This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

AS
161
.T8

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1723.

CES MEMOIRES ONT COM
mencé au mois de Janvier 170
& ſe vendent 15 ſ. le mois en blan
& broché. 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
—	1702.	12. v.
—	1703.	12. v.
—	1704.	13. v.
—	1705.	12. v.
—	1706.	12. v.
—	1707.	12. v.
—	1708.	12. v.
—	1709.	12. v.
—	1710.	12. v.
—	1711.	12. v.
—	1712.	12. v.
—	1713.	12. v.
—	1714.	12. v.
—	1715.	12. v.
—	1716.	12. v.
—	1717.	12. v.
—	1718.	12. v.
—	1719.	12. v.
—	1720.	5. v.
—	1721.	12. v.
—	1722.	12. v.
—	1723	4. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXIII.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES,
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1723.

ARTICLE XXXVI.

LA VIE DU VENERABLE Frere Fiacre, Augustin Déchaussé: contenant plusieurs traits d'histoire & faits remarquables, arrivez sous les Regnes de Loüis XIII. & Loüis XIV. A Paris, *Place Sorbonne*, chez Robert Marc d'Expilly, *à l'Image Sainte Ursule*, 1722. *in* 12. *pp*. 375.

VOici, dans le simple exposé de la Vie d'un bon Frere Quêteur, une sorte de demonstration plus embarassante pour les incredules & pour les societez separées de l'Eglise Romaine, que bien des Traittez d'une profonde & subtile controverse. Il ne

s'agit ici, ni d'un tems éloigné du nôtre, ni d'un païs où la prevention fasse tout changer en heroïsme & en miracle. La ville de Paris a été le principal théatre où la sainteté du Venerable Frere Fiacre a éclaté : & plusieurs personnes, qui vivent encore, peuvent confirmer par leur témoignage, ce qu'on en rapporte de plus prodigieux.

Quoique l'Auteur de cet Ouvrage ne semble prendre que la qualité d'Ami à l'égard des Peres Augustins Déchaussez ; on s'apperçoit cependant, du moins peut-on soupçonner, qu'il les touche d'un peu plus près : on sent même qu'il n'auroit pas laissé volontiers le merite du travail à un autre, qu'à quelqu'un des Confreres du saint personnage, dont il fait l'histoire : « cette Communauté, dit-il, » est bien composée : là se trouvent » des Theologiens distinguez ; des » Predicateurs qui ont un nom ; des » Geographes du Roy ; des Historiens, » & des Theologistes connus ; & pour- » quoi, disois-je, charger un étran- » ger d'une commission que tant de » Domestiques peuvent faire ? » Mais

il étoit arrêté par la vûë de ses pechez ; persuadé que « comme il n'apartient « qu'aux Gens de Guerre de décrire, « comme il faut, les campemens, les « sieges & les batailles ; il n'appartient « aussi qu'à des Saints d'écrire sur les « Saints ». Il y a long-tems que la profession de Sçavant est dans une possession constante d'empieter hardiment sur les autres professions, & donne droit de parler de tout. L'Auteur s'est donc rendu aux instances qu'on lui a faites: & l'on peut voir par le discours préliminaire où il développe ses dispositions, qu'il connoissoit, mieux que personne, toute la difficulté de l'entreprise où il s'engageoit.

Denis Antheaume, surnommé le Frere Fiacre de Sainte Marguerite, étoit fils d'un pauvre Laboureur de Marly-la-Ville, Diocese de Paris. Il naquit le 21. Fevrier de l'année 1609. & dans son enfance même, il donna de favorables presages des graces extraordinaires que Dieu devoit un jour lui communiquer. Après quelques années passées à Paris dans le métier de Potier d'Étain, il se sentit appellé à l'état Monastique, & son attrait le

[redacted]

détermina à l'Ordre des Augustins Déchaussez. Ces Religieux demeuroient dans le Fauxbourg Mont-Martre, où ils n'avoient pour Monastere qu'une vieille maison, fort peu accommodée, & dont la petite enceinte leur fit donner par compassion le nom de Petits Peres. Leur situation étoit d'autant plus fâcheuse, qu'elle avoit quelque chose de plus bizare. Ils devoient leur premier établissement à Paris, aux liberalitez de la Reine, Marguerite de Vallois, qui en consideration des Peres Amet & Matthieu, qu'elle estimoit singulierement, les avoit d'abord placez au Fauxbourg Saint Germain, dans le Couvent qui porte encore son nom, avec un revenu de six mille livres; mais au bout de cinq ans, Étienne de Boncicaut, Aumônier de cette Princesse, leur vint ordonner de sa part, de ceder la place aux Peres Augustins reformez de la Province de Bourges, sans alleguer d'autres raisons de leur disgrace, si ce n'est qu'ils ne chantoient pas le plein chant. Notre Auteur ne doute pas que le zele & la liberté du Pere Amet n'en fussent les

vrais motifs ; ce qui le conduit naturellement à de justes reflexions sur le danger qu'il y a d'être Confesseur & Predicateur à la Cour. Quoi qu'il en soit, les Augustins Déchaussez qui avoient pour eux un Contract irrévocable entre vifs, avec l'approbation du Pape, confirmé par le Roy & par le General de l'Ordre, & enregistré au Parlement, n'en furent pas moins reduits à la déplorable ressource des protestations, qui toutes claires & fondées qu'elles leur paroissent, n'ont jamais produit que d'inutiles tentatives contre les nouveaux possesseurs.

Le seul Esprit de Dieu pouvoit inspirer à Denis Antheaume de l'inclination pour une Maison, où la difficulté de la subsistance avoit autant dequoi l'allarmer, que l'austerité de la Regle. Malgré cela, vingt mois de soûpirs & de poursuites ne lui en auroient pas ouvert l'entrée ; si le recours qu'il eut à la Sainte Vierge, n'eût fait changer d'un jour à l'autre, contre toute apparence, le cœur d'un Superieur, dont il n'avoit essuyé jusques-là que des rebuts. Il étoit alors âgé de vingt-deux ans. Étant tombé

malade deux mois après sa vêture, il apprit de l'Infirmier, que c'étoit la Reine, Anne d'Autriche, qui fournissoit abondamment à toutes les dépenses des malades dans cette Communauté naissante. Il en fut penetré de reconnoissance pour sa Bien-faitrice; & comme en ce tems-là toute la France retentissoit des vœux qu'on faisoit au Ciel pour en obtenir un Dauphin, il eut, dès qu'il fut gueri, ses devotions reglées à cette intention, sans manquer un seul jour à s'en acquitter durant sept années, que Dieu éprouva là-dessus la foy & la confiance de son serviteur. Le Frere Fiacre, dans cet intervalle, finit son noviciat, & passa quelque tems à Lyon. La maniere miraculeuse, dont il y pourvut à la nourriture de deux Religieux, y avoit déja rendu son nom fort celebre, lors que ses Superieurs le rappellerent à Paris, en 1635. " on „ le vit partir avec douleur „, dit l'Auteur " , lui seul partit avec joye. „ Paris lui paroissoit charmant, par„ ce que dans la multitude & la con„ fusion de ses habitans, il y vivoit „ inconnu „ . Il se trompoit; l'emploi

de Quêteur qu'il y exerça quarante-neuf ans, lui donna moins d'accès chez les personnes charitables, qu'une pieté édifiante & un zele brûlant de la gloire de Dieu ne lui procurerent bien-tôt d'illustres relations parmi ce qu'il y avoit de plus distingué, soit par le rang, soit par la vertu. Il se forma sur tout une liaison très-entiere avec le Saint Prêtre, Monsieur Bernard : & ce fut la Sainte Vierge, pour qui ils avoient l'un & l'autre une devotion tendre, qui en serra les nœuds. Quelque tour que l'on donne aujourd'hui au recît naïf, que Monsieur Bernard lui-même en a fait, il est certain que l'Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France, en fut alors frappé, jusqu'à ne pouvoir desavoüer que le don des miracles subsistoit encore dans l'Eglise Catholique. Mais les esprits difficiles vont trouver dorénavant bien d'autres pas à franchir en suivant l'histoire du F. Fiacre.

Il y avoit quatre ans qu'il prioit pour la naissance d'un Dauphin, quand il se sentit sollicité interieurement d'aller proposer à la Reine trois neuvaines, l'une à Notre-Dame de Gra-

ce en Provence ; une seconde, à Notre-Dame de Paris ; & la derniere, à Notre-Dame des Victoires, dans la nouvelle Eglise des Peres Augustins Déchaussez ; avec assûrance qu'en satisfaisant à ces dévotions, elle auroit un fils. Son Confesseur & le Superieur de la Maison, à qui il s'en ouvrit, lui recommanderent de continuer ses prieres, & d'attendre que Dieu lui donnât une marque plus distincte de sa volonté. Il acquiesça, & passa ainsi deux années : mais au bout de ce terme, un jour qu'il étoit à l'oraison commune, la violence de l'inspiration ne lui permit pas de differer davantage : il tira son Confesseur à l'écart, & fondant en larmes, il lui dit que Dieu le pressoit d'aller trouver la Reine, de l'avertir des neuvaines qu'elle devoit faire, & même de lui declarer que le tems de sa grossesse étoit proche. Le Confesseur n'avoit aucun doute sur la verité de l'inspiration ; mais le Superieur étoit arrêté par la crainte du ridicule où il exposoit sa Communauté. Ils s'opposerent donc l'un & l'autre aux desseins du Frere Fiacre, persistant à exiger un

témoignage précis, que Dieu lui parloit, & lui ordonnant de le demander à la Sainte Vierge. Elle ne tarda pas à le lui accorder : huit jours après, comme il se fut mis en prieres dans sa chambre après Matines, il entendit le cris d'un petit enfant, & apperçut la sacrée Vierge environnée d'une lumiere, la tête chargée de trois Couronnes, & tenant un enfant entre ses bras. Il se prosternoit pour adorer l'enfant, dans la pensée que c'étoit Jesus-Christ ; mais elle l'empêcha. *Cet Enfant*, lui dit-elle, *n'est point mon fils, c'est le dauphin que je veux donner à la France.* La vision dura un quart d'heure ; & parce que le bon Frere ne pouvoit se debarasser de certains sentimens de défiance qui lui faisoient apprehender l'illusion, elle fut suivie de deux autres, avec quelque difference pour les circonstances, & enfin d'une quatriéme, où la Sainte Vierge lui parla de la sorte : *Ne doutez point, mon enfant, de ce que vous avez declaré à votre Confesseur. Pour marque que je veux qu'on avertisse la Reine qu'elle fasse trois neuvaines en mon honneur, voilà la même*

Image qui eſt à Notre-Dame de Graces en Provence, & la forme de l'Egliſe. Le F. Fiacre vit à ce moment l'image & l'Egliſe ; il les obſerva avec ſoin, & le rapport qu'il en fit ſe trouva conforme au rapport des perſonnes conſultées. Tout ceci eſt tiré des Archives des Auguſtins Déchauſſez, où l'on voit encore juſqu'à la declaration juridique du Frere Fiacre, dattée du cinq Novembre 1637. un mois avant la groſſeſſe de la Reine.

Le Superieur, malgré ces ſignes poſitifs, tels qu'il les avoit exigez, n'en devenoit pas plus hardi : il ne put ſe reſoudre à autoriſer la démarche qu'il falloit faire à la Cour. Mais il conſentit que le Frere Fiacre en conferât avec ſon ami M. Bernard. Il le fit, & trouva ce pieux Eccleſiaſtique dans un embaras tout ſemblable au ſien, favoriſé tout comme lui de connoiſſances ſurnaturelles, touchant la naiſſance d'un Dauphin, & retenu par ſon Confeſſeur qui lui deffendoit d'en parler. M. Bernard ne ſe crut pas obligé à la même reſerve, ſur ce qu'il apprenoit du F. Fiacre ; il ſe hâta de le communiquer au Cardinal de la

Rochefoucault : & ce fut par l'intervention de ce Cardinal, après un severe examen, que les premieres paroles en furent portées à la Reine : il faut cependant remarquer, ajoute l'Historien, que quand le Frere Fiacre vit les neuvaines, que la Sainte Vierge demandoit, ou manquées, ou differées par l'irresolution de son Superieur, sa devotion le porta à en entreprendre trois autres, mais de simples neuvaines du Rosaire, qu'il s'engagea de remplir en son particulier; & Dieu parut manifestement avoir attaché à ses prieres le moment heureux, après lequel on soupiroit; car les trois petites neuvaines finirent le cinq Decembre; neuf mois précisement avant que la Reine accouchât.

Cette Princesse cependant ne tarda pas à suivre les intentions du Frere Fiacre; & ce fut lui-même qu'elle nomma, avec un autre Religieux de son Ordre, pour le pelerinage de Notre-Dame de Grace. Les lettres que le Roy, informé de tout, en expedia, sont du 7. Fevrier 1638. Durant l'absence du Saint homme, il s'éleva un

furieux orage contre lui & contre M
Bernard. La Reine avoit cessé de sen-
tir le mouvement de son fruit. Il n'e
fallut pas davantage pour exciter u
déchaînement universel à la Cour &
dans Paris ; & l'on y crioit hautemen
à l'imposture. Mais M. Bernard tin
toujours ferme pour la prédiction
dispost, disoit-il, à la soutenir au mi
lieu des flammes, tant il étoit sûr qu
le Ciel avoit parlé par la bouche d
F. Fiacre, dont il declaroit n'avoir ét
que l'interprete. En effet, l'indispo-
sition de la Reine n'eut point de sui-
te ; le Dauphin vint heureusement a
monde ; & on reconnut sensiblemen
par les circonstances de cette naissan-
ce, que la France avoit sa principal
obligation de son bonheur aux priere
de ce bon Frere.

C'est à peu près dans ces terme
que le P. l'Empereur Jesuite s'en es
expliqué dans la vie de M. Bernard.
Il y fait d'ailleurs un si bel éloge de la
vertu du Frere Fiacre, qu'il meritoi
au moins par-là quelque indulgenc
sur le petit nombre de méprises qu'on
lui reproche. Notre Historien cepen-
dant le pousse fort vivement, jusqu'à

le charger d'une pure faute d'impression, comme d'une ignorance grossiere : rien de plus contraire au texte même du P. l'Empereur, que de prétendre *qu'il ait fait venir les Augustins Déchaussez en France, au septiéme siecle :* lui qui dit expressément que quelques années après qu'ils y eurent paru, la Reine Marguerite de Valois les établit à Paris en 1609. C'est donc ou la fin du *seiziéme* siecle, ou le commencement du *dix-septiéme* qu'il designe ; cela étoit facile à suppléer. On fait bien du vacarme sur deux autres points avancez par le P. l'Empereur ; l'un que la Reine avoit eu quelques fausses couches les premieres années de son mariage ; l'autre, qu'un des grands obstacles à lever, pour la mettre en état d'avoir des enfans, étoit de ruïner la disposition d'esprit de Loüis XIII. à son égard. Mais qu'importe à quoy l'on attache ce qu'il y eut de merveilleux & de surnaturel à la naissance du feu Roy, dès que la disposition presente des choses oblige réellement d'en reconnoître ? Ce sont des particularitez, reprend l'Historien, dont il n'y a nulle trace, soit

dans les nouvelles publiques, soit dans les oraisons funebres d'Anne d'Autriche. Ces sortes de monumens ne disent pas tout : à leur défaut, le Pere l'Empereur en a crû le rapport de personnes sûres ; mais d'un rang à ne point entrer dans des querelles litteraires. Il suffit que le feu Roi lui-même n'a pas ignoré la liberté qu'il prenoit. Le P. l'Empereur n'a parlé que de l'aveu, & avec l'approbation de ce grand Prince.

Il n'en falloit pas davantage, que le respect qu'on portoit au F. Fiacre, & les loüanges dont on le combloit, pour le faire songer à quitter Paris ; ce qu'il apprit des heureux succès d'une Mission de son Ordre en Barbarie, allumant son zele, fortifia ce dessein. Il lui parut beau d'aller partager les travaux de ses freres, au lieu « de demeurer dans l'inaction « en » homme inutile, qui promenoit une » besace de porte en porte, & qui au » fond n'étoit bon à rien. C'étoit » ainsi qu'il tomboit dans l'illusion », dit l'Auteur de sa vie ; il le reconnut, & après avoir consulté la Sainte Vierge dans un pelerinage qu'il fit exprès

à Mont-Martre, il resolut de s'en tenir à son Office de Quêteur, comme à la voye de sainteté, qui lui étoit marquée personnellement, & dont il n'y avoit qu'une ferveur déplacée qui le pût dégoûter ; mais avide de verser son sang pour Jesus-Christ dans une terre étrangere, il se fit un plan de nouvelles austeritez pour le lui sacrifier peu à peu par la penitence. On fremit à la vûë de certains traits, que son Panegiriste a peine à excuser d'indiscretion ; quoiqu'il convienne que les Saints ont sur cet article leurs regles de prudence, fort au-dessus de la timide sagesse des ames charnelles. Plus il faisoit pour Dieu dans le secret de sa Cellule (car au-dehors il ne paroissoit rien que de cómmun) & plus Dieu augmentoit la veneration qu'on avoit pour lui dans le centre même de la grandeur & de la pompe du siecle. C'étoit souvent un spectacle bien singulier, mais bien glorieux à la Religion, de le voir avec un exterieur pauvre & méprisable, environné de Princes, de Princesses, & d'autres personnes les plus distinguées, qui l'entretenoient toutes avec plaisir, &

aimoient à l'entendre parler de D
& des merveilles de la Sainte Vier
on recouroit à lui dans tous les
ſoins ; on venoit en foule ſe reco
mander à ſes prieres , de ſorte q
paroit incomprehenſible , comme
outre les devoirs de ſa Regle , il p
voit remplir ſeul tant de differ
exercices que ſa charité lui impoſ
pour y ſatisfaire , il prenoit ordir
rement le tems ſur ſon ſommeil ,
ne dormoit preſque point.

Anne de Gonzague , fille puiſ
de Charles I. Duc de Mantouë ,
crût pas pouvoir employer une in
ceſſion plus efficace que la ſien
pour obtenir la converſion du Pri
Edoüard de Baviere , ſon mari. Il
voit la pretendûë reforme ; & les
graces de ſon pere Frederic V. Con
Electeur Palatin du Rhin , & Roi
Boheme , lui avoient fait chercher
azile en France , où il avoit épou
Princeſſe. Elle vint donc un jour tr
ver le F. Fiacre : *Mon bon Frere* ,
dit-elle , *je ſuis toute penetrée de*
leur. Je fais de mon mieux pour con
tir mon époux , je le prêche depuis l
tems ; mais c'eſt bien en vain. M

me, repondit le Frere, *il faut prier. Prions, je commencerai, le* 14. *de May une neuvaine à Notre-Dame de Montaigu*; (c'eſt une devotion très-celebre aux Païs-Bas, connuë dans toute l'Europe par les écrits de Juſte-Lipſe, & établie à Paris, dans l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſez, depuis 1624.) *Par deſſus, je prierai Dieu & la bonne Vierge, depuis le* 14. *May, juſqu'au* 14. *d'Octobre : & vous verrez, Madame, que Dieu aura pitié de nous.* La Princeſſe fit vœu ſur le champ; que ſi le Seigneur l'éxauçoit dans l'eſpace de tems que le ſaint homme avoit preſcrit, elle jeûneroit tous les Vendredis de ſa vie, & donneroit une lampe d'argent, pour être placée devant l'image miraculeuſe de Notre-Dame de Montaigu. Elle ne tarda pas à s'appercevoir, combien la ſimplicité de ſa foy, & la mediation du Frere Fiacre étoit agreable à Dieu. Le Prince changea de diſpoſitions, juſqu'à en être lui-même étonné; ſes erreurs ſe diſſiperent, & avant le mois d'Octobre, il en fit l'abjuration ſolemnelle; mais ſi ſincere qu'il convertit la Princeſſe Loüiſe Palatine ſa

sœur, depuis Abbesse de Maubuisson. C'est ce qui arriva en 1647.

L'Exemple de la Reine qui avoit alors la Regence du Royaume, étoit d'un grand poids pour attirer au F. Fiacre la confiance de la Cour. En 1644. elle l'avoit chargé de conduire à Notre-Dame de Grace le magnifique tableau dont elle faisoit present à cette Eglise, en reconnoissance de la naissance du Roi : depuis qu'il fut de retour, elle le mandoit souvent auprès de sa personne, pour être le depositaire de ses peines; il étoit devenu pour elle une ressource ordinaire & un fonds inépuisable de consolation, au milieu des troubles & des traverses qui agitoient la minorité. Cette triste situation du gouvernement fit plus d'une fois admirer dans ce pauvre Frere une sensibilité sur les maux de sa patrie, & un attendrissement de cœur, qui montre bien que la pieté Chrétienne est le vrai principe des vertus civiles. Pelerinages, neuvaines, macerations du corps saintes associations, démarches même auprès des Puissans, rien ne lui coûtoit pour appaiser la colere d

Dieu, ou pour desarmer les passions des hommes. Il alla se jetter hardiment aux pieds de la Reine, lors qu'elle pressoit le plus vivement les mécontens, en 1652. *Madame*, lui dit-il, avec naïveté, *je viens vous prier & vous encourager de nous donner la paix : representez-vous les maux que les guerres entraînent : elles font commettre des pechez mortels*. Il ne se contenta pas de gemir, avec tous les gens de bien, au récit des profanations commises à Saint Denis, par les troupes des deux partis, qui s'en étoient successivement emparé. Il fit amande honorable, la corde au col, depuis son Couvent de Paris, jusqu'à Notre-Dame des Vertus, & alla jusqu'à Saint Denis, pieds nuds & tête nuë, recitant l'Office des Morts pour les Soldats qui avoient été tuez : dès qu'il fut entré dans l'Eglise, il se prosterna contre terre, & s'abandonna aux plus vives expressions de sa douleur : *ô mon Dieu*, disoit-il, *faut-il que je voye les malheurs de notre France, & les corps morts des François, sur les tombeaux même de nos Rois ? Il est question de nous humilier, d'adorer vos jugemens &*

de reconnoître nos fautes. Je m'humilie devant vous ; je suis le plus petit de vos serviteurs ; ayez pitié de votre peuple.

La bataille de Saint Antoine, ayant porté les derniers coups aux divisions domestiques, & transporté la guerre sur les frontieres ; le Roi en 1654. fut en état de se faire sacrer à Reims. On y invita le Frere Fiacre : mais il aima mieux employer ce tems-là même en un pelerinage de devotion ; & lorsque la Cour partit pour Reims, il se rendit à pied à Notre-Dame de Chartres. Il visitoit volontiers cette Eglise. Ce fut là, qu'en 1658. il s'engagea à deux autres pelerinages de plus long cours, celui de Notre-Dame de Grace, & celui de Notre-Dame de Lorette : en cas que la paix qui paroissoit très-éloignée, fût concluë dans deux ans ; entre la France & l'Espagne. Elle le fut en effet, vers la fin de l'année suivante, par le traité des Pirenées ; dont les clauses, & sur tout l'heureuse alliance qui en fu[t] le nœud, ont encore eu dans ces der[-]niers tems de si grandes suites.

Le Frere Fiacre étoit l'homme cho[i-]si du Ciel pour attirer sur la Maiso[n]

Royale une ſainte fecondité ; plus de ſix mois écoulez depuis le mariage de Loüis XIV. ſans qu'il parût dans la jeune Reine aucun ſigne de groſſeſſe, lui faiſoient apprehender à elle & à la Reine mere qu'elle ne fût ſterile. Elles communiquerent leurs inquietudes à Madame de la Fayette Superieure de la Viſitation de Chaillot: & la converſation étant tombée ſur le Frere Fiacre, Madame de la Fayette ſe chargea de lui propoſer les intentions de leurs Majeſtez. Le bon Frere y proceda, avec ſa ſimplicité ordinaire, par la pratique de devotion qu'il avoit le plus à cœur ; c'étoit celle des neuvaines, en l'honneur de la Sainte Vierge. La premiere qu'il entreprit, ſe paſſa ſans aucune particularité remarquable : ſur la fin de la ſeconde, la Sainte Vierge lui apparut, accompagnée de Sainte Thereſe, Patrone de la jeune Reine, portant entre ſes bras un petit enfant : & pendant la troiſiéme, la jeune Reine reconnut qu'elle étoit enceinte. Il y eut encore quelque choſe de plus précis ; car avant que de commencer cette derniere neuvaine, il fut inſpiré de

faire un vœu, & d'en aller propo
la ratification aux deux Reines, p
mettant pour elles de satisfaire à
certain nombre de bonnes œuvr
s'il naissoit un Dauphin dans un
tervalle de tems, qu'il designoit ; s
voir, depuis le 21. Janvier, jusqu
21. Novembre 1661. les Reines agi
rent le vœu, & le Dauphin vint
monde, avant que le tems fût exp
Les Archives des Peres Augustins
encore là-dessus dequoi fermer la bo
che aux incredules.

Toute la France goûtoit alors
avantages de la paix ; mais la Co
n'oublioit pas à quelles condition
Frere Fiacre l'avoit obtenuë. Il pa
donc cette même année, par or
du Roi & de la Reine mere, pour
Provence & pour l'Italie, chargé
riches presens, & de quelques cop
du traité de paix, que leurs Majes
lui recommandérent de presenter à
Sainte Vierge. Il se fit une Regle, d
rant ce voyage, de donner chaq
jour deux heures à l'oraison, de je
ner trois fois la semaine, & le Ve
dredi au pain & à l'eau, quoiqu
marchât à pied, & de commun

quatre fois. En passant par Savone, il fut touché de la maniere dont la Sainte Vierge y est honorée, sous le nom de Notre-Dame de Savone, & depuis il n'épargna rien pour établir cette devotion à Paris. Sa reputation s'étoit répanduë à Rome même, où le Pape Alexandre VII. fit hautement son éloge, dans l'Audience qu'il lui donna. Ce ne furent, ni les precieux restes de l'antiquité, ni les merveilles de Rome moderne, qui exciterent sa curiosité dans cette capitale du monde Chrétien. Il évitoit les Eglises les plus frequentées; & quand il eut satisfait au devoir des sept fameuses stations, il se retiroit ordinairement dans les Catacombes & dans les Chapelles souterraines, arrosant de ses larmes une terre que tant de martyrs ont arrosée de leur sang. Il arriva à Lorette le 21. de Juin, & il y rendit le vœu du Roy. Le 26. Dieu lui fit connoître la rupture éclatante, causée à Rome un an après par l'insulte des Corses; ses écrits la designent fort clairement. Il revint en France par le Milanez, & visita dans la Bresse le superbe édifice de Notre-Dame du

Bourg, deſſervie par les Religieux de ſon Ordre : le lendemain qu'il y fut arrivé, il fit une chûte de ſix pieds de haut, où il ſe rompit une côte : l'Auteur de ſa vie a balancé, s'il donneroit autant de part à l'operation du Demon dans cet accident, que le témoignage du Saint homme l'oblige d'en donner : car ſelon lui, ce fut le Demon même qui le fit tomber, & qui après que la côte rompuë eut été remiſe, le menaça viſiblement de lui en rompre une autre, furieuſement irrité contre ſes pelerinages. L'amour de la verité, l'a enfin emporté ſur la crainte d'offenſer les faux délicats. L'hiſtorien, ſeulement pour plus grande précaution, a fortifié ſon recit de quelques exemples, où l'action exterieure des malins eſprits, & les violences réelles qu'ils ont exercées contre pluſieurs Saints, ne peuvent être raiſonnablement conteſtées. Il obſerve de plus, que le Frere Fiacre n'étoit point de ces perſonnes en qui une imagination dereglée fait voir & ſentir ce qu'elles ne voyent & ne ſentent point, ni de ces naturels ſombres, feconds en vapeurs malignes,

qui derangent la diſpoſition de leur cerveau. Il étoit doux, ouvert, & auroit même été un peu enjoüé, ſi la vertu n'eût corrigé la nature : il ne fuyoit pas les divertiſſemens honnêtes, & avoit un entretien qui édifioit ſans envier, & recréoit ſans ſortir des bornes de la plus parfaite modeſtie. L'accident de Bourg en Breſſe l'y retint malade quarante-trois jours, & il ne revint à Paris que vers le tems des couches de la Reine.

Son credit qui s'affermiſſoit de plus en plus à la Cour, n'y fut pas inutile au P. Paul Tertier, Religieux Prémontré, pour introduire à Paris la reforme de Verdun. Cet homme ſimple & ſans caractere, avoit dans ſon état de Quêteur, l'ardeur & le courage d'un Apôtre. Ayant un jour rencontré dans ſa route un Marchand Mahometan, il entreprit de le convertir, & en vint à bout. Il travailla vingt ans pour ramener un Proteſtant à la Religion Catholique. Prieres conſtantes, lettres pleines de tendreſſe, viſites aſſiduës, exhortations vives, il mit tout en uſage, brûlé qu'il étoit du deſir d'en faire la conquête

à l'Egliſe : mais Dieu ne l'exauça pas. Il eut en recompenſe la conſolation de voir la fille & la belle-fille de cet opiniâtre, recevoir la grace qu'il demandoit pour leur pere. Pendant que la Reine d'Angleterre, Henriette Marie d'Orleans étoit en France, elle conjura le Frere Fiacre de faire une neuvaine pour la converſion de ſes deux fils, Charles II. regnant alors, & le Duc d'Yorc, qui lui a ſuccedé, ſous le nom de Jacques II. Il le fit, & peut-être, dit notre Auteur, ces deux Princes lui doivent-ils leur ſalut : le dernier étant mort en odeur de ſainteté ; & l'autre ayant laiſſé de fortes conjectures, qu'il a au moins fini dans les ſentimens ortodoxes. Son zele n'eut pas le même effet à l'égard de la nation Angloiſe. Il avoit prié ſpecialement pour elle durant trois mois, & il ſe propoſoit de prier davantage, lors que Dieu, comme il l'écrit, ſuſpendit ſon deſſein, & lui ordonna d'appliquer pour les François les prieres qu'il avoit reſolu de faire pour l'Angleterre : la France devint donc plus que jamais l'objet de ſes devotions ; & ſelon que l'Eſprit Saint le

lui fit entendre, la personne & la fortune du Roi en particulier, furent comme confiées à sa garde. *Je veux me servir de vous pour la Monarchie Françoise*, lui dit un jour le Seigneur dans son oraison ; *je veux que vous ayez soin du Roi & de son Etat par vos prieres ; je ne l'ai pas donné à vous & à la France, sans cause.* C'est ce qui pourroit passer pour un mouvement de ferveur sans autorité, s'il n'y avoit dans la vie du Serviteur de Dieu des caracteres specifiques de l'operation divine, & si les faits n'y parloient par tout, en consequence des promesses & des prédictions : les merveilles de ce dernier genre sont en très-grand nombre ; outre ce qu'on a déja vû, en voici quelques autres qui aideront à juger du reste.

Les Espagnols avoient formé le siege de Guise, le 16. Juin 1650. leur armée étoit de 25000. hommes, & l'on ne s'attendoit pas que la place pût tenir plus de quinze jours ; cependant le 1. de Juillet, environ deux heures après minuit, le Frere Fiacre eut revelation que les mines des assiegeans avoient manqué, & il vit leurs

troupes se retirer en desordre : (qu'on n'apprit à Paris, que la nu suivante.

Lorsque le Maréchal de Turenne quatre ans après, entreprit d'att: quer les lignes d'Arras, qui étoit v goureusement pressé par l'Archidu(le Comte de Fensaldaigne, & le Pri ce de Condé ; la Cour envoya au Fiacre pour lui recommander cet importante affaire. *Etant au milieu mon oraison, le 12. Août*, dit-il lu même, *je fus extrémement combatt sçavoir, si le Roi gaigneroit la bataill ou non. Je levai les yeux au Ciel, commençai à dire : Seigneur, mon Die Seigneur des armées, vous tenez la v toire entre vos mains, vous sçavez à q vous voulez la donner ; alors Dieu voya que je me jettois du côté de la défianc me consola & me dit, à la France.* C toit douze jours avant que le Mai chal forçât les retranchemens des e nemis, qui furent battus & levere le siege.

En 1657. il connut le 1. Avri quatre heures du soir, la mort pr chaine de l'Empereur Ferdinand I qui mourut le deuxiéme, à qua

heures du matin. *O Dieu*, s'écria-t'il, dans sa priere, *vous me faites voir des signes épouvantables ; appaisez votre colere ; vous me donnez la pensée d'écrire à l'Empereur, que vous l'allez frapper de mort.* On a le recit de cette vision, qu'il communiqua à l'heure même à son Confesseur, qui la nota de sa main.

Personne ne sçavoit à Paris la grande maladie, dont le Roi Loüis XIV. fut attaqué à Calais, au milieu de la Campagne de 1658. *Dieu me l'a apprise*, dit le Frere Fiacre à son Confesseur, *& dès que je l'ai sçû, j'ai prié pour le Roi, qui est en danger de mort.* Ce qui lui fut revelé du siege de Gand, est fort singulier. Le 1. Decembre 1677. Dieu lui fit connoître que le Roi s'attacheroit d'abord à cette place, & qu'il la prendroit. L'écrit, qu'il en dressa par ordre de son Confesseur, est précis sur la date de la révélation. Il y avoit neanmoins si peu d'apparence, qu'on tournât de ce côté-là, que le Roi partant de Saint Germain, le 7. Fevrier 1678, prit la route de Metz, & que les Espagnols, qui malgré cette feinte craignoient toûjours pour la

Flandre, avoient tiré une partie de la garnison de Gand, pour mettre Ypres en défense. Tout étoit disposé à de nouvelles conquêtes, après la prise de ces deux Villes : & le Roi revenu à Saint Germain, le 5. Avril, en étoit reparti le 12. Mai pour l'armée : mais la nuit de ce même jour, le Frere Fiacre entendit une voix qui lui dit : *Levez-vous, & priez pour la paix; Dieu a écouté vos prieres & celles de la France & de l'Espagne : la paix commencera par la Hollande & par l'Espagne, & l'Allemagne la finira.* Il ne vouloit pas mettre sur le papier une révélation si claire : son Confesseur l'y obligea, & elle subsiste encore.

Nous n'ajouterons plus qu'un trait de cette nature; il regarde le siege de Vienne investie, le 15. Juillet 1683. par 200000. Turcs, qui avoient traversé la Hongrie, avec une rapidité incroyable. On lit dans les papiers du bon Frere, que ce même jour il vit en dormant l'ennemi de la Religion, qui s'approchoit de Vienne, & l'alloit assieger. Il se réveilla, & après que dans sa priere, il eut en quelque sorte combattu contre Dieu, qui vou-

loit punir l'Allemagne, il apperçut en esprit les deux armées, celle des Turcs, & celle des Imperiaux. Il connut que les Imperiaux souffriroient quelque tems, mais qu'ils seroient secourus, & remporteroient sur les Turcs une victoire complette.

C'est ici une des dernieres révélations, dont les écrits du Frere Fiacre nous instruisent. Il eut dans ces tems-là, dans une retraite, de grands pressentimens de sa mort, & le premier jour de Janvier 1684. il en fut plus fortement occupé que jamais. On ne peut pas même douter qu'il n'en eût une connoissance expresse, quand on examine deux pieces dattées de ce jour; la premiere est une lettre au Roi pour le prier de permettre que ses Superieurs fassent porter son cœur à Notre-Dame de Grace, en Provence, pour y être placé, sous le marche-pied de l'Autel; l'autre un renouvellement de devotion qu'il avoit fait de son cœur à la Sainte Vierge, dès l'an 1644. Il le signa de son sang. « Tout « le reste du mois, il pria pour le Roi, « & pour la Foi de l'Eglise de Fran- « ce, en exhortant les Ecclesiastiques «

» de ne pas donner dans les opinions » nouvelles, & de ne pas s'oppoſer » aux ſentimens de la Sainte Egliſe » Romaine » ; & en les avertiſſant que Dieu, dont la colere venoit d'éclater dans l'Empire d'une maniere ſi terrible, pourroit bien auſſi ſe faire ſentir à la France, à cauſe de la licence de ſes mœurs. La ſaiſon qui étoit très-dure, ne lui permettoit gueres de quitter ſon Couvent ; mais Madame la Dauphine ſouhaitoit le voir. Elle ſe croyoit redevable à ſes prieres de la naiſſance de deux Princes ; & le Frere Fiacre ſouhaitoit de l'aller feliciter ſur la naiſſance du dernier, qui étoit le Duc d'Anjou, aujourd'hui Roi d'Eſpagne. Il ſe rendit donc à Verſailles, & il y entretint la Princeſſe d'une maniere ſi touchante, qu'elle n'oublieroit jamais, diſoit-elle, cette converſation. Il fut enſuite ſaluer le Roi ; revint à Paris, & alla le lendemain Dimanche matin avertir ſon Superieur, que ſa fin étoit proche. Ce ne fut cependant qu'après avoir fait une confeſſion generale, & après avoir communié en public avec la Communauté, qu'il ſe trou-

va mal. C'étoit une fievre accompagnée de fluxion ; le grand froid l'avoit saisi : il souffrit beaucoup le reste du jour, mais sans se plaindre : le Lundi, il demanda le Viatique, & le reçut à genoux, la corde au col, avec un respect & une ferveur, qui attendrissoit les assistans : le Mardi, on lui donna l'Extrême-Onction ; & le Mercredi, jour des Cendres, 16. Fevrier, il mourut, comme il avoit vécu, en priant Dieu, les yeux tendrement tournez vers son Crucifix, sans symptôme, sans agonie, & aussi tranquillement qu'un homme qui s'endort. Il n'avoit pas encore fait rendre au Roi la lettre dont nous avons parlé ; mais il avoit prié son Superieur de la lui remettre en main propre, aussi-tôt après sa mort. Le Superieur lui ayant representé que peut-être Sa Majesté s'en tiendroit offensée ; *non mon Pere*, lui dit-il, *ne craignez rien, vous serez bien reçu, & le Roi vous donnera une somme d'argent pour défrayer ceux qui transporteront mon cœur.* Sa prédiction fut accomplie ; lors que le Roi eut lû la lettre ; *vous avez perdu un grand Serviteur de Dieu*, dit-il

l'Auteur inconnu, dont nous donnons l'Extrait. Il divise son Ouvrage en deux Parties, & chaque Partie en differentes Sections. Suivons-le, sur ce plan, après avoir dit quelque chose de sa Préface. Il s'étend assez en cette *Introduction*, comme il l'intitule, sur ce que c'est que la raison dans l'homme; & il l'appelle enfin une *émanation de la Divinité*, qui met entre nous & les Êtres dépourvûs de cette lumiere, une difference presqu'infinie. Après quoi il ajoûte que c'est avec justice qu'on a honoré du nom de *Sages*, ou de *Philosophes* ceux qui se sont appliquez les premiers à perfectionner la raison; & il cite sur cela Pithagore, Socrate, Zenon, &c. Cependant, reprend-il, malgré tant de soins que la sagesse humaine a pris pour aider l'usage de notre raison, cette raison, sans le secours du Tout-Puissant & de sa Grace, ne suffit point pour arrêter l'étrange déréglement des passions, & les assujettir à l'ordre. Ce qu'il détaille sur ce point, peut être réduit à ces paroles: « Toute la na-
» ture crie par la bouche de Medée:
» *Video meliora, proboque; deteriora se-*

» *quor.* Ni les belles leçons que les
» Philosophes nous ont données sur
» la vertu, ni les magnifiques éloges
» qu'ils en ont faits dans leurs écrits,
» ne sçauroient nous mettre en possession d'un si grand bien. Notre maladie est trop inveterée & trop extrême, pour que d'aussi foibles remedes nous en procurent la guérison; & la vertu, la vraye vertu ne
» seroit pas pratiquable, si la grace ne
» venoit à l'aide de la nature».

Passons à la premiere Partie de l'Ouvrage, laquelle traite des passions en general. L'Auteur y débute en esprit methodique, par définir ce que c'est que passion: & c'est, dit-il, un mouvement de l'appetit sensitif, causé par l'image d'un bien ou d'un mal; l'un & l'autre ou réel, ou apparent. Or quoique ces mouvemens soient si souvent desordonnez, notre Auteur espere neanmoins d'apporter dans la suite de son Ouvrage des regles certaines pour nous les soumettre. Il prétend démontrer que comme le Seigneur a bien voulu trouver notre salut dans notre perte même; aussi, nous pouvons, du déréglement qu'ex-

citent en nous nos paſſions, retirer les plus grands avantages, qui ſont la paix & le bonheur de nos ames.

Quant au nombre des paſſions, il convient que la plûpart les reduiſent à deux principales, qui ſont comme les ſources d'où s'élevent toutes les autres: ces ſources ſont, l'appetit *concupiſcible*, & l'appetit *iraſcible*; ainſi les nomment les Auteurs dont il parle. Mais il n'eſt pas de leur ſentiment; & il ſuit, dit-il, l'opinion de Saint Auguſtin, lequel tient que l'*Amour* eſt la ſeule paſſion qui nous agite. Voilà, continuë-t'il, la paſſion *radicale*, dont toutes les autres ne ſont que comme les branches d'un ſeul tronc, dont toutes reçoivent leur mouvement, & dont toutes prennent leur forme. Ainſi, ajoûte-t'il, les differentes parties de la mer, empruntent des noms differens, ſelon les diverſes parties de l'Univers, où elles portent leurs flots & leurs tempêtes; mais tous ces noms ne ſont toûjours qu'un ſeul & même Ocean.

Dans les deux Sections ſuivantes, il examine ſi l'homme avoit des paſſions dans l'état d'innocence, ſi Jeſus-

Chrift en avoit, & en quoi elles differoient des nôtres. Quant à la premiere queftion qu'il fe fait, il répond affirmativement, qu'Adam dans l'état d'innocence avoit des paffions auffi bien que nous; mais avec ces heureufes circonftances qu'elles ne le foüilloient jamais; que bien qu'elles lui fuffent auffi naturelles que les nôtres nous le font, elles lui étoient foumifes; & que la juftice originelle en prevenoit dans lui le defordre auquel nous fommes fujets, par rapport à J. C. Quoiqu'entant qu'homme, il eût veritablement des paffions, notre Auteur montre qu'elles étoient en tout dépendantes de fa volonté, & qu'elles en attendoient l'ordre pour agir, lorfque ce Dieu-Homme jugeoit à propos d'en éprouver l'impreffion. Il explique la difference des paffions de J. C. d'avec les nôtres, par plufieurs exemples, & fur tout par celui de la trifteffe, laquelle fut fi profonde dans le Sauveur au Jardin des Oliviers.

Enfuite il remonte à l'origine du déréglement de nos paffions, lequel il rejette fur la chûte ou fur la préva-

cre, quelque violentes qu'elles soient encore. Il nous reste donc à user bien de ces puissans secours, si nous voulons mettre frein à nos passions, & les empêcher de nous livrer à quelqu'excès. Voilà tout ce que nous pouvons & ce que nous devons faire dans l'état d'imperfection & de foiblesse, auquel nous avons été severement, mais justement condamnez.

La Theologie de ces trois Sections est pure & saine. Est-ce un Catholique reconnu, ou bien un Protestant simulé qui en est l'Auteur ? C'est ce que nous ne pouvons soupçonner que par sa doctrine; vû que son nom & son caractere nous sont inconnus. Et en quels lieux imprime-t'on, debite-t'on, loüe-t'on autentiquement cette Theologie ? Ce doit être, sans doute, en quelque Ville d'un État où regne hautement la Foi de l'Eglise : comme qui diroit par exemple à Montpellier, ou à Bologne, ou à Rhodez, ou à Bayeux ? &c. Non : une pareille doctrine reçoit ailleurs son approbation; c'est à Londres, le centre de l'Anti-Papisme, qu'elle est imprimée, debitée, applaudie; le Journal An-

glois, Écrit public & autoriſé, Écrit composé par l'Académie Royale d'Angleterre, fait foi de ce que nous diſons ici.

Notre Auteur, de l'expoſition de ſa Theologie, telle que nous l'avons abregée, paſſe à ce qui fomente le déreglement & l'iniquité de nos paſſions. Rien n'en ſeconde plus, dit-il, rien n'en favoriſe davantage le deſordre que la grande liberté que nous accordons inconſiderément à nos ſens. Les ſens repreſentent ſouvent à notre ame des erreurs pour des veritez : ſur tout lorſque l'ame s'accoûtume à s'en fier au rapport des choſes qui lui viennent par ces organes ſeducteurs & ſeduits eux-mêmes. Il arrive de là, que des Êtres doüez de raiſon, ſont plus dereglez dans leurs paſſions, que les bêtes ne le ſont dans les leurs : » Car tous » les avantages de l'homme lui de- » viennent alors pernicieux par ſa » faute, & ſe changent comme en » autant de moyens pour le perdre » ſans reſſource. Oüi, ſa raiſon mê- » me, dès qu'elle s'eſt une fois abaiſ- » ſée à l'eſclavage des ſens, ne ſert » plus qu'à rendre ſes paſſions plus

» déraiſonnables : elle ne fait plus
» d'autre fonction que de les juſtifier
» à ſes yeux, & de lui perſuader qu'il
» eſt en droit de les ſatisfaire, puiſ-
» qu'il ne ſçauroit vivre heureux ſans
» elles. Au contraire, les bêtes abſo-
» lument dépourvûës de raiſon, ſont
» incapables de reflexion ; & ainſi el-
» les ſont tout à-coup entraînées ne-
» ceſſairement par le poids de la na-
» ture ; elles ne connoiſſent d'autres
» objets que ceux qui les déterminent
» actuellement, ou à la fureur, ou à
» quelqu'autre paſſion ; & leurs pen-
» chans ſont leurs ſeules regles qu'el-
» les ne manquent point de ſuivre, à
» moins que la preſence d'un danger
» ſenſible ne les en détourne ».

Mais, quelque ſujet que l'homme ſoit à ſes paſſions, continuë notre Auteur, quelque profondes qu'en ſoient dans lui les racines, quelques forces même qu'elles y ayent priſes avec le tems, & quelque violentes qu'elles ſoient devenuës, il faut neanmoins qu'il ſe reſolve une bonne fois à les entreprendre, à les combattre, & à les maîtriſer. Que cet Empire ſur nos paſſions ſoit neceſſaire, c'eſt ce que

tout homme doit aſſez ſentir & s'avoüer à lui-même. Il ne s'agit, pour en être convaincu, que de ſçavoir eſtimer ſon veritable repos, que d'examiner en quoi il conſiſte, & de connoître les avantages qui nous reviennent du réglement de nos paſſions. C'eſt ſur ces articles que roule la ſuite de la premiere Partie de ce Traité.

Elle nous ſuggere deux penſées à approfondir, pour nous engager de travailler à régler nos paſſions. La premiere eſt, que ſi d'une part il eſt bien difficile de les gouverner, il n'y a rien d'un autre côté qui nous ſoit plus glorieux que d'en venir à bout. La ſeconde eſt, qu'il n'y a point de plus miſerable eſclavage que de vivre ſous la dépendance de nos paſſions. Maintenant, pour ſubjuguer entierement nos paſſions, nous ſommes avertis qu'il faut commencer d'abord par les moderer, & l'on nous apporte trois moyens pour venir à cette fin. 1°, C'eſt de conſiderer, lorſque nous ſerons le plus de ſens froid, combien de troubles affreux nos paſſions ont excitez en nous juſqu'à preſent.

2°, C'eſt d'aſtraindre noſtre raiſon

être toûjours en garde, & à veiller
ıns cesse sur tous les objets qui sont
rai-semblablement capables d'émou-
oir nos passions. 3°, C'est que cha-
un étudie dans soi la nature de la
assion, dont la défaite contribuëra
lavantage à triompher de toutes les
utres.

Ici, l'Auteur pose un principe com-
ne certain, qui peut neanmoins pa-
oître un paradoxe : & c'est que si les
passions sont les semences du vice,
elles sont aussi, dans un autre sens,
es semences de la vertu : combattre
e vice, est souvent, selon lui, & leur
objet & leur occupation. Il s'applique
à fortifier cette maxime par des exem-
ples, & sur tout par les passions de la
crainte & de l'esperance, qui sont
les deux sources les plus ordinaires de
toutes les actions de l'homme : » la
» crainte » (ce sont ses paroles)
» n'entretient-elle pas en notre fa-
» veur, avec nos ennemis, une intel-
» ligence sourde ? Ne nous instruit-
» elle pas avec fidelité des précautions
» que nous avons à prendre pour les
» prévenir & éviter les pieges qu'ils
» nous préparent ? Ne nous rend-elle

» pas attentifs obſervateurs de
» mouvemens, qui ne tendent
» notre perte? Certainement,
» devons rejetter la plus grande
» tie de nos fautes ſur notre negl
» ce, à profiter des avertiſſemen
» cette crainte nous donne. A l'
» de l'eſperance, ne nous enhardi
» le pas? Ne nous inſpire-t'elle p
» courage pour entreprendre de
» tions glorieuſes, quelque diff
» d'ailleurs qu'elles ſoient? En
» bien de rencontres la crain
» nous diffamer, ou l'eſperan
» nous élever en l'honneur, ne
» vent-t'elles point nous empêch
» commettre une injuſtice, un
» fidie, &c.»?

Il eſt viſible qu'en pareil cas, ſacrifice d'une perfidie, ni celui injuſtice, ne ſont les fruits d'au vertu Chrétienne, puiſque la cr & l'eſperance, qui font alors n'ont que des motifs purement mains: & notre Auteur en con auſſi. Il prétend ſeulement qu mêmes paſſions ſont ſouvent le mences de la vertu, en ce qu'ell tournent l'homme du crime, &

par là elles le mettent dans une dispo-
sition plus propre pour devenir chré-
tiennement vertueux. Il ajoûte qu'il n'est point de passion qui ne puisse se changer en une vertu chrétienne, avec le secours de la grace du Seigneur : & ce qu'il propose sur ce point, il le prouve par les exemples des passions les plus vives ; telles que sont l'amour, la colere, l'envie, &c. Ce changement d'une passion en une vertu, s'opere par le simple changement d'objet. A l'amour de la gloire mondaine, donnez la gloire de Dieu pour objet, & par là, d'une passion vous faites une vertu. Il en est de même de toutes les autres passions, dont le cœur humain est capable.

Notre Auteur, après avoir traité des passions en general, dans la premiere partie de son ouvrage, en employe la seconde partie à traiter des passions en particulier : & voici la méthode qu'il observe. Il définit d'abord la nature, & apporte les proprietez de chaque passion. Ensuite il montre comment on peut faire un bon usage de chacune de ces passions. Le détail dans lequel il descend, est

très-instructif ; & il faudroit le traduire presque mot pour mot, si l'on vouloit en donner au Lecteur une idée parfaite : mais c'est ce que l'esprit d'un simple extrait ne nous permet pas de faire.

Article XXXVIII.

INSTRUCTION A LA PHILosophie, ou *de la connoissance de Dieu & de soi-même*. A Paris, Place de Sorbonne, chez André Cailleau, Robert-Marc d'Expilly, Denis Horthemels, Gabriël Amaury. 1722. *in douze*, *pages* 400.

POint de sujet plus important que celui-ci, & qui simpathise davantage avec l'idée que l'homme a de sa propre excellence ; point aussi de sujet plus difficile à remplir : nous trouvons dans notre propre fonds un abîme, dont il ne nous est pas permis de sonder la profondeur. On s'est épuisé en recherches sur la nature de notre ame, & le secret est toûjours demeuré sous le voile du mystere ; & après bien des discussions, tout s'est terminé à des conjectures nouvelles, qui

pour être plus ſpecieuſes que les anciennes, n'en ſont ni plus ſolides, ni plus certaines. Notre eſprit a beau ſe replier ſur lui-même, pour approfondir ſon eſſence & ſes propres perfections; il eſt contraint de s'en tenir à la ſurface, ſans pouvoir penetrer au-delà : reſſerré dans des bornes trop étroites, il ne peut forcer la barriere qui l'environne; & la foibleſſe de ſes lumieres ne lui permet pas de ſe faire jour au travers des tenebres qui l'inveſtiſſent de toutes parts. L'homme ne ſe connoît qu'autant qu'il faut, pour ſe convaincre de la nobleſſe de ſon origine, de la grandeur de ſes eſperances, de l'étenduë de ſes devoirs; en un mot, pour agir en homme & en Chrétien, mais non pas aſſez pour raiſonner en Philoſophe. Le ſurplus de ſon inclination à connoître, tourne au profit des préjugez & des opinions.

De tous les Ouvrages qui ont paru ſous ce titre *de la connoiſſance de ſoi-même*, la honte de la raiſon, l'aveu de notre ignorance, & la confuſion de notre orguëil, ont été le reſultat. La difficulté de la matiere n'a point

rebuté l'Auteur : son dessein est de développer l'homme tout entier à lui-même, & de le conduire, par cette connoissance, à celle de l'Être suprême.

Dans le premier Chapitre, il nous fait part de ses conjectures sur les opérations de notre ame : elles se réduisent aux sensitives, & aux intellectuelles. « Les sensations ne sont » (dit l'Auteur) que la premiere per- » ception qui se fait dans notre ame » à la présence des objets ». Une telle définition nous apprend (il est vrai) qu'en conséquence de l'action des corps étrangers sur les organes des sens, l'ame éprouve dans elle-même différentes impressions qu'on appelle sensations. Mais en quoi consistent-t'ils ces sentimens ? Quelle est leur nature ? Par quelle secrette loi des objets corporels font-ils naître des perceptions purement spirituelles ? L'ame se modifie-t'elle alors ? Faut-il recourir aux volontez efficaces de Dieu pour trouver la cause physique qui produit ces sensations ? C'est sur quoi l'Auteur ne daigne pas prononcer ; entre ces deux extrémitez qui parta-

gent les Philoſophes anciens & modernes, il n'eſt pas ſûr de ſe déclarer. Le plus ſage eſt de garder une exacte neutralité, pour ne point encourir la diſgrace de l'un ou de l'autre parti. Parmi les ſenſations, l'Auteur éxamine ſur tout le plaiſir & la douleur ſur quoi il nous produit ſes découvertes. « Le chatouillement des ſens « eſt (dit-il) ce qu'on appelle plaiſir; « le ſentiment importun des ſens of- « fenſez, eſt ce qu'on appelle dou- « leur; l'un eſt un ſentiment agréable « qui convient à la nature; l'autre, « un ſentiment fâcheux contraire à la « nature ». Le point capital ſeroit de mettre en évidence ces rapports miſtérieux de contrariété & de convenance. Il ne faut pas confondre le plaiſir & la douleur avec la joye & la triſteſſe; celles-ci naiſſent à la préſence d'un corps qui affecte les organes, & ſont reſſenties dans un certain endroit déterminé; par exemple, la douleur d'une bleſſure ſe fait ſentir dans la partie offenſée: il n'en eſt pas ainſi de la joye & de la triſteſſe, à qui nous n'attribuons aucune place certaine: elles peuvent être excitées en

l'absence des objets sensibles, seule imagination, ou par la réflexion de l'esprit ; on a beau giner le plaisir du goût & celui odeur exquise, on n'en fait pas pour cela le sentiment.

Ce qu'il faut particulierement server dans les sensations, c'est près qu'elles sont passées, elle sent dans l'ame une image d mêmes & de leurs objets ; & c qu'on appelle imagination. Bie ces sentimens, après une long terruption, peuvent se renouv de sorte que les objets se prés à l'esprit avec la même emprei les mêmes caracteres dont chaqu l'avoit, pour ainsi dire, affeć c'est ce qui s'appelle mémoire.

Tout le monde ne conviend de ce que l'Auteur avance, qu dit de l'imagination, qu'elle e jours plus foible que le senti Cette proposition n'est pas telle universelle, qu'elle ne souffre que exception. Il est bien vrai fibres du cerveau sont ordinair plus agitées par l'impression des extérieurs, que par le cours se

esprits qui occasionnent les fantômes de l'imagination. L'ame reçoit une *touche* bien plus vive, lors qu'elle juge les objets présens, & comme capables de lui faire sentir du plaisir & de la douleur. Il arrive cependant quelquefois dans les personnes qui ont les esprits animaux fort agitez par des jeûnes, par des veilles, par des fievres chaudes, par quelques passions violentes, que ces esprits portez impetueusement jusqu'au cerveau, en remuent les fibres interieures avec autant de force que les objets du dehors; de maniere que ces mêmes personnes sentent ce qu'elles ne devroient qu'imaginer, & croyent voir devant leurs yeux des objets qui ne sont que dans leur imagination.

A la suite des sensations & de l'imagination, se trouvent les passions, ou certains mouvemens que l'ame éprouve à l'aspect du bien, dont elle poursuit la possession, & du mal qu'elle veut éviter. Les anciens Philosophes rapportoient toutes nos passions à deux sources qu'ils appelloient dans leur langage, *l'appétit concupiscible, & l'appétit irascible.* Ces deux

noiſſance antérieure de l'objet, dont elle eſt l'image.

Les opérations intellectuelles ſont propres de l'entendement & de la volonté. « L'entendement eſt une » lumiere que Dieu nous a donnée » pour nous conduire ». On avoit jusqu'ici conçû que l'entendement n'étoit rien autre choſe que l'ame même, entant qu'elle eſt capable de diſcerner entre le vrai & le faux. Si cela eſt ainſi, peut-on dire ſérieuſement que l'Ame conſidérée ſous ce rapport, eſt une lumiere que Dieu nous a donnée pour nous conduire? A moins qu'on ne veüille diſtinguer l'entendement de la ſubſtance de l'Ame, comme la lumiére eſt diſtinguée de l'objet éclairé; en ce cas, il faudroit renverſer les principes les plus connûs de la Dialectique, pour ſoûtenir une opinion auſſi équivoque par le faux jour qu'elle préſente naturellement à l'eſprit, que peu éxacte dans ſes conſéquences.

Pourſuivons. Il appartient à l'entendement, d'inventer, d'enviſager, de pénétrer tous les ſens de l'objet qui ſe préſente; alors il s'appelle eſ-

prit. C'eſt auſſi le propre de l'entendement de diriger au vrai & au bien ; alors il s'appelle raiſon & jugement. La raiſon priſe comme la lumiére naturelle qui nous éclaire ſur nos dévoirs à l'égard de Dieu, du prochain & de nous-mêmes, reçoit le nom de conſcience.

La connoiſſance des proportions, des rapports, de la juſteſſe, de la beauté & de l'ordre qui ſe trouve dans les objets, eſt le pur ouvrage de la raiſon ou de l'entendement ; il nous arrive neanmoins aſſez ſouvent d'attribuer aux ſens, ce qui appartient à l'eſprit. Lors que nous regardons une longue allée, quoique tous les arbres décroiſſent à nos yeux à meſure qu'ils s'en éloignent, nous les jugeons tous égaux. Ce jugement n'appartient pas à l'œil ; il ſe forme par une ſecrette réflexion de l'eſprit qui connoît naturellement la diminution que doit cauſer l'éloignement dans les objets. Voilà le jugement naturel que le Pere Malbranche faiſoit naître à point nommé pour corriger les erreurs des ſens. Selon lui, « quand nous regardons un cube, «

» il est certain que tous les côtez que » nous en voyons ne sont presque ja- » mais de projection, ou d'image » d'égale grandeur dans le fond de » nos yeux, puisque l'image de cha- » cun de ces côtez qui se peint sur la » rétine ou nerf optique, est fort sem- » blable à un cube peint en perspecti- » ve, & par conséquent la sensation » que nous en avons, nous devroit » représenter les faces du cube com- » me inégales, puisqu'elles sont iné- » gales dans un cube en perspective. » Or l'on peut dire que cela arrive » par une espece de jugement naturel » que nous faisons; sçavoir, que les » faces du cube les plus éloignées & » qui sont vûës obliquement, ne doi- » vent pas former sur le fond de nos » yeux, des images aussi grandes, » que les faces qui sont plus pro- » ches ».

Revenons à notre Auteur. Il compare l'imagination & l'entendement: il fait voir que l'une & l'autre différent dans leurs objets. L'imagination se represente les choses sensibles & corporelles; l'entendement considére la nature, l'essence, les rapports,

es perfections de chaque être ; en un not, tout ce qui ne tombe point sous es sens. Cependant l'imagination & 'entendement ne sont pas tellement listinguez qu'ils ne se trouvent ensemble, & n'agissent comme de concert. L'image sensible du Triangle prévient nécessairement l'idée qu'on 'en forme. Les figures bizarres & de aprice, les chiméres, les centaures & es autres compositions de cette nature, que l'imagination fait ou défait quand il lui plaît, supposent quelque éflexion sur les parties inalliables qui composent ce tout imaginaire, & quelque comparaison des unes avec es autres. Mais en même tems que a fantaisie se figure cet assemblage nonstrueux, l'entendement en connoît la vanité. L'imagination & l'entendement doivent donc se prêter un secours mutuel & marcher d'intelligence.

A cette occasion, l'Auteur s'étend sur le bon & le mauvais usage de l'imagination : elle est nécessaire pour fixer l'attention de l'esprit ; mais elle doit être contenuë dans de justes bornes, & recevoir ses loix de l'enten-

dement, à qui seul il appa
décider. Nous ne sommes
convaincus par l'expérience
imagination fougueuse &
étouffe le raisonnement & c
bon sens. Les personnes d'
tion ne trouveront pas ici leur
on les dégrade de la qualit
esprit, pour l'accorder tout
à ceux qui sont uniquement
nez par la raison. Ceux-là
sont féconds en descriptions,
tures vives; ceux-ci, persua
la force du raisonnement, pa
titude & la justesse du discer
par la précision & la conven
termes qu'ils employent.
miers sont visionnaires & pas
les autres sont raisonnables
rez; un homme d'imagina
fertile en expedients; un hom
tendement sçait prendre s
plus sûrement, & ses démarc
plus suivies. Quoi qu'on pu
il semble qu'on ôte trop aux
accorder tout aux autres. Le l
est inséparable du bon sens &
gination; c'est l'union, l'assort
le mêlange de ces deux parti

fait tout le merite. De l'un, il reçoit la solidité & la justesse; de l'autre, la vivacité & l'éclat. Sans imagination, l'esprit est sombre, languissant, & stérile; sans jugement, il est inconsideré, léger & frivole; trompé par une fausse lueur, il marche à l'avanture dans des routes écartées, où il fait autant de chûtes que de pas.

On ne peut sur cela refuser le suffrage d'un des plus judicieux & des plus polis écrivains de notre siecle. Le jugement, selon lui, est comme le fond de la beauté de l'esprit; ou plutôt le bel esprit, est de la nature de ces pierres précieuses, qui n'ont pas moins de solidité que d'éclat.

Quanto Sodezza tanto ha splendore;

C'est un corps solide qui brille, c'est brillant qui a de la consistance & corps.

Le second chapitre de cet ouvrage, ntient une Analyse abregée des parextérieures & intérieures du corps nain. Parmi celles-ci, la plus conrable est le cœur. On examine ici

les fibres & les filets dont il eſt ti
les arteres qui répondent à chacun
ſes cavitez, la compreſſion & la c
tation du poûmon, les propriete
les uſages de l'eſtomach, du mé
tere, & géneralement les jeux &
reſſorts de toutes les parties qui c
poſent la baſſe région. De là, l'
teur paſſe d'une valvule à l'autre
remonte par tous les différens can
juſqu'à l'Éſophage & la Trachée
tere, d'où il ſe fait jour pour ſe
dre au cerveau. Il en parcourt
qu'aux moindres ſinuoſitez, c
contemple à loiſir les merveilles
nature.

L'union de l'ame & du corps fa
ſujet du troiſiéme chapitre. Sans
loir pénétrer le ſecret de cette u
qui a coûté à la Philoſophie tan
recherches auſſi pénibles qu'inf
tueuſes, l'Auteur ſe contente de
ſonner ſur les effets qui en réſult
tout ſe réduit à montrer le rap
mutuel des actions de l'ame &
mouvemens du corps; l'ébranler
des nerfs & le cours des eſprits
trouvent à propos pour expliqu
concert de ces deux parties. San

rits animaux & ſans matiére ſubtile, [q]ue deviendroit la nature ? Et pour [m]ieux dire, où en ſeroient les Philo[s]ophes.

Le cerveau eſt, pour ainſi parler, [l]e reſervoir d'où ſe fait la diſtribution [d]es eſprits, & en même tems, le cen[t]re commun où aboutiſſent tous les [n]erfs. On doit, au reſte, ſe figurer la ſubſtance du cerveau comme un tiſſu [d]e petits filets qui communique avec les nerfs ; ce qui ſe prouve par l'Analogie des autres parties du corps ; car les Chairs & les Muſcles qui ne paroiſſent à nos yeux qu'une maſſe informe & confuſe, dans une diſſection délicate paroiſſent un amas de petites cordes, tournées en tout ſens, ſuivant les divers mouvemens auſquels la nature les a deſtinez ; il en eſt ainſi, de la ratte, du foye, de la peau & des autres membranes, dont le tiſſu eſt préparé de la maniere qu'il faut pour donner à ces parties la ſoupleſſe & la conſiſtance que demandent les beſoins du corps.

Il eſt à croire que la nature n'a pas été moins induſtrieuſe dans la compoſition du cerveau, dont l'uſage eſt

de pourvoir & de présider en quelque forte, à toutes les fonctions animales. On comprendra donc aisément qu'il sera formé de l'assemblage d'une infité de petits filets, que l'affluence des esprits tient toûjours en état pour recevoir à la prémiere secousse des nerfs, les impressions qui font naître, en vertu des loix de l'union de l'ame & du corps, les sensations, les images des objets, les passions & les désirs que nous expérimentons sans cesse, plus ou moins vivement, selon que les esprits sont plus ou moins impétueux, plus ou moins irréguliers dans leurs cours.

C'étoit ici le lieu de déterminer quelle est cette partie du cerveau, où l'ame apperçoit les traces & les impressions des objets. L'Auteur ne nous en dit rien. Que ce soit donc, selon le sentiment de Willis, dans les deux petits corps qu'il appelle *corpora striata*, que réside le sens commun : que les sinuositez du cerveau conservent les especes de la memoire; & que le corps *calleux* soit le siege de l'imagination : que ce soit, suivant l'opinion de Fernel, dans la *pie mere*, ou dans

la glande pineale de Monsieur Descartes, que l'ame exerce ses principales fonctions; c'est sur quoi il est difficile de prononcer : d'ailleurs il est de l'interêt de la Physique que ces sortes de questions demeurent indécises & problematiques ; elles donnent lieu à des discussions curieuses & à des recherches utiles qui se font toûjours au profit des sciences & à l'avantage du public.

Dans le quatriéme chapitre, l'Auteur s'applique à faire admirer le chef-d'œuvre de la toute-puissance du Createur, qui se manifeste d'une maniere si sensible, dans ce parfait accord & cette societé intime du corps & de l'ame, dans l'artifice & l'harmonie de tant de ressorts qui perpétuent le concert de ces deux substances : tout porte, dans l'homme, l'empreinte de la divinité. L'inspection de notre être nous annonce & nos obligations, & le tribut d'hommage que nous devons à Dieu. Tout ce chapître présente un vaste champ aux plus solides réfléxions, sur la dignité & la destination de l'homme, sur l'immortalité de son ame; sur le désir passion-

né qu'il a d'être heureux, ſur l
ſeres de la vie, &c. L'Auteur
à ces réfléxions toute l'étendu
peut, & ne laiſſe preſque rien à
du lecteur. Encore dans la diſc
matiere, eſt-t'il obligé de fair
courte revûë ſur les articles préc
dont il emprunte ce qu'il fau
combler la meſure de ce chapit

Je ne crois pas que l'Aute
plus heureux que le Pere Malbr
dans les preuves qu'il employe
perſuader que les veritez éter
& immuables, que les princip
ſciences & de la morale, s'app
vent néceſſairement dans la ſub
de Dieu même. Car ſans parl
abſurditez apparentes, & des i
ſéquences d'une telle opinion ;
vaincus comme nous ſommes p
tre propre expérience de la pe
de notre eſprit & de la foibleſſe
lumieres, penſerons-nous ſé
ment qu'il puiſſe ici-bas ſoûten
l'éclat de la Majeſté de Dieu, q
naturellement la vûë aſſez péné
pour atteindre à un objet infin
élevé au-deſſus de lui ? Quoi
eſprit forcé de reconnoître ſon

tance dans les plus ſimples ouvrages de la nature ; cet eſprit qui ſe perd dans l'enceinte même d'un atome, qui ſe confond dans les rapports tant ſoit peu compoſez des idées ; cet eſprit percera de ſes regards les ſplendeurs de la divinité ? Et puis ; quelle néceſſité de recourir à la viſion intuitive, pour concevoir l'origine de ces notions éternelles, de ces axiomes inébranlables, de ces veritez immuables qui ont ſubſiſté dans tous les âges, & ſe ſont maintenus contre les doutes abſurdes du pyrrhoniſme ?

La nature de chaque être eſt fixe & inaliénable. Il ſera vrai de toute éternité, qu'un cercle ne peut avoir l'eſſence & les proprietez d'un triangle ; cette vérité eſt donc invariable, éternelle & néceſſaire. Or l'idée de chaque choſe eſt l'image ſpirituelle qui repreſente ſa nature ; ainſi chaque choſe a ſon idée fixe & déterminée, auſſi bien que ſon eſſence ; chaque être a ſon idée propre qui ne peut devenir, ſans une contradiction manifeſte, l'idée d'un autre être. Il eſt donc clair que les vrayes idées des choſes ſont néceſſaires en ce ſens, que l'idée ou la

nature du triangle (par exemple) ne peut jamais être l'idée ou la nature du cercle, & de quelque autre figure que ce ſoit. Ces mêmes idées ſont éternelles en ce ſens, qu'on ne peut imaginer un ſeul inſtant dans l'éternité, où il ne ſoit certain que telle idée ou telle nature, eſt l'idée ou la nature de tel être ; elles ſont immuables en ce ſens, qu'il ne ſe peut faire que l'idée d'une choſe ceſſe d'être l'idée de cette choſe-là même, & devienne l'idée d'une autre choſe ; de là, les propoſitions néceſſaires & d'éternelle vérité, qui ne ſont nommées telles, que parce qu'elles contiennent & expriment les vrais rapports de toutes ces idées ; ſur ce principe, on prouve qu'il eſt auſſi impoſſible que Dieu puiſſe changer l'eſſence des choſes, qu'il eſt impoſſible que la même idée ſoit & ne ſoit pas en même tems la véritable idée de l'objet qu'elle repréſente.

Suppoſé donc, comme il eſt vrai, que j'apperçoive dans mes ſenſations l'étenduë, les figures & les nombres il eſt ſûr que tous les hommes, de quelque nation qu'ils ſoient, doiven

avoir les mêmes idées de l'étenduë, des figures, & des nombres, parce que les ames de tous les hommes étant de même eſpece & unies ſelon les mêmes loix à des corps organiſez d'une ſemblable maniere; elles reçoivent auſſi les mêmes impreſſions, & par conſequent, elles forment les mêmes idées: ayant les mêmes idées, pourquoi n'y verroient-elles pas les mêmes rapports; tel qu'eſt le rapport d'égalité entre deux fois deux & quatre, de la même façon qu'elles apperçoivent les differences des ſenſations de lumiére, d'avec celles qui excitent les ſens?

A l'égard des principes de la Morale, ils ſe trouvent écrits de main divine & en caracteres ineffaçables dans la ſubſtance même de notre ame; ou, pour parler plus ſimplement, ces principes ont leur ſource dans la loi naturelle qui nous éclaire & nous dirige ſur les devoirs généraux & ſur les concluſions pratiques qui en réſultent. Cette loi, c'eſt la raiſon qui nous a été donnée en partage pour nous conduire par rapport à Dieu, à nous-mêmes & au prochain. Cette loi eſt

une loi naturelle, parce qu'elle est fondée sur la nature même des choses, sur la nature de Dieu, du prochain notre semblable; sur la nature du corps, substance inférieure à l'esprit; par consequent, cette loi gravée au-dedans de nous-mêmes est immuable, parce que la nature des choses ne peut changer; elle est nécessaire, puisque Dieu Auteur de la nature & la souveraine raison en ordonne l'observation par un acte nécessaire de sa divine volonté; elle est éternelle, parce qu'aucune creature raisonnable ne peut être affranchie de cette loi.

S'il est vrai (comme le prétend l'Auteur en gémissant sur les miseres de la condition humaine) que par un sentiment naturel nous appercevons la cause de nos malheurs dans les crimes de nos ancêtres; s'il est vrai, (comme il le dit expressément) que notre nature est corrompuë jusques dans sa source, depuis la chûte de notre pere commun; Michel de Bay n'avoit point avancé une erreur, lors qu'il enseignoit qu'il n'eût pas esté de la justice de Dieu de créer l'homme

innocent, ſujet aux miſeres, aux infirmitez, & aux révoltes de la concupiſcence, tels que nous le ſommes aujourd'hui; ainſi l'état de pure nature ne s'accorderoit pas avec l'idée d'un Dieu juſte: il faudroit donc démentir les Conſtitutions des Papes Urbain VIII. & Pie V; mais il vaut mieux prendre dans le ſens orthodoxe les expreſſions de l'Auteur, qui apparemment à parlé plus en Prédicateur qu'en Philoſophe.

Ce cinquiéme & dernier chapitre de cet Ouvrage, fait connoître à l'homme ſa dignité & ſa prééminence ſur les autres animaux. L'Auteur examine (ſans prendre parti) les différentes opinions qui partagent les Philoſophes au ſujet de la nature des bêtes qui ſe conduiſent par le ſeul inſtinct; mais on demande en quoi conſiſte cet inſtinct. Les uns veulent que ce ſoit un ſentiment, & ceux-là leur donnent une ame ſenſitive qui n'eſt ni corps, ni eſprit; les autres ne reconnoiſſent dans les bêtes qu'une force mouvante, par laquelle les muſcles ſont ébranlez. Ainſi, pour faire *joüer la machine*, ils ſuppoſent l'or-

ganiſation des parties, l'impı des objets ſur le cerveau & la tion des eſprits pour donner le vement aux muſcles. A dire le ſi j'écoute les préjugez vulgair bêtes ont du ſentiment & une de connoiſſance; ſi je conſulte ſon, ce ſont de pures machin j'en crois la Philoſophie, le pr de leurs opérations eſt un form tantielle, matérielle.

ARTICLE XXXIX

RECHERCHES HISTORI de l'Ordre du Saint Eſprit. 12°. *Tom.* 1. *par M. du Cheſ* 466. *Tom.* 2. *par M. Haud pp.* 460. *Nouvelle édition.*

CEt Ouvrage dont le titre annoncer des Recherch l'Ordre même du Saint Eſpri proprement un catalogue géné que de ceux qui en ont été hoı ou qui en ont poſſedé les charg puis ſon inſtitution.

Il eſt vrai que dans la Préface longue d'ailleurs, M. du Cheſı

che en passant l'origine de l'Ordre; & les motifs qui l'ont fait établir; mais si des articles aussi interessans n'ont point échapé à ces Recherches, devoit-il se contenter de les effleurer dans une préface ?

Quoi qu'il en soit, en parlant des motifs de l'institution, il releve Favin qui, contre la veritéde l'histoire, met au nombre de ces motifs, le jour de la naissance du Prince Instituteur, comme si Henri III. qui naquit le 19. Septembre de l'an 1551, étoit né au contraire le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire, à pareil jour qu'en deux années consecutives, il fut élû Roi de Pologne, & succeda au Royaume de France.

Au reste, notre Auteur trouve cette méprise en quelque façon excusable; Favin ne s'étant trompé que sur la foi d'une Inscription qu'il avoit lûë à Paris sur un des vitraux de l'Eglise des Cordeliers. Voici l'Inscription:

Hocce die quo almus cœlo descendit ab alto
Spiritus inflammans pectora Apostolica,

Erricus Franco ter maximus natus in orbe eſt,
Electuś populi Rex quoque Sarmatici.
Et Rex Francorum Carlo ſucceſſit amori
Ipſe amor & Franci deliciæ populi.

Après cela, quelle créance donnera-t'on à des ſyſtémes uniquement appuyez ſur la datte fautive d'une medaille ? Souvent il faut recourir à la divination, l'Exergue étant effacé par la vetuſté ; & toûjours ce même Exergue, les dattes y étant marquées par des chiffres, ou par des abbreviations, eſt-il plus ſuſceptible d'erreur que l'Inſcription que nous venons de rapporter après M. du Cheſne.

Mais revenons. Il eſt vrai, dit cet Auteur, qu'Henri III. inſtitua l'Ordre du Saint Eſprit, en reconnoiſſance des graces que par ſon aſſiſtance il avoit reçûës le jour de la Pentecôte ; mais il eſt certain auſſi qu'il eut en vûë de s'attacher plus fortement les Seigneurs de ſa Cour contre les nouvelles factions, & d'honorer ſa Nobleſſe, en faiſant de l'Ordre qu'il

vouloit instituer, la marque de la plus haute distinction.

A quoi l'Auteur pouvoit ajoûter, qu'une des fins que ce Prince se proposa, fut de retirer du Parti Calviniste, par l'esperance de cet honneur, les grands Seigneurs de son Royaume, parce qu'un des Statuts porte que ce même honneur ne seroit accordé à personne, qu'il ne fît profession de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine. Il est encore vraisemblable que son dessein étoit de donner atteinte à la Ligue, d'autant que par un autre Statut, le nouveau Chevalier doit faire vœu & serment de ne prendre gages, ni pensions d'autre Prince quelconque, ni de s'obliger à autre personne du monde, sans l'expresse permission du Roi; or c'étoit principalement en cela que consistoit ce qu'il y avoit de plus dangereux pour l'autorité Royale.

M. du Chesne parle ensuite du sceau de l'Ordre. Henri III. dit cet Historien, y est representé séant en sa chaire, la Couronne d'or en tête, revêtu des habits, & du collier de *l'Ordre:* au-dessus du Roi, on voit le

Saint Eſprit deſcendant e
colombe, environné de ra
neux & brillans, d'où ſe
des larmes de feu : à ſa m
eſt le Chancelier de l'Ordr
& tenant le livre des Sai
les; & à ſa gauche, le G
debout, & liſant le ſerm
de Gonzague, qui, à ca
diſpoſition du Prince de C
le premier reçû Chevalier
ſceau ſont gravez ces mots
de ce nom, par la grace d
de France, & de Pologne
Souverain de l'Ordre des
du Saint Eſprit; avec un
l'Ordre entre le premier,
nier mot de cette inſcriptio
treſcel eſt empreint l'écu
couronné de quatre flamm
les.

Après cette deſcription
obſerve qu'Henri III. voul
tes les expeditions de l'Or
ſcellées en cire blanche, no
quelques-uns l'ont préten
que nos Rois s'en ſervoie
en leurs lettres les plus im
mais par la conſideration

té du Saint Esprit, & de ce qu'il descendit sur les Apôtres en forme de colombe.

Pour ce qui regarde l'institution de l'Ordre, il en rapporte, avec la plûpart des Sçavans, l'origine à Loüis de Tarente Roi de Sicile, &c. lequel en 1352, le jour de la Pentecôte, & de son couronnement, institua cet Ordre à Naples, par une constitution contenant 25. chapitres.

L'Auteur devoit, ce semble, ajoûter qu'après la mort de Loüis, cet Ordre perit entierement; qu'il n'en seroit pas même resté la memoire, si l'original de la Constitution ne fût tombé par hazard au pouvoir des Veniciens, qui en firent present à Henri III. comme il revenoit de Pologne, & que ce Prince, après y avoir pris ce qu'il voulut, commanda au Sieur de Chiverny de brûler l'original; mais que ce Ministre, par tout ailleurs si fidelle aux ordres de son maître, ne se crut pas obligé de lui obéir en ce point.

Pour ce qui est de la forme de l'ouvrage, M. du Chesne, & son Continuateur ont suivi l'ordre des Crea-

tions, & à chacune ont ajout
noms des personnes reçûës, les
de leurs peres, meres, femmes
fans, & descendans avec leurs c
tez, Armes, & Blasons.

Nous nous contenterons de p
ici de la premiere de ces creat
Elle se fit à Paris en l'Eglise des g
Augustins, le dernier jour de De
bre, l'an 1578, & autres jour
vans : de cette creation, il y eut
Cardinaux ou Prélats, & vingt
Chevaliers associez à l'Ordre.

Les Cardinaux & Prelats, f
Charles de Bourbon, Prince du
Cardinal, Legat d'Avignon; Lo
Lorraine, Cardinal de Guise;
de Biragues, Cardinal, Chan
de France; Philippes de Lenonc
Evêque & Comte de Châlons,
de France; Pierre de Gondy, E
de Paris; Charles d'Escars, E
& Duc de Langres; René de D
du Lude, Abbé des Chatelier
Jacques Amyot, Grand Aumôn
France.

Les Chevaliers furent, Lu
de Gonzagues, Prince de Man
Philippe Emmanuel de Lor

Duc d'Aumale; Honorat de Savoye, Marquis de Villars & de Tende; Artus de Coſſé, Maréchal de France; François Gousfier, Seigneur de Crevecœur; François d'Eſcars; Charles de Halwin, Seigneur de Piennes; Charles de la Rochefoucault; Jean d'Eſcars, Seigneur de la Vauguyon, Prince de Carency; Chriſtophe Juvenel des Urſins; Scipion de Fieſque; Antoine Sire de Pons; Jacques Sire d'Humieres; Jean Sire d'Aumont; Jean de Chourſes, Seigneur de Maliçornes; Albert de Gondy; René de Villequier; Claude de Villequier; Antoine Sire d'Eſtrées; Charle Robert de la Marck; François de Balſac, Seigneur d'Entragues; Philibert de la Guiche, & Philippe Strozzi.

Après avoir rapporté les differentes creations, M. du Cheſne donne en leur entier les Statuts & Ordonnances de l'Ordre. Ces Statuts ſont compris dans 97. articles.

Par les huit premiers, qui regardent le Souverain de l'Ordre, la ſouveraine Maîtriſe eſt pour jamais incorporée à la Couronne, ſans en pouvoir être ſeparée pour quelque raiſon

que ce puiſſe être. Les Rois ſucceſſeurs ne pourront conferer aucune Commande, ni diſpoſer dudit Ordre, qu'après avoir reçû le ſaint Sacre & Couronnement ; auquel jour ils prêteront le ſerment, dont la formule ſe trouve au 7ᵉ Article ; & le lendemain, ils recevront l'habit, & le collier de l'Ordre par les mains de celui qui les aura ſacrez : dans leur ſerment & vœu, ils jureront de ne point diſpenſer, ni changer les Statuts irrevocables : ces Statuts ſont contenus au huitiéme Article.

Les articles ſuivans réglent le nombre des Cardinaux & Prélats qui ſeront aſſociez à l'Ordre, le lieu où ces Cardinaux & Prélats ſeront élûs, les habillemens qu'ils porteront, & le rang qu'ils tiendront dans leurs ſéances.

Le neuviéme Article ordonne, qu'il y aura quatre Cardinaux, & quatre Archevêques, Evêques, ou Prélats qui ſeront Commandeurs, & qui feront leurs preuves comme les Chevaliers.

Le dixiéme Statut, fait, comme il eſt aiſé de le comprendre, en faveur

de Jacques Amyot, incorpore à l'Ordre, en titre de Commandeur, le grand Aumônier & ses successeurs, lesquels seront tenus faire preuve de Noblesse.

Par l'Article 14. nul ne pourra recevoir l'habit de l'Ordre, si notoirement il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine; & par le quinziéme s'il n'est Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins, & s'il n'a, pour le regard des Princes, 25. ans accomplis; & 35. pour les autres.

Les Articles 19. & suivans jusqu'au 26. reglent la forme de proceder en l'admission des proposez, & verification de leurs preuves.

Par l'Article 27, les Commandeurs, & Chevaliers sont obligez de faire faire l'habit de l'Ordre à leurs dépens; & par le 28, l'habit & collier de l'Ordre ne peuvent être donnez que le dernier jour de Decembre après Vêpres, & cela dans l'Eglise où elles auront été dites.

Les Articles qui suivent jusqu'au 37. prescrivent aux grands Officiers

ce qu'ils ont à faire à la receptioı
nouveau Commandeur.

Le Chancelier doit presenter,
nir l'Evangile.

Le Greffier doit donner la ſ
des vœux & ſerment.

Les fonctions du Prevôt ſo
preſenter au Roi le manteau ,
mantelet de l'Ordre ; & cell
Grand Tréſorier, de preſenter l
lier.

Par l'Article 39. le Roi aſſign
l'entretien de l'Ordre un fon
ſix-vingt mille écus pour être dé
en plein Chapitre aux Comman
& aux Chevaliers.

Le 40e Article fixe à cent p
nes, outre celle du Souverain, le
bre des Commandeurs & Cheva
& dans ce nombre, ſont comp
quatre Cardinaux , les cinq Pr
le Chancelier , le Prevôt, Maît
Ceremonies, le Grand Tréſori
le Greffier ; ces deux derniers ſ
ſeulement le vœu de Religion, a
que les deux premiers font e
leurs preuves.

Les Articles 44. 45. & 46. r
dent le Chancelier. On lui aſſign

le écus sol de gages ordinaires. Il doit avoir en garde le sceau de l'Ordre, sceller toutes les expeditions, & aux Chapitres généraux proposer tout ce qui lui sera commandé par le Souverain.

Les suivans jusqu'au 51. concernent le Prevôt, Maître des Ceremonies. On lui assigne sept cens cinquante écus sol de gages ordinaires. Il doit veiller à ce que les Statuts soient observez, & prendre garde qu'aux jours & fêtes de la celebration de l'Ordre, toutes choses soient préparées à l'Eglise, comme elles doivent être. Pour les droits de son Office, les Cardinaux, à leur reception, seront tenus de lui donner dix aunes de velours cramoisi; les Prélats, dix aunes de velours violet; & les Commandeurs, douze aunes de velours noir.

Par l'Article 52, le Trésorier aura sept cens cinquante écus sol de gages ordinaires. Par le 53. il aura en garde les Chartres, & Regiſtres concernans l'Ordre, aussi bien que les ornemens d'Eglise lui appartenans, & les manteaux des Commandeurs. Par le 59, il sera tenu de faire faire les colliers

de l'Ordre, & de les presenter at
verain, à la reception des Com
deurs; & avenant le trépas ou
tion d'aucun d'eux, sera obligé
tirer lesdits colliers des mains de
ritiers.

L'article 57. assigne au Gr
cinq cens écus sol de gages orc
res. Par ce même article, il se
nu faire deux livres en parche
en chacun desquels sera écrite l
dation de l'Ordre, les Statuts,
ses, & Ordonnances d'icelui. Il
vra, écrira, & enregistrera to
qui sera reglé dans les Chapitres
& signera les Commissions.

Par l'Article 64, avenant le
de l'un desdits Officiers, l'éle
d'un successeur sera faite par le
verain, des mains duquel il re
l'habit & la croix, comme les
mandeurs; excepté le Heraut
l'Huissier qui recevront l'émail
croix par les mains du Chanceli
presence du Souverain.

Les Articles 65. 66. & 67.
tiennent les privileges accorde
Commandeurs, & aux Officie
l'Ordre.

Avril 1723.

Par l'Article 61, la Fête de l'Ordre se celebrera le premier Janvier en l'Eglise des Augustins de Paris, ou dans la plus spacieuse Eglise du lieu, où le Roi se trouvera lors retenu.

Par le 73. le Souverain, à l'offerte, donnera autant d'écus au soleil, qu'il aura d'années.

Par le 81. les Commandeurs ou Chevaliers commettant acte indigne de leur profession, & de leur devoir, seront privez, & dégradez dudit Ordre.

Le 83. défend toutes disputes pour les rangs, qu'il regle suivant l'antiquité de la reception.

Par le 87. chacun des Commandeurs recevra du Souverain un Collier d'or fait à fleurs de lys, & trois divers chiffres entrelacez de nœuds, lequel Collier sera toûjours du poids de deux cens écus ou environ, sans être enrichi de pierreries; & ne pourront lesdits Commandeurs le vendre, ou aliener; ains demeurera, & appartiendra toûjours audit Ordre.

Par le 89. les Cardinaux, Prélats, & Commandeurs seront tenus, à leur reception, de payer au Trésorier la

ſomme de dix écus d'or ſol pour
aumônez aux Auguſtins.

Le 90. les oblige à dire un ch
jour un Chapelet d'un dixain, &
heures du Saint Eſprit; à faute de c
ils donneront une aumône aux
vres ; de plus, il leur enjoint d
faillir ſe confeſſer deux fois pa
pour le moins, à perſonnes co
tuées en autorité dans l'Egliſe,
communier au premier jour de
vier, & à la Fête de la Pentecôte.
y manquent une ſeule fois dans
née, ſera retenu des fruits de
Commande, la cinquiéme part
revenu d'une année, applicabl
Auguſtins ; & s'ils y manquent
années conſecutives, l'habit & la
leur ſeront ôtez.

Le 94. leur défend toutes voy
fait.

Enfin le 97. & dernier reme
Souverains ſucceſſeurs de pouvo
terpreter, & ajoûter ce qui ſe tro
ra ſaint & raiſonnable, pourvû
tesfois que les choſes déja établi
ſoient en rien alterées, & ſur
celles qui ſont irrevocables.

Ces Statuts ſont ſignez de la
Avril 1723.

d'Henri III, à Paris, au mois de Décembre de l'an 1578, & de son regne le cinquiéme.

Art. XL.

EPISTOLA DI S. GIO: GRIsostomo à Cesario, Rappresentata Come sta nel Codice Fiorentino. In Firenze. MDCCXXI. Nella stamperia di sua Altezza Reale. Con licenza de Superiori. In 12. pp. 31. *C'est-à-dire: Lettre de S. Jean Chrysostome à Cesaire, telle qu'on la lit dans le Manuscrit de Florence*, 1721. *De l'Imprimerie de S. A. R. &c. in 12. pp.* 31.

Monsieur le Marquis Maffei ayant jetté les yeux sur le *Prospectus* de la nouvelle édition des *anciennes Leçons* d'Henri Canisius, que M. Jac. Basnage preparoit à Amsterdam, fut fort surpris d'y trouver, entr'autres choses ce qui suit: *Eam occasionem arripientes, genuinam ad Cæsarium Monachum Epistolam (Chrisostomi) adjiciemus ex Codice Bigotiano, quam è Ms. Florentino descriptam dilacerari jussit Princeps Serenissimus.* Si par ces paroles, dit M. Maffei, on prétend re-

nouveller l'ancienne querelle de la ſuppreſſion qui fut faite de cette Lettre à Paris, dès qu'elle y parut, c'eſt faire injure à la ſincerité Françoiſe, que de traiter cette ſuppreſſion de *fraude inſigne*, comme ont oſé faire M. Carré & d'autres Écrivains. C'en ſeroit une, ſans doute, ſi l'on avoit fait diſparoître le Manuſcrit, ou, ſi dans l'impreſſion on ne l'avoit pas repreſenté fidelement. Mais depuis quand eſt-ce *une fraude*, & *une fraude inſigne*, de ne permettre pas qu'un Ouvrage ſe répande dans le public; un Ouvrage, dis-je, obſcur & incertain; un Ouvrage juſtement ſuſpect de ſuppoſition; un Ouvrage dont on n'a pû trouver juſqu'à preſent dans la Langue originale, que quelques lambeaux diſperſez dans divers Auteurs, & dont enfin on ne preſente qu'une traduction très-imparfaite? Après tout, ſi-tôt que quelques Sçavans eurent jugé que la lettre pouvoit être de Saint Chryſoſtome, on en permit ſans peine, l'impreſſion à Paris; & le Pere Hardoüin en donna une très-belle édition, éclaircie par des notes & ſuivie d'une ſçavante Diſſertation ſur le

Sacrement de l'Autel. On voit donc bien que ces paroles du *Prospectus* ne peuvent marquer ce qui se passa en France, au sujet de la lettre à Cesaire, la premiere fois qu'elle y fut imprimée ; ce ne fut point par ordre du Prince qu'elle fut supprimée ; & & quand cela seroit, M. Basnage n'auroit assurément pas donné au Roi le titre de Serenissime : *dilacerari jussit Princeps Serenissimus.* M. Maffei n'a pû douter qu'on n'ait voulu désigner Son Altesse Serenissime le Grand Duc de Toscane, sçachant ce que les Protestans répandent parmi eux ; & l'ayant souvent entendu dire à plusieurs Ultramontains de diverses nations, que le Duc avoit premierement fait défense de laisser voir ce Manuscrit à qui que ce soit, & qu'ensuite il l'avoit fait déchirer, de peur que l'on ne reconnût que Saint Jean Chrysostome étoit fort éloigné du sentiment des Catholiques sur l'Eucharistie, comme leurs Adversaires prétendoient le prouver par cette lettre.

C'est pour éclaircir ce fait, & pour justifier S. A. R. dont ces Messieurs connoissent si peu la sincerité & la droiture, que le Marquis Maffei adres-

se sa Dissertation sur la lettre à Cesaire, à M. Basnage lui-même. Sçachez donc, lui dit-il, qu'en lisant ce que l'on dit du Manuscrit de Florence, dans le *Prospectus*, quoique je me souvinsse de l'avoir vû il y a quelques années, je voulus neanmoins m'assurer s'il subsistoit encore. Je cours à la Bibliotheque des Dominicains de S. Marc; je trouve le Manuscrit propre, bien conservé, & dans la même place; je trouve aussi la lettre entiere, également bien conservée, & sur le même papier. C'est un fait dont tous les Etrangers curieux de semblables monumens & qui viennent ici, peuvent rendre témoignage. Les Peres Dominicains qui les reçoivent avec beaucoup de politesse, se font un plaisir de montrer le Manuscrit à tous ceux qui le desirent. Vous pouvez consulter sur cela le Sieur Henry Brenkman, sçavant Hollandois, qui a demeuré long-tems à Florence, pour confronter les Manuscrits du Digeste, & avec lequel je me souviens d'avoir vû une fois celui dont il est ici question. Mais qu'est-il besoin de tant de témoignages? Celui de M. le Marquis Maffei n'est-il pas plus que suffisant, pour

quiconque connoit sa sincerité, & jusqu'où il porte la verité ? Jugez par là, continuë l'illustre Auteur, quelle creance merite le Sieur Mysson dans son *Voyage d'Italie*, lorsqu'entre autres choses, il dit, parlant de la Bibliotheque de Saint Laurent : *M. Magliabechi ne pût me faire voir la lettre de Saint Jean Chrysostome à Cesaire, ayant une deffense expresse du Grand Duc, de la communiquer à personne.* J'ai pitié de tous vos Messieurs les Ultramontains, dit le Marquis Maffei, lesquels ne manquent point de prendre ce Voyageur pour leur guide, en venant en Italie ; car il n'y a presque pas une page dans son Livre qui ne soit remplie d'erreur de fait & de fautes manifestes. N'aurons-nous donc jamais de Voyages exacts & fideles, sur la foi de qui nous puissions compter, pas même ceux qui ne décrivent que les Païs les plus voisins, dont les mensonges, ou les méprises sont plus facilement reconnuës, & les Auteurs plûtôt confondus ? Faudra-t'il que chacun, pour s'instruire, fasse le tour du monde ? Si cette plainte ne doit pas être si generale, au mois n'est-elle que *trop fondée.* Le bon Livre qu'un

Errata fidéle & vrai de la plûpar
Relations des Voyageurs, ou,
mieux dire, de meilleurs Memo
à la place de ceux qu'ils nous on
sez, & qu'ils nous donnent e
tous les jours! Le Sieur Myſſon di
Mr. Magliabechi avoit défenſ
montrer le Manuſcrit de la Le
Ceſaire. M. Magliabechi étoit G
de la Bibliotheque du Palais; ja
il n'eut aucune intendance ſur
des Manuſcrits, appelléela Bibli
que de Saint Laurent, qui eſt che
Peres de Saint Marc; & c'eſt dan
le-ci que le Manuſcrit en queſti
toûjours été. C'étoit donc à ces
qu'il auroit fallu faire la défenſ
M. Myſſon a imaginée.

On lit dans le *Proſpectus* de M.
nage, qu'on donnera dans le Re
qu'il annonce, *la veritable Le*
Ceſaire, comme ſi juſqu'ici l'on
avoit eû que des copies infidele
fort differentes de l'Original. C
déterminé M. Maffei à la copier
la plus ſcrupuleuſe fidelité, & à l
re enſuite imprimer avec ſa Le
M. Baſnage, afin que vous ſçac
lui dit-il, que ſi votre édition s'é

en quelque chose de la mienne, en cela même elle s'écartera de *la veritable Lettre*, & de l'Original. Et pour ne laisser aucun doute sur son exactitude, il désigne le Manuscrit par toutes les marques qui peuvent le caracteriser : la matiere sur laquelle il est écrit, la forme, la grandeur, le caractere de l'écriture, la couleur de la couverture ; enfin il descend jusqu'aux moindres minuties ; & il a cru cette exactitude necessaire avec des gens si entêtez de la prétenduë suppression ou extinction de ce Monument. Il juge par le caractere, qu'elle a été écrite dans l'intervalle du neuviéme au treiziéme siécle.

Cette Lettre attribuée à Saint Chrysostome, fut citée au commencement de la Réforme par Pierre Martyr (*a*), contre le dogme de la Transubstantiation. Il l'avoit décrite à Florence, dit M. Basnage, étant encore Religieux ; car il avoit été Chanoine Regulier de Saint Augustin, avant que d'embrasser les nouvelles erreurs. Cette copie confiée à Crammer (*b*), se perdit,

a) *Vermilli.*
b) *Archevêque de Cantorbery.*

lorſque ſous le Regne de Marie fille d'Henri VIII, la Bibliotheque de cet inconſtant (*a*) Prélat, lâche Miniſtre de la paſſion du Prince Apoſtat, fut pillée & brûlée. Cette perte fit croire à pluſieurs que les Theologiens Anglois ſçachant que la Lettre étoit ſuppoſée, l'avoient dérobée à l'examen des Sçavans, qui auroient aiſément reconnu la fraude de Vermilli. Mais elle n'empêcha pas que du Pleſſis-Mornay, long-tems après ne l'employât encore en témoignage contre le ſacrifice de la Meſſe, ſur la foi du ſeul Pierre Martyr, l'un des Oracles de ſa Secte; quoique, ni Geſner, ni Simler, ni Friſius, tout Proteſtants qu'ils étoient, n'euſſent oſé ſur une pareille authorité, l'attribuer à Saint Jean Chryſoſtome, dans le Catalogue de ſes Ouvrages. Mais tout le monde ſçait que du Pleſſis-Mornay ne fut, ni ſcrupuleux, ni exact, ni heureux en citations.

Les choſes en étoient là, lorſque le Sçavant M. Bigot fit un voyage en Italie, & trouva à Florence dans la

(*a*) *Il avoüoit qu'il avoit changé juſqu'à dix-ſept fois de créance.*

Bibliotheque des Dominicains un Manuſcrit, lequel avec pluſieurs Lettres & divers Traitez de quelques Peres Grecs, contient auſſi la fameuſe Lettre à Céſaire, avec ce titre (car elle n'eſt qu'en Latin, ainſi que le reſte du Manuſcrit) *Incipit Epiſtola Beati Joannis Epiſcopi Conſtantinopolitani ad Cæſarium Monachum tempore ſecundi exilii ſui.* Il en tira une copie, & la fit imprimer à Paris en 1680. Les Cenſeurs des Livres qui ne crurent pas qu'on dût laiſſer répandre dans le public, ſous le nom du Saint Patriarche de Conſtantinople, ſans bonnes preuves, un Ouvrage ſi contraire, au moins en apparence, à ce qu'il enſeigne par tout ailleurs ſur l'Euchariſtie, firent ſupprimer la Lettre. Les Proteſtants au contraire triomphans d'y trouver, comme ils ſe l'imaginoient, leur ſentiment clairement établi, ſe hâterent d'en multiplier les éditiohs, à Londres, à Amſterdam, à Roterdam. Après quelques recherches & quelque examen, les Catholiques eux-mêmes l'attribuerent à S. Chryſoſtome, & on en permit en France la *publication.* Il ne fut pas

difficile aux Sçavans, accoûtumez au langage des anciens Peres, de l'expliquer dans un sens Catholique. C'est ce qu'executa le Pere Hardouin dans la Dissertation dont j'ai parlé, imprimée à Paris en 1689. chez Muguet *in* 4°. C'est ce que fait encore aujourd'hui Monsieur le Marquis Maffei.

L'endroit de la Lettre qui paroit favorable aux Protestants, est conçû en ces termes dans le Manuscrit de Florence. J'ai déja averti que cette version est très-défectueuse, elle est même remplie de fautes grossieres. On s'en appercevra aisément dans le peu que je vais en rapporter. *Sicut enim antequam sanctificetur panis, panem nominamus; divina autem illud sanctificante gratia, mediante sacerdote, liberatus est quidem ab appellatione panis, dignus autem habitus est dominica corporis appellatione, etiamsi natura panis in ipso permansit, & non duo corpora, sed unus corpus Filii prædicatur: sic & hic divina* ΕΝΙΔΡΥCΑCΗC, *id est, inundante corporis natura, unum Filium, unam Personam utraque hæc fecerunt: agnoscendum tamen inconfu-*

ſam & indiviſibili rationem non in una ſolum natura , ſed in duabus perfectis. Par cet échantillon l'on peut juger de la beauté d'un Ouvrage que Meſſieurs les Réformez ont tant fait valoir.

Mais prémierement quel avantage pour nous que ces Meſſieurs donnent tant de poids & d'authorité à la Tradition, (& à quelle Tradition ?) eux qui ont coutume de la traiter avec tant de mépris ? Ne ſera-t'elle donc croyable, ne ſera-t'elle digne de reſpect , que quand elle leur paroitra conforme à leurs idées ? En ſecond lieu , que j'aime à les voir prendre Saint Jean Chryſoſtome pour Regle de leur foi ſur l'Euchariſtie ! Que volontiers nous l'accepterons pour Arbitre & pour Juge dans cette cauſe! Mais voyons qui ſera plus docile, & plus ſoumis à ſes déciſions ? Le Saint Docteur en cent endroits explique le Dogme Catholique auſſi clairement que les Theologiens les plus Orthodoxes après le Concile de Trente, & que le Concile lui-même. Nos Adverſaires ne le connoiſſent point là pour Juge, ils refuſent de l'écouter. *Une ſeule fois, (ſi* neanmoins ce diſ-

cours eſt de lui,) il tient un langage dont l'ambiguité les contente. Encore ce langage, il le tient par l'organe ſuſpect d'un Interpréte ignorant & infidelle. N'importe, voilà un jugement définitif en leur faveur, voilà leur unique Oracle. Mais il ne s'agiſſoit point alors du Sacrement de l'Autel; l'Auteur n'en parle qu'en paſſant dans une comparaiſon, toûjours trop défectueuſe, pour être priſe à la rigueur. N'importe encore une fois; tout eſt bon, tout eſt précieux à des gens à qui tout manque. Par tout ailleurs, lors que Saint Jean Chryſoſtome parle de ce Myſtere, exprès & à deſſein, lors qu'il en parle par lui-même, dans ſa propre langue, & dans les Ouvrages qui ſont le plus certainement de lui, l'Héréſie eſt confonduë. Non, tout doit ſe rapporter à ce paſſage unique, mais favori, mais *tranchant*, mais déciſif. Tout incertain, tout ambigu qu'il eſt, c'eſt la clef qui doit ſervir à expliquer tous les autres. Voilà ce qui s'appelle être habile en controverſe, & ſçavoir profiter de ſes avantages. *Les* Calviniſtes y voyent la préſence

réelle renversée; les Luthériens, l'Impanation établie; les Catholiques y reconnoissent la vérité Orthodoxe. Voilà ce texte clair & évident, qui porte la lumiere sur tous les autres.

Mais examinons encore de plus près l'autorité de ce monument si cher aux nouveaux Sectaires. Je conviens qu'il est cité par Saint Jean Damascene (*a*) sous le nom de Saint Chrysostome; que le Prêtre Anastase qui rapporte dans ses *Collections* quelques fragmens de cette Lettre, l'attribuë à Jean Evêque de Constantinople (*b*), qu'il le nomme même dans un endroit Jean Chrysostome, (*c*); comme ont fait aussi Nicéphore (*d*) Patriarche de Constantinople, Euthymius (*e*), & Theorien (*f*); quoique ces deux derniers supposent la Lettre adressée au Moine Acace, *πρὸς Ἀκάκιον μοναχὸν*, au lieu du Moine Césaire. Car pour l'Auteur Anonyme dont Henri Canisius (*g*) a imprimé

(*a*) *In fin. Tractat. contra Jacobit.*
(*b*) C. II. (*c*) C. X. (*d*) *In Manusc. Colbert.* (*e*) *In Panoplia Manuscript. Colleg. S. J. Paris.* (*f*) *In Legatione ad Armenos.* (*g*) *Tom. IV. antiq. lect. part.* 1. *p.* 232.

un Recueil de paſſages contre les Séveriens, c'eſt le Prêtre Anaſtaſe, dont je viens de parler. Mais je ſçais auſſi que malgré ces autoritez, de très-ſçavans hommes, même de ceux qui la ſuppoſant de Saint Jean Chryſoſtome, ont cru autrefois pouvoir la défendre contre les Sacramentaires, ſont perſuadez qu'elle n'eſt point du Saint Docteur. Le P. Lequien ſçavant Dominicain le prouve doctement dans une de ſes Diſſertations ſur Saint Jean Damaſcene. Et M. le Marquis Maffei la tient au moins pour fort douteuſe, & fort ſuſpecte.

En effet, dit-il, bien des gens pourront en trouver le ſtile different de celui de S. Chryſoſtome. D'ailleurs ce n'eſt pas ſeulement la Verſion Latine qui eſt très-défectueuſe; le Grec même ſe trouve fort défiguré, fort mal conçû, obſcur, embaraſſé, différent en quelques endroits de la Traduction, & même rapporté diverſement en divers Manuſcrits : M. Maffei en donne un exemple dans un aſſez long texte, qui n'avoit point encore été imprimé, & qui lui a été indiqué par l'Abbé Salvini, lequel l'entendant

arler de l'Epître à Césaire, se sou-
int de l'avoir vû dans un Manuscrit
le la Bibliotheque de S. Laurent. Ce
norceau est un de ceux de toute la
Lettre, qui paroît le moins digne de
. Chrysostome. Cependant il pour-
oit trouver sa place, si on la réim-
primoit, ne fût-ce que dans un *Ap-
endix* des Oeuvres de ce Pere. Et, si
'Ouvrage en valoit la peine, peut-
tre en cherchant bien, trouveroit-
on ce qui n'en a point encore été im-
primé en Grec. La chose seroit même
acile, si l'on pouvoit compter sur ce
que le Bibliothécaire de S. Laurent de
Florence dit un jour à M. Burnet,
qu'il avoit vû la Lettre entiere en Grec
la fin d'un Pere, dont il avoit oublié
e nom. Mais M. Magliabechi ju-
geoit, dit M. Basnage, ou que ce Re-
igieux s'étoit trompé, ou qu'il n'a-
voit pas voulu découvrir un tel Mo-
nument au célébre Docteur Protes-
ant; sans doute dans la crainte qu'il
n'en tirât avantage contre l'Eglise
Catholique. Mais on est bien revenu
le cette apprehension, depuis qu'on
l'a un peu mieux examiné.

D'où vient, dit encore M. Maffei,

que la Lettre à Cesaire ne se trou
dans aucun des Manuscrits des Œ
vres de S. Chrysostome ? Étoit-el
donc si rare qu'elle ait été inconnue
tous ceux qui ont ramassé avec
plus de soin les Ouvrages de ce Pere
Il falloit au contraire qu'elle fût trè
commune, puisque nous en trouvo
des passages dans les Manuscrits d'It
lie, de France, d'Hollande, d'Angl
terre, rapportez par ceux qui ont r
cueilli diverses Sentences des Auteu
Ecclesiastiques. Elle n'a donc été r
jettée que parce qu'on ne l'a pas cru
du Saint Patriarche, ni digne de lu
Ajouterons-nous encore que person
ne l'a citée avant S. Jean Damascene
Cette Lettre si formelle, & si for
contre les Eutychiens, & les Mono
thélites, auroit-elle été oubliée pe
dant plus de trois cens ans par l
Conciles, & les Auteurs qui ont con
pilé soigneusement des passages d
Saint Chrysostome, beaucoup moin
propres à réfuter les erreurs qu'i
combattoient ? De plus on ne pe
gueres douter, en la lisant, qu'elle n'a
été écrite depuis l'héréfie de Nesto
rius, & même contre celle d'Euty

chès. C'eſt elle que combat l'Auteur quand il dit : *ποῖος ᾅδης ἐξερεύξατο μίαν ἐπὶ χριστῷ λέγειν φύσιν* ; *Quel Enfer a vomi ce blaſpheme, qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus-Chriſt ?* Il eſt même probable qu'elle a été écrite après le Concile de Calcédoine. Mais je ne répéterai point ici ce qu'on peut voir dans la Diſſertation du P. Lequien, qui pretend encore qu'elle eſt d'un Auteur Neſtorien, dont les ſentimens ſont fort oppoſez à ceux de S. Chryſoſtome.

Que les Proteſtans au reſte ne s'imaginent pas que nous ne rejettons cette Lettre, que parce que nous en redoutons l'autorité ſur le Dogme de l'Euchariſtie. Fût-elle certainement de S. Jean Chryſoſtome, on n'y voit rien qui ne puiſſe s'accorder avec la verité Catholique. L'Auteur dit qu'*après la conſécration, la nature du pain demeure dans le Sacrement. Etiamſi natura panis in ipſo permanſit.* Mais qui ne ſçait que les Peres Grecs & Latins par le mot de *nature* ou de *ſubſtance*, ont coutume d'entendre les proprietez naturelles, que l'on appelle accidents, ou qualitez ? Voici

comme le Prêtre Anastase, que j'ai déja cité plusieurs fois, & dont le Manuscrit est à la Bibliotheque du College de Loüis le Grand à Paris, définit ces noms φύσις & οὐσία, après S. Basile. Φύσις, καὶ ὀυσία, καὶ μορφὴ ἐστιν ἡ τῶν ὄντων ὀυσα ποιότης. *La nature, la substance, la forme est la qualité existente des choses qui existent.* Saint Chrysostome donne le même sens à ces mots, lors que parlant des jeunes Hebreux conservez dans la fournaise de Babylone, il dit (; Homel. XII. sur la Gen.) *Le Seigneur change, quand il lui plait, la nature des élemens,* ὀυσίαν. Car il n'y eut que la proprieté qu'a le feu de brûler, qui fut changée, & encore à l'égard des Hebreux seulement. Il seroit aussi inutile qu'ennuyeux de rapporter plusieurs exemples d'une chose qui ne peut être contestée. M. Maffei ajoute celui-ci de Tertullien (Lib. de Anima) *Substantia est lapis, ferrum; duritia lapidis & ferri natura substantiæ est.* Est-il raisonnable de vouloir que S. Jean Chrysostome ait pris ces termes dans le sens que nous leur donnons aujourd'hui, & non pas plûtôt comme on les entendoit de son tems?

Mais voici le triomphe des Impanateurs. La Lettre compare l'Incarnation à l'Euchariſtie, pour montrer qu'il y a dans Jeſus-Chriſt deux natures diſtinguées après leur union. Or la comparaiſon tomberoit, & ſeroit nulle, ſi le pain ne demeuroit pas dans le Sacrement avec le Corps de Jeſus-Chriſt, comme la nature humaine demeure avec la divine dans l'Incarnation.

Vaine prétention, triomphe imaginaire. Si l'Auteur avoit combattu ces anciens Hérétiques, qui prétendoient que Jeſus-Chriſt n'avoit pas pris une véritable chair, mais ſeulement un corps fantaſtique, & qu'il eût voulu prouver que la chair ſe trouve auſſi réellement avec la divinité dans l'Incarnation, que les deux ſubſtances du Pain & du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, l'argument des Luthériens, dit M. Maffei, ſeroit concluant. Mais il avoit à prouver contre les Synuſiaſtes, que de même que dans l'Euchariſtie le Corps du Seigneur & l'aſſemblage des proprietez naturelles du pain ne ſont point confondus, quoique cette eſpece de

composé & de tout, s'appelle simplement le Corps de Jesus-Christ, & qu'il n'y ait qu'un seul Sacrement, ainsi dans l'Incarnation, la divinité & l'humanité ne se confondent point dans une seule nature, comme vouloient les Synusiastes, bien qu'il n'y ait qu'un seul Sauveur, un seul Jesus-Christ, subsistant dans une seule personne. C'est donc vainement que nos Sacramentaires insistent sur cette comparaison qui ne peut les favoriser en aucune maniere. Si l'on veut une plus ample explication de la Lettre à Césaire, on la trouvera dans la Dissertation du P. Hardouin.

ARTICLE XLI.

SUITE DE LA TROISIE'ME Lettre du Pere de la Neuville Jesuite, à M. le Comte Destain, Lieutenant General des Armées du Roi; sur les mœurs des Guayanois.

LA plûpart de nos Indiens n'ont point de demeure fixe. Ils errent dans leurs Forêts, sans feu, sans lieu, aujourd'hui ici, demain à 20. lieuës,

& ainſi de ſuite. Il en eſt cependant qui font une eſpece de communauté, ou de village, ce qui s'appelle *Nation*: ces nations n'ont nul rapport, & nulle dépendance les unes des autres. Chacune a ſon Roi ou Capitaine à part, & même ſa langue particuliere: choſe d'autant plus étonnante, que la plus nombreuſe nation ne paſſe pas 200. ou 300. ames: auſſi tout le village eſt-il raſſemblé dans un *Carbet*, eſpece de halle couverte d'un toit, ſans murailles des deux côtez. Là, nos Indiens étendent leurs *Hamacs*, c'eſt-à-dire, de grandes pieces de toile de coton fort épaiſſe & fort ſerrée, qu'on ſuſpend en l'air par les deux extremitez. Aſſis ou couchez ſur ces lits mobiles, ils paſſent la nuit à dormir, & la plus grande partie du jour à ne rien faire. Point d'autres meubles dans le *Carbet* qu'un pot de cette terre, dont on voit ici des Theïeres, des *Couys*, des Corbeilles, un coûteau pour l'ordinaire, & une hache: encore n'eſt-elle pas toûjours armée de fer. Ce n'eſt le plus ſouvent qu'une pierre aiguiſée qu'ils façonnent eux-mêmes de tems immemorial, ſur tout

dans les païs un peu éloign
ropéans. Leur maniere est
une pierre sur une autre,
donner, à force de travail, &
la figure à peu près de no
Souvent la vie d'un homme
pas; d'où vient qu'un pareil
fût-il encore brute & imp
un precieux heritage pour l
La pierre perfectionnée, a
barras pour l'emmancher
choisir un jeune arbre, & e
manche sans le couper. C
par un bout, on y insere l
l'arbre croît, la serre, & l'i
tellement dans son tronc,
difficile & rare de l'arrach
est, à proportion, la man
j'ai dit qu'ils fabriquent le
pour broyer le Manioc.

Ces Indiens, hommes &
sont entierement nuds, exce
ils viennent parmi les Fran
alors ils couvrent les endro
pudeur défend de voir, les
avec une bande de toile qu
sieurs circonvolutions, le
avec un morceau d'écaille
Ils se parent la tête, tantô

mes d'oiſeaux artiſtement arrangées, tantôt d'oiſeaux mêmes, mais fort petits & deſſéchez, quelquefois de peaux de tigre, qui les font réſſembler à Hercule avec ſa peau de Lion, ſouvent de dents & de têtes de ſerpent qui leur donnent l'air de Meduſe.

Un de leurs grands amuſemens leur ſert auſſi de parure. C'eſt un ſifflet fait de l'os d'une jambe de biche, ſur lequel ils ne ſe laſſeront point de ſiffler des après-midi entieres ſans former aucun ton reglé. C'eſt en ſifflant ainſi, qu'ils marquent leur conſideration pour les perſonnes: plus ils les conſiderent, plus ils ſifflent. Quelquefois M. le Marquis de Ferolles, Gouverneur de Guayanne n'en étoit pas quitte pour ſept heures de cette muſique, qu'il falloit eſſuyer doucement, pour ne pas rebuter ces bonnes gens. Il ne faut pas s'étonner après cela s'ils aiment ſi fort le ſon des cloches, qu'ils quittent tout pour les entendre, & ſi les grélots ſont tellement de leur goût, qu'ils aiment à s'en parer d'une maniére auſſi ridicule que biſarre.

La pierre verte, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, eſt leur plus precieux ornement. Il en faut trois pour le rendre complet. L'une eſt attachée au cou, l'autre à l'oreille droite, & la troiſiéme au nez : enfin, ils aiment fort ces petits grains de verre coloré, qu'on appelle raſſade, ils en font des colliers, des touffes, & des braſſellets de toutes façons. Telle Indienne en portera dix livres peſant au cou. Voilà les joyaux & les pierreries dont nos ſauvages nourriſſent leur luxe ; tant il eſt vrai que l'objet ſeul eſt different, & que les paſſions ſont les mêmes chez tous les hommes & dans tous les tems.

La fureur chez nos Indiens, n'eſt pas mieux ſervie que le luxe. Ils n'ont que deux ſortes d'armes, les Fléches, & le *Boutoux* : la Fléche eſt d'un roſeau fort leger, armé de pointe de fer, ou d'arrêtes de poiſſon. Quand ils ſont en guerre, ils empoiſonnent leurs traits avec un jus d'herbe, qu'ils nomment *Iſoa*, aſſez ſemblable au treffle, plus haute, bleuâtre, veluë, la fleur aſſez belle, mais de mauvaiſe odeur. Leur arc eſt de bois de breſil,

bois rougeâtre, ſerré, ferme, ſec, & peu pliant, ce qui donne une force & une viteſſe infinie à leurs fléches, quand ils les décochent : à l'égard du *Boutoux*, c'eſt une ſorte de maſſuë platte, longue de trois pieds, & épaiſſe de trois pouces ; ils s'en ſervent avec une adreſſe ſurprenante.

Generalement parlant, ils ont les mœurs très-douces : ils ſont ennemis du bruit : la molleſſe & l'oiſiveté ſont leurs vices favoris. Quoique l'incontinence regne parmi eux, ils n'ont toutefois qu'une femme ; mais auſſi les adulteres ſont très-frequens, &, ce qui doit ſurprendre, rien de plus ſeverement puni. L'homme ſurpris en adultere, eſt cité en preſence de toute la nation, & après avoir eſſuyé une verte reprimande du Capitaine, il eſſuye encore pluſieurs *Coups* d'eau boüillante que chacun a droit de lui jetter ſur le corps ; après quoi, on le livre à ſa femme ou aux parens de ſa femme, qui peuvent le tenir quitte pour ce châtiment, ou le faire mourir, s'ils ne ſont pas ſatisfaits. La punition eſt plus dure pour les femmes coupables ; car après leur avoir fait

dévorer les mêmes affronts que l'homme adultere a ſoufferts, on la remet entre les mains des parens qui rendent tous les preſens au mari, & la font ordinairement mourir en veſtale, c'eſt-à-dire, en l'enterrant toute vive.

Les Guayanois ſont traîtres & diſſimulez. Ils conſerveront une haine plus qu'Italienne, pendant des 7 ou 8 années, juſqu'à la vengeance incluſivement. Du reſte, lâches & craintifs au ſuprême degré, ils ne vous attaqueront jamais que dans des embuſcades. On les voit, lorſqu'on y penſe le moins, ſortir des buiſſons dont la couleur ſemblable à la leur les favoriſe, & ſe jetter à l'improviſte ſur ceux qu'ils croyent indéfendus. Ils aiment ſi paſſionnément l'eau-de-vie, qu'ils vendent tout & eux-mêmes, s'il eſt neceſſaire, pour cette liqueur. Tant de mauvaiſes qualitez ſont un peu effacées par la bonne foi qu'on voit regner parmi eux. Jamais ils ne volent, ſi ce n'eſt les choſes qu'on peut manger ou boire, ſur quoi ils n'ont pas le moindre ſcrupule, comme ſi la nature inſpiroit que ces cho-

ses sont de droit commun. Telle est l'erreur de nos Indiens.

Leur langue est très-difficile; mais la prononciation en est douce, & les consonantes en petit nombre : la plûpart de leurs noms propres & de leurs substantifs sont terminez en A ou en Y, comme *maria* un couteau, *couy* une tasse. J'ai déja remarqué que chaque nation a sa langue propre, & qui n'est point entenduë ailleurs. Cependant il y en a une generale qui est comme la dominante, & qu'on entend presque par tout, depuis le détroit de Magellan jusqu'au Bresil. Elle s'appelle le *Galibi*, du nom de la plus nombreuse nation qui fut autrefois, & dont il ne reste plus rien. Cette langue est très-bizarre. Le Pere de la Muse l'a reduite à une espece de Grammaire, avec un Dictionnaire très-utile pour les Missionnaires qui arrivent d'Europe.

Le Gouvernement des Guayanois est monarchique. Ils n'ont qu'un chef, auquel ils obéïssent aveuglément. C'est ordinairement le plus ancien de la nation, qu'on choisit, si d'ailleurs il a toutes les qualitez necessai-

res pour soûtenir cette dignité, c'est-à-dire, s'il a de la valeur, de la force, de l'adresse, s'il est actif, laborieux, sobre, patient, fecond en ressources & en stratagêmes, enfin s'il connoît le païs, & s'il sçait les chemins, qui conduisent chez toutes les nations. Le plus ancien manque-t'il de ces qualitez ? Ils en choisissent un autre qu'ils éprouvent par un rude noviciat, pour s'assurer qu'il est tel qu'ils le souhaitent. Ils commencent d'abord par le faire jeûner plus de neuf mois d'une maniere très-rigoureuse, ne lui donnant par jour qu'autant de mil qu'il en peut contenir dans sa main. Ils lui font porter des fardeaux énormes : ils l'obligent de faire sentinelle presque toutes les nuits à l'entrée du *Carbet*. Ils envoyent des députez à la découverte, ou chez les nations voisines ; puis à leur retour, ils contraignent le prétendant d'aller sur les traces des députez, afin de l'accoutumer à connoître toutes les routes : il n'est point de borne, ou de fontaine un peu marquée, dont il ne doive sçavoir la situation, prêt de le prouver, en y portant une branche cassée au

premier ordre. Enfin, il doit avoir dans la tête la geographie naturelle de tout son païs. Pour le familiariser à la douleur, on l'enterre souvent jusqu'à la ceinture dans une fourmilliere pleine de ces grosses fourmis, dont la piquure donne des fiévres de 24. heures aux François, & on l'y laisse un tems considerable; d'autres fois on se contente d'enchasser trois ou quatre cens de ces fourmis dans des feüilles, de maniere que leur tête passe d'un côté & le corps de l'autre; on coud toutes ces feüilles animées en guise de colliers, de brasselets, de ceintures, de jarretieres, & de couronnes, dont on orne le Roi novice, je laisse à juger avec quelles douleurs. C'est ainsi qu'on le forme à la Royauté.

Quand on le juge assez éprouvé, on fait l'inauguration en cette maniere. Toute la nation assemblée va chercher le Prétendant, qui est à une lieuë ou plus, caché sous des feüillages, comme pour faire entendre qu'il fuit les honneurs, ou bien, comme me l'ont dit deux de ces Rois, afin de lui faire connoître qu'on l'a tiré de la poussiere, pour l'élever sur le Trô-

ne ; ce qui ſe confirme par une autre ceremonie : car chacun des aſſiſtans va en cadence mettre le pied ſur ſa tête : après quoi on le leve, & tous ſe proſternent, & jettent à ſes pieds leur arc & leurs fléches : le Roi à ſon tour met le pied ſur la tête de ſes ſujets: puis on le ramene en triomphe au Carbet, où il trouve un grand feſtin préparé par les femmes : avant que de manger, il faut encore qu'il donne une preuve de ſon adreſſe en lançant une fléche dans une taſſe, de la groſſeur d'un œuf, attachée ſur le haut du toit. Cela fait, chaque femme lui ſert tour à tour une taſſe de *Wicou*, qu'il eſt obligé de boire, afin de montrer qu'il a autant de force pour boire, que trente hommes, de même qu'il en a eu aſſez pour ſe contenter durant trente jours de la nourriture qu'un homme pourroit aiſément prendre en un ſeul jour. Comme il eſt contraint de vomir ſouvent, ce repas a plus l'air d'une rude queſtion que d'un feſtin. Du reſte, ſes ſujets l'imitent parfaitement, & ne ceſſent de boire & de manger, que toutes les proviſions ne ſoient épuiſées.

La ceremonie finie, le nouveau Capitaine est censé avoir plein pouvoir, & entiere autorité sur toute la nation, qui ne fait plus rien que par ses ordres & son mouvement. C'est lui qui fait la paix ou la guerre à son gré. Si les François viennent, comme il arrive souvent, prier quelques Indiens de les aider à construire des maisons, c'est au Roi qu'ils doivent s'adresser. On lui fait d'abord un present, avant que de parler d'affaires : on lui propose ensuite le motif du voyage : il répond laconiquement, & fait venir le nombre des Indiens dont on a besoin : on convient avec eux du tems & du prix ; mais ils ne s'engagent point que le chef n'ait été interrogé une seconde fois : alors il accorde ou refuse si despotiquement, qu'on peut compter sur sa parole. Après tout, ce chef n'a point de droit de vie & de mort. La justice de ces peuples est arbitraire, ou plûtôt il n'y en a point, parce qu'il y a peu d'injustices : il est inoüi qu'ils se fassent le moindre tort. A l'adultere près, les crimes demeurent impunis. Un meurtrier, par exemple, en est quitte pour épouser

train ordinaire, & on y voit l
la même cordialité qu'aupar
Chaque famille, quant à la di
ne, n'est pas mieux reglée que
publique. Quelques fautes que
les enfans, les peres & les me
les corrigent point. Un jour e
dans un quartier, où étoit un d
beaux *Carbets* de toute la Guay
je le trouvai presqu'entieremen
sumé par le feu: les habitans
croyois devoir être inconsol
étoient si peu touchez de leur
qu'ils ne me disoient pas mê
cause de cet incendie. Enfin l'ur
me dit froidement: *Tigami*
mon fils que voilà. Quoi? dis
vous ne le corrigez pas? Le
prit à rire; d'où vient le malt
me repondit-il; ce seroit ajou
nouveau chagrin à celui que je
déja.

Non seulement les peres épa
à leurs enfans les moindres p
mais encore ils ont pour eux
sorte de complaisances, même l

déraiſonnables. Auſſi nourriſſent-ils leurs défauts, & ne leur donnent-ils pas la moindre éducation ; choſe qui coûte ſi cher aux enfans des nations policées, dont on ne forme l'eſprit, le cœur, les ſentimens & les mœurs, qu'avec quelque ſorte de ſeverité, ou du moins avec beaucoup de peine & d'attention. Les femmes Indiennes peu ſoigneuſes de ce treſor précieux qu'elles ignorent, ne ſongent qu'à bien nourrir leurs enfans ; elles les allaitent durant trois années, & en portent ſouvent pluſieurs, non pas ſur le dos, mais ſur les hanches, ce qui fait qu'elles les ſerrent plus étroitement : d'où il arrive que leurs jambes ſont contrefaites, ainſi que les ont preſque tous les Indiens.

ARTICLE XLII.

TRAITE' HISTORIQU
& Chronologique du Sacre & Co
ronnement des Rois & Reines de Fra
ce, depuis Clovis jusqu'à present;
de tous les Princes & Souverains
l'Europe : augmenté de la rela
exacte de la ceremonie du Sacr
Loüis XV. dédié au Roi, par M
sieur Menin Conseiller au Parle
de Metz. A Paris, *chez* Jean
tiste Claude Bauche fils, *Qu*
Augustins, à S. Jean dans le D
& Jean Pepingué, *Quay d*
gustins, au S. Esprit. M. DCC
in 12. *pp.* 527.

ENtre plusieurs ouvrages
sez sur la même matiere,
niers ont ordinairement l'ava
toucher les choses avec plus
té, de précision & de metho
ce que des personnes distin
fait esperer à l'Auteur qu'c
roit dans celui-ci, qu'il ne
de publier à la suite de tar
où le sujet qu'il embrasse

sçavamment manié. Son travail aura encore un air de nouveauté par un autre endroit; ce sont quantité de faits & de circonstances interessantes que ses collections lui ont fournies, & dont il n'est fait aucune mention, ni dans les Histoires generales, ni dans le grand Ceremonial de France.

Le Sacre des Rois n'est point dans son origine une invention de la politique, qui ait pretendu concilier par là plus de respect à la Souveraineté. C'est, dit M. Menin, « un acte d'autant plus saint & mysterieux, qu'il est de jussion & d'institution divine, & qu'il imprime caractere de même que les Sacremens ». Saül, le premier Roi qui ait reçû l'onction, l'a reçûë par l'ordre de Dieu. David, Salomon, les Rois de Juda & d'Israël ont tous été sacrez à son exemple, & la pratique en a duré près de neuf cens ans. On ne la voit point ailleurs que chez les Hébreux avant Jesus-Christ, si ce n'est en une seule occasion; où le Seigneur commanda expressément au Prophete Elie d'aller à Damas, & d'y sacrer Hazaïl pour Roi de Syrie. *Mais au lieu de l'*onction sainte, il

n'y a point de nation qui n'ait c
vé quelque ceremonie partici
d'appareil & d'éclat dans l'éle
& couronnement de ses Princes.
tes, selon notre Auteur, « m
» les nuages de l'Idolatrie qui
» cachoient la veritable lumiere,
» neanmoins invoquée à leur m
» re, si l'on ose ainsi parler de
» cultes superstitieux, pour ob
» au nouveau Roi la force, le
» rage, & la prudence dont il
» besoin pour les bien gouverne

Il est remarquable, que ni Con
tin, ni Theodose, ni aucun
Prince Chrétien, plus ancien
Clovis, n'a fait revivre la ceren
de l'onction qui étoit demeurée
me ensevelie avec la Monarchi
daïque. Lorsque Clovis se conv
il y avoit déja quatorze ans qu'il
été élevé sur le Trône de ses pe
la maniere des Germains, ou p
des Druides Gaulois, « don
» usages prevalurent dans l'ina
» ration de nos premiers Rois »
M. Menin. Ce qui est ici rappor
son baptême & de son sacre, est
celebré pour nous arrêter. A l'

e la Sainte Ampoule, l'Auteur ne
'eut pas paroître susceptible du moin-
lre doute sur la verité de cette tradi-
ion ; toutes les dissertations qu'on
ourroit faire pour la maintenir, étant,
son avis, fort au-dessous des té-
noignages d'Hincmar, d'Aymoin,
le S. Antonin, de Charles VII. & de
. Remy même, qui sont les preuves
es plus ordinaires qu'on en allegue.
à-dessus & en ce qui concerne les
lroits de l'Eglise de Reims, le lecteur
eut aisément se rappeller nos Me-
noires de l'année precedente, *tome 9. rticle 90. page* 1500.

Quelques-uns forment une diffi-
ulté touchant l'onction que reçût
Clovis ; sçavoir, s'il l'a reçûë comme
Roi ou simplement comme Chrétien.
Mais pour le peu qu'on defere au
Testament de S. Remy, cité par Flo-
doard, il la faut manifestement dis-
inguer du Sacrement de Confirma-
tion & la déterminer à l'onction
Royale, *ordinari in Regem*, dit le
Saint Prélat. Le même monument
nous insinuë avec assez de vraisem-
blance, que les quatre enfans de Clo-
vis, qui partagerent après lui son

Royaume, ont aussi été sacrez : *Genus illud regium per benedictionem meam toties Domino consecratum*, dit encore l'Apôtre de la France. Les autoritez ne manquent pas pour l'assurer expressément de Childebert I, Cherebert, Chilperic I, Dagobert I, Childeric II, Thierry I, Childebert II, Dagobert II. On ne va pas au-delà, que par conjectures, dans la premiere race; & en general, peu de Sçavans désavoüent que de pareilles discussions ne laissent bien des incertitudes à devorer jusqu'au regne de Pepin. Mais le Cahos se débroüille à cette époque: les deux races suivantes ne fournissent pas seulement des preuves plausibles pour la ceremonie du Sacre; ces sortes de solemnitez y sont fidellement marquées de regne en regne avec l'ordre des dattes, le nom des villes & celui même des Prélats consecrans. Comme c'est là un article capital dans le projet de M. Menin, nous ne pouvons en faire prendre une idée exacte, sans parcourir avec lui l'histoire de nos Rois, & recueillir, au moins en forme de table, ce qu'il expose un peu plus au long.

Pepin le Bref eſt donc le premier qui nous fixe invariablement : il fut ſacré & couronné deux fois ; à Soiſſons en 751. par Saint Boniface Archevêque de Mayence, revêtu de la qualité de Legat du Saint Siege, & commis au gouvernement de l'Egliſe de Reims, qui vaquoit alors ; & à Saint Denis en 754. par le Pape Étienne III. Il n'y a cependant que ce ſecond Sacre qui ait pour lui le conſentement unanime des Auteurs. Charlemagne, fils & ſucceſſeur de Pepin, le fut quatre fois à Saint Denis avec ſon pere en 754 ; à Noyon, en 768 ; au bourg de Modece, comme Roi de Lombardie, par l'Archevêque de Milan, en 774, & enfin à Rome comme Empereur d'Occident, par le Pape Leon III. en 800.

Loüis le Debonnaire deux fois ; à Rome, comme Roi d'Aquitaine en même tems que Charlemagne y reçût la couronne imperiale ; & à Reims, comme Empereur d'Occident, par le Pape Étienne V. venu exprès de Rome en France, en 816.

Charles le Chauve quatre fois ; à Rome, comme Roi de Lombardie,

par le Pape Sergius II. en 846 ; à Limoges ; comme Roi d'Aquitaine, en 854 ; à Metz, comme Roi de Lorraine, par Hincmar Archevêque de Reims, en 869. & à Rome, ou à Paris, comme Empereur d'Occident, en 876.

Loüis le Begue, deux fois ; à Compiegne, comme Roi de France, par le même Hincmar, en 877. ou 878. & à Troyes, comme Empereur d'Occident, par le Pape Jean VIII. en 879.

Loüis dit le Feneant, & Carloman son frere, furent sacrez ensemble dans l'Abbaye de Ferrieras en Gatinois, en 880.

On ne voit point que Charles le Gras l'ait été en France, où il eut moins la qualité de Roi que celle de tuteur du jeune Charles le Simple ; mais il le fut deux fois hors du Royaume ; à Milan, comme Roi de Lombardie, par l'Archevêque du lieu, en 880. & à Rome, comme Empereur, par le Pape Adrien III. en 881.

Eudes, qui eut aussi la tutelle de Charles le Simple, reçût solemnellement la couronne à Compiegne, dès

mains de Gauthier Archevêque de Sens, en 887. selon l'usage de couronner Rois les Regens, qu'on pretend avoir duré jusqu'au 12^e^ siecle. Pour l'onction Royale, il n'en est fait aucune mention.

Charles le Simple, reconnu Roi par les Grands du Royaume, fut sacré & couronné à Reims par Foulques, qui en étoit Archevêque, en 893.

Il n'est point parlé de sacre au sujet de Raoul de Bourgogne, qui ne fut en effet qu'un usurpateur. La Chronique dit simplement qu'il se fit proclamer Roi, & ainsi couronner à Soissons par Sculphe Archevêque de Reims, en 923.

Loüis d'Outremer, fils de Charles le Simple, fut sacré & couronné à Laon par Arrold Archevêque de Reims, en 936.

Lothaire son fils le fut à Reims par le même Arrold, en 954.

Loüis dit le Feneant, fils de Lothaire, le fut deux fois; à Compiegne, du vivant de son pere, en 978. ou 979. & à Reims, par l'Archevêque Adalberon, en 985. C'est où se termine la race Carlovingienne.

Hugues Capet élû Roi par le gneurs, les Prélats & le peuple, d'ailleurs Loüis le Feneant avo claré son heritier, prit la couro Noyon, & l'onction Royale à R des mains d'Adalberon, en 987

On rapporte au même tems même lieu le sacre & couronne de Robert, associé au Royaum son pere, sauf égard pour que historiens qui en placent la ceren à Orleans. M. Menin goûte fort pion qui attribuë au Roi Robert l tution des Pairs : ce Prince ayant lu s'attirer les Grands de son Et un titre qui les lui rendroit en que sorte égaux. Les six Eccle ques furent choisis, selon lui, sollicitation des Papes ; & les six l parce qu'ils tenoient les six plus g fiefs mouvans de la Couronne ; ils étoient alors propres Seigneu

Henri I. fut couronné à Reim l'Archevêque Ebalus du vivant d pere, en 1029. il n'avoit que ans.

Philippe I. n'en avoit pas dav ge, lorsque Henri son pere prit égard la même précaution, qu

avoit prise pour lui-même. La ceremonie s'en fit à Reims par l'Archevêque Gervais de Bellesme, en 1059. l'assemblée étoit magnifique; mais il n'y est pas encore fait mention de l'assistance des Pairs ni de rangs ou de fonctions attachées à cette dignité. C'est la premiere occasion publique où les Archevêques de Reims ayent avancé que depuis le baptême de Clovis, le Pape Hormisdas avoit accordé à Saint Remy & à ses successeurs le droit de sacrer les Rois, aussi-bien que la primatie sur toute la France.

Loüis le Gros, en 1108. choisit Orleans pour son sacre, & Daimbert Archevêque de Sens pour consecrant. Raoul Archevêque de Reims que le Roi n'aimoit pas, y fit son opposition; ce qui excita bientôt une guerre fort animée entre les Sçavans de ce tems-là, touchant les prérogatives de l'Eglise de Reims. Yves, Evêque de Chartres, y sacrifia sa reputation même, détruisant alors pour les mieux combattre, ce qu'il avoit allegué de plus fort pour les soutenir quelques années auparavant.

On compte quatre occasions diffe-

rentes où Loüis le Jeune a été couronné ; mais il n'a été ſacré qu'une ſeule fois du vivant de ſon pere par le Pape Innocent II. qui tenoit à Reims un Concile très-nombreux, en 1131. Le Pape, ſelon quelques-uns, n'y remplit la place de conſecrant qu'à la priere de l'Archevêque Renaud.

Le ſacre de Philippe Auguſte, le plus ſolemnel de tous, fut fait à Reims, en 1179. par l'Archevêque de cette ville, le Cardinal Guillaume de Champagne, oncle maternel de Philippe. Loüis VII. vivoit encore, & dès l'année 1175. il avoit dreſſé le Ceremonial, ou l'ordre qu'on doit obſerver en ces ſolemnitez, & ſpecialement les fonctions des douze Pairs étoient reglées, ainſi tous y parurent avec leurs diſtinctifs ; & Henri le Jeune, Roi d'Angleterre, repreſentant le Duc de Bourgogne, y porta la couronne devant Philippe depuis ſon appartement juſqu'à l'Egliſe. Philippe Auguſte fut couronné une ſeconde fois à Saint Denis, en 1180. avec Iſabelle de Hainaut ſa premiere femme. Guy Archevêque de Sens officia, non

pas comme Metropolitain, (car il en fit sa déclaration) mais peut-être parce que Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims n'approuvoit pas ce mariage.

Loüis VIII. a reçû deux fois la couronne & l'onction Royale; à Londres, en 1215. comme Roi d'Angleterre, & à Reims avec Blanche son épouse, en 1223. comme Roi de France. Ce fut, cette seconde fois, l'Archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, qui fit la ceremonie.

Saint Loüis reçût aussi l'une & l'autre à Reims, en 1226; mais des mains de Jacques Bazoches, Evêque de Soissons, le Siege de la Metropole étant vacant. On croit que ce Prince introduisit la coutume d'aller, après le sacre, en pelerinage à Saint Marcou, & d'y faire une neuvaine avant que de toucher les malades.

Il n'y a plus desormais de Rois, jusqu'à Henri IV. qui n'ayent été sacrez & couronnez à Reims; Philippe le Hardi, par Milen de Bazoches, Evêque de Soissons, en 1271. le Siege de Reims vacant encore; Philippe le Bel, par l'Archevêque Pierre Barbet,

en 1286. Loüis Hutin, en 1315. Philippe le Long, en 1316. & Charles le Bel, en 1321, par l'Archevêque Robert de Courtenay; Philippe de Valois, par l'Archevêque Guillaume de Tric, son oncle, en 1328. Jean I, par l'Archevêque Jean d'Arcy, en 1350. Charles V, par l'Archevêque Jean de Craon, en 1364. Charles VI, par l'Archevêque Richard de Picque, d't de Besançon, en 1380. Charles VII, par l'Archevêque Renaud de Chartres, en 1429. Loüis XI, par l'Archevêque Jean Juvenal des Ursins, en 1461. Charles VIII, par l'Archevêque Pierre de Laval, en 1484. Loüis XII, par le Cardinal Archevêque Guillaume Briçonnet, en 1498. François I, par l'Archevêque Robert de Lenoncourt, en 1515. Henri II, en 1547. François II, en 1559. & Charles IX, en 1561, par le Cardinal Archevêque Charles de Lorraine; Henri III, par le Cardinal Loüis de Lorraine, Evêque de Metz; le Siege de Reims étant vacant, en 1575, le même jour 15. de Février, qu'il avoit été sacré & couronné Roi de Pologne, à Warsovie l'année precedente. Nous

ne devions pas omettre, en parlant de Philippe le Bel & de Loüis Hutin, qu'avant que d'être ſacrez & couronnez à Reims comme Rois de France, ils l'avoient été à Pampelune, comme Rois de Navarre; l'un en 1284. & l'autre en 1307.

Henri IV. eut des raiſons ſi puiſſantes pour preſſer ſon ſacre, pendant que Reims étoit encore au pouvoir de la Ligue, que cette interruption ne ſçauroit préjudicier à l'uſage conſtant qui avoit prevalu depuis pluſieurs ſiecles. La ceremonie en fut faite dans l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres, par l'Evêque Dioceſain, Nicolas de Thou, en 1594. nonobſtant les requiſitions de Renaud de Baune, Archevêque de Bourges, & nommé à l'Archevêché de Sens, qui prétendoit repreſenter l'Archevêque Duc de Reims. On s'y ſervit pour l'onction, d'une Ampoule conſervée à Tours, dans l'Abbaye de Marmoutier, & que Severe Sulpice, Fatunat, & Alcuin, diſent avoir été apportée par un Ange à Saint Martin, & l'avoir gueri d'une chute qui lui avoit froiſſé tous les membres. Coſme de Clauſſe,

Evêque de Châlons, étoi
Pairs qui y fut present, &
plit en personne les fon
Pairie.

Les choses ont repris
sous les trois derniers Ro
été sacrez & couronnez
Loüis XIII. en 1610, par
de Joyeuse, Archevêque
representant l'Archevêqu
Loüis de Lorraine, qui n
que dans l'ordre du S
Loüis XIV. en 1654, p
Gras, Evêque de Soisso
Doyen & premier suffr
Metropole pendant la v
enfin Loüis XV, en 172
mand Julles de Rohan, A
Duc de Reims.

L'Auteur, ayant ainsi r
que sous un coup d'œil, t
épars dans nos annales, r
est necessaire de sacrer
France, & si le sacre pe
leur majorité; on n'igno
quoi il faut s'en tenir s
points. Nous reconnoisso
de nos Monarques indé
toute ceremonie, & attac

le loi de leur naissance. Il semble neanmoins, dit-il, qu'il manque quelque chose à leur Majesté, tant qu'ils ne sont pas sacrez, ne fût-ce que pour leur assûrer la protection du Seigneur, dont l'onction qu'ils reçoivent, est le Symbole. Il faut d'ailleurs regarder le sacre comme une ratification publique de leurs droits, une confirmation du premier acte qui les a mis en possession du Trône, une espece d'alliance spirituelle entre eux & leur peuple. Jusques dans le douziéme siécle, ceux de nos Princes qui succedoient au Royaume, n'étoient reconnus Rois que du jour de leur sacre: avant cela, le Roi dormoit, disent nos vieilles chroniques, & l'autorité Royale demeuroit si absolument aux Grands ou au Regent du Royaume, que leur nom seul étoit marqué dans les actes. C'est apparemment ce que figure encore cet endroit du Ceremonial, où les deux Evêques Pairs, députez pour amener le Roi à l'Eglise, le trouvent couché sur un lict. On tenoit alors pour maxime, que les Rois ne devoient point être sacrez qu'ils ne fussent majeurs,

& la majorité n'étoit qu'à vingt ans. Charles V, par son Édit de Vincennes de 1374. ordonna qu'elle fût à quatorze : & Charles VI. confirmant l'Édit de son pere quant à la majorité, établit par un autre Édit, donné à Paris, en 1392, qu'il n'y auroit point de tems déterminé pour le sacre. La loi depuis a subsisté ; & il n'est pas sans exemple, en remontant plus haut dans l'Histoire de la Monarchie, d'y trouver quelques Princes sacrez & couronnez en un très-bas âge.

M. Menin, après plusieurs quest-
tions de même nature, & qui ne sont
pas plus difficiles à resoudre, vien
ensuite à un grand détail de particu
laritez, qui concerne l'action mêm
du sacre & couronnement des Ro
de France. Les dépenses en sont fo
tes ; & les Archevêques de Reim
sur qui seuls elles tomboient anci
nement pour l'entrée, le sejour, &
festin, en étoient extrémement
v.z. On raconte que Guillaume
Joinville au sacre de Loüis VII
employa quatre mille parisis, c
peut revenir à quarante-sept mill
cens cinquante livres, somme

derable en ce tems-là. C'est ce qui engagea ce Prince à ordonner que tous les Bourgeois de Reims, Ban & Seigneurie de l'Archevêque porteroient leur part des frais; reglement qui a passé en usage jusqu'à nos jours; mais que la liberalité des Rois a rendu moins onereux à la ville par l'exemption de certains impôts, & par d'autres graces dont ils l'ont souvent gratifié. Le voyage du Roi à Reims; la décoration de l'Eglise; la disposition des Sieges; l'ordre de la procession, la préparation du Saint Crême & les autres parties de la ceremonie, sont en tout vingt-cinq articles, dont il n'y en a point qui n'occupe agreablement. Celui où il est parlé des habits & ornemens Royaux, donne plus lieu à l'érudition. Il n'est point vrai qu'ils ayent été déposez à S.Denis dès le regne de Pepin. Nos Rois les ont constamment gardez dans leurs Palais, jusqu'au sacre de Saint Loüis, qui par veneration pour les Saints Martyrs, protecteurs de la France, les confia au trésor de cette Abbaye, sous condition de lui être remis, tant à lui qu'à ses successeurs,

toutes lès fois qu'ils en feroient ſa demande. Ces ornemens conſiſtent en ſept differentes pieces : la grande couronne Imperiale ; l'épée, le ſceptre ; la main de juſtice ; les éperons ; l'agraffe ſervant à tenir le manteau Royal ; & le livre de prieres. La plûpart, (entre autres, la Couronne & l'Épée) viennent du Souverain Pontife, Leon III. C'eſt le preſent qu'il fit à Charlemagne, le jour qu'il le ſacra Empereur d'Occident ; & l'Épée s'appelle encore pour cela l'*Epée de Saint Pierre*. On l'appelle auſſi l'*Epée joyeuſe*, parce qu'elle ne ſert que dans les jours de réjoüiſſance. La poignée, la garde, & le haut du fourreau ſont d'or maſſif, enrichi de pierreries, & le fourreau de velours violet, garni de perles. La Couronne qui eſt auſſi de pur or, chargée de gros rubis, de ſaphis, & d'émeraudes, a un fort grand circuit. Comme ſon poids & ſa grandeur ne permettroient pas à nos Rois de la porter, on la ſoutient ſur leur tête pendant la ceremonie du couronnement ; & ils en font faire ordinairement deux autres, d'or, & d'argent doré, qu'ils mettent pendant la

Messe & pendant le festin Royal. Le sceptre, la main de justice, & les éperons passent encore pour avoir appartenus à Charlemagne. Le Sceptre a six pieds de haut : Charlemagne y est representé en relief, assis sur une chaire garnie de deux Lions & de deux Aigles, le globe en main & de la maniere qu'on a coutume de le peindre, le tout d'or massif, émaillé, & enrichi de perles orientales. La main de justice, appellée en latin, *Virga Virtutis atque æquitatis*, est une verge ou bâton d'or d'une coudée, surmontée d'une main d'yvoire, ayant au quatriéme doigt un anneau d'or, où est enchassé un très-beau saphis. Il y a de distance en distance trois cercles, à feüillages tout brillants de perles, de grenats, & autres pierres précieuses. Les éperons sont d'or, émaillez d'azur, semez de fleurs de lys d'or, & ornez de grenats, avec les deux boucles à tête de Lyon. L'agraffe est une lozange d'or, d'un prix inestimable pour les pierreries qui la relevent. Le Livre contient les prieres qui sont propres de la ceremonie du Sacre; il est couvert d'argent doré, & les ag

compagnemens en sont aussi extremement riches. Jamais on ne change ces ornemens, au lieu que les autres; sçavoir, les botines ou sandales, la Tunique, la Dalmatique & Manteau Royal se renouvellent presque à tous les sacres, en imitant neanmoins, autant que l'on peut, les anciens. Car excepté les ceremonies purement Ecclesiastiques, il n'y en a gueres où les précieuses traces de l'antiquité soient plus respectées qu'en celle-ci; chaque action, chaque démarche a son principe, fondé sur la pratique des premiers tems. Par exemple, l'Archevêque de Reims assisté des Evêques de Laon & de Beauvais, demande au Roi sa protection pour les Eglises qui lui sont sujettes, & le Roi la lui promet sans se lever de son Siege, & la tête couverte. Ce qui étant fait, les deux Evêques soulevent le Roi, le presentent aux Seigneurs assistans & au peuple, leur demandent s'ils l'acceptent pour leur Souverain; & après qu'ils en ont reçû le consentement par un respectueux silence, le Roi prête tout haut le serment du Royaume, assis, la tête couverte, & tenant

les mains sur l'Evangile. On voit ici les droits d'une souveraineté hereditaire, que le Prince tient de Dieu seul, & ceux de la liberté publique fort sagement ménagez : de sorte que sans blesser la dignité du Prince, les ordres de l'État sont toûjours censez maintenus dans la possession où ils étoient originairement de veiller à la sureté du nouveau regne, & de prendre pour cela de certaines mesures & certaines précautions autorisées par les loix.

La benediction de l'Épée nous montre bien encore quels étoient les sentimens de nos peres sur le droit de la guerre, celui de vie & de mort, & generalement sur tout ce qui concerne la puissance du glaive. L'Archevêque la benit sans la tirer du fourreau, la met au Roi & la lui ôte en même tems; puis il la laisse nuë sur l'Autel, la reprend & la presente à Sa Majesté. Le Roi la baise, la pose sur l'Autel, d'où l'Archevêque la reprend une seconde fois pour la donner au Roi qui la reçoit à genoux, & la remet entre les mains de son Connêtable, ou du Seigneur qui le represente. Il est clair par ce détail que tout y marque l'es-

prit de religion ; & qu'o
premiere régle du pou
absolu d'ailleurs, & le p
dant qu'il y ait au monde

Peu de personnes igno
a neuf onctions ; sur le s
tête ; sur l'estomach ; en
épaules ; sur l'épaule dr
paule gauche ; aux plis &
bras droit ; aux plis &
bras gauche ; sur la paum
droite, & sur celle de l
che. Le Roi ne reçoit le
nieres, qu'après s'être r
Tunique, de la Dalma
Manteau Royal, que q
considerent, comme ayan
particulier aux trois Ordr
de Soudiacre, de Diacre &
Mais la mémoire de tout
est si fraîche depuis le de
qu'il pourroit devenir en
insister davantage.

M. Menin, dans le pl
dressé, ne se borne pas à l
se répand dans tous les
de la Chrétienté, où la ce
Sacre a été en usage, & o
qu'elle n'a été introduite

ple de nos Rois. Nous lisons à la verité, que Theodose le jeune, qui tenoit l'Empire d'Orient au commencement du cinquiéme siecle, fut beni par Proculas Patriarche de Constantinople, & qu'il en reçût la Couronne & l'épée; mais il ne fut point sacré, & nous n'apprenons point qu'aucun Empereur Grec l'ait été avant le jeune Andronic, qui monta sur le trône en 1327. Ceux qui ont écrit du Sacre de ces Empereurs, ne parlent que d'une onction réïterée trois fois, en forme de Croix sur le sommet de la tête. Les Empereurs d'Occident, depuis que l'Empire a passé des François aux Allemans, ont gardé en ce point & en beaucoup d'autres, plus de conformité avec nous : ils ont sept onctions, & ne sont pas moins jaloux que les Rois de France, de paroître dans leur Sacre, comme successeurs de Charlemagne, & de s'y revétir des ornemens qu'a porté de son tems cet incomparable Restaurateur de l'Empire Romain. On en conserve une partie à Nuremberg, & une autre à Aix-la-Chapelle : ainsi le jour du Sacre, les Magistrats de Nuremberg

envoyent au lieu indiqué, une couronne d'or, pesant quatorze livres, un anneau, un sceptre, un globe; des botines & une épée, qu'on croit avoir été donnez à Charlemagne par un Ange, avec une longue Aube, une Étole, une Chape & une ceinture: & ceux d'Aix-la-Chapelle, l'épée ordinaire de Charlemagne, son baudrier, un Livre d'Évangiles en lettres d'or, dont il se servoit: outre une magnifique Châsse, qui renferme, dit-on, du sang de Saint Étienne; on appelle encore Chaïse de Charlemagne, le Siege, où le nouvel Empereur est intronisé. *Prenez*, lui dit en cette occasion le Prelat officiant, qui est toûjours un des Electeurs, *conservez la possession de la place qui vous est conferée, non par droit d'heredité ou de succession paternelle, mais par les suffrages des Electeurs de l'Empire Alleman, & particulierement par la providence de Dieu tout-puissant.*

Entre les Rois d'Espagne, Vanb est le premier qu'on trouve avoir été sacré. Il le fut à Toléde en 671; & cette Église qu'il fit ériger pour cela en Primatie, à été le lieu le plus or-

dinaire où ses Successeurs ont reçû l'onction. La ceremonie en est assez simple; mais celle du Couronnement est singuliere, en ce que le Roi se revêtit lui-même des ornemens Royaux, met la Couronne sur sa tête, prend en main le Sceptre & la Pomme d'or; & qu'en cet état il est élevé & montré au Peuple, de la même maniere à peu près que les anciens Gaulois.

Il n'y a point d'Historien qui fasse remonter plus haut l'usage de sacrer les Rois en Angleterre, que le commencement du Regne d'Edgard en 959. On y suit presque en tout, le cérémonial de France; mais quoique les onctions y soient au nombre de neuf, elles ne sont pas cependant toûjours les mêmes, que celles qu'on fait à nos Rois. La Reine Anne donna en 1702. un spectacle tout nouveau à la nation; elle voulut que les Dames eussent personnellement part à la solemnité de la Fête; & elle n'omit rien pour en relever, par cet endroit, la magnificence & le bon goût. Le Cortege partit du Palais de Saint-James pour se rendre à l'Eglise de Westmunster. Les femmes des Barons ouvroient la

marche; celles des Vicomtes &
Comtes venoient ensuite; & a
elles, les Marquises & les Duche
toutes coëffées & habillées à la
maine, chargées de pierreries, a
des corps de robes & de longs r
teaux qui étoient attachez sur les é
les, avec des agraffes de diama
chacune portoit à la main une r
couronne, plus ou moins grande
lon la distinction de son rang :
alloient deux à deux, & étoient
vies par les Barons, les Vicomtes
Comtes, les Marquis & les D
vétus pareillement à la maniere
cienne, tenant chacun sa Couroı
& marchant dans le même or
Deux Seigneurs representoient
Ducs de Normandie & d'Aquita
Le Prince Georges de Dannemark
loit seul immédiatement devan
Reine son épouse, qui entra
triomphament dans l'Église où
fut sacrée & couronnée par l'Ar
vêque de Cantorbery. Il y a en An
terre, comme en Allemagne, un T
ne particulier, appellé, *la Chaire*
doüard, (c'est le vieux Edoüard,
mourut en 924.) & un festin Ro

qu'on prepare dans une espece de halle. On ne s'y mit à table ce jour-là qu'à sept heures du soir, quoique l'on fût sorti de grand matin du Palais de Saint James, & que la Reine n'allât prendre séance au Parlement qu'après le repas. Les Dames, au retour, portoient, comme elles, leurs couronnes sur leurs têtes.

Les ceremonies du Sacre en Portugal, en Dannemark, en Suéde, en Pologne, en Moscovie, n'ont rien de plus considerable que ce que nous avons déja vû. M. Menin continuë à faire sentir le rapport qu'elles ont avec les nôtres; & s'étend un peu par occasion, tantôt sur l'origine de ces Monarchies, tantôt sur la forme de l'élection dans les Païs où elle a lieu. Les autres Souverains de l'Europe prennent aussi possession de leurs États, & reçoivent les marques de leur dignité avec appareil; mais il n'y a de Souverains sacrez que les Empereurs & les Rois. Avant que la Savoye fût érigée en Duché, les anciens Comtes recevoient de la main d'un Prelat, l'anneau de Saint Maurice, qui est le symbole de l'investiture. Ils

ont cessé de le faire depuis l'a
1416. d'où l'on datte le tems d
rection : ils le prennent eux-m
sur l'Autel, & se le mettent au d
après avoir reçû la Couronne Du
& les autres ornemens de la Souv
neté.

LeSacre & Couronnement des
nes de France est un autre point
ressant, qui n'échape pas aux Re
ches de l'Auteur. A commence
Berthe, fille de Charibert Com
Laon, & femme du Roi Pepi
compte vingt-neuf de ces Prince
qui ont été sacrées, non pas (
vrai) avec le baume de la sainte
poule, reservé pour nos Rois,
avec le saint Crême. Marie de M
cis est la derniere qui l'ait été ; &
monumens publics ne nous instru
point pourquoi cet honneur n'a p
passé jusqu'aux deux autres Rei
Anne, & Marie-Therese d'Autri
Nous ne voyons point qu'il y a
ou de lieu, ou de Prelat officiant
ticulierement désigné pour la cer
nie de ce Sacre, jusqu'au tems d
belle de Baviere, femme de Ch
VI. Depuis, elle a toûjours été

brée dans l'Église de Saint Denis, excepté une seule fois, qui fut le Sacre de Marie Stuart; mais par differens Prelats, & tous Cardinaux. On ne fait aux Reines que deux Onctions, sur la tête, (ou quelquefois entre les deux épaules, comme il arriva au Sacre d'Anne de Bretagne) & sur l'estomach. Pour le Couronnement on se sert de la Couronne de Jeanne d'Évreux, troisiéme femme de Charles Le Bel, Princesse d'un grand merite, & digne par ses vertus de cette espece d'immortalité; soit que ce ne fût de son tems qu'un pur ornement, trop massif & trop pesant pour être à son usage, soit plûtôt que la constitution du corps s'affoiblisse d'âge en âge dans l'un & l'autre sexe, il y a déja plus de deux siecles que la Couronne de Jeanne d'Évreux ne peut plus être employée que pour la pompe: on y supplée comme au Couronnement du Roi. La tradition de l'Anneau, du Sceptre & de la Main de Justice, se fait en silence, au lieu que le Prelat officiant, quand c'est au Roi qu'il les donne, a sur chaque endroit, des formules d'Oraison, ou d'Invocation

particuliere. Le Sceptre eſt plu
que celui de Charlemagne ; &
nous paroit pas, en liſant not
teur, qu'il y ait aucun acte d'in
ſation, quoiqu'il parle plusieu
du Trône de la Reine.

Cet Ouvrage finit par la r
de ce qui s'eſt paſſé au Sacre de
XV. & par une liſte generale d
tes les perſonnes de marque, I
du Sang, Eccleſiaſtiques & Laï
ont fait des fonctions, ou ont
vitez. Un jour pourra venir que
nier morceau ſera d'un prix ine
ble. Quelle reſſource pour l'H
& pour les familles, ſi l'on no
laiſſé des connoiſſances auſſi ne
auſſi preciſes ſur tous les Sacres
rieurs & autres grandes Aſſembl
l'État ! Ce que l'Auteur en a rec
& comme déterré à force de le
& de perquiſitions, rempli
moins une partie des vuides qu
tent tant de difformité dans no
nales. Mais il avertit très-exp
ment, « qu'on ne doit, ni no
» tirer aucun avantage, ni a
» conſequence des rangs & ſéa
ni de la diſpoſition des places,
» *tres*, gradins, & échafau

» il a parlé ; non seulement parce qu'ils
» ont varié presqu'à tous les Sacres,
» mais encore parce qu'il n'y a que
» Mrs les Grand Maître & Maître
» des Ceremonies, qui puissent les
» regler comme ils doivent être,
» ayant seuls dans leurs registres tous
» les éclaircissemens convenables à ce
» sujet ». Aussi espere-t'il, » qu'ils
» voudront bien en faire donner au
» Public des relations également uti-
» les & curieuses ».

ARTICLE XLIII.

TRAITE' DES FORCES MOUvantes, par Mr de Camus, Gentilhomme Lorrain. A Paris, chez Claude Jombert, ruë Saint Jacques, à l'Image Notre-Dame; & Laurent Lecomte, Quai des Augustins, à la ville de Montpellier, 1722. in 8°, pages 550. sans compter les planches.

TOut se fait par voye de Mécanique dans l'art & dans la nature; de sorte qu'il n'est pas possible de réüssir dans la consideration de l'une, & dans la pratique de l'autre, sans la

connoissance & l'usage des Mé
ques.

Cette science, parmi les anc
étoit demeurée dans des bornes
étroites : elle ne se montroit e
qu'en ébauche & comme dan
berceau : ce n'étoit alors que d
bles raisons qui s'échappoient,
nuages se refermoient aussi-tôt.

Aristote (il est vrai) nous a
des reflexions très-solides sur le
ces mouvantes ; mais ce qu'il e
se termine au maniment des che
à la conduite des navires, à la c
tance & au mouvement des anin
Ce que nous avons d'Archimede
proprement que la démonstrati
levier, de la balance & de quelq
tres machines qui en dépendent
ron a traité des Fontaines & d
balêtes. Vitruve s'est un peu p
tendu ; mais son ouvrage ne com
qu'une très-petite partie des M
niques, dont on ne peut tirer
très-médiocre secours pour la co
sance de la nature.

Voilà où se réduit toute la s
des Anciens. Galilée a été un de
miers, qui dans ces derniers t

heureux en découvertes, ait répandu de nouvelles lumieres sur l'accéleration des poids dans leur chûte, sur la vîtesse des corps le long des plans inclinez, sur les vibrations des pendules & des cordes tenduës, sur la resistance & la rupture des corps, & sur beaucoup d'autres choses qui étoient auparavant inconnuës. Toricelli a encore donné plus d'éclat aux inventions de Galilée, par quantité d'experiences curieuses, & par des raisonnemens aussi ingenieux que solides sur l'équilibre des liqueurs. La Statique du Pere Pardies peut passer pour un chef-d'œuvre en ce genre, par la justesse & la fecondité de ses démonstrations. Les beaux Ouvrages que ce Jesuite nous a laissez, nous font regretter un corps entier de Mechaniques, dont il avoit formé le plan, lorsqu'une mort prématurée l'enleva au milieu de sa course, & sur le point de mettre fin à l'execution de son projet; les sçavantes Recherches de Mr Vallis, de Borelli, de Baliani, de Mr Huguens, de Mr Firmat, du Pere Lalouvere, & du Pere de Billi, les conjectures de Mr Varignon, le Trai-

té de Mechanique de Mr de la Hire, & sur tout les riches Découvertes de Mr Mariotte & du Pere Sebastien, ouvrent une immense carriere à ceux qui auront la force & le courage de les suivre.

Mr le Camus a réüni dans son Traité, suivant la belle idée de Pappus, ce que les plus celebres Auteurs ont trouvé de plus curieux & de plus utile en matiere de Méchaniques : il enrichit son ouvrage de plusieurs découvertes, dont il n'est redevable qu'à lui seul. Il le divise en deux parties. Dans la prémiere, après avoir défini les termes propres du sujet qu'il traite, il démontre par ordre différentes propositions sur la nature & les causes de l'équilibre en général, & en particulier sur celui des animaux à deux & à quatre pieds, sur le vol des oiseaux. Chaque proposition a ses corollaires qui conduisent à des observations fort utiles dans la pratique.

Les forces mouvantes se réduisent ordinairement à cinq puissances ou machines principales destinées à remuer les plus lourdes masses. Sous la

premiere, on comprend le levier & la balance ; ſous la ſeconde, le treüil ou vindas, le cabeſtan, & les roües dentées avec leur eſſieu ; ſous la troiſiéme, la poulie & la mouffle ; ſous la quatriéme, le coin ; ſous la cinquiéme, le plan incliné avec la vis.

L'Auteur expoſe & démontre les proprietez & les actions de chaque machine en particulier. Ses démonſtrations portent ſur ces principes univerſellement avoüez. 1°, que ſi deux mobiles ſont égaux en tout ſens, il faudra un égal mouvement pour les mouvoir avec une égale vîteſſe : mais ſi on en veut mouvoir un avec deux fois autant de vîteſſe, il faudra deux fois autant de mouvement, & tout le reſte étant égal, le mouvement doit être augmenté en même raiſon que la vîteſſe. 2°, qu'une puiſſance ne peut communiquer de mouvement qu'autant qu'elle en a elle-même. 3°, que la peſanteur n'étant rien autre choſe que le mouvement du mobile vers le centre de la terre, ce mouvement croît toûjours en même raiſon que la peſanteur. 4°, qu'une puiſſance ne peut pas mouvoir un corps, ſi elle

n'a plus de mouvement que le corps n'a de résistance ou de mouvement contraire; & comme la résistance croît en même raison que la vîtesse, il est évident que la force de la puissance devra croître en même raison que la vîtesse du mobile, tout le reste demeurant égal. D'où il s'ensuit que la puissance peut mouvoir le mobile, lors que la force de cette même puissance a plus de raison à la force contraire du mobile, que la vîtesse du mobile n'en a à la vîtesse de la puissance, & non pas autrement.

Ces principes une fois supposez, il est évident que la force du levier se tire de l'excédent du grand bras sur le petit, puisque l'un à raison de sa longueur & de son éloignement du centre, a plus de mouvement que l'autre : que cet effet résulte de la chûte des corps, qui ont d'autant plus de force pour tomber qu'ils sont plus élevez, ou de quelque autre cause; il est toûjours constant, que plus on éloigne la puissance du point d'appui, plus elle a de force & de mouvement; & que le poids le plus éloigné doit passer pour être dans un plus haut

oint d'élévation, parce que dans son nouvement il monte plus haut, & lescend plus bas; si donc la longueur lu grand bras est double, triple, &c. l y aura mouvement double, triple, &c. & par conséquent, il y aura force double & triple, toûjours en même raison, que les rayons de cercle qui se voyent décrits par l'un & l'autre autour du point d'appui.

Ceci peut convenir au ressort ou à tout autre corps qui résiste par sa propre pesanteur. Ainsi le poids qu'on éleve pour donner le mouvement à une horloge, ou les ressorts que l'on tend pour faire aller une pendule, ont plus de force que les roües & le balancier n'ont de résistance.

Supposé donc un levier AB appuyé sur son joug C, de maniére qu'une partie BC soit plus courte que la partie AC, quand une puissance A appliquée à l'extrémité AC descendra, un poids B attaché à l'extrémité BC montera; mais la vîtesse de la puissance A sera plus grande que la vîtesse du poids B en même raison que CA est plus grande que CB; par conséquent la résistance du poids B dimi-

nuera en même raison à l'égard de la puissance A. Ce qui a donné lieu à cette proposition fondamentale des Mécaniques : deux poids sont en équilibre, lors qu'ils sont en raison réciproque de leurs distances au point fixe.

De là, l'Auteur fraye le chemin à ces autres propositions, que l'effort de la puissance sur le levier dépend de la ligne de direction ; que cet effort augmente à mesure que la ligne de direction approche de l'angle droit, & qu'il diminuë à mesure qu'elle s'en éloigne pour s'approcher de l'horizontale ; que l'effort de la puissance ne se fait que suivant la ligne droite prise du point d'appui à l'extrémité de la puissance. Ces régles sont invariables pour les leviers de toute espece. On doit dire la même chose des Manivelles qui ne font effort que suivant la ligne droite du centre à la Manivelle. Sur quoi l'Auteur remarque que la rouë d'un moulin est levier continuel, & qu'elle agit toûjours avec plus grande force que le levier puisse avoir. Car les aîles qui sont dans l'eau sont comme l'extré-

mité du levier; & les tourillons doivent être considerez comme le point d'appui.

Par les mêmes raisons, le Cabestan est levier continuel. Le point d'appui est au centre de l'arbre; la circonférence sur laquelle on tortille la corde, est le petit bras du levier. Les barres de bois qui passent à travers, en sont les grands bras. Au jugement de l'Auteur, le Cabestan a cet avantage sur les autres machines, qu'on y peut mettre en œuvre jusqu'à huit & douze Ouvriers, de telle sorte qu'ils fassent tous efforts suivant la ligne de direction perpendiculaire; au lieu que dans les arbres ou Treüils placez horizontalement, plusieurs Ouvriers s'embarassent eux-mêmes, en tirant de haut en bas; la ligne de direction change, à mesure que l'arbre tourne; & par consequent l'effort, diminuë à proportion que cette ligne s'éloigne de l'angle droit. D'où il est aisé de conclure qu'il seroit plus commode, lorsque le terrein le permet, de se servir du cabestan, pour traîner ou élever des fardeaux, en se servant de poulies de renvoi, parce qu'alors le mou-

vement est continuel ; & l'action de la machine n'est point sujette aux saccades & aux reprises.

La gruë avec la rouë a le même inconvenient ; l'effort des Ouvriers n'y est pas toûjours égal ; tantôt il s'éloigne, tantôt il s'approche de la ligne perpendiculaire au centre de la terre. Il seroit donc plus à propos de faire les rouës de gruës assez larges pour y appliquer trois hommes de front : ce qui augmenteroit considerablement la force & l'action de la machine. L'Auteur fait, à cette occasion, des remarques curieuses ; il sçait tirer du fond de son sujet, des reflexions toutes neuves, qui peuvent être d'un grand usage dans la pratique.

Il explique ensuite les proprietez de la poulie simple, & des moufles & des poulies redoublées, du coin & de la vis sans fin : il examine la nature de la percussion ; il en approfondit les causes & les differens effets ; il traite de la chûte des corps graves, & remet sous un point de vûë ce que Galilée & ceux qui ont écrits après lui sur cette matiere, nous ont fourni de conjectures & de recherches ; quoique lui-

même il ne ſuive pas toûjours la même route.

On a tenu pour principe, que la chûte des corps graves étoit en raiſon doublée des tems, ſuivant l'opinion de Galilée; c'eſt-à-dire, que la vîteſſe qu'un corps acquereroit à la fin d'une deuxiéme ſeconde, ſeroit double de celle qu'il auroit acquiſe à la fin d'une premiere ſeconde; & que celle qu'il acquereroit à la fin d'une troiſiéme, ſeroit triple; & ainſi du reſte juſqu'à une certaine quantité. Mr Mariotte, après s'être convaincu lui-même, par des experiences réïterées, a donné des Tables d'acceleration de la chûte des corps en l'air. Selon ces Tables, l'acceleration du mouvement des plus graves augmente pendant l'eſpace de dix ou douze ſecondes. Si donc le corps fait quatorze pieds en une ſeconde, il en fera 1089 à la fin de l'onziéme. Les corps les plus legers, comme le liége, acquiérent leurs vîteſſes complettes en moins d'une ſeconde, en tombant d'environ vingt-un pieds de haut.

Mr de Camus tire de ces principes pluſieurs conſequences, pour évaluer

l'impression & la force des pc
des puissances. En supposant (
est difficile de démontrer) que
periences de Monsieur Mario
lieu pour toutes les hauteurs, i
ve que le poids par sa chûte f
pression, ou produit son effet
portion de sa masse, & de la h
dont il tombe; il ajoûte que le
vement de ce poids paroît être
me raison qu'au levier. Pour
montrer, il suppose une che
machine, telle que sont celles d
se sert pour battre des pilotis
mouton: que les montans de cet
vre soient de sept pieds ou en
que celui du milieu, le long
le mouton coule, soit divisé de
haut jusqu'en bas, par pieds,
& demi pouces: que l'on y ap
des moutons de fer ou de boi
de fer; qu'ils soient de differens
que l'on mette dessous cette
un poids de fer de cinquante l
auquel on aura fait un petit tro
coup de pointeau, pour y fixe
balle: la machine, étant ainsi
sée, & le montant qui porte le
ton, étant situé à plomb, de m

qu'il puiſſe librement couler & tomber vers le centre de la terre, ſuivant la loi qui lui eſt naturelle, ſi on éleve le mouton à un pouce de haut, & qu'on le laiſſe tomber ſur une dragée ou balle de plomb deux fois de la même hauteur, cette balle ſera écraſée au même point qu'une autre égale en tout ſens, qui aura été écraſée d'un ſeul coup par la chûte de ce mouton élevé de deux pouces : ainſi vingt differentes chûtes d'un pied de haut, feroient le même effet qu'une ſeule chûte de vingt pieds.

Mais l'Auteur a remarqué que ſi on laiſſe tomber le même poids de la hauteur de 65 poûces, il fait une impreſſion plus ſenſible, que ſi on le laiſſoit tomber 130 fois de la hauteur d'un demi poûce : au contraire, deux chûtes de 25 poûces lui ont paru faire plus d'effet qu'une chûte de 50 poûces.

A dire le vrai, il eſt difficile de ſtatuer rien de précis, & de dreſſer une Table exacte ſur ces ſortes d'expériences ; pour cela, il faudroit que les balles fuſſent également dures ; que leur configuration fût toûjours la même ; que le mouton ne ſe déran-

geât point de sa ligne
qu'à chaque coup il ro
force égale: or c'est d
peut s'assûrer ; car les
pas également dures: lo
coulées dans des moul
le moins de chaleur pe
que difference dans la
des parties; la balle qu
differentes reprises ,
bord, change de figure
sequent se presente dif
coup qui la frappe: en
se répondre que le n
exactement selon sa li
culaire, & qu'il y ait
pression dans tous les c

L'Auteur conclut de
tres expériences réite
poids d'une livre &
tombant d'un poûce de
mente cinquante fois ou
fort de sa pesanteur ; e
2 poûces, il l'augmen
force de la chûte est co
si le poids tombe de 3
me 1 à 125, s'il tombe
comme 1 à 150, s'il to
ces; enfin s'il tombe d

haut, il fait autant d'impreſſion qu'un poids de 200 livres, poſé ſans chûte.

La nature, les cauſes & les effets du reſſort, ſont dévéloppez dans cette premiere partie, avec cette préciſion qui eſt le plus riche préſent de la Géométrie. On y apprend l'art de faire de bons outils, & de les mettre en uſage : la trempe fait principalement le prix des outils & des reſſorts.

La maniere ordinaire de tremper, eſt de faire rougir à la forge les inſtrumens lorſqu'ils ſont ajuſtez & limez, & de les jetter tout rouges dans l'eau ; enſuite comme la trempe eſt trop forte, afin que l'outil ne caſſe point, on le fait chauffer une ſeconde fois pour le détremper & lui donner du recuit, juſqu'à ce qu'il prenne une couleur bleuë, s'il eſt deſtiné à couper du bois : ſi l'inſtrument doit être employé à couper du fer ou quelque autre corps fort dure, on ne lui laiſſe prendre qu'une couleur rougeâtre. Quelques-uns font rougir & recuire leurs ouvrages dans un feu de bois, pour les adoucir & les dreſſer avant que de les tremper : ce recuit remet l'acier en ſon premier état, & fait qu'il ſe

tourmente moins à la trempe.

D'autres font un peu chauffer l'eau, particuliérement les ouvriers qui font les ressorts des montres ou des pendu-les; afin que le ressort ne soit pas pré-venu par l'eau froide, & qu'il ne se casse pas dans la trempe. Enfin il s'en trouve qui se contentent de recuire leurs ouvrages doucement, sans les tremper une seconde fois: cette ma-niere est la meilleure; car le feu ne peut penetrer dans le fer, ni lui com-muniquer sa couleur rouge, qu'il n'en dilate les pores: il en est de même de l'acier, qui est proprement un fer affi-né & travaillé pour prendre la qualit de la trempe. Lorsque l'acier est rou ge, les parties en sont moins serrée elles cedent les unes aux autres, ell s'allongent & se tendent sans se rom pre: plus elles sont chaudes, mo elles sont sujettes à se briser: de vient que quand l'acier est chaud qu'on le jette dans l'eau pour le tr per, il se refroidit tout à coup que les parties qui se sont resserr résistent & se brisent plutôt que der: or puisque l'acier se radou le chauffant, si on ne le recuit

sez, ou si on le trempe une seconde fois ; il courra risque de casser ou de grainer.

Au reste, la trempe faite dans l'huile ou dans la graisse, est la meilleure : il n'en est pas de même de celle qui se fait dans des eaux salées ; pour peu qu'on soit physicien, il est aisé d'en appercevoir la raison.

Dans cette premiere partie, l'Auteur traite à fond, du mouvement des corps, de leurs projections, des ressorts qui la produisent, de la nature de l'air, des effets de la poudre à canon, sur quoi il forme plusieurs projets d'expériences pour les mousquets & les gros canons de guerre. Ensuite il s'étend fort au long sur la nature de l'eau, du vent, du tirage & du mouvement des batteaux, sur la maniere de les construire, &c. il en propose une nouvelle, qui lui paroît & la plus sûre, & la plus avantageuse pour le Commerce : il appuye ses démonstrations de plusieurs expériences dont il se fait le garant. Il parle du mouvement des vaisseaux sur mer, de leurs voiles & cordages, de leur vitesse, de leur construction. Il y a joû-

te une Table d'épreuve
tesses inconnuës.

Il s'applique à consid
temens des corps qui
contre l'autre tant en l
qu'en ligne circulaire :
systême nouveau pour l
il le prouve par des dé
raisonnées ; l'expérience
cours du raisonnement.
ser rien à desirer, il s'est
ne de calculer une Tab
frottemens, selon la nat
plus ou moins dures, qui
contre l'autre. De ses e
tire plusieurs corollaires
construction des montre
rentes machines, &c. il
voitures à deux & à qua
fait connoître l'incon
unes, & l'avantage des
met rien pour faciliter le
marchandises, & le com
rendre les grands chemi
cables, &c.

Dans la seconde parti
la construction de plusieu
de son invention.

La premiere, est une

dée sur les équilibres, pour tamiser & passer les poudres fines, avec laquelle un seul homme peut faire autant d'ouvrage que trois hommes partagez sur trois tamis.

La seconde, est une espece de gruë à bec alongé, avec une queuë qui forme l'équilibre, pour creuser un canal, ou pour lever une chaussée avec moins de dépense.

La troisiéme, est une machine propre à enfoncer les gros pilotis, par le moyen d'un treüil en forme de cabestan, à la faveur duquel on ne perd point de tems à raccrocher le mouton quand il est tombé; les ouvriers fatiguent moins; outre qu'avec cette machine, le mouton frappe deux coups pour un.

La quatriéme, est un genouë, ou machine parallactique mouvante à vis, revétuë de deux cercles propres à observer le mouvement des Astres & leurs éclypses.

La cinquiéme, est une rame composée de deux pieces mobiles que l'on peut poser perpendiculairement au sabord de la saintebarbe d'un vaisseau: avec deux de ces rames, on vient à

bout de faire aller les plus gros navires en tems calme : on en a fait l'eſſai à Toulon, & on a eu le plaiſir de ſe convaincre par ſes yeux : cette ſorte de rame a une largeur ſuffiſante pour prendre la quantité d'eau neceſſaire ; elle eſt tellement diſpoſée, qu'on peut y appliquer autant de rameurs qu'il faut pour donner le mouvement au vaiſſeau.

La ſixiéme & la ſeptiéme, ſont deux montres de poche, compoſées de ſix rouës, qui ont leurs dentures auſſi-bien que les pignons. Ces montres, quelque petites qu'elles ſoient, ont toute la perfection des groſſes.

La huitiéme eſt une montre à répétition, qui non ſeulement ſonne d'elle-même, les quarts, l'heure, &c. mais encore répete l'heure à tous les quarts, pour peu qu'on preſſe le pendant. Pour cette effet, elle eſt accompagnée de trois petits timbres, qui forment un petit carillon, ſans qu'elle ſoit ni plus lourde, ni plus embaraſſante que les autres montres à répétition.

La neuviéme, eſt une pendule à un ſeul reſſort, qui a la même perfec-

tion que la montre dont on vient de parler.

La dixiéme est une pendule à secondes pour un an, sans qu'il soit besoin de la remonter; elle est élevée de sept pieds & demi de haut, & sonne d'elle-même les quarts & l'heure par un seul mouvement.

La onziéme, est un piston & un balancier de pompe pour vuider les eaux.

La douziéme, est une broüette plus commode que celles qui sont en usage.

La treiziéme, est une charruë, par le moyen de laquelle trois chevaux peuvent faire avec moins de fatigue, ce que quatre font aux charruës ordinaires.

La quatorziéme, est un chariot ou binart à deux rouës, pour voiturer aisément les plus lourdes masses.

La quinziéme & la seiziéme, sont deux différentes maniéres de brancarts, ou ridelles de chariot à fléche & à quatre grandes rouës, pour tourner aussi court qu'avec les petites.

La dix-septiéme est une charrette double à quatre rouës égales, pour tourner très-court, & entrer dans les

lieux que les caroſſes à arcs ne pourroient enfiler.

La dix-huitiéme, eſt un avant-train à grandes rouës, que l'on peut appliquer aux affuts de canon, pour les voiturer beaucoup plus aiſément qu'avec les chariots de tranſport.

La dix-neuviéme, eſt un caroſſe à brancart, porté ſur quatre grandes rouës égales, moins ſujet à verſer, & plus doux dans ſon mouvement que les caroſſes ordinaires. Deux chevaux attelez à cette ſorte de caroſſe font autant d'effet que quatre, outre qu'il tourne auſſi court que s'il étoit à arcs avec de petites rouës.

La vingtiéme & la vingt-uniéme, ſont deux differentes eſpeces de caroſſes d'un goût particulier, où l'agréable & le commode ſont ménagez avec art.

La vingt-deuxiéme, eſt une échelle qui ſe plie & ſe range d'elle même par reſſort contre une muraille; on s'en ſert commodément aux endroits où ſe trouvent des entreſolles & des ſoupantes.

La vingt-troiſiéme conſiſte dans une maniére toute nouvelle d'appli-

quer au ciel ou à l'impérial d'un lit des poulies pour tirer les rideaux avec des cordons.

ARTICLE XLIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT.

On trouve ici le Livre si estimé de M. Becherus sur les métaux. *Johan. Bachimi Becheri Spirensis Metallurgia Germanicè & Latinè.* Mr Becherus n'a pas cru devoir cacher à ses Compatriotes, qui ne sçavent pas le Latin, les usages les plus singuliers, que l'on fait de toute sorte de métaux, en Médecine, en Phisyque, & dans la pratique des Arts. Une nation si industrieuse va être plus en état que jamais, de pousser jusqu'à la perfection une science si utile.

Les Oeuvres Chymiques d'Adam de Bondestein paroissent. C'est un des grands Maîtres de l'Art.

Voici un troisiéme Livre à peu près sur le même sujet : *Physica subterranea Liber secundus, cui accesserunt mille hypotheses Physico-Chymicæ.*

DE STRASBOURG.

Mr Nenter, très-celebre Medecin de cette Ville, a donné un nouveau Livre de Medecine, intitulé : *Fundamenta Medicinæ Theor. & Practicæ secundùm celeberrimorum Doct. &c. placita, conscripta & propriâ experientiâ confirmata; in forma Tabularum : Aut. Georgio Philippo Nenter Medicinæ Doct. & Pract. Argentoratensi.* C'est ce Mr Nenter qui a sçû reconnoître le merite de Mr Stahll, & qui a rendu un service inestimable aux jeunes Clercs de Medecine en leur épargnant une infinité de speculations & d'études inutiles, & les conduisant par les voyes les plus courtes, à ce qu'il y a de necessaire dans la science de conserver la santé, & de guérir les maladies. Nous lui avons rendu justice dans les Memoires de Janvier 1720.

DE VENISE.

La noble Académie de Verone, dont le Marquis Maffei est un des principeaux ornemens, (on vous le cite, parce que son merite vous est

connu) ayant déja ramaſſé & expoſé aux yeux du public un grand nombre de monumens antiques chargez d'inſcriptions, & voulant continuer un projet ſi propre à renouveller & rendre ſûre la connoiſſance de l'antiquité, tant ſacrée que profane, comme les dépenſes à quoi ce projet engage, ſont grandes, elle a établi une Lotterie des plus beaux Tableaux de pluſieurs excellens Peintres, & elle conſacre tout ce qui lui reviendra du riche fonds de cette Lotterie à l'execution de ce projet ſi avantageux à la Republique des Lettres.

DE LONDRES.

On a fait ici une ſeconde édition de la Traduction Françoiſe qu'a faite M. du Bourdieu ſur l'Anglois, d'un Livre, qui a pour titre: *Pratique des vertus Chrétiennes.* Si l'Anglois vaut l'Eſpagnol du Livre d'Alphonſe Rodriguez, qui porte le même titre, & que la Traduction de M. du Bourdieu ſoit auſſi fidele & auſſi Françoiſe que celle de Rodriguez par Mr l'Abbé Regnier des Marais, ce livre meri-

tera bien la troisiéme édition
en veut faire.

On a réimprimé *in* 4° la
tide de Hierôme Fracastor l
comparable, excellent Med
bile Astronome.

DE HOLLAND

Vous avez déja dit un
l'Histoire d'Angleterre par M
pin Thoyras; elle s'imprime
criptions; il y aura sept tom
des Cartes, des figures, de
ques, &c. On attend beau
Mr de Rapin Thoyras, il vi
tous les autres. Il y a eu com
tion de quantité de pieces
ques non communes. Son
connu, il y a plus d'un écueil

Monsieur le Clerc, cet in
Auteur, donne au public l
des Provinces-Unies: elle a
tomes *in fol.* & sera enrichi
dailles, &c. On verra si
deux derniers siécles cette
Histoire sera plus fidele que
Grotius, de Basnage & de
fort, toutes très-partiales,

s'agit ou des Catholiques, ou de ceux dont ces Auteurs ne ſuivoient pas le parti. C'eſt Honoré & Châtelain qui l'impriment.

L'Hiſtoire des Curioſitez de la mer des Indes, en deux volumes *in fol.* qui ſe trouve à Amſterdam, chez L. Renard, n'eſt pas ſeulement un livre amuſant, il eſt fort utile pour l'Hiſtoire Naturelle. Les figures de poiſſons, &c. en ſont deſſinées d'après nature. On n'a encore rien vû de ſi exact ſur cette matiere.

DE FRANCE, DE LION.

Chez la veuve Boudet, s'impriment quatre tomes ſervans de ſupplément au livre qui a pour titre, *la Bibliothéque des Prédicateurs*, dont les deux prémiers tomes ſervent de ſupplémens aux huit prémiers tomes de la Morale.

Le troiſiéme qui traite des Miſtéres de Notre Seigneur & de Notre Dame, ſupplée aux trois tomes des Miſteres.

Le quatréme enfin eſt un ſupplément aux quatre tomes des Panégy-

riques ; & traite du Commun d
Saints, pour le Commun des Ap
tres, des Docteurs, des Martyrs, d
Vierges, &c. attendu que le nomb
des Saints est si grand, qu'il seroit i
possible d'entrer dans le détail de
vie de chacun en particulier.

DE PARIS.

La Notice des Gaules de Mr V
lois, livre necessaire à tous ceux q
veulent entendre quelque chose da
l'Histoire de France, au moins ju
qu'à la fin de la 2ᵉ race ; livre où ce
qui passent pour connoître le mie
la France & les Provinces qui la co
posoient, ont puisé les lumieres q
leur font honneur ; ce livre étant d
venu rare, le sieur Montalant se pr
pose d'en donner une édition pl
ample que celle qu'on a eu jusqu'i
& comme ce dessein ne peut s'ex
cuter sans le secours des Sçavans,
invite ceux qui auront des remarqu
sur ce livre, à les lui communique
avec promesse qu'on en fera l'usa
qu'elles meriteront, & qu'il en au
toute la reconnoissance qui leur
sera dûë.

Avril 1723.

On trouve chez Etienne Ganeau, ruë S. Jaques aux Armes de Dombes, les Épîtres choisies des Heroïdes d'Ovide traduites par Mr Richer, Avocat au Parlement de Normandie, avec des Eclogues & des Fables, &c. du même Auteur. On parlera au plutôt de ce livre.

Les Cantates de Mr Colin de Blamont, qui a dans la Chapelle du Roi la place du fameux Lully, ont été gravées, & se vendent ruë S. Honoré, à la Regle d'or.

L'Histoire d'Espagne par Mr l'Abbé de Bellegarde, paroît depuis Janvier, elle est en neuf tomes *in* 12. on en rendra compte dans les mois suivans. C'est chez Cavelier le fils & Pralard, qu'elle se trouve : le nom de l'Auteur annonce quelque chose de bien écrit.

Le 2e tome du Nouveau S. Basile, paroît depuis le 10e de Fevrier. Nous donnerons l'extrait des deux prémiers volumes le mois suivant, à moins que la liaison des matieres ne nous fasse encore attendre que le 3e ait paru.

Nous en userons de même à l'égard du S. Chrysostome, de la nou-

velle édition dont on a déjà don
quatre premiers tomes, & on e
met deux nouveaux pour la
cette année.

FIN.

TABLE

:s Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1723.

RT. XXXVI. LA *Vie du venerable Frere Fiacre, Augustin Déchaussé, &c.* pag. 558
RT. XXXVII. The Government of the passions according to the rules of raison and Religion, &c. *C'est-à-dire, l'empire sur les passions, suivant les régles de la raison & de la Religion, &c.* p. 591
ART. XXXVIII. *Introduction à la Philosophie, ou de la connoissance de Dieu & de soi-même.* p. 604
ART. XXXIX. *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit.* p. 628
ART. XL. Epistola di S. Gio Grisostomo à Cesario, &c. *C'est-à-dire : Lettre de S. Jean Chrysostome à Césaire, &c.* p. 643
ART. XLI. *Suite de la troisiéme Lettre du Pere de la Neuville, Jesuite, sur les mœurs des Guayanois.* p. 662
ART. XLII. *Traité Historique & Chronologique du Sacre & Couronnement des Rois & Reines de France, depuis*

Clovis jusqu'à present; & de tous les Princes & Souverains de l'Europe: augmenté de la relation exacte de la Cérémonie du Sacre de Loüis XV. page 676

ART. XLIII. *Traité des forces mouvantes.* p. 707

ART. XLIV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Francfort. p. 731

De Strasbourg. p. 732

De Venise. ibid.

De Londres. p. 733

De Hollande. p. 734

De France, de Lyon. p. 735

De Paris. p. 736

Fin de la Table.

AVIS.

Mr de Woolhouſe, Oculiſte Anglois, ayant été informé que certaines perſonnes faiſoient, ſous ſon nom, courir dans le public pluſieurs *Manuſcrits faux & contrefaits* ſur les *maladies* des *yeux*, & que pluſieurs jeunes Etudians en *Médecine* & en *Chirurgie* (achetant de ceſdits Manuſcrits) trompoient par ce moyen leurs parens, ou autres qui les envoyoient étudier cet art ſous ledit Sieur de *Woolhouſe*; & que d'autres croyant leſdits *Cahiers parfaits & véritables*, ſe ſont hazardez de faire les *opérations* & autres *panſemens* ſur leurs ſimples *lectures*, l'un & l'autre au grand préjudice du *Public*: Mr de Woolhouſe ſe trouve obligé (pour prévenir tous pareils inconvénients) de faire ſçavoir qu'il ne fait aucun *Eleve*, ſans que les *Cahiers* ne ſoient *ſignez* & *paraphez* de ſa main, & ſcellez de ſes *armes*, avec un *Certificat* des *différentes opérations manuelles* & autres *panſemens* particuliers à l'Art d'*Oculiſte*, faits par ledit *Eleve*, du tems qu'il aura *appris*, du nombre des Re-

vûës & *Démonstrations Generale*
aura vû faire par ledit Sieur de '
house, avec le *nom*, *demeure* &
té dudit *Eleve*, & celles de
liers avec qui il aura fait son
pour aller au-devant de toute
se & *mal-entendu* qui ne se fo
sez que trop souvent en ces
grand regret des *Parties intere*
au préjudice du Public.

Mr de Woolhouse fait à Pa
commencement de chaque mo
Démonstration generale de tro
différens *maux* d'*yeux* sur les
& tout *Médecin* & *Chirurgien*
apprendre (en un seul jour)
grande *partie* des *maladies* des y
les *erreurs* de tous les *Auteur*
anciens que *modernes*, qui on
quelques *Ouvrages* sur ce sujet
est impossible d'apprendre autr
pendant tout le *cours* de la *v*
personne qui s'attacheroit uniq
à cette science, qui demande
de particuliere; ce qui fait q
été *abandonnée* à des *Empiriqu*
distribuans leurs *Eaux* & autre
des hazardez indistinctement p
tes les *indispositions* des *yeux*, s

l'*art*, ont causé un *désordre* &
on affreuse dans le *traitement* de
aladies, depuis les deux *derniers*
. Reste aux *véritables Médecins*
irurgiens de revendiquer cette
ente science des mains de ces
teurs.

Faute à corriger.

 page 604. ligne 8. au lieu du mot
tion, lisez *Introduction*.

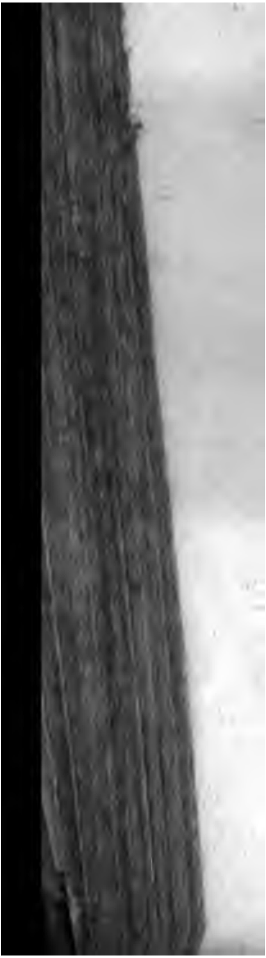

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1723.

CES MEMOIRES ONT c
mencé au mois de Janvier
& se vendent 15 s. le mois en
& broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	5. v.

MEMOIRES
POUR
'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

ecueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,
hez ÉTIENNE GANEAU Libraire, ruë S. Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES,
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1723.

ARTICLE XLV.

SCRIPTORES ORDINIS PRÆdicatorum. *Second Tome.*

L'Extrait du premier Tome de ce grand Ouvrage a paru dans le mois de Janvier de nos Memoires de Trevoux mil ſept cent vingt-deux. Le ſecond Tome commence avec le ſeiziéme ſiecle. On a vû les Dominicains, dépuis leur établiſſement, ſe diſtinguer dans les études du tems, donner à l'Egliſe S. Thomas Docteur égal aux Anciens, & à ſa ſuite, des Théologiens, des Caſuiſtes, des In-

terprêtes, des Controversistes, des Prédicateurs, des Maîtres de la vie spirituelle admirez dans leur siecle & estimez encore à present.

On verra cet Ordre profiter des nouvelles lumieres, qui ont éclairé des siecles plus heureux, contribuer à la renaissance des Arts & à la reformation des Sciences, toûjours fertile en hommes aussi distinguez par leur mérite litteraire, que par leur mérite religieux.

Le premier Auteur dont le Pere Echard fait l'éloge, est ce violent adversaire de l'immaculée Conception de la Sainte Vierge, Vincent Bandellus : l'éloge est magnifique, & le Panegyriste adopte les loüanges que feu Monsieur du Pin, oubliant son serment, a données au contradicteur outré de la doctrine de la Faculté de Paris ; il l'a loüé principalement sur la multitude de livres citez contre l'immaculée Conception : il a caché ou ignoré qu'un grand nombre d'Auteurs celebres se recrient sur l'infidelité de ces citations, & le Pere Echard nous en a fourni une preuve dans l'article de *Moneta* que nous

avons fait remarquer dans l'extrait du premier Tome.

Nous diſtinguerons la ſuite de ce ſecond extrait en diverſes obſervations, que nous ferons ſur les éloges de certains Auteurs.

JEAN ANNIUS DE VITERBE.

Cet Auteur, connu par *dix-ſept Livres d'Antiquitez*, n'eſt pas aſſûrément un de ces Dominicains qui ont contribué au rétabliſſement des Sciences; au contraire ſi ſon projet eût réüſſi, il répandoit ſur l'Hiſtoire ancienne des tenebres que l'on auroit eu beaucoup de peine à diſſiper, laiſſant aux autres le ſoin fatiguant de déterrer & déchiffrer ce qui nous reſtoit de manuſcrits de l'Hiſtoire ancienne. Il ſe fit un plaiſir bizarre de compoſer une ſuite d'Hiſtoire ſous les noms empruntez de Beroſe, de Manethon, de Metaſthene, de Philon, de Myrſile, de Xenophon, d'Archiloque, de Fabius Pictor, de Caton, de Sempronius : ouvrages au reſte contrefaits ſi groſſiérement, que leur ſuppoſition ne tarda pas à

être découverte; le bon Annius ne sçavoit pas le vrai nom des Auteurs qu'il produisoit; il appelloit Metasthene, un Historien connu dans l'antiquité sous le nom de Megasthene; il leur attribuoit des faits, des sentimens contraires à ce que nous lisons dans leurs veritables fragmens. Le Fevre, Vivès, Schotus, Mariana, Barrere, Genebrard, Vossius, Scaliger, Petau, Valois, tous les bons Critiques ont rejetté avec mépris ces Romans: Melchior Cano, quoique du même Ordre, s'éleva fortement contre les impostures de son confrere. Le Pere Echard, au lieu de prendre un parti si équitable, ne peut se résoudre à condamner un Dominicain. Il oppose aux grands critiques que nous venons de nommer, Nauclerus, Lucidus, Guevarra, Auteur sans discernement, le visionnair Postel & quelques confreres d'A nius, un Mazza, un Maldonad peu connus dans la Republique d Lettres. Sixte de Sienne, il est vra se laissa surprendre aux artifices d'A nius; mais occupé d'autres étud cet excellent esprit s'étoit peu ap

qué à l'Hiſtoire ancienne, & donna aiſément priſe à un ami qui ſe vantoit d'avoir puiſé dans les ſources.

Un fait certain ſuffit ſeul pour anéantir toutes les Apologies d'Annius; jamais on n'a vû aucun manuſcrit des Auteurs qu'il a publiez comme anciens.

Le celebre Antoine Auguſtin, Archevêque de Tarragone, Antiquaire ſi habile, ſi ſincere, ſi exact, raconte dans ſon dixiéme dialogue, qu'Annius ayant fabriqué des monumens de marbre & de bronze avec des inſcriptions, les enterra, & enſuite les ayant fait tirer de terre comme par hazard, s'en ſervit pour prouver les fictions qu'il avoit imaginées.

On a du même Auteur un Commentaire ſur l'Apocalypſe, où il croyoit voir les prédictions de pluſieurs victoires que les Princes Chrétiens remporteroient ſur les Turcs; c'eſt le même tour d'eſprit que dans ſes Antiquitez. On ne ſçauroit croire combien de Chronologues, d'Hiſtoriens du ſeiziéme ſiecle, & même du dix-ſeptiéme, ſe ſont laiſſé impoſer par ces fictions d'Annius.

CAJETAN ET CATARIN.

Thomas de Vio, dit le Cardinal de Cajete, & communément Cajetan & Ambroise Politi Archevêque de Conza (qui par devotion pour Sainte Catherine de Sienne prit le nom de Catarin, sous lequel il est connu) ont fort illustré l'Ordre de Saint Dominique par leurs ouvrages, singuliers l'un & l'autre par des opinions particulieres, & plus celebres par leurs disputes assûrément trop échaufées.

Cajetan à qui Dieu avoit donné dans un petit corps un esprit vaste, Théologien penetrant, peut-être trop subtil, mais ingenieux, passe pour un excellent Commentateur de S. Thomas; Casuiste hardi, mais sensé, il paroit tantôt rigide, tantôt relâché, parcequ'il n'avoit dessein ni de flatter le pécheur, ni de se faire honneur d'une severité outrée. On trouvera sans doute trop rude la décision où il condamne de peché mortel un Dominicain, qui n'étudie pas quatre heures par jour.

Mai 1723.

Il entreprit un Commentaire ſur toute l'Ecriture Sainte, dont il voulut examiner les verſions ſur l'Hebreu, quoiqu'il ignorât entierement cette langue. Ce deſſein paroîtra bizarre; voici comme il l'executa: il choiſit un Juif & un Chrétien ſçavant en Hebreu; il ſe faiſoit expliquer mot à mot l'original Hebreu par ces deux Interprétes; il les interrogeoit ſoigneuſement ſur l'origine, la force, les diverſes ſignifications de chaque mot; ne vous embaraſſez pas, leur diſoit-il; ſi la verſion que vous me faites, eſt ſuivie; qu'elle ſoit fidele, cela me ſuffit, c'eſt à moi d'en trouver le ſens. Il en uſa de même en travaillant ſur le Nouveau Teſtament; car il ne ſçavoit guéres plus de Grec que d'Hebreu; cependant les plus ſçavans Commentateurs avoüent qu'il explique fort heureuſement pluſieurs paſſages difficiles des livres ſacrez, & que la lecture de ſes Commentaires eſt utile. La mort l'empêcha d'écrire ſur le Cantique & ſur les Prophetes; il ne travailla point non plus ſur l'Apocalypſe, qui, diſoit-il, demandoit un Prophete pour Commentateur.

On ne comprend pas qu'un homme aussi occupé de grandes affaires que Cajetan l'a été, ait pû ménager du tems pour tant d'ouvrages si étendus & si difficiles. Il fut pendant plusieurs années Professeur de Theologie à la Sapience & Procureur general de son Ordre en même tems; il en fut ensuite General & Théologien du Pape, Cardinal fort employé, Legat en Allemagne & en Hongrie.

Ses Opuscules ne sont pas la moindre partie de ses ouvrages; la varieté des questions qu'il y traite, l'importance de plusieurs de ces questions les a fait imprimer plusieurs fois separez ou unis avec la Somme de S. Thomas; aucune de ces éditions n'est complete. Le reverend Pere Echard nous donne un Catalogue exact de ces opuscules rangez selon l'ordre des tems qu'ils ont été composez. Une édition correcte selon cet ordre seroit assûrément bien reçûë.

Le sçavant Bibliothecaire montre clairement, que dans une inscription mise sur le portail de l'Eglise de la Minerve, à l'honneur de Cajetan, on s'est trompé au jour & à l'année

de sa naissance, & au jour de sa mort: né au mois de Février 1469, il mourut le 9. d'Août 1534. Le Saint Pape Pie V. fit changer quelques endroits de ses Commentaires sur Saint Thomas, & la Faculté de Paris a condamné quelques propositions de son Commentaire sur les Evangiles.

CATARIN.

Lancelot politi Siennois, né l'an mil quatre cens quatre-vingt-sept, n'entra qu'à trente ans dans l'Ordre de Saint Dominique; il prit en entrant, les noms d'Ambroise & de Catarin, par devotion pour Sainte Catherine de Sienne, & pour le bienheureux Ambroise de Sansedoine ses compatriotes: il n'avoit cultivé jusqu'alors que les belles Lettres & le Droit: on assûre qu'il avoit fait de grands progrès dans le Droit sur lequel il avoit écrit. Pour les belles Lettres, si l'on en juge par sa maniere d'écrire en Latin, il n'en avoit qu'une connoissance fort mediocre: son stile n'est ni élegant ni même correct, ou plûtôt, il n'a point de stile.

Il fut Auteur dès son Noviciat, & quoiqu'il ne paroisse pas qu'il eût fait une étude particuliere de la Théologie, il attaqua Luther, & se fit un nom, en attaquant un adversaire si redoutable. Il tourna bientôt ses armes contre un Confrere illustre, contre Cajetan. Fut-ce zéle, fut-ce jalousie qui l'anima? Ne décidons point sur ce soupçon; Dieu s'est reservé la connoissance des cœurs. Le zéle ou la jalousie de Catarin garda peu de mesures : son General crût l'arrêter par un precepte; il fit moderer ce precepte, ses freres le persecuterent; il se retira en France; il y trouva de la protection, & fit condamner quelques propositions de Cajetan par la Faculté de Paris. Catarin ne manquoit ni d'esprit, ni de lecture; mais il manquoit absolument de methode & de justesse. Cajetan étoit fort superieur à son adversaire. Ce ne fut pas le seul Dominicain que Catarin attaqua : Car r za, Dominique Soto, Barthelemi Spina eurent avec lui de grandes affaires au Concile de Trente, où le Cardinal de Monti, Legat & President du Concile, l'avoit ap-

pellé. Ce Cardinal qui fut depuis Pape sous le nom de Jule III, avoit été écolier de Catarin en Droit. Il lui procura l'Evêché de Minori, & lui donna l'Archevêché de Conza. Barthelemi Spina, Maître du sacré Palais, presenta au Pape un mémorial, dans lequel il accusoit Catarin nommé Evêque de Minori de plusieurs erreurs. Le Pape n'eut point d'égard au mémorial, quoique Catarin avoüât & continuât de soutenir la plûpart des propositions condamnées par Spina. On ne peut nier cependant que Catarin n'avançât avec beaucoup de hardiesse des opinions singulieres, & qui approchoient fort des erreurs Lutheriennes. On a défendu la lecture de quelques-uns de ses ouvrages: presque tous les Théogiens se sont élevez contre lui : mais quand on examine de près ses sentimens, on reconnoit que le défaut de sa doctrine est plus dans les expressions que dans les opinions, qu'il dit souvent ce que les autres Theologiens disent ; mais qu'il l'explique si confusément & en termes si peu usitez, qu'il paroit donner dans l'erreur.

C'eſt ce que l'on remarque dans ſes ſentimens ſur le peché originel, & ſur la connoiſſance que nous pouvons avoir, ſi nous ſommes en état de grace. Souvent il tombe dans des erreurs qu'on n'auroit pû s'empêcher de cenſurer, s'il ne ſe refutoit pas lui-même par les contradictions où il s'engage. La chaleur de la diſpute, ſon imagination vive, preoccupée, denuée de principes & de methode, lui fait prendre le langage des Peres dans le ſens le plus dur, quand ce ſens lui paroit favorable à ſes deſſeins, comme il paroit dans ce qu'il a écrit contre Spina & Soto. Pluſieurs articles de la doctrine qu'il défendoit, ont depuis été condamnez dans Baïus & dans Janſenius ; cependant loin que Catarin fût Predeſtinatien, il paroit fort contraire au Predeſtinatianiſme dans ſes principaux ouvrages, & dans ſon ſiſtéme cheri ſur la Predeſtination. La ſource des erreurs de Catarin eſt la temerité qu'il a eüe d'écrire ſur la Théologie ſans en avoir medité les principes : il a eu le malheur d'aimer la nouveauté dans une ſcience où l'on eſt coupable dès qu'on

est inventeur. On a un recueïl de ses ouvrages, imprimé à Rome en 1551. & 1552. *in folio*; mais s'il contient les plus importans, il ne les contient pas tous. Un recueïl plus complet se roit bien reçû du public.

SPINA.

Barthelemi Spina, adversaire opiniâtre de Cajetan & de Catarin, étoit un Théologien du premier Ordre. Il fut Maître du sacré Palais. La censure de la doctrine de Catarin qu'il presenta au Pape, montre qu'il étoit éloigné des opinions rigides sur la Predestination, & qu'il condamnoit par avance les erreurs que Baïus a voulu autoriser du témoignage de S. Augustin : il a refuté, en grand Philosophe, Pomponace qui pretendoit qu'Aristote avoit crû l'ame mortelle. Les principaux ouvrages de Spina ont été rassemblez en quatre Tomes *in folio*, imprimez à Venise : ils méritent d'être lûs. Theophile Rainaud l'accuse sans fondement, de s'être voulu attribuer le *Fortalitium fidei*, attribué communément à Alphonse Spina, qui

de Juif ſe fit Chrétien & Religieux de Saint François. L'ouvrage aujourd'hui fort rare, ne fait pas grand honneur à ſon Auteur : il n'eſt point d'Alphonſe Spina, mais d'un Franciſcain, qui n'avoit jamais été Juif.

Barthelemi Spina forma un diſciple, qui lui fait autant d'honneur que ſes ouvrages : c'eſt Jerôme Guilelmi Vielmius. Dans le peu d'écrits qui nous reſtent de lui, on admire & l'élegance de ſon ſtile Latin digne du ſiecle d'Auguſte, & un eſprit ſolide. Son explication du premier chapitre de la Geneſe, ſe ſent de l'imperfection de la Philoſophie de ſon tems ; les deux livres où il traite de la doctrine de Saint Thomas, en donnent une grande & juſte idée. Les Sçavans de Veniſe & de Padouë rendroient un ſervice à l'Egliſe, s'ils deterroient & publioient les Commentaires de Vielmius ſur les Epîtres de Saint Paul aux Romains & aux Hebreux, & ſur la Somme de Saint Thomas, & ſes curieuſes diſſertations ſur la reſidence des Evêques, & ſur le droit qu'ont les Evêques, *in*

artibus Infidelium, d'opiner dans les Conciles.

DOMINIQUE SOTO.

Cet autre adversaire de Catarin ne cede à aucun des grands Théologiens qui ont illustré l'Ordre de Saint Dominique. Son Traité de la Nature de la Grace, son Commentaire sur l'Epître aux Romains, son Commentaire sur le quatriéme Livre des Sentences, ses dix Livres *de Justitiâ & Jure* sont connus & recherchez de tous ceux qui aiment la vraie Théologie. Son humilité surpassoit sa science : il disoit à toute occasion, qu'il étoit fils d'un païsan ; que reduit à servir de Sacristain dans une Eglise de la campagne, il n'avoit pû étudier qu'avec le secours de quelques personnes charitables. Confesseur de Charles-Quint, il refusa constamment l'Evêché de Segovie, sa patrie, & d'autres Dignitez Ecclesiastiques, & il obtint même de quitter la Cour, pour ne plus s'occuper que de l'étude.

BARTHELEMI CARANZA.

Cet adverſaire de Catarin eſt moins connu par ſes ouvrages, que par ſes malheurs. Après avoir paru au Concile de Trente avec éclat, & travaillé d'une maniere diſtinguée & avec un zéle ardent à rétablir en Angleterre la Religion Catholique au commencement du regne de Marie ; élevé malgré lui à l'Archevêché de Tolede, Maître de l'Eſprit du Roi Philippe ſecond ; après avoir reçû les derniers ſoûpirs de Charles-Quint, il commençoit ſes fonctions paſtorales avec une ſimplicité, une exactitude, une ferveur digne des premiers ſiecles. Le dixiéme mois de ſon Epiſcopat n'étoit pas fini, lorſque dans le cours de ſes viſites il fut arrêté comme héretique, jetté dans les priſons de l'Inquiſition. Saint François de Borgia ſon ami particulier, ne l'abandonna point dans ſa diſgrace : la vraie charité rend l'amitié vraie & conſtante. Borgia s'expoſa à tout le reſſentiment des ennemis puiſſans de Caranza, qui par ſon conſeil recuſa le grand In-

quisiteur, & appella au Pape Pie IV. laissa le choix des Commissaires *in partibus* au Roi, à condition qu'ils instruiroient seulement le procès dans le terme de deux ans. Le Pape se reservoit la prononciation de la sentence. Le Roi déja prevenu par les ennemis de l'Archevêque, parmi lesquels le fameux Melchior Cano son confrere n'étoit pas un des moins ardens, nomma trois Commissaires, après bien des délais causez par les intrigues des parties de Caranza : le Pape consentit à envoyer un Cardinal legat, prononcer la sentence; il envoya le Cardinal Boncompagno, qui fut depuis Gregoire XIII. il lui donna pour assesseurs Castagna, Nonce en Espagne, & depuis Pape sous le nom d'Urbain VII. & Jean Aldobrandin; Felix Peretti, depuis Sixte V. étoit Théologien du Legat. Le credit, les artifices des Inquisiteurs mettant des obstacles continuels à la décision de l'affaire, & la mort du Pape étant survenuë, Pie V. qui lui succeda, évoqua la cause au Saint Siege. L'Inquisition d'Espagne fit de nouvelles difficultez, demanda qu'on fît de

nouvelles informatio
& parvint à éluder la
voit le Saint Pape d
avoit dressé la sentenc
muniquée au Roi d'E
l'empêcha de la publ
goire XIII. decida cet
re le quatorziéme d'A
ze ans & quelques m
tention de l'Archevê
chisme condamné p
d'Espagne, mais a
par des Commissaire
Trente, ne fut point
gea seulement, qu
s'étoit rendu suspect,
me les Héretiques su
cles, en permettant l
livres, en se servant
sions, & en comn
quelques-uns des plu
punition de ces faute
du pour cinq ans de l'
on lui enjoignit que
quelques jeûnes. On l
à desavoüer quatorz
lui imputoit. L'Arcl
avoüa, il avoit toûjo
enseignées, & prote

le contraire ; il accepta toute la sentence avec une parfaite soumission. Dieu l'appella bientôt pour couronner sa patience, il mourut le second de Mai dix-neuf jours après sa sentence ; il protesta avant que de recevoir le viatique, qu'il n'avoit jamais pensé ce qu'on l'accusoit d'avoir enseigné ; qu'il avoit donné des marques éclatantes de son aversion pour les Héretiques & pour l'héresie, & que ces marques étoient sinceres ; qu'il se soumettoit neanmoins à la sentence qui l'avoit condamné, non seulement parceque le Vicaire de Jesus-Christ l'avoit portée, mais parce qu'il connoissoit l'integrité, la capacité & la prudence de ce Juge : il protesta encore que non seulement il pardonnoit, mais qu'il avoit toûjours pardonné aux Auteurs de ses peines. Le Pape & son successeur à l'Archevêché de Tolede lui firent rendre les devoirs funebres avec beaucoup de solemnité. Le Pape permit qu'on louât dans son Epitaphe sa Doctrine & sa constance dans l'adversité. Rainaldi continuateur de Baronius, écrivant à Rome, n'a point craint de dire qu'on ne trou-

va dans les preuves de l'ac
intentée par l'Inquisition d'l
rien de solide & d'assez fort
convaincre d'une faute manife
hil solidi repertum fuit ut manif
damnaretur. Le sçavant & v
Navarre, âgé de quatre-vir
le suivit à Rome pour le dé
sans craindre l'indignation de
pe second, devenu partie de l
vêque pour qui il avoit eu en
terre & en Flandres une cc
si marquée, qu'elle excit
tre Caranza la funeste jalou
causa ses malheurs. Nous i
avec plaisir justice à l'innoc
aux vertus de ce grand homi
établit la Compagnie de Jes
Tolede sitôt qu'il en fut Arch
& la rétablit dans Ocagna, d
prédecesseur Jean Silius l'avo
sée; son attachement à un co
jours odieux aux Héretiques fc
prejugé en sa faveur; peut-êtr
tachement contribua-t'il à
contre lui Melchior Cano.

MELCHIOR CANO.

Le dechaînement de ce celebre Dominicain contre les Jesuites, ne nous cache point ses grandes qualitez; son siecle a eu peu de Theologiens qui lui fussent superieurs; il a même connü mieux qu'aucun autre, le caractere de la vraie Theologie, & travaillé à bannir des écoles la barbarie & les vaines subtilitez. Son traité des sources des preuves Theologiques, *de locis Theologicis*, est un livre excellent en son genre. Le dessein de l'ouvrage, le choix des questions, la maniere solide de les traiter, la beauté du stile rendent cet ouvrage precieux. La meilleure édition est celle qui a paru à Padouë il y a quelques années.

L'Editeur, dans un long prologue, refute les critiques de quelques Censeurs de l'ouvrage de Cano, & il en refute la plus grande partie d'une maniere qui contentera les Lecteurs équitables. Vargas, c'est-à-dire, Scioppius caché sous ce nom emprunté, attribuë à Cano un jugement de

l'institut des Jesuites. Le Bib
caire déclare que ni lui ; ni
Dominicain n'a vû cette Satyr
reproche à l'Auteur d'une H
des differends des Jacobins & d
suites imprimée au Pui en Vel
s'être laissé imposer par le fau
gas. Les Jesuites declarent d
côté qu'ils desavoüent hau
cette histoire ou plûtôt ce libe
primé au Pui.

Cano, nommé à l'Evêché d
naries, reçut l'ordination, &
point prendre possession de so
ché ; il demeura en Espagne. Vo
démarche fort singuliere po
grand Théologien ; mais n'e
que singuliere ? Autre singu
après avoir renoncé à son Evê
fut, pendant quatre ans, Pro
de son Ordre.

Je ne m'arrêterai pas à pa
plusieurs autres Théologiens d
mier rang ; de Victoria, qui a
mier parlé dans les Ecoles une
moins sauvage ; de ces sçavans
nereux Docteurs, qui s'oppos
Luther, à Calvin, & à ce torr
Novateurs qui inonda l'Eglise

vestre, François de Ferrare, Scotanus, Bunderius, Foscherari, de Marinis, & tant d'autres qui brillerent au Concile de Trente.

Le sçavant Ordre ne se borna pas à ce genre d'étude : l'Ecriture, la Critique, les belles Lettres, & même les Arts furent cultivez par des Dominicains, dont le nom ne périra pas. Jucundus, habile Architecte, sçavant Critique, s'appliqua à corriger le texte de Vitruve & de César sur les manuscrits : les figures qu'il a jointes à son édition de César, sont conformes au texte. Jucundus, aussi vrai qu'intelligent, n'y a point donné de part à son imagination. La grande édition de César, faite dépuis quelques années en Angleterre, n'est que magnifique : elle seroit bonne & curieuse, si on en avoit copié les planches d'après Jucundus.

André de Resende a dissipé l'obscurité qui couvroit les Antiquitez du Portugal, sa patrie. Ciaconius s'est fait un grand nom parmi les Antiquaires ; Fasellus, Sicilien, parmi les Historiens ; Léandre Alberti, parmi les *Géographes.* Nous devons à Guil-

laume Petit, à Conon & à (
plusieurs ouvrages des Saint
& d'autres monumens anci
s'exercerent dans ce genre
que, si avantageux à l'Eglise
quel Combefis & le Pere l
ont acquis tant de gloire. Gre
Chrisostome des derniers te
pas besoin d'un nouvel élo
vertirai seulement que
de ses ouvrages en Espag
plus complette, est celle de
en trois tomes *in fol.* 1679.
deux traductions Françoises;
Pere Simon Martin, recom
ble pour sa fidélité; & cell
Girard, estimée pour son él
Le Pere Echart nous apprend
rard n'a traduit que la Guid
cheurs, & qu'un Pere de l'O
traduit les autres ouvrages. (
cru que le Pere de l'Oratoire
d'autre part dans cet ouvra
le soin de revoir & de faire im
les traductions de Girard, &
gens continueront de le croir

JUSTINIANI, PAGNIN, SIXTE DE SIENNE.

On a vû combien les Dominicains du ſeiziéme ſiécle contribuerent à perfectionner la Théologie, l'éloquence de la Chaire, les beaux Arts. Ils ne rendirent pas de moindres ſervices à l'Egliſe par leurs travaux ſur l'Ecriture Sainte. Auguſtin Juſtiniani, Evêque de Novi dans l'Iſle de Corſe, dégoûté de la maniere ſéche des Commentateurs ſcholaſtiques, remonta aux ſources, & forma le grand deſſein d'une Bible polyglotte, plus ample que celle du Cardinal Ximenès. Il donna les Pſeaumes en huit colonnes: 1°, l'Hébreu; 2°, une Verſion Latine ſur l'Hébreu; 3°, la Vulgate; 4°, la Verſion Grecque; 5°, la Verſion Arabe; 6°, la Paraphraſe Chaldaïque; 7°, une Verſion Latine de cette Paraphraſe; 8°, des Notes. Il avoit préparé le Nouveau Teſtament pour une édition pareille: il en laiſſa le Manuſcrit à la République de Gênes. De ſi grandes entrepriſes ne l'empêcherent pas de publier Job, avec la

Verſion Vulgate, & une nouvelle Verſion Latine; ni de faire imprimer *Chalcidius ſur le Timée, le Théophraſte d'Enée de Gare, le Guide des doutans, de Maimonide*, un ouvrage *de Porchet de Salvatico Chartreux de Genes contre les Juifs*. Juſtiniani, appellé en France par François I. a été le premier Profeſſeur Hébreu du Collége Royal.

La Verſion de Sante Pagnin eſt préferée par les Rabins, à toutes les autres Verſions Latines. Genebrard & Monſieur Simeon de Muys, en ont fait une cenſure fort ſévere; mais les Sçavans conviennent que ſi elle n'eſt pas élegante, elle eſt fidéle, & même fidéle juſqu'à la minutie. Son Dictionnaire, ſa Grammaire Hébraïque, ſon Introduction à l'Ecriture, ſont de bons Livres: ſon Introduction aux ſens cachez de l'Ecriture, ne laiſſe rien à deſirer ſur cette importante matiére. Sixte de Sienne, excellent juge, louë ſes Commentaires ſur le Pentateuque & ſur les Pſeaumes. Je les ai cherchez vainement dans les Bibliothéques de Paris, & dans les Catalogues des plus riches Bibliothéques

étrangeres. Si ces Manuſcrits ſont chez les Dominicains de Lion, leur gloire, l'amour de l'Egliſe les obligent à les publier.

Forerius, Portugais, chargé par les Peres du Concile de Trente, des affaires les plus délicates, de la réviſion du Miſſel & du Bréviaire, de la compoſition du Catechiſme & du Catalogue des Livres défendus, a été un excellent Prédicateur, & un excellent Interpréte : ſon Commentaire ſur Iſaye eſt eſtimé de tous les critiques. Le ſuccès de ce Livre ne portera-t-il point ſes Freres de Lisbonne à tirer de la pouſſiere de leurs Bibliothéques, ſon Commentaire ſur Job, qu'il regardoit comme le plus parfait de ſes ouvrages; ſes Remarques ſur les endroits difficiles de Jéremie, Ézéchiel, Daniël, & les Petits Prophétes; ſes Commenraires ſur les Pſeaumes & ſur les Livres de Salomon?

On fait contre eux la même plainte à l'occaſion des ouvrages poſthumes de Jérôme Oleaſter, confrere de Foreiro, député comme lui au Concile de Trente, diſtingué par les Peres de ce Concile, célébre comme Forei-

ro par le refus des Dignitez ecclésiastiques : il apporta, comme lui, à l'interprétation de l'Ecriture Sainte, une connoissance exacte du Grec & de l'Hébreu ; une critique sensée, une érudition profonde. Ses Commentaires sur le Pentateuque & sur Isaye, sont recherchez, & méritent de l'être. L'Inquisition a ordonné de corriger quelques endroits du Commentaire sur le Pentateuque, Tout étoit suspect dans les tems orageux de plusieurs héresies naissantes : on s'est imaginé que la seule édition de Lisbonne étoit exempte de ces corrections : on s'est trompé. Monsieur Simon a déjà averti que l'édition d'Anvers étoit semblable en tout à l'édition de Lisbonne. Oleaster a laissé des Commentaires achevez sur les Livres des Rois, les Pseaumes, Jéremie & les Petits Prophétes.

Malvenda, dont nous parlerons bientôt, accuse Forerius d'avoir copié Munster, ou Forsterus copié par Munster. Je prendrai ici la défense de Forerius contre son confrere : cette conformité entre Forerius, Munster & Forsterus dont Malvenda fait

ant de bruit, consiste dans la signification qu'ils donnent à certains mots Hebreux; signification differente de celle qu'on leur attribuë ordinairement dans les Dictionnaires communs des Rabins & des Rabbinisans. L'innocente & veritable cause de ce rapport, qui n'est pas aussi grand que Malvenda le fait entendre, est, qu'ils ont suivi la même methode de comparer les differens endroits du texte sacré où se trouve le même mot, & d'examiner les anciennes versions de ces endroits, pour determiner l'ancien usage & toute la force du mot.

Sixte de Sienne tient le premier rang parmi les Interprêtes Dominicains; son histoire est singuliere, & la providence de Dieu la conduit par des voyes peu communes. Né Juif, il ouvrit les yeux à la lumiere de l'Evangile, & il en comprit si bien les secrets, qu'il se consacra à Dieu dans l'Ordre de Saint François; il prêcha avec un grand succès pendant dix ans; mais celui qui ramenoit les pecheurs dans le chemin du salut, s'égara lui-même: convaincu d'avoir en-

seigné des heresies, d'y être retombé après les avoir abjurées, refusant opiniâtrement de les abjurer une seconde fois, condamné au feu, il alloit perir, si Saint Pie cinquiéme alors Inquisiteur general n'eût vaincu son obstination par ses soins & par ses larmes; peut-être Dieu lui fit connoître quelle lumiere il conservoit à son Eglise; le Saint obtint du Pape la grace de Sixte; Sixte preferoit la mort à la triste vie qu'il envisageoit; la charité de l'Inquisiteur general acheva sa conquête, & il le fit passer de l'Ordre de Saint François dans l'Ordre de Saint Dominique. Sixte ne s'appliqua plus qu'à la conversion des Juifs & à l'explication de l'Ecriture; sa Bibliotheque sainte est en ce genre l'ouvrage le plus vaste & le plus instructif qui eût paru jusqu'alors. Le siecle passé, éclairé de nouvelles lumieres & enrichi des travaux de tant de Sçavans, n'a point fait oublier cette Bibliothéque, & n'a pas dû la faire oublier: elle est divisée en huit livres. Les deux premiers contiennent une critique detaillée des Livres de l'Ecriture & de leurs Auteurs, des

Livres de ces Auteurs qui ont peri, de ceux qu'on leur a ſuppoſez. Le troiſiéme traite à fond des differentes manieres d'expliquer l'Ecriture Sainte. Le quatriéme preſente un Catalogue critique des Commentateurs de l'Ecriture, auprès duquel celui du Pere le Long paroît ſec & vuide. L'Auteur y adjoûte des regles fort utiles pour n'être pas trompé par les titres les manuſcrits. Le cinquiéme & le ſixiéme livre ſont une cenſure judicieuſe & modeſte des explications données par les Saints Peres aux difficultez de l'Ecriture, rangées ſelon l'ordre des livres ſacrez. Enfin le ſeptiéme & le huitiéme fourniſſent des réponſes ſolides à ce que les impies & les Héretiques ont avancé ou contre l'Ecriture Sainte en general, ou contre chaque livre ſacré en particulier. Il me ſemble que ces deux livres devoient être le troiſiéme & le quatriéme : c'eſt dans cet ordre qu'il les faut lire.

Malvenda, vrai ſçavant & fort exercé dans la bonne Théologie & dans l'étude des Saints Livres, entreprit ſur la fin de ſa vie une nouvelle

version du texte Hebreu
Testament, accompagné
mentaire. Sa mort l'arr
tre d'Ezechiel ; la vers
d'être exacte, est barbar
te, mais le Commenta
precis & fort instructif.

Jean Fernandes a fait
Rome un Commentair
siaste, dans le dessein d
l'excellence de la Vulga
pli ce dessein ; ce livre
rite une nouvelle édition

Hentenius simple Tr
pas rendu un moindre s
glise que les fameux Aut
viens de parler. Nous lu
thymius sur les Evangil
menius sur les Actes &
c'est-à-dire, la judicieu
tion de ce que les Peres
écrit de plus exact sur le
du Nouveau Testament
d'Euthymius est encore
siere des Bibliothéques.

JAVELLI

Victoria, Dominique
ont commencé à donner

Mai 1723.

de & au ſtile de la Scholaſtique le degré de perfection qui leur convient. Sixte de Sienne, Forerius, Oleaſter ont banni de l'interpretation de l'Ecriture les compilations ſeches, les vaines allegories, les ſubtilitez de l'école. Grenade a fait reparoître la vraie éloquence dans les chaires Chrétiennes; il n'a pas tenu à Chriſoſtome Javelle qu'on n'ait repris la meilleure maniere de philoſopher; il a donné l'exemple de s'exprimer plus clairement, d'écarter les queſtions inutiles, de remonter aux ſources: pour morale, il propoſe la morale abregée d'Ariſtote, de Platon & de l'Evangile. Continuera-t'on long-tems à ne donner aux jeunes amateurs de la Philoſophie pour toute inſtruction, que des ſubtilitez auſſi rebutantes qu'infructueuſes? Notre ſiecle ne verra-t'il pas la vraie Morale renaître dans les écoles?

On n'a point dans les deux Tomes des œuvres de Javelle imprimez à Lion la refutation du livre de Pomponace. Ce Philoſophe Italien, ſous le pretexte artificieux d'examiner ſeulement ſi Ariſtote avoit crû l'immor-

talité de l'ame, combattit cette verité par des argumens foibles, mais que les passions flattées de l'impunité faisoient paroître victorieux. Javelle, ami de Pomponace, écrivit contre lui, & ses réponses aux objections de Pomponace convainquirent Pomponace même. On imprima le Livre du Philosophe & la refutation de Javelle à Venise dans un même volume *in folio*; ce Livre est rare. Le sistême de Javelle sur la Prédestination n'eut pas un sort si heureux; il faisoit dépendre l'enchaînement des graces qui assûrent la Prédestination, du bon usage que l'homme aidé d'un secours special mais naturel, fait de son libre arbitre. Molina a parfaitement refuté cette erreur que l'assemblée du Clergé de France a condamnée en mil sept cent.

BARTHELEMI DE MEDINA.

Medina ne cede à aucun des Commentateurs de Saint Thomas: clair, précis, il découvre le fond des opinions du Saint Docteur, & la force des preuves dont il les appuye. Le

ıthecaire obligé de convenir,
e grand Théologien a enſeigné
tems avant les Jeſuites, que
ıeut ſuivre l'opinion probable :
& firma ſententia dictat & docet,
n eſſe in dubiis ſequi opinionem
ilem, ce ſont les expreſſions de
ıa. Le Bibliothecaire, dis-je, obli-
faire cet aveu deſagreable pour
ıcidente, & prétend que Medi-
u une autre idée de l'opinion
ble que celle qu'ont les défen-
le la probabilité; qu'il n'a recon-
ur probables que les opinions
peut ſuivre ſans meriter d'être
: & ſans s'expoſer à de juſtes
ches; qu'il ne ſuffit pas que quel-
Auteurs ayent avancé une opi-
& qu'on l'appuye de quelques
ıens ſpecieux; qu'elle n'eſt pro-
que quand les Auteurs qui la
nnent paſſent pour ſages, & que

ſeurs, des Auteurs accreditez, & qui ne ſont pas fondées ſur des raiſons ſolides. L'équité ne demanderoit-elle pas qu'on ne condamnât, qu'on ne cenſurât que ce qu'on a examiné, & qu'on ne blamât pas les Auteurs ſans les avoir lû?

GREGOIRE GARCIA.

Après avoir paſſé douze ans dans les Miſſions du Perou & des païs voiſins & fait une recherche ſoigneuſe de l'origine des Americains; Garcia a publié un livre ſur cette matiere, *Origen de los Indios in* 8°; il eſt à la Bibliotheque Royale; ſi on le publioit, on en tireroit des connoiſſances plus certaines que des Ecrits de Grotius, d'Hornius & de Laet remplis de conjectures.

On achevera dans un troiſiéme extrait de rendre compte de la Bibliotheque des Dominicains, il ne ſera pas le moins intereſſant.

ARTICLE XLVI.

THE STATE OF PHYSICK and the diseases, &c. *L'état de la Medecine & des Maladies, &c. Par Jean Woodward, Docteur en Medecine, &c.* A Londres, &c. *in 8° pp.*

LA reputation du sçavant Auteur de cet ouvrage, établie comme elle est dans toute l'Europe parmi les Gens des Lettres, tant par son essai sur l'Histoire Naturelle de la terre, par ses instructions pour faire des observations dans toutes les parties du monde, & pour l'établissement d'une correspondance universelle entre les Sçavans, &c. par ses experiences touchant la vegetation, & par divers autres ouvrages de bon goût, que par l'accueil gracieux & favorable qu'il fait à tous les étrangers, que sa nombreuse Bibliotheque & son Cabinet enrichi de toutes sortes de curiositez lui attirent, devoit le mettre à couvert de toutes les mauvaises plaisanteries, que des esprits superficiels ont fait courir dans plusieurs libel-

les diffamatoires depuis la publication de ce traité : mais tout nouveau systême a essuyé des bourasques & des contradictions dans sa naissance: & celui-même de la circulation du sang, si utile pour la Physique & si propre à perfectionner la Theorie de la Medecine, rencontra au commencement des difficultez & des oppositions, quoiqu'il soit à present universellement approuvé, & que les Partisans des anciens Grecs le trouvent bien nettement enseigné par Hippocrate. Il est probable qu'on verra avant la fin de ce siecle l'hypothese de Monsieur Woodward generalement soûtenuë, & peut-être encore appuyée sur l'autorité du même Hippocrate. La jalousie cesse ordinairement après la mort; mais les envieux font l'anatomie d'un homme de merite pendant sa vie ; encore est-on heureux quand ils ne vont pas plus loin.

Aristophane décria Socrate, d'autres lui firent boire la cigüe : nous n'en dirons pas davantage là-dessus. De l'Auteur venons à l'ouvrage.

La Preface, quand elle seroit seule,

merite un extrait; l'on y apperçoit un homme de bien tout occupé à perfectioner son art, qui jusqu'à present n'a paru que trop conjectural; ses ennemis même les plus acharnez n'ont pû s'empêcher dans leurs écrits de convenir qu'il leur manque une bonne Theorie de Medecine. Pour Monsieur Woodward, il n'a rien epargné afin de reduire cet art à la simplicité ancienne & à la naïveté naturelle; il n'avance rien que suivant ses observations Physiques, Anatomiques, Pharmaceutiques, les plus sûres : ce qu'il dit de l'Etat present des maladies, eu égard à Londres, est fondé sur les billets mortuaires de cette grande ville, où chaque semaine on rend compte au public du nombre des personnes qui meurent de telle ou de telle maladie.

Par ce moyen il n'est pas difficile à un Medecin habile & laborieux de deterrer la bonne ou mauvaise conduite des Praticiens, & l'operation des remedes, & de profiter lui-même de ces connoissances pour la perfection de son art : mais c'est la marque d'une grandeur d'ame au-dessus

du commun, de communiquer aux autres le fruit de ſes travaux dans un païs où la Medecine eſt un moyen ſûr de devenir riche, quand on a quelque choſe qui nous diſtingue dans cette profeſſion, & c'eſt là juſtement la plus grande raiſon pourquoi ce livre a ſuſcité tant d'adverſaires à ſon Auteur, même parmi les gens du métier.

Nous en commencerons l'extrait par un rapport ſuccinct de ce que l'on trouve d'abord, & que l'Auteur a nommé l'idée de la nature, &c. C'eſt un ſiſtême qui contient trois parties: la premiere traite du corps de l'homme en ſanté, la ſeconde de ſes maladies, la troiſiéme des remedes.

Les matieres principales de cette idée ſont toutes ſpecifiées en peu de mots dans les marges en petits caracteres au commencement de chaque article; ce ſommaire du contenu d'un nouveau ſiſtême pour la reforme de la Medecine étoit fort neceſſaire dans un livre écrit pour l'uſage d'une nation curieuſe & éclairée, mais fort affairée, qui aime à lire rapidement & retenir quelque choſe

pour en discourir & decider par soi-même : elle paye fort genereusement Messieurs les Medecins, marque de la confiance qu'elle a pour eux ; mais elle ne veut pas qu'on lui impose la loi sans lui en rendre raison, ayant pour maxime de tems immemorial, qu'à l'âge de trente ans tout homme, s'il n'est pas fou, doit être son premier Medecin à lui-même.

Idée de la nature & du Mechanisme de l'homme, &c.

Le celebre Auteur de cet ouvrage considerant la necessité de la Medecine & les difficultez qui l'environnent, faisant aussi reflexion sur la mauvaise reüssite des methodes communes, s'est appliqué avec beaucoup de soin & d'étude à recouvrer cet art autrefois si salutaire, & à le rétablir sur un fondement plus sûr & plus solide, que celui qu'on lui donne à present. Suivant ce dessein, il s'est appuyé entierement sur des observations & des experiences, s'attachant par tout, religieusement aux faits. Tout ce qu'il avance, est purement

des sens, & à la cogitation même.

Le sçavant Auteur vient ensuite à montrer par quel agent l'aliment passant de l'estomac dans le boyau *duodenum*, & là plus impregné encore du suc bilieux que le foye y porte, il est mêlé dans le sang par les veines lactées; & comment la partie digerée de l'aliment est tournée en nourriture; comment se fait la secretion; & comment les sels bilieux portés dans le sang y deviennent les instrumens de la vie, de la sensation, de l'action & du mouvement, de la chaleur du sang & du corps, comme aussi de la couleur du sang, de la peau, & de la complexion.

Quand les sels bilieux ou autres sont chacun dans une proportion convenable, ils produisent la santé & tout le bien du corps; au contraire, quand ils excedent en quantité, ou qu'ils sont de mauvaise qualité, notre Auteur demontre que tous les desordres, fâcheux accidens du corps, & maladies en proviennent, & particulierement ceux de l'estomac; l'indigestion, les tranchées, les douleurs, une chaleur excessive, l'enflement de

cet organe, les affections hypocondriaques, les desordres des passions, des sens, & ainsi de la cogitation ou pensée. Les mêmes sels trop abondans suscitent une trop grande quantité de fumées, & causent une distention immoderée de l'estomac & une compression sur le tronc descendant de la grande artere; & de là sont produits tous les maux du thorax, des poûmons & du cœur: comme aussi du col & de la tête, du visage, des oreilles, des yeux & du cerveau; ces maux étant l'effet de la distribution inégale du sang, dont cette compression sur l'Aorte empêche la descente aux parties inferieures, & en arrête une trop grande masse dans les parties superieures. Notre celebre Auteur montre aussi, comment le hocquet, le cochemar, l'épilepsie & les passions hystoriques sont causées par d'autres vices de l'estomac; de même que les desordres du sommeil, les affections comateuses, les songes fâcheux, comme aussi le manquement de nourriture des parties differentes du corps, & la Phtisie même. Il faut voir que la

diarrhée, la colique, le fenesine & la dissenterie sont causez par lesdits sels vitiez, & redondants precipitez dans les boyaux ensemble avec le phlegme qui procede de leur action irreguliere dans l'estomac & de leurs défauts à faire l'operation de la digestion. Enfin notre fameux Professeur explique comment lesdits principes morbifiques, le phlegme, & ces sels vitiez transportez dans le sang & dans l'habitude du corps, rendent la sensation trop vive avec turgescence des vaisseaux, & sont cause en partie, des fievres, des inflammations, douleurs, tremblemens de nerfs, paralysies, affections hydropiques, & autres enflures, pustules, & semblables éruptions, des affections cutanées, changement du coloris de la peau & de la complexion, la jaunisse & rougeurs dans quelques fievres, des taches dans d'autres, & dans le scorbut; des principes vitiez dans les fluides naturels, de la pierre des reins & de la vessie, de la Diabecte, la strangurie, & l'urine ensanglantée, du crachement de sang & autres hemorragies, apostémes & ulceres.

Notre Auteur finit cette partie en montrant que les causes provenantes toutes d'une même source, les maladies cependant sont rarement simples; puis il rapporte leurs changemens & leurs crises, les raisons pourquoi elles sont si differentes, quoique les causes procedent d'un même principe, & d'où vient, qu'on tombe si souvent malade, de la décadence causée par l'âge, de la periode commune de la vie & finalement de la mort. Tout cela est deduit en peu de mots, des mêmes principes par des consequences certaines & bien liées, & le Lecteur n'y trouve rien qui ne soit aisé à entendre.

Ayant ainsi expliqué les causes des maladies, je passe à la methode de leur guerison, qui est parfaitement bien accommodée & assortie à ces causes, c'est-à-dire, qui en est tirée d'une maniere naturelle, raisonnable & vraiment méchanique.

Dans cette partie il montre que les corpuscules qu'il nomme constituans, c'est-à-dire, les principes des choses naturelles ne changent ni ne *s'alterent jamais*: qu'il n'y a aucune

main, ſans une renovation
ve de ce qu'il contient de n
& ſans que les principes
ſoient emportez pour leur ſi
les naturels; puis il conſidere
cipaux empêchemens des e
remedes évacuans, en prou
neceſſité de la préparation di
pour rendre la décharge &
tion des matieres nuiſibles,
ble & heureuſe. Il fait voir
le ſuccès qui accompagne
immediatement cette prati
executée, & les bons effets
decines évacuantes. On ter

remarque, que quoique ce ſiſtême ſoit fort court & bien concis, & qu'il enferme grande varieté de matieres dans une très-petite étenduë, ces matieres ſont neanmoins toutes preſentées à l'eſprit du Lecteur avec tant de force & de clarté, & les differentes parties de cet ouvrage s'éclairciſſent & ſe confirment ſi bien l'une à l'autre, que le tout eſt caracteriſé d'un eſprit de verité & d'une conviction de raiſon & de Philoſophie.

Le Lecteur prendra la peine de remarquer en paſſant, que la plus grande partie de tout ce que Mr Woodward avance, & particulierement les divers chefs de l'œconomie animale, n'eſt pas ſeulement nouveau, mais même tiré du propre fond des experiences & des obſervations de l'Auteur, & d'une ſi grande importance pour le bien du genre humain, qu'il merite toute l'attention des curieux; perſonne ne pouvant le lire ſans y apprendre quelque choſe, & ſans s'y trouver intereſſé de fort près.

On remet à un autre Journal à rendre compte de la ſeconde partie de

cet ouvrage, ou de l'état de la Medecine, à quoi cette idée sert de bâse & de fondement.

Cet extrait nous a été communiqué par un sçavant Anglois qui demeure à Paris, & qui est connu de tout le monde pour un parfaitement honnête homme.

ARTICLE XLVII.

OIRE DE TIMUR-BEC, sous le nom du grand Tamer- Empereur des Mogols & Tarta- en forme de Journal Historique; victoires & conquêtes dans l'A- dans l'Europe : écrite en Persan Cherefeddin Ali, natif d'Iezd, eur contemporain : traduite en nçois par feu Monsieur Petis de la x, Professeur en Langue Arabe Collége Royal, Sécretaire Inter- e du Roi pour les Langues Orien- s; avec des Notes Historiques, Cartes Géographiques. A Paris, z André Cailleau. 1722. 4. *To-* in 12. 1er *de* 449 *pp.* 2d *de* 431. *le* 421. 4e *de* 303. *sans les Ta-*

qu'à present on avoit crû en nce avoir une idée juste de Ta- n ; mais il faut avoüer de bonne qu'on s'est trompé. De tous les qui ont paru sur ce Conque- les uns ont peché faute d'exac- & de détail ; les autres, faute

de ſincerité ; & pluſieurs, par l'un & l'autre défaut réünis. Vers la fin du ſeiziéme ſiécle, Jean Dubec, Abbé de Belloſane, publia une Hiſtoire de Tamerlan tirée d'un Manuſcrit dont l'Auteur pretendoit avoir traduit un Arabe nommé Alhacen : Monſieur de Saintyon recouvra enſuite ce Manuſcrit, & s'en ſervit à ſon tour au même deſſein. Son Ouvrage parut l'an 1691. il eſt bien écrit ; mais c'eſt un Roman, & l'Auteur du Manuſcrit a emprunté le nom d'Alhacen, pour abuſer de la credulité des lecteurs. Il écrivoit, à ce qui paroît par la conjecture de l'Abbé de Belloſane, ſous le regne de Charles VIII. ou de Loüis XII. Monſieur Vatier, plus heureux que les deux premiers Traducteurs, nous donna la traduction de l'Arabe Ahmed Ben Arabſchah, Ouvrage qui paſſe pour un chef-d'œuvre d'élegance Arabeſque. Quoiqu'il y ait beaucoup de vrai, la paſſion de l'Auteur y a mêlé tant de fables, que c'eſt plutôt une Satyre qu'une Hiſtoire. Enfin, ſans parler des autres, Mr d'Herbelot, dans ſa Bibliothéque Orientale, a paru reſſuſciter Tamerlan, en tirant les principaux

faits des Auteurs les moins suspects : mais outre quelques legers mécomptes qui s'y trouvent, son article est si succinct & si peu détaillé, quil faisoit souhaiter depuis long-tems une Histoire plus étenduë & aussi sincere.

Pour ne rien dire des autres qui ont été faites sur Mr d'Herbelot ou sur des Mémoires équivalens, celle que Mr Petis de la Croix a traduite du Persan, a (ce semble) non seulement l'exactitude & le détail, mais encore tous les caracteres de verité qu'on peut souhaiter. Hadgi-Calfa, Turc moderne, parle de l'Auteur Persan comme d'un homme universellement estimé des Orientaux, & contemporain de Tamerlan, auquel il a survécu dix-neuf années. L'Auteur lui-même nous avertit dans sa Préface, que l'exactitude & la verité font le principal mérite de son Journal, & voici sa preuve qui est remarquable. Tamerlan, outre les gens de lettres, avoit toûjours à sa suite, des Sécretaires Tartares & Persans, chargez d'écrire avec une extrême simplicité toutes ses actions & tous ses discours. Comme plusieurs grands Seigneurs de la Cour avoient

recueïlli quantité de faits où ils
eu part, ce Prince non cont
Écrits tracez par ses soins, ra
encore ces divers Mémoires; &
les avoir rangez lui-même par
il les fit vérifier en sa presence.
sure qu'on lisoit, il consultoit
moins oculaires; puis sur le
port & sur ses connoissances,
toit aux Écrivains le tour qu'i
donner à chaque fait: ensuite
lisoit pour s'assurer qu'on n'
rien ajoûté, ni diminué: ainsi
il lui-même son propre Hi
Peu de gens sçavent (ce qui e
tant très-vrai) que Loüis XI
marqué de sa main les datte
principales circonstances des
évenemens de son regne, ju
qu'il fit réformer sur ses papi
fastes qu'on lui presenta. Ne
point à souhaiter que tous les
hommes en usassent de mêm
veur de la posterité? Alexan
desiroit si passionnément un H

Pour revenir à Tamerlan, il est étonnant que malgré tant de précautions de sa part pour être bien connu de l'Univers, il l'ait été si tard en France. Par quelle fatalité, la principale, pour ne pas dire la seule histoire exacte de son regne, n'étoit-elle pas encore parvenuë jusqu'à nous? Quelle qu'en soit la raison, nous en joüissons aujourd'hui, puisque l'Auteur Persan a composé la sienne d'après les Mémoires de l'Empereur Tartare. Il proteste ne leur avoïr donné qu'un tour très-modeste, & qu'une liaison necessaire. On voit par la traduction, qu'il dit vraï : rien en effet de plus simple & de moins orné. Le stile figuré & les ampoules persiennes en ont été sagement bannies par le Traducteur. Il s'est glissé peu d'emphâse dans la narration. Du reste, on n'y trouve aucune de ces graces qui font le charme de l'histoire aux dépens souvent de la verité. Ce n'est qu'un tissu d'évenemens en forme de Journal : point de suspensions ménagées; point de ces tours enchanteurs qui préparent les évenemens sans les prévenir, & qui les font envisager

dans un point de vûë ſans les confondre : en un mot, les agrémens ſont ſacrifiez à la fidelité. La plûpart des lecteurs qui veulent qu'on les amuſe en les inſtruiſant, & qui ſouvent aiment mieux être amuſez qu'inſtruits, auroient fort ſouhaité que Mr Petis de la Croix, au lieu de traduire ſon Auteur, eût composé un Ouvrage tout neuf ſur de tels Mémoires, & eût fait une Hiſtoire au lieu d'un Journal : mais comme il apprêhendoit ſans doute d'être moins crû s'il plaiſoit davantage que ſon modéle, il a préferé la gloire d'un fidele Traducteur, dût-il ennuyer, à celle d'Auteur ſuſpect, lors même qu'il auroit plû. Il n'eſt pas douteux que s'il paroît dans la ſuite une nouvelle Vie de Tamerlan, l'Auteur, quel qu'il puiſſe être, ſuivra des Mémoires ſi ſûrs, & déjà mis en œuvre, c'eſt-à-dire, traduits avec beaucoup de travail & de ſoin. Il ne faut pas omettre une preuve eſſentielle qui en confirme la ſincerité : c'eſt la relation du voyage de Ruy Gonzales de Clavijo, Ambaſſadeur extraordinaire de Henri III. Roi de Caſtille, à Tamerlan ; relation

conforme au rapport de l'Hiſtorien Perſan, ſi l'on en excepte une circonſtance au ſujet de l'audience de congé. « L'Ambaſſadeur Caſtillan « aſſûre n'en avoir pas eu en quittant « Samarcande, à cauſe que Tamerlan, « dit-il, mourut alors dans cette vil- « le; au lieu que, ſelon notre Auteur, « les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & « ceux d'Egypte, eurent leur audien- « ce de congé, & furent renvoyez « avec quantité de riches preſens, & « après leur départ, Tamerlan, par- « tit lui-même de Samarcande, pour « porter la guerre dans la Chine, & « ne mourut que plus de ſix mois « après dans la ville d'Otrar». Sur cette contradiction, l'Editeur donne deux ſolutions qui paroiſſent contradictoires; l'une, dans l'Avertiſſement, où il dit, que « s'il étoit per- « mis de ſoupçonner l'Ambaſſadeur « d'un grand Roi d'avoir des vûës baſ- « ſes & intereſſées, on pourroit dire « que le Seigneur Eſpagnol a eu peut- « être ſes raiſons pour cacher au Roi « ſon maître cette derniere audience, « & pour la ſupprimer dans ſa rela- « tion» : l'autre, dans une Note à la

» malade à la mort ; c'eſt p
» le Voyageur Eſpagnol dit
» reur qu'il étoit mort» .Qu
ait quelque meſintelligence
Note & l'Avertiſſement, co
tre l'Auteur Perſan & l'Eſpa
n'eſt au fonds qu'une baga
n'intereſſe point l'Hiſtoire P
dont la verité peut tranquil
prit des plus incredules. Con
proprément à Mr d'Herbelot
devons la connoiſſance ante
Tamerlan, je me contenterai
trait de cette hiſtoire de marq
ques legeres differences ent
l'article de Mr d'Herbelot, f
rêter aux principaux faits, c
qu'il ſera neceſſaire pour de

autres Poëtes qui ont embel-
rs rimes du mot *Tamerlan*, se-
t bien étonnez, si en revenant
ionde, ils voyoient qu'on lui
stitué celui de *Timür-Bec*. Ce
: là le sujet d'un Dialogue sem-
e à celui de Monsieur de Fon-
le, lequel fait disputer deux Em-
irs, l'un de Constantinople &
e de Stamboul; c'est la même
sous deux noms differens, com-
'imur-Bec & *Tamerlan* signifient
me Prince: des deux mots *Ti-*
k-Lenk, dont l'un veut dire du
& l'autre un boiteux, on a for-
'amerlan; nom de mépris, dit
:eur, que les Turcs ont donné à
:ros, en defigurant le mot *Bec*,
ignifie Prince; le changement
isé en Langue Orientale, un
: de plus ou de moins en fait l'af-
On ajoûte que les Turcs ont
: ce sobriquet sur un historiette,
re plus injurieuse à la memoire
mur; sçavoir, qu'il devint boi-
d'un coup de fléche, decochée

sur une foiblesse de jambe a
surnommé boiteux par ses
mêmes, comme nos Rois
des surnoms, tirez de leurs
naturels? L'Historien Persan
point omis ce surnom par
pour le Prince, sur les memo
quel, & pour lequel il trav
Mais il vaut mieux après te
rapporter à Monsieur Petis
Croix, & passer condamnat
cet article peu important.

Il faut encore reformer nos p
sur la naissance de Timur: le
ses ennemis jurez en ont fait u
me de neant, un berger, un b

ux de ce Prince pour le dénigrer si
tuellement ? On répond, que ses
onquêtes sur les Turcs & la prise de
ajazet sont l'unique source de cette
asse jalousie & des histoires qui en
ont le fruit.

Timur naquit l'an 1336. à Kech,
ille de la Transoxiane, son pere l'E-
mir Tragaï descendoit d'ayeux Prin-
es, Rois & Souverains, Souverain
ui-même de Kech & de ses dépen-
ances. La naissance des grands hom-
nes est toûjours précedée ou accom-
pagnée de prodiges; celle de Timur
ut, dit-on, prédite par l'un de ses
ayeux; ce Prince vit en songe sortir
de son sein huit étoiles, dont la hui-
tiéme éclairoit les quatre parties du
monde : il appliqua ce songe à son
huitiéme successeur, & ce fut Timur;
son horoscope tiré le jour de sa nais-
sance lui destina l'Empire de la Tar-
tarie, & l'Asie entiere : dès sa plus
tendre enfance il donna de grandes
idées de ce qu'il devoit être un jour;
il begayoit dessors les mots de sceptre
& de couronne, toutes ses actions
avoient un air de souveraineté : ses
jeux mêmes étoient guerriers, & an-

nonçoient sa grandeur future : peu different de Cyrus il regnoit parmi les enfans, il commandoit, punissoit, & recompensoit en Roi. Sorti de l'enfance, il n'aima d'occupation & d'amusement que la chasse, image de la guerre, point de danse ou d'exercice semblable, rien de puerile ou d'efféminé : l'exercice de la course, de la lance, & du sabre le formoit insensiblement aux hauts faits d'armes, qu'il enfanta dans la suite. A peine eut-il atteint l'âge de vingt-cinq ans, qu'il commença à se rendre necessaire à son Roi, & qu'il merita le commandement de dix mille hommes outre la possession paisible de sa Principauté de Kech, qui lui fut depuis confirmée par Tagal Timur, Roi des Gétes & vingt-cinquiéme successeur à la Couronne de Zagataï.

Je ne sçai où Monsieur d'Herbelot a pris, qu'avant ce tems-là Timur défit l'Emir Cazagan, Roi de la Transoxiane : suivant notre Historien, cela est tout-à-fait impossible. Timur ne paroit sur la scéne qu'à 25. ans & après l'élevation d'Emir Hussein petit-fils & successeur de Cazagan : c'est

un anachronisme manifeste : ce qui paroît d'autant plus surprenant, que Monsieur d'Herbelot a lû & cité notre Auteur Persan en une infinité de rencontres.

Timur, après avoir combattu longtems d'intelligence avec Hussein, dont il avoit épousé la sœur & les interêts, se broüilla avec lui par l'instigation de quelques factieux, suivant Monsieur d'Herbelot ; & par les mauvaises manieres de l'Emir, si l'on en croit notre Historien. La guerre suivit cette mesintelligence, & s'alluma tellement, que Hussein perdit deux grandes batailles contre son sujet ou du moins contre son vassal : mais Timur voyant son ennemi humilié, reçût agreablement des propositions de paix, & la conclut par lui-même pour éviter, comme il faisoit presque toûjours, les longueurs ordinaires des negociations. Réüni desormais à Hussein, & sollicité par ce Roi de repousser l'armée de Geté qui repassoit dans la Transoxiane, il en fit son affaire propre : aussi le regardoit-on dèslors comme le plus vaillant Prince du monde ; & Hussein

d'exercice semblable, rien de
ou d'efféminé : l'exercice de la
de la lance, & du sabre le
insensiblement aux hauts fai
mes, qu'il enfanta dans la
peine eut-il atteint l'âge de vin
ans, qu'il commença à se ren
cessaire à son Roi, & qu'il n
commandement de dix mill
mes outre la possession paisib
Principauté de Kech, qui lui
puis confirmée par Tagal
Roi des Gétes & vingt-cin
successeur à la Couronne de

Je ne sçai où Monsieur d'H

ivoit épousé la sœur & les in-
se broüilla avec lui par l'insti-
le quelques factieux, suivant
ard'Herbelot; & par les mau-
anieres de l'Emir, si l'on en
otre Historien. La guerre sui-
e mesintelligence, & s'allu-
lement, que Hussein perdit
andes batailles contre son su-
lu moins contre son vassal:
mur voyant son ennemi hu-
reçût agreablement des pro-
s de paix, & la conclut par
ne pour éviter, comme il fai-
que toûjours, les longueurs
es des negociations. Réüni

trône. Dès qu'il fut arrivé à Balc, place fortifiée qu'on croit être l'ancienne Bactria, dont Hussein avoit fait le siege de son Empire, au lieu de Samarcande, la ville fut investie non sans grande effusion de sang d'une & d'autre part. Dans cette sanglante journée, le Prince Omar Cheik, fils de Timur, âgé de quinze ans au plus, eut le pied transpercé d'une fléche : on fit rougir un fer qu'on passa au travers de la playe pour la brûler, sans que le jeune Prince donnât le moindre signe d'impatience ou de douleur : c'est que Timur inspiroit à ses enfans le mépris des maux, des dangers, & de la mort. Hussein reduit aux dernieres extrémitez, ceda sa Couronne & demanda la vie. Le vainqueur genereux lui permit de se refugier où il voudroit : mais le malheureux Hussein troublé par la crainte d'une mort prochaine, & ne trouvant nulle ressource dans le cœur de ses sujets dont il faisoit l'execration, s'abîma dans le précipice qu'il vouloit éviter. S'étant caché sur une éminence, il fut tué malgré la protection de Timur ;

& enterré dans le tombeau d'un Santon : coûtume bizarre que je remarque pour la seconde fois. Le vainqueur, maître d'une couronne, pleura son ennemi, comme Cesar avoit pleuré Pompée ; si ces larmes furent sinceres ou non, aussi bien que celles de Cesar, c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Timur se voyoit assuré du trône, & delivré d'un ennemi qui l'auroit inquieté dans cette possession; mais enfin il perdoit un Prince qu'il avoit cheri, & dont il avoit épousé la sœur. Reste à sçavoir, si l'amitié peut balancer l'ambition.

Après la prise de Balc, le nouveau Conquerant, âgé de 34. ans, fut élû d'une voix unanime pour remplir le siege Imperial de Zagataï. Il faut convenir qu'il y monta par le meurtre & le carnage : la maniere dont fut traitée la ville de Balc, a quelque chose de trop horrible pour le raconter; mais on ajoûte que cette rigueur fut necessaire pour extirper la rebellion, & pour servir de fondement à un Empire où devoient regner la justice & les loix. Devenu maître de Samarcande, ancienne capitale du

mur, & c'eſt par la conc
Royaume qu'il entra dans
des Alexandres & des Ceſa
J'ai recuëilli exprès les t
cipaux de ces commenceme
toire Perſanne, parceque l
belot a coulé ſi legerement
ces choſes, qu'il ſemble n
pas même indiquées, &
d'ailleurs elles ſont moin
que le reſte de ſes victoires
Timur ne fit deſormais qu
conquêtes en conquêtes, i
poſſible dans un extrait d
pas à pas. On peut ici alleg
ſe de nos Poëtes au ſujet d
res de Loüis le Grand. Il f
marquer que du point où
mes, l'abregé de Monſieu
lot devient très-fidelle, &
forme au recit de notre A
avoit lû, avec cette diffe

Mai 1723.

ın étant une hiſtoire conſiderable, l'autre un abregé, ce dernier n'eſt, proprement parler, qu'une annale : titres qu'il faudroit remplir de apitres fort longs : l'hiſtoire même : notre Auteur (eû égard au nom-e étonnant de faits qu'elle contient) roît n'avoir pas une juſte étenduë ; s motifs ſur tout, qui font l'ame s guerres & des évenemens, n'y nt pas aſſez développez. Mais pour : pas trop étendre cet extrait, on ſerve au moins prochain la ſuite de tte hiſtoire, ou plûtôt une liaiſon : choſes principales qui puiſſent ettre en plein jour le veritable ca-ctere de Timur-Bec.

Avant que de finir cet article, il eſt ſte d'avertir le Lecteur, que l'ou-age en queſtion, quoiqu'il ait ſon erite, ſeroit beaucoup plus parfait, par conſequent mieux reçû, ſi on oit ſuivi les intentions de feu Mon-ur Petis de la Croix, c'eſt-à-dire, on avoit executé le projet & le plan nt on a fait part au public dans un urnal *. Monſieur de la Roque

* *Voyez les Mercures des mois de Mars Avril* 1720.

non du Nouveau Testamen
ponse à Amyntor. A Londr
pages 122.

Amyntor est un nom fei
lequel un Ecrivain A
déguise, pour s'inscrire en fa
les Livres Canoniques, reçûs
les Eglises Chrétiennes. Son
eu à Londres de grands app
mens de la part d'un certain
de personnes qui ne croyer
en Dieu ; mais plus ouverte
core de la part de ses Con
Déïstes : ils l'ont prôné dans
Caffez, selon la coûtume du
l'ont dit avec assurance, un
sans réponse. Le silence de

Déïste & de ses Partisans écla-
ncore d'une autre maniere,
Mr Bl... declara qu'il avoit
is pour ne pas répondre. En-
progrès du Déïsme & les
s d'Amyntor, ont détermi-
... à deffendre la bonne cau-
deffendre lui-même.
donc en substance la répon-
re Auteur, directement con-
systême insensé de son adver-
Il démontre la verité des
Canon., en même-tems qu'il
prétenduës raisons de l'au-
ir rejetter ces Livres Saints.
nverse l'autorité ridicule que
s'efforce inutilement de don-
Livres du *Catalogue*, sur les-
ui-ci s'étend avec une gran-
nce. Cependant, Mr Bl...
ce par observer que son Ad-
chancelle & varie sur ses rai-
ns; qu'il en adopte tantôt
on, & puis d'une autre: *ap-*
nt pour diversifier son Libelle.
. D. *regrette que les Livres*
igit ne soient pas reçûs dans le
Nouveau Testament. Là, il
s mêmes Livres, *de rêveries*,
723.

d'enfans illegitimes qu'une imagination toute profane a mise au jour.

Après avoir montré ces bévûës (suites inévitables de l'égarement d'esprit) M. Bl... entre tout de bon en lice, & répond nettement à son Adversaire, dont il rapporte les propres paroles.

1°, A l'égard du Canon, Amyntor avance, que *tous les Auteurs du Canon étoient tout-à fait étrangers les uns aux autres, pour leurs écrits.* M. Bl.. lui prouve le contraire : il montre que l'Evangile selon Saint Marc, n'est qu'un abregé de l'Evangile selon S. Matthieu : que S. Luc dans les premiers versets de son Evangile, louë les Evangiles selon S. Matthieu & selon S. Marc : que S. Jean approuve les Evangiles des trois premiers Evangelistes, & n'a écrit le sien que par forme de supplément aux autres : que S. Pierre parle avec éloge des Epîtres de S. Paul, & marque aussi qu'elles sont lûës par le commun des Fideles, & que quelques-uns en font un mauvais usage : que les Epîtres Catholiques de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Jude, de S. Jean, l'Epître aux Hé-

, l'Apocalypse ; ces ouvrages
ayant été écrits pour toutes les
ns & pour tous les Chrétiens, ils
certainement publics dès les
unsquels ils furent écrits.
ynteur continuë : *du moins*, dit-
Clergé & les Eglises n'eurent con-
ce des Livres du Nouveau Tes-
t que cent trente ans après Jesus-
Mr Bl... releve M. T. D. en
prenant que ces Livres étoient
par tous les Ecrivains qui vi-
t en ces tems-là ; par S. Barna-
r Hermas, par S. Ignace le Mar-
par S. Polycarpe, par Saint Cle-
e Romain ; & par quelques au-
ui n'étoient pas du même tems,
e Papias d'Hierapolis en l'an-
o : que les quatre Evangiles,
ctes, l'Apocalypse, les Epîtres
liques, l'Epître aux Hebreux,
mant des instructions commu-
outes les Eglises, ou à tous les
s, on ne les avoit écrit, ces
, qu'afin de les rendre publics,
ils le devinssent aussi-tôt qu'ils
nt été écrits. Notre Auteur
, qu'il plaît à son Adversaire de
r ici un air de preuve à une pu-

re ſuppoſition, quand il dit, ſans héſiter : *le Clergé, ni les Egliſes n'eurent connoiſſance des Livres du Nouveau Teſtament que 130 ans après J. C.* Où eſt le fondement de cette propoſition? Mais on en hazarde bien d'autres de même eſpece. Eſt-il raiſonnable de penſer, & eſt-il ſage de dire que le Clergé & les Egliſes étoient dans l'ignorance des Livres publics de leur Religion? Le contraire eſt évident, & il ne tenoit qu'à M. T. D. d'en être inſtruit : car, dès le tems de Saint Juſtin le Martyr, les Egliſes avoient un Lecteur (ſans compter les Diacres, les Prêtres & les Evêques) lequel liſoit aux Aſſemblées Chrétiennes, l'Ancien & le Nouveau Teſtament.

Amyntor objecte, *qu'il étoit impoſſible, lorſque les Livres du Canon commencerent à paroître, de les diſtinguer des faux Evangiles & des faux Actes, des Epitres & de l'Apocalypſe falſifiées, qui portoient auſſi les noms des Apôtres.* A cela Mr Bl... répond que rien n'étoit alors plus facile aux Egliſes que de diſtinguer les vrais Livres des faux; que cette diſtinction aiſée ſe pouvoit faire avec une certitude libre de tou-

la crainte d'erreur : il ne s'agissoit pour cela que de voir la conformité de ces Livres, ou leur opposition à la Doctrine de Notre Seigneur, & à l'Histoire de sa Vie ; que ces mêmes Eglises venoient de recevoir des Successeurs immédiats des Apôtres, & dont ceux-ci avoient été témoins.

Amyntor poursuit, & dit, que *dès les commencemens il avoit paru differentes copies des Livres Canoniques :* que *les Nazaréens & les Ebionites avoient un Evangile selon Saint Matthieu, tout different du nôtre ; les Marcionites, un Evangile de Saint Luc, different, & des Epîtres de Saint Paul, differentes.* Notre Auteur répond, que Marcion fut assez sincere pour rejetter ces fausses copies des Epîtres de Saint Paul, & de l'Evangile de Saint Luc : que la copie de Saint Matthieu en usage parmi les Nazaréens, étoit la plus parfaite, πληρέστατον, ainsi que s'exprimoient les Anciens. Quant à la copie des Ebionites, elle étoit vraisemblablement la premiere de Saint Matthieu, ou l'édition hebraïque de son Evangile : il manquoit, il est vrai, les deux premiers Chapitres à cette

copie ; & l'on y avoit inseré quelques traditions sur le témoignage de quelques Disciples qui avoient vû les faits, & qui avoient connu les personnes.

Amyntor enfin se propose d'étayer ses suppositions sur le plus solide fondement de tous ceux qu'il a déja établis ; & il regarde le raisonnement qu'il va faire, comme un argument que l'Ecole appelle *ad hominem* ; dont par consequent son adversaire ne se tirera jamais. *Les Livres du Canon*, dit-il, *avoient été attribuez par des Sectes considerables de Chrétiens, non point aux Apôtres dont ils portent les noms, mais ou à des heretiques, ou à une troupe de demi Juifs & demi Chrétiens, qui les avoient fabriquez sur des oüi-dire & sur des bruits populaires*. Réponse de notre Auteur à cet Achille invincible d'Amyntor. Mr Bl... démontre qu'il n'y avoit que l'Evangile selon Saint Jean qui fût alteré ; que les Alogiens reconnurent aussi-tôt leur erreur sur cet article ; que non seulement ils reçûrent cet Evangile tel qu'il est dans le Canon, mais qu'ils le reçûrent avec les autres Sectes Chrétiennes, & avec les autres Eglises.

comme l'Evangile selon Saint Jean. Les Manichéens, continuë Monsieur Bl... & toutes les autres Sectes de Chrétiens, renfermées dans l'objection de M. T.. D. admettoient nos quatre Evangiles; les Epîtres de Saint Paul, toutes les Epîtres Catholiques, & tous les autres Livres de notre Canon.

Au reste, M: Bl.. se plaint en cet endroit avec raison, mais en des termes, ce semble, trop mesurez, de *l'inexactitude* de son adversaire dans la citation des Auteurs, qu'il tâche de rendre favorables à ses sentimens. Mr T. D. apporte en preuve, contre les vrais Livres du Canon, l'autorité de Faustus le Manichéen; & comme le sens de tel Auteur ne l'accommode point, il lui prête le sien propre. Ce n'est pas ainsi qu'on attaque; & le mot du Poëte, *Dolus an virtus quis in hoste requirat*, n'a pas lieu dans les combats dont il s'agit entre nos deux Athlétes. Après tout, soit ignorance, soit malignité, soit méprise, c'est la ressource ordinaire de tous ceux qui deffendent une mauvaise cause, que de biaiser pour faire illusion aux autres,

ou se tromper soi-même à son avantage, en leur imposant par une espece de bonne foi. Quoi qu'il en soit, Amyntor se produit encore une fois, afin de faire valoir son dernier renfort. Il dit, que *Celse le Philosophe reproche aux Chrétiens d'avoir changé leur Evangile trois ou quatre fois, & peut-être plus que cela.* Mr Bl... fait une attention particuliere à cette objection, qu'il met dans tout son jour, & qu'il explique plus au long que les precedentes : c'est apparemment qu'il sçait que Celse est le grand Auteur, l'Auteur favori de M. T.. D. & de ses adherans. Neanmoins, le fonds de sa reponse se reduit à montrer, que Celse ne parle que des copies de Marcion, de Valentin, lesquelles copies furent reconnuës fausses, & furent rejettées de toutes les Eglises à leur premiere apparition. C'en est assez de ceci, touchant les Livres Canoniques, ou les Livres du Canon.

Pour ce qui regarde les Livres du *Catalogue* que donne Amyntor, afin de les opposer à ceux du *Canon*, voici sur quoi roule la dispute entre lui & Mr Bl...

1°, M. T.. D. dit, que *plusieurs Livres de ce Catalogue ont été bien plûtôt supprimez par le plus fort parti dans l'Eglise, qu'ils n'ont été perdus dès les commencemens; & que probablement ils étoient les veritables Ecrits des Apôtres.* Mr Bl... veut bien accorder à son Antagoniste que quelques-uns de ces Livres ont pû être les vrais ouvrages de ceux dont ils portoient les noms; & que la perte qu'on en a faite est digne de nos regrets. Les Sçavans, ajoute-t'il, regrettent bien la perte de certains Livres excellens dans chaque Science & dans chaque Art. Quoi qu'il en soit, reprend notre Auteur, les raisons alleguées par les Anciens contre plusieurs Livres contenus dans le Catalogue, sont suffisantes, pour nous convaincre qu'il y avoit un juste fondement de les desavoüer, & même de les supprimer.

2°, Amyntor dit, que *les Epîtres de Saint Barnabé, de S. Ignace le Martyr, de Saint Polycarpe, de S. Clement le Romain, étoient estimez par les Anciens, autant Livres Saints que quelque Livre que ce soit du Nouveau Testament:* qu'*ils étoient reçûs par les plus*

Orthodoxes Anciens, lesquels rejettoient en même-tems divers Livres de notre Canon d'aujourd'hui, & nommément l'Apocalypse, l'Epître aux Hébreux, celle de Saint Jude, la seconde de S. Pierre, la seconde & la troisiéme de Saint Jean. Par rapport à ces derniers Livres, Mr Bl... répond qu'il a déja produit le témoignage incontestable des Anciens, pour prouver qu'ils ont toûjours été reçûs de toutes les Eglises; & que quand le Concile de Laodicée les reconnut, c'étoit sur de très-solides fondemens; c'étoit pour les mêmes raisons, lesquelles avoient persuadé la verité des autres Livres du Nouveau Testament. Pour ce qui est des Ecrits de Saint Barnabé, de S. Ignace le Martyr, de S. Polycarpe, d'Hermas, & de Saint Clement de Rome, sans doute qu'on les consideroit beaucoup, mais uniquement comme des Livres remplis de pieté & d'instructions Chrétiennes: c'étoit aussi pour cela qu'on les lisoit, ainsi qu'on pourroit encore aujourd'hui lire une Homelie de S. Chrysostome, &c. Cela signifieroit-il que cette Homelie est l'Ecriture Sainte? Non.

ynteur objecte en dernier lieu, principaux *Peres opposez à la Nicée, citoient divers Evangiles, s Epîtres, divers Actes du Ca-, comme Livres Saints & Ca-es : c'est tout ce qu'on peut di-Livres de votre Canon.* En ré-à M. T.. D. Mr Bl... rappor-paroles mêmes de ces Peres, quelles il est évident qu'ils ne jamais les Livres du Catalo-omme *Ecriture Divine* : & lorſ-font mention des Livres du anon & des Apôtres, ils ſup-nt toûjours les Evangiles & les Livres du Catalogue. Cepen-otre Auteur avouë que les ter-*Ecriture* & de *Canonique* furent es commencemens, attribuez les Livres Eccleſiaſtiques que oit jugez Orthodoxes; & cela, s diſtinguer des Livres de la Payenne. Mais il ajoûte que nes Peres étoient accoûtumez juer une difference eſſentielle Ecriture ſimplement, & la Di-criture; entre l'Ecriture Cano-& l'Ecriture inſpirée.

eſte, Mr Bl... n'a pas traité

tombe rudement sur son Anti
par une terrible dédicace de
vrage, *Aux Esprits Infernau*
à la fin de ce même ouvrage,
re, avec une charité sincere,
me la personne d'Amynto
qu'il en déteste les erreurs.

Mai 1723.

ARTICLE XLIX.

S NUMISMATUM orum tam Græcorum, quàm norum, cum elencho gemn, statuarum, aliarumque us antiquitatum, quæ non i sumptu, quàm labore sumongessit Guilielmus Baro de er Leodius Augustæ Eburo- apud Guilielmum Barnabé E. Typograp. MDCCXXI. à-dire, *Suite des Médailles, erres gravées, des Statuës, & ttres Monumens antiques, qui ans le Cabinet de Mr le Baron ffier.* A Liege, chez Guillau- arnabé. 1721. *in douze. Pages*

oit à souhaiter que tous les ux de l'Europe, qui ont des ombreuses de Médailles, & s considerables d'Inscriptions lonumens antiques, donnas- Public une description exacte Cabinets. Rien ne contribue- is à l'avancement des belles

Lettres, & à la connoissance de l'Antiquité. Combien de points d'Histoire, combien de faits, sur lesquels les Auteurs étoient partagez, ont été éclaircis & decidez, depuis que les Cabinets de la Reine de Suede, de Mr l'Electeur de Brandebourg, de Mr le Duc de Parme, de Messieurs d'Arscot, de Mauroceno, Seguin, ont été rendus publics & imprimez ?

De simples Particuliers ne peuvent pas esperer d'égaler en ce genre les richesses des grands Princes : mais quelque inferieurs que soient leurs Cabinets à ces riches & nombreux tresors, ils ont souvent, & presque toûjours, quelque chose de considerable & même d'unique. N'y eût-il dans un Cabinet qu'une Médaille de ce genre, c'est toûjours un morceau precieux ; & le soin que prendront avec le tems d'habiles gens, de recuëillir dans ces differens Catalogues ce qu'il y aura de singulier, fera connoître aux Sçavans, & leur mettra, pour ainsi dire, en main, une infinité de tresors, qui demeurent enfoüis dans des Provinces, & qui ne sont connus que de peu de personnes.

Mai 1723.

C'eſt dans cette vûë que Mr le Baron de Craſſier a fait imprimer le Catalogue de ſes Médailles, & des autres pieces rares qui composent ſon Cabinet. Né avec du penchant pour l'étude, & du goût pour tout ce qui a rapport à l'antiquité, il a conſacré ſes jours à la lecture, & une partie de ſes biens à acquerir ce qui venoit à ſa connoiſſance d'antique & de curieux.

Son Cabinet en peu de tems fut fameux : il ne paſſa plus de Sçavans par Liege, qui ne rendiſſent viſite à Mr le Baron de Craſſier, & qui n'euſſent la curioſité de voir le beau ramas d'Antiquitez qu'il avoit fait. Tous ont été charmez des manieres honnêtes & affables, avec leſquelles on les recevoit, & par les entretiens qu'ils avoient avec Mr de Craſſier. Il leur étoit aiſé de juger que le bien public eſt ſa paſſion dominante ; & qu'il eſt très-éloigné du caractere de ces curieux avares ou miſantropes, qui ne ſe communiquent à perſonne, & qui ſe repaiſſent toute leur vie du vain plaiſir d'être les ſeuls qui poſſedent certaines choſes uniques, & qui n'ont point été vûës.

---------------- At mihi plaudo
Ipse domi simul ac nummos contemplor in arcâ.

Des inclinations plus raisonnables & plus nobles ont guidé Mr le Baron de Craffier : il n'a épargné ni soins, ni dépense, pour former un Cabinet qui renfermât des morceaux considérables non seulement par leur utilité, mais encore par leur prix & par leur valeur. On y voit des Statuës, des pierres gravées, & d'autres pieces de ce genre : on y voit des suites de Médailles en tout métal, & en toute grandeur. A la verité elles ne sont pas nombreuses. Toutes ensemble ne font que trois mille six cens quarante Médailles. Mais dans plusieurs de ces suites se trouvent les têtes principales des Empereurs & des Imperatrices, grand nombre de revers rares; soixante-deux Médaillons; & soixante-quatorze Médailles d'or.

Nous ne pouvons descendre dans un long détail. Quelque rares que soient plusieurs Médailles, qui sont marquées dans ce Catalogue, elles sont déja connuës, & se trouvent dans

d'autres Cabinets : mais nous ne ſçaurions nous diſpenſer de rapporter ce qui eſt unique ; & c'eſt ce que le Public attend de nous. Voici donc deux Médailles que nous n'avons vû ni dans les Livres, ni dans les Cabinets.

DOMITIA AVGVSTA IMP. DOMIT. *Caput Domitiæ uxoris Domitiani.*

.)(. TR. POT. II. COS. VIIII. DES. X. P. P. *Pallas Galeata ſtans, dextrâ haſtam, ſiniſtra fœmori admota.* AR.

FAVSTINA AVGVSTA. *Caput Fauſtinæ Antonini Pii uxoris.*

.)(. MONETA AVG. *figura muliebris ſtans, dextrâ bilancem, ſiniſtrâ cornu copia.* AR.

Monſieur le Baron de Craſſier nous permettra d'avertir le Public qu'il s'eſt gliſſé des fautes eſſentielles dans ce Catalogue, ou par la négligence des Copiſtes, ou par le peu d'exactitude du Libraire.

L'on voit par exemple dans une Médaille de Veſpaſien en or .)(. TR. POT, X. COS. XIIII. Il faut COS. VIII. Cette Médaille eſt citée par Mezzabarbe. Veſpaſien mourut dans ſon neuviéme Conſulat. Dans Claude le Gothique petit bronze .)(. P. M. TR. P.

VII. COS. où cette Médaille est frappée sur un Gallien, où l'on a mis VII. pour II. peut-être même pour III. ce qui ne seroit pas absolument impossible, & qui rendroit la Médaille bien plus rare. Dans Mithridate pour époque CIΣ. au lieu de ΘIΣ. dans Anthiochus Sop. au lieu de Ξop. ou de Zop.

L'on sçait que les époques qui sont sur les Médailles Grecques, sont de la derniere consequence. Un Auteur qui les donne au public, ne peut les décrire avec trop d'exactitude. Il arrive souvent que de très habiles gens, sur l'autorité de Médailles mal décrites, embroüillent & renversent toute l'Histoire & la Chronologie.

ARTICLE L.

DECOUVERTE DU TOMbeau de Properce.

PRoperce étoit d'Ombrie, comme il nous l'apprend en plusieurs endroits de ses Poësies. Dans la derniere Elégie du premier Livre, il dit :

Proxima supposito contingens Umbria campo
Me genuit terris fertilis uberibus.

C'est encore de sa patrie qu'il parle, quand il dit (*L. IV. Eleg.* 1.)

Ut nostris tumefacta superbiat Umbria
Libris;
Umbria Romani patria Callimachi.

Car il se nommoit lui-même le Callimaque Romain, parce qu'il imitoit ce Poëte dans le genre de Vers auquel il s'adonna. Mais quelle ville, ou quel lieu précisément de l'Ombrie a vû naître Properce? C'est le sujet d'une dispute entre ceux qui ont écrit sur l'Histoire & les Ouvrages des anciens Poëtes Latins, semblable à celle qu'eurent autrefois les villes de Grece au sujet de la naissance d'Homere; chacune prétendant à l'honneur d'avoir donné au monde le Prince des Poëtes, Quoique Properce ne soit assûrément pas comparable à Homere, & qu'il ne me paroisse pas même mériter le premier rang que lui donnent quelques Critiques parmi les Poëtes Elegiaques Latins; on peut neanmoins en Ombrie, que les Anciens regardoient comme une autre Béotie, on peut avec raison tirer gloi-

re de la naissance d'un Poëte tel qu
celui-ci.

La plûpart des Auteurs ont
qu'il étoit de Mevania, aujourd'h
Bevagna, parce qu'il se fait dire p
l'Astrologue Horus, l'un des des
dans du fameux Architas de Tarent
(*L. IV. Eleg. 1.*)

Umbria te notis antiqua Penatibus
Mentior? an patriæ tangitur ora
Quà nebulosa cavo rorat Mevan
campo,
Et lacus æstivis intepet Umber aq
Scandentisque arcis consurgit vertice
rus;
Murus ab ingenio notior ille tuo.

D'autres prétendent qu'il étoit
Foligno, ou d'Assise, ou de Trev
ou de Montefalco, ou d'Amelia; to
tes villes de l'Ombrie, qui fait a
jourd'hui partie de l'Etat de l'Egli
La découverte de son tombeau, q
s'est faite depuis quelques mois, te
mine la dispute & décide la questio
si nous en croyons ceux qui ont ren
compte de ce Monument au Publi
Le 7. de Juin 1722. en demoliss

n mur à Spello dans le Palais de la Princesse Pamphile, on trouva une pierre quarrée, longue d'un peu plus d'un pied & demi Romain, & large de 13 ou 14 poûces, surmontée d'une espece de fronton triangulaire, très-simple, comme tout le reste de la pierre. On voit au milieu de cette pierre la tête d'un jeune homme, sur laquelle pendent deux festons de fleurs & de fruits. Le fronton est chargé dans le milieu, d'une fleur; & aux côtez l'on voit deux figures bizarres, representant par-devant des lapins, qui se terminent par derriere en queuë de siréne. Au-dessous de la tête du jeune homme, on lit cette inscription en caracteres Romains:

SEXT. AVREL.
PROPERT.
SEX. F. LEM.

Au-dessus de la tête, qui est dans une espece de quadre, on voit cette autre inscription:

L. COMINIUS. L. F. LEM.

Celui qui nous instruit de cette découverte, juge que cette seconde inscription, quoiqu'ancienne, est néanmoins posterieure à la premiere. Les lettres, dit-il, en sont monstrueuses, trop larges, & très-mal formées; au lieu que celles de l'inscription qui est au bas de la pierre, sont beaucoup plus grandes, rondes, d'une bonne main, & d'un bon siecle. D'ailleurs il paroît par la construction de la pierre, par sa situation, & par sa forme, qu'elle n'a été dressée que pour Properce. Sur tout cela il faut l'en croire sur sa parole, si l'on n'est pas à portée de s'en instruire par soi-même; car il ne représente ni la forme des caracteres de ces inscriptions, ni les autres marques ausquelles on auroit pû reconnoître qu'elle est la principale & la plus ancienne.

Quoi qu'il en soit, il conclut de ce Monument, que Properce étoit de Spello, autrefois ville Episcopale, mais qui n'est plus qu'un bourg d'Ombrie, à une lieuë de Foligno. Les ruïnes d'un Théâtre, & d'autres Monumens attestent son ancienne grandeur. L'Abbé Passarini a pris soin de

amasser les Inscriptions de Spello, qu'on nommoit autrefois *Colonia Julia Hispelli*, pour les donner au Public. Ce Livre est peut-être déjà imprimé. C'est là, que du côté de la porte de S. Barnabé se trouve un lieu très-agréable, planté d'Oliviers, où l'on voit les restes d'une maison qu'on appelle encore aujourd'hui la maison *du Poëte*, laquelle, suivant l'ancienne tradition du païs, appartenoit à Properce; & c'est en ce lieu-là que son tombeau vient d'être découvert: car le Palais Monaldi, d'où la pierre a été tirée, étoit autrefois aux Seigneurs Urbani, qui possedoient aussi cette maison de campagne de Properce, que ce Poëte (dit notre Antiquaire) a si bien décrite dans ce seul vers, où il parle de sa patrie:

Scandentisque axis consurgit vertice murus.

Ce vers n'est point la description, encore moins la description exacte, parfaite, & naturelle d'une maison de campagne: *Locus affabrè ab ipsomet Propertio depictus.* D'ailleurs les ex-

pû croire que c'étoit sa patr
étoit proche de Bevagna, e
sur une montagne ; ce qui co
Amelia : au lieu que Bevagna
la vallée :

*Quà nebulosa cavo rorat i
campo.*

Quand on ne le sçauroit pas d'
on auroit dû l'apprendre des V
mes que l'on cite pour ce sen
Le tombeau trouvé à Spello ;
tout au plus, que Properce y
terré. La tradition prouvera
veut, qu'il y avoit une mai
j'accorderois même sans beau
moins à Thaddée Donnol

rce étoit réservée à l'illustre Dame
erese Grilli, Princesse Pamphile,
quelle semble n'avoir pas moins hé-
ité de l'esprit poëtique & de la deli-
tesse de cet Auteur, que de sa mai-
n & de sa terre, qui seront plus ce-
bres dans la posterité par les Vers
: cette nouvelle Muse, qu'elles ne
ont été jusqu'à present par ceux de
roperce.

Murus ab ingenio notior ille tuo.

Ce mot abregé LEM. signifie dans
s inscriptions, comme dans plu-
urs autres, LEMONIA, en sousen-
ndant TRIBV.

ARTICLE LI.

ITE DES MEMOIRES DE l'Academie Royale des Sciences; an-née MDCCXVIII. A Paris de 'Imprimerie Royale, 1723. *vol. in* 4° *pp.* 400. *sans compter grand nom-bre de planches & de cartes.*

A connoissance de la figure & de
la grandeur de la terre, est, sans
credit, la clef de toutes les recher-

re de la terre ſuivant ces vers d'Horace :

Te maris & terræ numeroque carentis arenæ
Menſorem cohibent Archita

Les Mathématiciens qui le ſuivirent, s'apperçûrent après des obſervations plus étudiées, que cette étenduë excedoit de beaucoup les juſtes bornes, tandis qu'elle paroiſſoit trop petite dans un tems où pluſieurs Philoſophes, entre autres Xénophanes, doutoient encore ſi la terre n'étoit pas d'une grandeur immenſe.

Immenſum ne patent terræ ima & largior æther.

Les méthodes qui furent employées pour cette recherche, ſe réduiſent à deux principales; la premiere, à l'obſervation des aſtres qui paſſent par le vertical d'un lieu, & ſont éloignez du vertical d'un autre; la ſeconde, à l'obſervation des aſtres qui paroiſſent à l'horiſon d'un lieu, & ſont dans le même tems élevez ſur l'horiſon d'un autre.

Eratostene, sous le Roi Ptolomée
vergetes, pratiqua la premiere de
:s méthodes. Il sçavoit qu'au tems
u solstice d'été, le soleil passoit par
point vertical de la ville de Sienne
:uée aux confins de l'Éthiopie sous
Tropique du Cancer: on y avoit
eusé un puits qui, sur le midi, au
our du solstice étoit par dedans tout
:lairé du soleil; de plus on avoit re-
arqué qu'à 150 stades à la ronde les
iles élevez à plomb sur une surface
orizontale ne faisoient point d'om-
re. Eratostene, ayant supposé Ale-
andrie & Sienne sous le même
eridien; il observa à Alexan-
rie, au jour du solstice, la distance
u soleil au point vertical par l'om-
re d'un stile élevé à plomb du fond
'une hémisphére concave; il trouva
u'elle étoit la cinquantiéme partie
e la circonférence d'un grand cercle;
'où il conclut, que la distance entre
:s deux villes étoit la cinquantiéme
artie de la circonférence de la terre;
yant supputé cette distance de 5000
ades, il eut toute la circonférence
: 250000 stades; il répartit cette
omme sur les 360 parties qui com-

posent le cercle & il eut pour chaque dégré 694 stades & presque $\frac{4}{9}$; il prit dans la suite le nombre rond de 700, lequel multiplié par 360, donne pour la circonférence de la terre 252000 stades. Eratostene s'en tint à cette derniere dimension ; Hiparque s'y conforma, quoiqu'il la crût trop petite de 25 20 stades. Dionysidore donna au demi diamétre de la terre la 6^e partie de la circonférence telle qu'elle avoit été fixée par Erastotene : c'est ainsi qu'on en jugea par la lettre qui se trouva dans son tombeau, d'où l'on conjectura que son dessein avoit été de faire accroire qu'il étoit descendu au centre de la terre, & qu'en ayant mesuré la distance, il l'avoit trouvé de 42000 stades. Vitruve & Pline réduisent cette mesure de 252000 stades à 31500 mille Romains à raison de 8. stades par mille.

La seconde méthode fut mise en usage par Possidonius, cet Astronome fameux dont le grand Pompée respecta la science & les lumieres jusqu'à lui rendre une espéce d'hommage, comme nous l'apprenons de Pline L. 7. C. 30. *Cneius Pompeïus, confecto mithridatico bello, intraturus Possido-*

nii sapientiæ professione clari domum, fores percuti de more à lictore vetuit; & fasces lictorios januæ submisit, is cui se Oriens Occidensque submiserat. Possidone avoit appris que l'étoile Canopus à Rhodes ne faisoit que paroître à l'horison & se couchoit aussitôt; au lieu qu'à Alexandrie, qu'il supposa sous le même méridien, elle s'élevoit sur l'horison de la quarante-huitiéme partie de la circonférence, c'est-à-dire de 7. degrez & demi: estimant donc la distance entre ces deux villes de 500 stades, il eut toute la circonférence terrestre de 240000 stades; c'est la premiere dimension de Possidone, rapportée par Cleomede Auteur du même siécle.

Si nous en croyons Strabon, qui écrivit sa Geographie sous Auguste & sous Tibere, Possidonius ne donnoit à la circonférence de la terre que 180000. stades: on étoit en peine d'en sçavoir la raison; Strabon lui-même nous l'apprend, lors qu'il dit, que selon la mesure d'Eratostene, la distance entre Rhodes & Alexandrie n'étoit que de 3750 stades; à ce compte, en prenant cet intervalle

pour la quarante-huitiéme parti
grand cercle, la circonférence d
tre, suivant Possidone même,
roit eu que 180000 stades. Cett
niere dimension fut adoptée pa
rin de Tyr & par Ptolemée.

Sur quoi il est à propos de re
quer que les Astronomes mod
ayant pris le milieu entre les d
res dimensions attribuées à Era
ne & à Possidone, ont trouvé
stades pour un degré de la circ
rence terrestre, & pour une m
10 stades, qui, selon la supput
de Vitruve & de Pline, font u
le & un quart de l'ancienne m
Romaine. Or le mille modern
talie est égal à un mille & un
des milles anciens, d'où il s'e
que le degré de la conférence
terre contiendra 60 mille Itali
modernes & 75 mille anciens.
nant à la lieuë moyenne 3 mill
ciens, on aura dans un degr
lieuës, & dans toute la circonf
ce 9000 lieuës.

Après Eratostene & Possid
plusieurs ont employé la hauteu
pole dans la dimension de la t
c'est ainsi que procederent les Ma

iticiens du Caliphe Almamon dans
campagnes de Sing.r. à deux ex-
:mitez diſtantes l'une de l'autre de
ux degrez du midi vers le Septen-
on. Ils trouverent par leurs obſer-
tions 56 mille dans un degré & 56
ille $\frac{2}{3}$ dans l'autre ; ce qui donne
tenduë d'un degré encore plus pe-
e qu'elle n'avoit été trouvée juſ-
'alors.

Depuis ce tems-là juſqu'au ſiecle
écedent, nous ne connoiſſons point
utres tentatives faites ſur ce ſujet,
e celle de Fernel, qui, ayant obſer-
de Paris vers Amiens la hauteur du
le de deux endroits éloignez l'un
l'autre d'un degré, meſura leur
tance par la révolution des rouës
in caroſſe, & en ayant rabatu les
tours à diſcretion ; il trouva pour
degré terreſtre 56746 toiſes.

Snellius Mathématicien Hollan-
is qui ſurpaſſa en exactitude ceux
i l'avoient précedé, meſura geo-
étriquement l'intervalle entre Alc-
ier & Bergopſon, & ayant obſer-
la hauteur du pole de ces deux
les qu'il trouva éloignées l'une de
utre d'un degré onze minutes & $\frac{1}{2}$,
ixa la grandeur d'un degré de la

circonference de la terre à 5
fes du Rhin qui réduites au
font 55021 toises de Paris.

Le Jesuite Riccioli eut la
frayer une nouvelle route à
travaillerent dans la suite à
de la terre; il entreprit à B
déterminer l'étenduë de tou
conference terrestre par d
méthodes qui sont rapporté
long dans sa *Geographie refo*
qu'il executa avec toute la
qu'on pouvoit souhaiter dan
où les instrumens de l'ob
n'avoient point été portez
de perfection où ils sont auj
Après grand nombre d'opera
terées, il trouva que la gran
degré comprenoit 64362 pa
logne ou 62650 toises de Pa
n'est plus connu dans les
les Mathématiques le sont,
toire de la mesure de la te

it observé en ces différens en-
s avec un instrument de 10 pieds
yon, la distance au Zénith d'u-
oile qui en étoit peu eloignée, il
ra pour un degré du meridien
o toises : quoique sa méthode
ssât en exactitude toutes celles
voient été pratiquées jusqu'alors,
idemie des Sciences jugea qu'on
roit arriver à une plus juste pré-
n, en mesurant une distance en-
plus grande, parceque l'erreur
peut se glisser dans les observa-
de la hauteur des étoiles faites
deux extrémitez, se distribuant
ment dans tous les degrez, plus
rvalle est grand, moins elle est
ble pour chaque degré. Or il étoit
ssible qu'il ne se fût trouvé quel-
mécompte dans les opérations de
sieur Picard. I°, il avoit fallu
'étenduë de 32 lieuës à peu près
le 13 triangles. II°, aux deux
émitez de la meridienne qu'on
t déterminée, il avoit été necessai-
prendre les latitudes sur le ciel;
avec les meilleurs instrumens &
us grande justesse d'operation,
r peut se repondre de 4 secondes

d'un degré celeste, qui rapp
sur la terre, valent plus de *66* t
L'erreur étant presque inev
il n'y avoit point d'autre mo
la corriger qu'en tirant une
dienne plus longue que celle
rallele d'Amiens à Malvoisine
n'en coûte pas plus de prendre
ference en latitude de deux lieu
gnez que de deux plus proc
les operations Astronomiques
duiroient au plus que les *66*
d'erreur qui sur une étenduë
degrez ne se multiplieroient
fois; au lieu que sur un degré
ment elles se multiplieroien
fois. De plus, il resultoit d
cul de Monsieur Picard, que l
étoit exactement sphérique; p
sequent, que les degrez d'un
meridien étoient égaux entr
& que les lignes perpendicul
l'horizon qui mesurent les
dans le ciel, avoient toutes l
rection vers le centre de la ter
Ces opinions commençoie
pendant à devenir de jour e
moins certaines à force d'exa
de reflexions. L'experience, n

se souveraine de tous les arts, en établissoit de nouvelles sur les ruines de celles-ci, & les Philosophes modernes devenoient plus hardis en conjectures à mesure qu'ils acqueroient plus de lumieres. Les uns ayant remarqué que les dimensions faites à diverses distances du pole avoient été trouvées plus petites vers les poles que vers l'Equateur, jugerent que les degrez d'un même meridien diminuoient en s'éloignant de l'Equateur; de là ils concluoient que la figure de la terre étoit elliptique & allongée vers les poles. Les autres avoient observé que les vibrations des pendules étoient de differente longueur sous divers climats; d'où ils conjecturerent, suivant les principes de la force qu'ils nomment centrifuge, que la terre étoit applatie vers les poles.

Pour ne se point méprendre dans le choix de l'une de ces deux hypotheses, on ne pouvoit mieux faire que de calculer sur un même meridien la plus grande distance qui se pourroit; ce fut le sujet d'un mémoire qui fut presenté en 1683 à Monsieur Colbert par feu Monsieur Cassini,

dans lequel il proposa de mesu
depuis le midi jusqu'au Septentr
toute l'étenduë de la France qui c
prend plus de 8 degrez ½, ce de
fut agréé par le Roi. Monsieur
fini lui-même & Monsieur de la
re furent chargez de la conduite
grand ouvrage, le premier vers le
& l'autre vers le Septentrion; le r
te de ces deux illustres Mathém
ciens garantissoit par avance le
cès de l'entreprise. Leur premier
fut de s'assûrer, par des observat
exactes, de la ligne meridienne
passe par le milieu de l'Observat
car cette ligne devoit guider t
les operations: on mesura la d
naison de cette meridienne par
port aux objets éloignez du côt
midi & les Angles qu'ils font
eux à l'égard de l'Observatoire
instrumens d'observation ayant
suite été transportez à chacun d
objets qui pouvoient être app
les uns des autres, on mesura le
gles qu'ils faisoient par rapp
l'Observatoire, & on continu
pratiques par differentes stations
successivement on pouvoit poin

:, afin de former une ſuite de
les liez enſemble qui com-
it la ligne meridienne. Pour
iiner en toiſes la longueur des
de ces triangles, on ſe ſervit
bâſe de 5663 toiſes que Mon-
'icard avoit meſurée avec beau-
le ſoin dans la plaine de Long-
ı entre le milieu du moulin de
Juive & le plus proche coin du
on de Juviſy : cette bâſe une fois
ë, fut comme la tige des autres
les qui furent calculez ſans in-
ıtion pour établir la diſtance
ale ou occidentale entre les dif-
lieux où l'on avoit obſervé,
meridienne de l'Obſervatoire:
tte methode on fixa leur diſtan-
Septentrion au midi, & la me-
ne fut continuée l'an 1683.
à l'extrémité meridionale du

mort de Monſieur Colbert &
; événemens retarderent la con-
ıation de cet important ouvra-
qu'à l'année 1700. que le Roi
formé par Monſieur le Comte
ntchartrain, Protecteur de l'A-
ıie, & par Monſieur l'Abbé
ıi 1723.

Bignon qui en étoit Présidente, que la continuation de ce travail répandroit un grand jour sur la Geographie & la Navigation. Ce Monarque qui ne croyoit pas avoir fait assez pour la perfection des beaux Arts quand il pouvoit faire encore davantage, ordonna à Monsieur Cassini d'aller renoüer le fil de sa meridienne. Monsieur Cassini le fils, & Monsieur Maraldi qui marchoient moins à la suite qu'à côté du premier, furent les compagnons de ses travaux & de ses voyages. Ils partirent donc de Paris pour se rendre à Bourges, où ils reprirent les operations qui y avoient été interrompuës : comme la meridienne qui avoit été prolongée jusqu'à cette ville n'est éloignée de la Tour de la Cathedrale que de 2358 toises vers l'occident, on dressa un pilier dans l'endroit où son parallele rencontre la meridienne. Après avoir observé les angles de position que les objets visibles font à l'égard de la Tour, Monsieur Cassini forma une suite de nouveaux triangles qui ont été continuez jusqu'à l'extrémité meridionale du Royaume. Il trouva dans

route des difficultez qui ne s'é-
ènt point encore rencontrées; la
:ridienne avoit toûjours passé par
s lieux où l'on avoit des clochers
de grands arbres vers lesquels on
uvoit pointer les instrumens desti-
z à l'observation des triangles:
ais dans les montagnes rases de
luvergne où la meridienne a con-
it Monsieur Cassini, il a souvent
inqué de ces marques sensibles;
i courage & son industrie y sup-
oient en faisant transporter de
inds arbres sur ces hauteurs avec
peines & des embarras qui au-
ent rebuté une constance moins
ouvée que la sienne.

Bien que, par l'ex ctitude qu'on
portoit à la construction des trian-
s, Monsieur Cassini se pût répon-
: qu'il ne perdoit point le fil de sa
ridienne, il s'en assûroit encore en
servant, le plus souvent qu'il lui
oit possible, les Satellites de Jupi-
; Monsieur de la Hire les obser-
t en même tems à Paris, où il étoit
neuré pour faire ces observations
respondantes, & supposé que l'heu-
où les *éclypses* arrivoient en ces

deux lieux differens, fût pré
la même, les deux lieux éto
tainement sous le meridien.

On sçait que ces observati
même éclipse d'un satellite,
differens climats, sont la
maniere d'en déterminer les
des : mais aussi diverses obse
faites dans ces mêmes end
comparées ensemble, ne
presque jamais si précisémen
me rapport de longitude,
ait quelques secondes d'heur
ference, parce qu'avec le se
meilleurs instrumens, il n
que pas possible de se préca
contre les moindres erreu
glissent dans les operation
les plus exactes; or Monsie
ni, comparant la meridienn
donnoit en Auvergne ou a
methode des triangles, avec
resultoit des observations d
me éclipse, faites en même
Auvergne par exemple & à
trouvé qu'elles ne differoien
l'une de l'autre, que la merid
l'Observatoire differe d'ell
par le resultat des different

ns d'éclipses des satellites, en
:ens tems.
exactitude a été encore poussée
loin ; Monsieur Picard avoit ob-
à Montpellier & à Sette les
ses des satellites, & par la com-
son de ces mêmes éclipses fai-
ı même tems à Paris, on avoit
difference des meridiens de ces
villes à celui de Paris, & par
:quent la difference de leurs me-
ns entre eux. Monsieur Cassini,
en Languedoc, mesura par la
ode des triangles la difference
neridiens de ces deux villes, & il
ouva precisément la même que
qu'on avoit euë par les satelli-
de là il conclut, qu'il avoit tou-
ı certitude Geométrique qu'on
avoir, d'être en Auvergne ou
ırs sur la meridienne de l'Obser-
ire.
fin qu'il ne restât aucun sujet de
e sur la valeur des triangles prin-
ıx, qui ont déterminé le fil de la
dienne depuis l'Observatoire jus-
dans le Roussillon, on a eu soin
:rifier la grandeur de leurs côtez
situation de divers lieux conside-

pre à former une grande base
visible des lieux dont on con
déja la situation : le dessein
rapporter à cette distance cell
sultoit des quarante-huit t
calculez depuis l'Observato
choisit pour cet effet la plag
mer près de Perpignan, don
rection est à peu près du M
Nord ; on y mesura une bâse d
toises. On en détermina la lo
par le calcul, & elle fut tro
même que celle qui procedoi
mesure actuelle qui en avoit é

Après ces operations, la g
de chaque degré d'un meridien
tre fut fixée, l'un portant l'a
57097 toises, de sorte qu'elle

›chant de l'Equateur, d'où on
u que la terre est allongée vers
:s. Selon le calcul de M. Cassini,
ant la terre de figure Sphéri-
›n aura pour sa circonference
920 toises de Paris; à raison
'4 toises par lieuë telle qu'elle
mée aux environs de cette ca-
, & de 2855. pour une lieuë
: : ainsi la proportion de la cir-
'ence de la terre à son diamétre
'onnuë, on aura pour son dia-
6542840 toises ou 2861 lieuës
is & 2291 lieuës marines.
e restoit plus qu'à prolonger la
meridienne jusqu'à l'extremité
ıtrionale de la France, pour
:oute l'étenduë de ce Royaume
mprend depuis le midi jusqu'au
ıtrion plus de 8 degrez & ½ de la
ference de la terre; il falloit
ıirement en venir là pour met-
aux contestations qui s'étoient
s sur la figure de la terre. Il est
[ue les observations de Mon-
?icard comparées à celles qui
ıt été faites vers le midi, sem-
t prouver que les degrez d'un
ien diminuoient en avançant

vers le pole. Mais dans une aussi petite distance que celle de Paris à Amiens, où se terminoient ses mesures, on ne pouvoit s'assûrer que la difference d'un degré à l'autre ne fût pas causée par quelques erreurs presque inséparables des plus exactes pratiques. D'ailleurs la grandeur d'un degré de la terre telle qu'elle avoit été calculée vers la partie meridionale, n'excedoit que de 37 toises celle qui avoit été trouvée par Monsieur Picard : or il pouvoit se faire, que cette difference fût provenuë d'une erreur de deux ou trois secondes dans l'observation des astres.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans étoit convaincu de l'utilité de cette nouvelle entreprise, encore plus par la superiorité de ses vûës, que par les representations qui lui furent faites à ce sujet. Il donna donc ordre à Monsieur Cassini le fils de travailler à la continuation de la meridienne vers le Nord, de concert avec Monsieur Maraldi & Monsieur de la Hire qui remplissoit depuis peu avec distinction la place de feu Monsieur son pere. Le choix de ces trois

:s Mathématiciens annonçoit
› sûr l'heureuse execution du

Paris, ils se rendirent à Mont-
, d'où ils observerent le second
: l'année 1718. les angles de
n avec les objets éloignez qui
: aux environs; de là ils avan-
toûjours en filant, pour ainsi
a meridienne par la methode
iangles, qui depuis Paris juf-
Dunkerque ont été formez au
'e de 29, y compris les 9 an-
obfervez par Monfieur Picard.
ue la justesse des instrumens &
:erité de ceux qui les manioient
sassent rien à désirer sur l'exac-
des operations; on s'assûroit
: de la valeur des triangles & de
:ction de la meridienne par des
'ations & des pratiques repetées
au scrupule. Et l'ennui de ces
euses recherches étoit racheté
plaisir de la conviction.
ir surcroît de demonstration,
nier triangle de la meridienne
:miné par une bâse de 5564 toi-
ui fut mesurée deux fois en gar-
vec toutes les précautions pos-

ſibles, les mêmes alignemens. On obſerva des extrémitez de cette bâſe, les angles de poſition avec Dunkerque, Montcaſſel, Honſchotte & divers autres objets qui ſervoient de terme aux derniers triangles ; & l'on trouva qu'elle s'accordoit, à une toiſe près, avec celle qui reſultoit de la ſuite des triangles calculez depuis Paris juſqu'à Dunkerque. Une difference ſi peu ſenſible le devenoit encore moins dans une grande diſtance, de ſorte qu'elle doit être comptée pour rien, puiſqu'elle ne va pas à la ſixiéme partie d'une ligne ſur chaque toiſe.

Ainſi la meridienne fut conduite, avec un ſuccès égal, aux deux extrémitez du Royaume. Il ne fut plus queſtion que de rapprocher les obſervations faites au Midi & au Nord. La meſure de Monſieur Picard s'étendoit depuis le parallele d'Amiens qui eſt au 49 degré 54 minutes 46 ſecondes, juſqu'à celui de Malvoiſine qui eſt au 48 degrez 31 minutes 48 ſecondes ; & il trouva dans cet intervalle la grandeur du degré d'un meridien de 57060 toiſes. Par la meſure de

Monſieur Caſſini depuis l'Obſervatoire de Paris ſitué au 48 degré 50 minutes 10 ſecondes, juſqu'à Collioure ſous le parallele de 42 degrez 31 minutes 14 ſecondes, le degré d'un meridien fut fixé à 57097 toiſes. Enfin ſelon les dernieres obſervations faites depuis Paris juſqu'à Dunkerque dans l'intervalle de 2 degrez 12 minutes 15 ſecondes $\frac{1}{2}$, la grandeur du degré a été trouvée de 56960 toiſes. Cette difference dans les meſures fit juger que les degrez d'un meridien ſont plus grands vers l'Equateur, & qu'au contraire ils diminuent à proportion qu'ils s'en éloignent vers le pole. Dèſlors on poſa pour principe qu'à la reſerve des inégalitez cauſées par les montagnes, la ſurface de la terre doit avoir la figure d'une ellipſe allongée vers les poles, dont la proprieté eſt telle qu'étant diviſée en degrez par des perpendiculaires, chacun de ces degrez diminuë en s'approchant des poles, & augmente en s'en éloignant; ce qui fait le ſujet de pluſieurs propoſitions demontrées dans ce Traité. On aura donc la proportion exacte

tion qu'ont entre eux les
ellipses qu'elles soutendent,
en même tems la proporti
les degrez de la circonferen
terre. Selon cette estimatio
trouvé que supposant l'exc
de la terre de 144000 partie
rayon est 100000, c'est-à-di
ron comme 1 à 7, l'ellipse re
assez exactement la figure d'
dien tel qu'il resulte des di
faites sur la meridienne. O
par exemple que le degré co
tre le 48 & le 49 de la haute
le, est de 57005 toises, que
tenduë de la France la vale
gré diminuë d'environ 31 to
s'approchant du pole, & a

grande qui soit possible sous le 45 degré ; elle diminuë ensuite presque également en s'approchant de l'équateur & du pole, où la difference d'un degré à l'autre n'est que de 7 à 8 pieds; ce sont aussi les termes du plus grand & du plus petit degré d'un meridien de la terre, le degré qui est vers l'équateur, étant de 58019 toises, 4 pieds; & celui qui est vers les poles, de 56224 toises, 4 pieds; de sorte qu'il y a une difference de 1795 toises, du plus grand au plus petit degré de la terre.

Le rapport des degrez à l'axe de la terre & à la distance entre les foyers étant connu, on aura la longueur de cet axe de 6579368 toises, & la distance entre les foyers de 947434 ou d'environ 474 de nos lieuës à raison de 2000 toises chacune; on trouvera aussi pour la grandeur du petit axe qui represente le diamétre de l'Equateur de la terre 6510796 ; ce qui fait entre les deux axes une difference de 68572 toises ou 34 de nos lieuës.

L'excès de l'axe de la terre sur le diamétre de l'Equateur, sera donc la quatre-vingt quinziéme partie de ce

diamétre, plus grand que celı
été déterminé par Messieurs H
& Newton, qui ont jugé la te
platie vers les poles; le premie
trouvé la difference entre le d
de l'Equateur & l'axe de la t
la 578^e partie de ce diamétı
second, de la 230^e partie.

Connoissant le diamétre de
teur, on aura sa circonfer
20454274 toises qui étant p
en 360, donnent la valeur de
de l'Equateur. Si l'on ajoûte
ble les degrez du meridien,
sa circonference de 20563
difference à la circonference
quateur est de 108826 toises
viron 54 de nos lieuës. Suiv
hypothése, on pourra par l
nométrie évaluër le diamétre
conference & les degrez de
parallele. Les degrez des m
& des paralleles de la terre
terminez, seront d'un gra
pour la construction des gl
restres & des cartes Géogra
Afin d'en faciliter la descrip
a inseré dans cet ouvrage u
qui comprend en toises & e

grandeur de tous les degrez des meridiens depuis les poles jusqu'à l'Equateur.

En même tems que Messieurs Cassini & de la Hire avançoient l'ouvrage de la meridienne, ils étendoient les limites de l'Astronomie ; chaque jour étoit marqué par de nouvelles acquisitions au profit de la Géographie & de la Navigation. Ce Traité de la mesure de la terre est enrichi de l'abondante recolte d'observations interessantes qu'ils rapporterent de leur voyage. Elles trouveront place dans les Mémoires suivans.

ARTICLE LII.

SUR LES METHODES nouvelles.

LE génie méthodique si fort du goût de nôtre siecle, s'est répandu sur la Grammaire, aussi-bien que sur tous les Arts & sur toutes les Sciences. Vainement nos Ayeux avoient esperé que leur Methode pour l'intelligence de la Langue Latine, seroit toûjours suivie. Leurs descendans l'ont trouvée brute, informe, nullement dégrossie & trop embarrassante. Ils en ont fait une autre à leur tour, & l'ont crû parfaite : mais les enfans ont traité leurs peres, comme ceux-ci avoient traité leurs predecesseurs, sans qu'il y ait apparence que la posterité s'en tienne jamais aux derniers reglemens. Qui sçait même si par une revolution assez ordinaire aux inventions humaines on ne reviendra pas à l'antique, à force de voir toûjours du nouveau ? Quoi qu'il en soit, après avoir jetté les yeux sur la succession genealogique des methodes nouvelles, assez semblable pour le fonds à celle des al-

manachs nouveaux, si on parcourt tous les tems qui les ont produites, j'ose dire qu'on verra le nombre des Sçavans décroître, à mesure que les méthodes se sont accruës. Cette reflexion, au reste, qui est du celebre (a) Mr Huet, ne peut-elle point s'appliquer à ce qui regarde la Langue Latine ? Les Ecoliers du siecle passé étoient au moins aussi habiles que ceux d'aujourd'hui. Où étoient alors les Méthodes nouvelles ? Ceux d'Allemagne & d'Angleterre ne le cedent en rien aux François. Ont-ils de pareils secours ? Allons plus loin. Ceux des tems & des lieux plus reculez ont été privez non seulement de ces nouvelles lumieres, mais encore des Livres moins rares, qu'on juge aujourd'hui d'une necessité absoluë : toutefois, où ne sont-ils point parvenus par l'usage, le travail & la reflexion ? Oserai-je le dire encore ? Moins on a de secours, plus on travaille, plus l'esprit lutte, & s'efforce d'avancer dans la carriere épineuse des Lettres. Mais depuis que cette route est applanie, & qu'on y marche de plein pied, il

(a) *Voyez Huetiana*.

peu. N'en eſt-il point, des M
pour la Langue Latine, coı
Abregez d'Hiſtoire univerſell
trée facile que preſentent c
gez, fait qu'on effleure tout
tenir rien, tandis qu'on ſe gı
dans l'eſprit, quand on veut
me, défricher le Païs de l'A

Malgré ces inconveniens
convenir, qu'on doit ſçavc
ceux qui tracent de nouvelle
ou qui abregent les ancienn
ſuccès ne répond pas toûjou
deſſein, ils ont au moins l'a
d'avoir bien merité des Lettr
perfection des Arts qui en reſ
un gain réel & conſiderable.

iont. Le second, qui avoit déja donné un projet énigmatique de son secret, & qui commence à le développer, est Mr l'Abbé Frémi. Nous allons exposer l'un & l'autre systême en deux articles. On y joindra quelques reflexions.

ARTICLE LIII.

EXPOSITION D'UNE Methode raisonnée, pour apprendre la Langue Latine. A Paris chez Etienne Ganeau, Quillau pere & fils, & Jean Desaint. 1722. Brochure in 8°. Pages 84.

CEtte Méthode, n'est autre chose, dit Mr du Marsais, qu'une imitation raisonnée, de la maniere dont on apprend les Langues vivantes. » Les Négocians des Villes maritimes & des Villes frontieres, font des échanges de leurs enfans, afin qu'ils apprennent reciproquement la Langue voisine; & ces enfans qui n'ont d'autre Maître que l'usage, sçavent en six mois beaucoup plus *de* mots & *de* façons *de* parler, *de* la Langue *du* Païs, où ils

» ont été transplantez, que ne sça-
» vent de Latin ceux qui l'ont étudié
» pendant plusieurs années par la Mé-
» thode ordinaire». Pourquoi ne pas imiter cette maniere naturelle? C'est dommage en effet qu'il n'y ait plus de païs Latin. Mais sans examiner si veritablement un fils de Negociant, qui ne sçait ni parler correctement, ni écrire au bout de six mois, est plus habile en fait d'Espagnol ou d'Anglois, qu'un Ecolier qui sort du College, ne l'est en fait de Latin, sans examiner encore si les Ecoliers Flamans qui parlent presque tous un Latin usuel, même dans les classes inferieures, sont pour cela plus avancez que ceux des autres Provinces de France, qui n'ont pas le même usage, voyons par quelle adresse Mr du Marsais prétend suppléer au païs Latin, & imiter, à l'égard des Langues mortes, la maniere d'apprendre les Langues vivantes. Voici le secret.

Qu'est-ce que sçavoir le Latin? C'est sçavoir; 1°, la signification des mots. 2°, L'inversion Latine. 3°, Les ellipses ou mots sousentendus. 4°, Les Latinismes. Sçachez ces quatre arti-

cles, & vous voilà naturaliſez dans la Langue des Cicerons & des Horaces. Or c'eſt ce qu'apprend Monſieur du Marſais par voye de routine, premiere & principale partie de ſa methode : « car pour vous initier au » Latin, il n'eſt pas queſtion de de- » clinaiſons, de conjugaiſons, de » ſyntaxe. On vous fait connoître » tout cela par inſtinct, en vous » faiſant apprendre des mots Latins, » quelques phraſes, & ſur tout ex- » pliquer litteralement un Latin ran- » gé ſelon la conſtruction ſimple & » ſans aucun mot ſouſentendu ». Voilà la clef de tout le ſyſtême. Ainſi avant que de paſſer à la Grammaire raiſonnée, qui eſt la ſeconde partie, on fait d'abord voyager un enfant dans le païs de la routine, & l'on procede de la façon ſuivante.

1°, Comme l'enfance eſt le tems des proviſions, dit Mr du Marſais, je juge qu'il eſt neceſſaire de remplir de bonne heure la memoire des enfans de quantité d'idées & de mots ſur les choſes ſenſibles. Le Livre de Commene (*Orbis ſenſualium*) celui du Pere Pomey (*Indiculus univerſalis*) ont

été faits pour cet usage ; mais l'un & l'autre étant défectueux, j'ai cru devoir faire un nouvel ouvrage sur le même dessein. Je le fais copier aux enfans, & apprendre par cœur. Par là l'écriture même devient un exercice utile, non seulement à la main, mais à l'esprit. Voilà donc les preterits & les supins, science qui se doit plus à l'usage qu'aux regles : voilà les verbes ; c'est à dire, les mots essentiels de chaque phrase, & même quelques phrases usuelles, sans compter les mots racines ; le tout gravé & *accroché* dans la mémoire des enfans, sans peine, sans travail, & presqu'en joüant. C'est un dégoût épargné, quand il est question de lire les Auteurs. Les enfans se trouvent alors en païs de connoissance.

2°. Ce pas une fois fait, je passe à l'inversion Latine, chose plus penible ; car les François accoûtumez à suivre dans les paroles l'ordre naturel des idées, & de dire, *le Roi aime le peuple*, s'apprivoise avec peine au tour Latin, *populum Rex diligit*. Obligé de démêler au milieu d'une page le mot qu'il faut prononcer le pre-

ier ; un enfant se rebute & avance
:u. Ce n'est qu'à force d'usage qu'il
›prend à sentir la place du mot La-
n par la terminaison. Pour faciliter
:tte habitude, j'ai ressuscité l'inter-
:etation interlineaire, qui reduit le
atin à l'arrangement du François.
Cet article avoit besoin de toutes
:s raisons dont Mr du Marsais tâche
e l'étayer. Il est à souhaiter que cette
ıterpretation interlineaire réüssisse
las pour le Latin qu'elle n'a réüssi
our le Grec. Du reste, ce que dit l'Au-
:ur contre les constructions chiffrées ;
;avoir, « que par leur moyen les en-
fans agissent mechaniquement ; &
que l'esprit joüant moins que l'ima-
gination, ils ébloüissent ceux qui les
entendent, & non pas ceux qui son-
dent le degré de leur sçavoir ». Tout
ela, dis-je, ne retombe-t'il point par
ontrecoup sur sa Methode ? Le me-
hanisme ne paroît-il point un peu,
›ar exemple, quand à l'interpreta-
ion interlineaire de Terence, on subs-
itué le Terence pur ? Il faut croire
ue non, puisque Mr du Marsais le
lit.
3°. Pour ce qui regarde les Ellip-

duite eſt un des points qui ſe
conteſté; mais voici mes rai
ne ſupplée ces mots Latins
duiſant la Langue à ſes verital
cipes : car les mots ſuppléez
ritablement ſouſ-entendus ;
on peut le ſuppoſer pour pluſi
tilité de cette Methode eſt
d'empêcher les enfans d'êt
d'une équivoque.

4°, De plus, cette traduct
rale & complette emporte le
ment des Latiniſmes, qui ne
des abbreviations d'idées. *Qu
ti ?* C'eſt-à-dire, *pro pretio q*

» tous les mots ſouſentendus, & en
» rangeant leurs propres termes dans
» l'ordre naturel, eſt bien plus facile
» & bien plus utile pour les Commen-
» çans, que celle qu'ont ſuivi ceux
» qui ſe ſont donné la peine de tra-
» duire les Auteurs Latins dans d'au-
» tres expreſſions Latines. C'eſt ſup-
» poſer que l'on ſçait ce qu'on veut
» apprendre; c'eſt donner deux Au-
» teurs pour un; c'eſt à-dire, doubler
» les difficultez. D'ailleurs, comme
» à parler exactement, il n'y a point
» de termes ſynonimes dans une lan-
» gue, ſi les mots dont Virgile s'eſt
» ſervi ſont les mots propres, on doit
» conclure que ceux de ſon Tranſla-
» teur Latin ne le ſont pas ».

Avec la permiſſion de Mr du Marſais, le P. de la Ruë ne pourroit-il pas répondre qu'à la verité les mots ne ſont pas ſynonimes, mais que le tiſſu d'un diſcours eſt ſynonime d'un autre diſcours ſuivi, ſur tout ſi l'un eſt vers & l'autre proſe; ſi c'eſt une explication étenduë d'un tour ſerré; ſi l'un définit & détermine le ſens, que l'autre ne fait qu'indiquer; enfin, ſi l'un réveille la même idée totale

que l'autre, en faiſant conſequemment entendre les idées particulieres? N'eſt-il pas vrai de plus, que bien qu'il n'y ait pas de termes ſynonimes, toutefois *animal raiſonnable* fait la même peinture que le mot *homme*? Voilà donc des idées même particulieres, réveillées par d'autres termes équivalens? Parlons nettement; le Virgile interpellé ſeroit-il plus un ſecond Virgile, que le Terence de Mr du Marſais, eſt un autre Terence? Du moins, quant à l'utilité, le ſuccès a decidé pour l'un; il faut eſperer qu'il ſe déclarera pour l'autre.

Revenons à la routine que l'Auteur nomme nouvelle: elle conſiſte, comme on voit, en deux points eſſentiels, qui en ſont comme les pivots. Le premier eſt l'exercice d'apprendre & de copier des mots Latins, ſans ſçavoir ce que c'eſt que ſyntaxe; & il faut convenir que cela eſt tout neuf. Quant au ſecond, qui n'eſt que l'interpretation interlineaire, l'invention n'en eſt pas dûë à Mr du Marſais: mais qu'importe, ſi la choſe réüſſit: c'eſt au ſuccès à la juſtifier & à réſoudre l'objection que ſe fait l'Au-

teur; sçavoir que par le moyen de l'interpretation interlineaire, les enfans ne sçauront qu'un Latin execrable, & qu'un François défiguré; objection si forte, qu'elle subsistera toûjours, jusqu'à ce que l'experience ait donné du poids aux réponses plus ingenieuses que solides de Mr du Marsais.

Venons à la Grammaire raisonnée, qui doit suivre la routine. Tout le secret, dit l'Auteur, consiste à remonter à la nature des choses. Au lieu de dire, par exemple, qu'un substantif se distingue par l'article *le* ou *la*, il faut le définir un mot qui signifie une substance. Un Nominatif n'est que le sujet de la proposition; & l'Accusatif, le terme ou l'objet de l'action que signifie le verbe, &c. Voilà, selon lui, la vraye Syntaxe; ce n'est plus le verbe qui gouverne le cas, c'est le sens. L'Auteur s'applique donc à montrer 1°, que cette méthode est à la portée des enfans qui ont passé par la routine dont on vient de parler: 2°, que la méthode ordinaire demande plus d'attention & de contention d'esprit.

Pour prouver le premier article, il produit deux sortes de raisonnemens

la particule *on*. De quelque façon qu'on s'y prenne, il n'est pas aisé d'apprendre ces latinismes. Mais si par methode ancienne & nouvelle on entend, comme on le doit, non seulement les Livres anciens & nouveaux, mais encore la maniere dont les Maîtres s'en servent ou doivent s'en servir, c'est à l'expérience seule à décider entre les deux. Il est visible que l'instruction verbale explique, éclaircit & abrege les régles à peu près de la même façon que le fait Mr du Marsais sur les methodes qui ont paru avant lui; car il met habilement à profit les réflexions d'autrui, ausquelles il donne un air nouveau par la maniere fine dont il écrit.

Je remarque 2°, qu'il paroît dangereux d'exclure ou de rejetter à un tems indéterminé la composition des thémes, comme Mr du M. semble le faire; en voici une raison sensible: sans la composition des thémes, il n'y a point de reciprocation d'idées entre la langue maternelle, & l'étrangere qu'on veut apprendre. Je m'explique. Ceux qui en France apprennent l'Italien par la simple lecture sans parler ni

 compo-

composer, ne sçavent que lire Italien; ils entendent le Livre, & c'est tout. S'agit-il de penser & de parler en Italien? Ils ne le peuvent. Jugez de même du Latin à l'égard de ceux qu'on borne à l'explication. Les idées latines rappellent les françoises; mais celles-ci ne réveillent pas celles-là: on ne sçait donc le Latin qu'imparfaitement. J'ajoûte qu'on l'oublie plus aisément. J'en appelle encore à l'expérience: une langue vivante, apprise par la lecture seule, s'oublie bientôt, si on ne l'entretient par une lecture assiduë. Mais une langue vivante ou morte, apprise par la lecture jointe à la composition, lie tellement les deux langues dans l'esprit, que l'étrangere se naturalise, & s'oublie aussi peu que la maternelle.

J'observe 3°, qu'à proprement parler, quand il est question de faire entrer un enfant dans la carriere du Latin, ce qu'on appelle méthode, est fort indifferent; c'est la moindre partie. L'usage, & le grand usage est le principal & peut-être l'unique maître. Les principes de l'Arithmetique & de la Musique sont l'affaire de quel-

ques heures pour être ſçûs ; mais pour être mis en pratique, combien de tems & de ſoins n'exigent-ils pas ? Facilitez le chemin ; il le faut ; tout Maître habile doit le faire ; mais attendez que le tems meuriſſe vos leçons. Si l'on compare une route à l'autre, en ſuppoſant le ſuccès égal, & le terme également atteint, on trouvera que les deux éleves, differemment conduits, auront à coup ſûr employé autant de tems l'un que l'autre, pour arriver au but. En ce cas, il ne ſera pas vrai de dire que des deux routes l'une eſt plus courte & plus ſûre que l'autre. Si Mr du Marſais donne ces qualitez à ſa méthode préferablement à l'ancienne, l'équité veut qu'il les juſtifie par une preuve inconteſtable, & qui trenche toutes les difficultez, c'eſt-à-dire, en produiſant quelques Ouvrages Latins de ſa façon, & des éleves auſſi ſçavans qu'ils ſont ſpirituels.

ARTICLE LIV.

ERTATION PRELIMI-tire, ou Essai d'une nouvelle Mé-e pour l'explication des Auteurs e Langue Latine & de toute au-Langue, & pour la composition Thémes, à la faveur d'une seule ré-monosyllabique, soûtenuë de cer-s Hieroglyphes qui soulagent la me-e, & des accens ordinaires d'une rmination plus efficace que celle st en usage: le tout accompagné d'u-spece de démonstration proportion-à la capacité des moins intelli-, composé par Mr l'Abbé Fremy. Paris, chez Etienne Ganeau, le s, Barbou, Ribou. 1722. *In dou-Pages* 71.

n l'Abbé Fremy marque la datte de son travail & de son ouvrage paroles remarquables. » Après expliqué l'hipothêse sur l'ori-& la nature des verbes, & avoir onnoître comment elle m'a ser-guide pendant vingt ans, pour rer une nouvelle methode d'ap-

» ouvert à plusieurs
» points, que quelques-
» Manuscrits se sont trou
» mon intention, dans
» étrangeres, & qu'enfin
» pé à mes disciples des
» mens dont mes émules
» fiter : (il entend, Mr
» cela m'a déterminé à do
» blic cette Dissertation p
» pour lui marquer que j
» cessé de travailler à m'a
» promesses que j'ai fait
» j'ai differé à faire usage
» qui m'a été accordé dep
» ce n'a été que pour p
» mes premieres idées, &

ce qu'il en découvre. Tout le ſyſtême eſt fondé ſur une hipotheſe, où l'Auteur ſe transporte à la naiſſance des Langues. Le verbe *Eſtre* a été d'abord le ſeul en uſage pour lier les idées. En aſſociant à ce verbe des adjectifs participes, on marquoit l'action. On diſoit, par exemple, *Je ſuis ſecourant*, *Je ſuis ſecouru.* A cette periphraſe ſimple, on en joignit une compoſée pour plus grande netteté, & l'on s'aviſa de dire, *Je ſuis donnant ſecours; un ſecours eſt donné à moi.* Enfin, la commodité fit abreger l'une ou l'autre periphraſe, ſuivant le goût des divers peuples, & quelquefois l'une & l'autre.

Par cette hipotheſe, l'Auteur rend raiſon; 1°, de la ſimplicité & de la compoſition des verbes; *amo* & *amor* ſont ſimples, parce que les Latins ont abregé les periphraſes, *Je ſuis aimant*, *& je ſuis aimé*, *fui amatus*, eſt compoſé, parce qu'ils ont conſervé la periphraſe, *je fus aimé.* Il rend raiſon, 2°, de la conformité & de la difference du regime entre le Latin & le François, *J'aime Dieu*, *Amo Deum*; l'un & l'autre à l'accuſatif, *Faveo amico*, je *favoriſe un ami*; l'un au datif; l'autre à

l'accusatif. Il n'y a qu'à remonter at periphrases originaires, pour jug de cette difference & de cette confo mité. Enfin, Mr Fremy en tire la ra son des differentes especes des verbe de l'impersonnalité passive des verb neutres, & des verbes actifs impe sonnels : d'où il conclut que c'est un necessité d'admettre cette hipothes pour l'explication des Auteurs, & composition des Thêmes : car com ment par exemple se tirer du passa d'Eutrope, *à Camillo Gallis superve tum est*, si l'on ne remonte à la pe phrase radicale en cette maniere : *perventum est*, *une attaque a été d née*; *Gallis*, *aux Gaulois*; *à Cami par Camille*? Comme l'esprit de tême & de découverte conduit jours loin, quand la veine est une trouvée, cette hipothese bien sée, a donné lieu à Mr l'Abbé F d'inventer la regle monosyllabe qui coupe le nœud gordien de la nité. Avant que d'expliquer cett veilleuse regle, il faut observ tout roule sur trois regles exp par le mot technique Dic-AD

Voici l'exposition de la re

» 1°, Quand il y a un A après un
» mot ou après un verbe, c'est au datif
» qu'il faut mettre le nom suivant. 2°,
» Quand il y a un D après un nom,
» c'est au genitif. 3°, Quand il y a un
» D après un verbe, c'est à l'ablatif.
» 4°, Quand il n'y a ni A, ni D, après
» un nom, c'est au même cas que le
» nom precedent. 5°, Quand il n'y
» a ni A, ni D après un verbe actif,
» c'est à l'accusatif. Le verbe Être, &
» tout verbe qui le renferme, com-
» me aussi les verbes neutres regis-
» sent l'accusatif François au nomi-
» natif Latin : cependant leur infini-
» tif retient l'accusatif, lorsqu'il est
» nominateur du verbe, ou après un
» *que* retranché. 6°, Enfin, quand un
» nom n'est ni nominateur, ni regi-
» me, c'est à l'ablatif qu'il le faut
» mettre ».

Telle est la regle AD, qui, comme dit l'Auteur, » supplée abondam-
» ment au nombre prodigieux des ré-
» gles ordinaires : par son secours, un
» médiocre génie devient, si j'ose ha-
» zarder le mot, imperturbable dans
» les principes de la Latinité ; de sorte
» que si cette Langue a paru depuis

„ environ ſeize ſiecles un labyrinthe
„ de difficultez preſqu'invincibles, la
„ régle AD eſt le fil qui en fait ſortir
„ avec honneur : ſi c'eſt un vaſte océan
„ dont on ne peut découvrir les riva-
„ ges, ce monoſyllabe eſt comme une
„ petite bouſſole qui ſuffit pour y con-
„ duire. Enfin, la regle AD fait con-
„ noître que la Langue Latine eſt du
„ nombre de ces choſes qui ſe trou-
„ vent parmi les hommes d'autant
„ plus indevinables, qu'il n'y a rien
„ à deviner ; que tout y eſt aiſé ; qu'il
„ en eſt à peu près comme de l'œuf
„ de Chriſtophe Colomb, où il ne s'a-
„ giſſoit que d'un leger expedient
„ pour le faire tenir ſur ſa pointe ; &
„ qu'enfin, le public doit être moins
„ ſurpris de la découverte de tout le
„ ſyſtême de cette Methode, que de
„ ce qu'elle n'a pas toûjours été en
„ uſage „.

Cette admirable regle eſt l'ame de la traduction litterale que l'Auteur a faite du Phédre : c'eſt, dit-il, un traité de Syntaxe toûjours preſent, qui unit les deux Langues en les rappellant à leur origine commune. Il eſt vrai que l'Auteur dans ſa traduction,

'exprime point les Ellipses. Par là, condamne la maniere de Mr du Marsais, « d'autant plus, continuë-t-il, que cette maniere accoûtume les enfans 1° à attribuer à un Auteur des défauts qu'il n'a pas; 2°, à faire des barbarismes averez; 3°, elle les rend incapables de prendre le bon goût de la Latinité, les entretenant au moins dans l'habitude de remplir leurs compositions, de Latin très-plat; 4°, elle les conduit à s'arrêter tout court, lorsqu'ils expliquent le texte original d'un Auteur «, &c. Mr l'Abbé Fremi, pour éviter ces inconvéniens, met rarement les Ellipses, & les renvoye à la marge; il n'entremêle pas même le Latin au François, comme dans sa Dissertation il employe seulement certains hyéroglyphes qu'il ne découvre point encore, mais sur lesquels voici sa pensée.

» Je dirai par avance, que ces hyéroglyphes sont le charme secret de l'étude; qu'il n'y a rien de plus flatteur: les grands & les petits, les spirituels & les moins pénetrans *y trouvent* à toute heure une nou-

» velle occaſion de ſe féliciter d'avoir
» de l'eſprit au-deſſus du commun,
» & d'attribuer ſouvent à leur heu-
» reux génie ce qui eſt l'effet trom-
» peur de ces guides muets... Par
» eux, les étudians ne ſçauroient
» prendre le change, ni ſur la nature,
» ni ſur la ſignification, ni ſur tous
» les attributs de chaque diction : ils
» facilitent la mémoire à tel point,
» que le diſciple n'a pas plutôt expli-
» qué une page ſuivant les régles de
» la méthode, qu'il la peut reciter
» par cœur. Ils déterminent à choiſir
» dans un Dictionnaire les mots pro-
» pres & le Latin le plus exquis ; ils
» apprennent à diſtinguer le génie par-
» ticulier des deux langues, &c.

Outre ces avantages des hiérogly-
phes, le mérite de la traduction lit-
terale eſt appuyé ſur une conformité
de ſyntaxe entre le Latin & le Fran-
cois. « Ce qui n'eſt pas, dit l'Auteur,
» un principe incertain. En effet, ſi
» dans les Ouvrages travaillez ſui-
» vant le ſyſteme propoſé, la ſyntaxe
» du Latin eſt toûjours conforme à
» celle du François & réciproque-
» ment, il faut accorder que celui qui

» ſçaura rendre raiſon du François,
» pourra auſſi, à la faveur du François,
» rendre raiſon du Latin, puiſqu'une
» langue devient par là le miroir fidé-
» le de l'autre : par exemple, en
» voyant ſeulement *Mon ame glorifie*
» *le Seigneur*, il rendra raiſon de *Ma-*
» *gnificat amima mea Dominum*, & aſ-
» ſurera, ſans avoir jamais lû ni en-
» tendu ce verſet, que le mot Latin
» qui ſignifie *le Seigneur*, eſt à l'accu-
» ſatif, parce que le mot Francois eſt
» à l'accuſatif par la remarque 5.^e de
» la régle A D. &c.

Pour faciliter de plus en plus ſon ſyſtéme, Mr l'Abbé Fremy a formé encore l'idée d'un Dictionnaire tout particulier, dont il compte cinq avantages eſſentiels : 1°, de connoître par le ſeul François, la nature & le régime des noms & des verbes latins : 2°, d'apprendre, ſans même s'en appercevoir, les genres & les déclinaiſons des noms réguliers & des héteroclites : 3°, de ſçavoir à point nommé, la quantité des ſillabes breves ou longues par nature, de quelque langue qu'elles dérivent ; & cela par le moyen de la régle DIC que l'Auteur n'ex-

plique pas, & qui ſera dévoilée en moins de deux lignes à la tête du Dictionnaire: 4°, « d'avoir devant ſoi un » précis des deux Dictionnaires La- » tin-François, François-Latin, & de » faire, pour ainſi dire, paſſer devant » ſoi en très-peu de tems toute la » nature en revûë: 5°, enfin ce Dic- » tionnaire tout chargé qu'il eſt de » matiéres ſans ſuite & ſans liaiſon » de penſées, ſe trouve cependant » moins difficile à apprendre par » cœur, & à retenir, qu'un diſcours » ſuivi d'une heure entiere. Sur quoi » l'Auteur a raiſon de ſe récrier, *ordi-* » *nis hæc virtus erit* ».

De tout ce ſiſtême ingenieux, voilà en deux mots le fruit que l'Auteur prétend qu'on retire: « 1°, la pro- » nonciation exacte de tous les mots » Latins: 2°, l'explication des Au- » teurs: 3°, la compoſition des The- » mes: 4°, l'exercice de la memoi- » re: 5°, l'uſage de parler purement » Latin: 6°, la verſification latine. » Et comme ces operations préſup- » poſent la connoiſſance du Rudi- » ment Latin & François, Monſieur » Fremy en donne un extrait qui peut

servir de témoignage auprès de ses lecteurs, du soin qu'il a pris d'applanir les difficultez que ce premier Livre fait éprouver aux commençans».

Si l'on demande quel tems requiert ette méthode pour apprendre la angue Latine, on le fixe à peu près n disant « qu'une personne dans un tems déterminé fera, par les principes de cette méthode, autant de progrès dans le Latin, & peut-être plus qu'il n'en feroit dans la Langue Italienne enseignée par les méthodes ordinaires. C'est un point qui merite toute l'explication que lui donne Mr l'Abbé Fremy ».

Il finit par le détail des avantages e sa méthode: « sa brieveté, dit-il, contribueroit à rendre plus florissantes que jamais les Écoles publiques. Tout ce que ces sanctuaires d'érudition relâcheroient sur le nombre des années, seroit compensé avec usure par un plus grand nombre de Disciples, & l'on verroit briller les belles lettres dans toutes les Langues, ausquelles il sera facile de faire l'application de

„ la méthode, en cherchant les rap-
„ ports de celle qu'on voudra enſei-
„ gner avec la Langue maternelle du
„ Diſciple ; d'où reſulteroit la perfec-
„ tion de toutes les Sciences, & de
„ tous les Arts par les heureuſes dé-
„ couvertes qu'un plus grand nom-
„ bre de Scavans rendroit probable-
„ ment plus frequentes, &c.

Les termes de l'Auteur ſont ſi éner-
giques, que j'ai crû n'en pouvoir
trouver de plus propres pour relever
le prix de ſa méthode. Après avoir
expoſé la regle A D, & indiqué l'uſa-
ge de la regle D I C, on s'attend à voir
ce que c'eſt que la regle I ; mais l'Au-
teur en fait miſtere, juſqu'à ce que
ſon livre ſoit imprimé ; il ne donne
cette Diſſertation, préliminaire qu'a-
fin que " parmi cette émulation gene-
„ rale qui regne aujourd'hui de don-
„ ner des projets de méthodes, le
„ projet de la ſienne ne s'y trouve
„ pas tellement confondu, que ſon
„ Auteur, le premier qui ait ouvert
„ la carriére, n'oſe plus y entrer que
„ ſous le nom de Commentateur. Il
„ eſt bon même, dit-il ailleurs, que
„ je me reſerve quelques traits qui

me tiennent lieu de *sic vos non vobis*, envers des Émules qui voudroient me prévenir, quoique je me flatte que les habiles reconnoîtront sans peines ces copies tronquées, qui sous differens noms se répandent dans le public, & qu'ils ne les regarderont que comme des parcelles démembrées d'un original qui a tous ses assortimens». C'est à Monsieur [D]u Marsais à voir s'il a quelque cho[se] à se reprocher, & à répondre sur [ce]s accusations indirectes. En atten[da]nt le Terence interlineaire de ce [de]rnier, Monsieur l'Abbé Fremy fe[ra] paroître son Phédre Hieroglyphe : où il espere pouvoir soutenir avec verité cette Parodie :

J'épargne à la jeunesse un travail ennuieux ;
Jadis pour expliquer, il falloit être habile ;
Aujourd'hui pour entendre un Auteur difficile,
Il ne faut plus d'étude, il ne faut que des yeux.

Eloge encore plus flatteur pour cet [A]bbé, que les témoignages Italiens [&] Espagnols qu'il a fait imprimer en [fa]veur de sa méthode.

ARTICLE LV.

EXTRAIT D'UN MEMO
adressé à un des Auteurs du Jo
de Trevoux, sur la quadratur
Cercle.

LE sieur Colin des Tourelles
genieur, prétend avoir tro
par les nombres, le rapport exa
diamétre du cercle à sa circonfe
ce, en quoi consiste sa quadra
L'exactitude de ce rapport dé
uniquement de la connoissance d
certaine portion du diamétre c
fait l'objet des plus profondes m
tations d'Archiméde, & des Ge
tres qui l'ont suivi. Le succès de
de laborieuses recherches s'est ré
à démontrer que cette même por
devoit contenir moins que $\frac{10}{70}$ &
que $\frac{10}{71}$ de ce diamétre.

De toutes les fractions qu'on
imaginer entre l'excedente & dé
lante d'Archiméde, cette por
mystérieuse est la seule qui p
produire le rapport exact dont il
git; parceque la quantité des pa

qu'elle contient, doit être telle qu'étant ajoûtée au triple de celles qui composent le diamétre, il en resulte une somme qui donne pour la circonference un nombre qui soit plan semblable à celui du diamétre, afin qu'entre cette somme & le diamétre il tombe une moyenne proportionelle geométrique; ce qui ne pourroit jamais arriver de toute autre portion qui seroit necessairement ou trop grande ou trop petite; par consequent, de son addition au triple du diamétre, il ne se formeroit pas un nombre plan semblable à celui du diamétre même; il n'y auroit donc point de moyenne proportionelle entre les deux.

Ainsi la portion du diamétre que Monsieur Colin se flatte d'avoir trouvée, lui paroît évidemment être celle qu'on cherche vainement depuis plus de deux mille ans; puisque seule elle a cette proprieté, que jointe à trois fois le diamétre, elle donne pour circonference un nombre plan semblable à celui du diamétre même, dont la moitié étant multipliée par la demie circonference, de leur pro-

trie n'a pû, jusques à pres
ner rien de précis pour me
erreur les circonferences &
ces des cercles, la convexi
lidité des Sphéres ; d'où
qu'on ne peut proceder av
dans les operations geomé
l'Astronomie, la Gnonon
Géographie, la Navigation
chaniques & generalemen
ce qui se mesure proportio
parties du cercle dont on
juste valeur.

L'importante découve
rapport exact seroit sans
acquisition considerable po
métrie, aussi bien que pou

ores Mathématiciens, que pour
ontrer à Monsieur Colin ; ou
& cet évenement remarquable
it été reservé pour être une des
ieuses époques du regne de Loüis
, notre Auguste Monarque.

Article LVI.

CHAELIS AMATI PRESBYeri Neapolitani de Opobalsami pecie, ad sacrum Chrisma confiiendum requisitâ: Dissertatio Hisorico-Dogmatico-Moralis. *Neaoli MDCCXXII. Typis Francisci Ricciardi, ex publicâ authoritate.* in 12. pp. 63. C'est à-dire : *Dissertaion Historique, Dogmatique & Moale, sur l'espece de Baume qui doit entrer dans la composition du Saint Crême; par M. Michel Amati Prêre Napolitain.* A Naples 1722. de l'Imprimerie de François Ricciardi, *in* 12. *pp.* 63.

Es choses les plus faciles & les plus communes ne sont pas toûurs celles sur lesquelles on est le eux préparé. Sur les grandes quest-

rieuſes & moins brillantes ſo
vent les plus importantes pou
ge & dans la pratique. Si l'on
du merite de la Science par ſc
té, que de vaines recherches f
place à des études plus ſimple
plus neceſſaires!

Le troiſiéme jour de Févrie
Monſieur Amati étant allé
Meſſe chez les Peres Minimes
ples, un Religieux Prêtre du
tere vint, de la part de l'Evê
Nicotera, demander du Baur
faire le S. Crême. Eſt-ce du
du Pérou, ou de Tolu qu'il vo
reprit le Pharmacien auquel il
adreſſé? Le bon Pere répondi

Amati fut interrogé; la question l'embarrassa, & il avoüa sans façon qu'il ne pouvoit y satisfaire; il dit néanmoins qu'il lui sembloit que le Baume propre pour le Saint Crême, est celui qui nous est envoyé dans des coques de noix des Indes. Etant retourné chez lui, il se mit à feüilleter ses livres, & le fruit de son étude fut la Dissertation qu'il nous donne ici. Il y embrasse bien plus de matiere que le titre n'en promet, & quoiqu'elle ait été faite en assez peu de tems, tout y est traité fort doctement.

Dans l'Eglise d'Orient, le Crême est composé de trente-cinq differens Aromates, sans parler de l'huile, ni du vin qui n'y est pas épargné. L'Eglise Latine n'y a jamais employé que l'huile d'olives & le Baume. La plûpart des Theologiens veulent que l'onction faite au moins avec de l'huile soit essentielle au Sacrement de Confirmation, quoiqu'il y en ait qui croyent que l'imposition des mains suffit, & qu'elle en est seule la matiere necessaire. Pour ce qui est du mélange du Baume avec l'huile, quelques-uns enseignent qu'il ap-

partient à l'essence du Sacrement.

Monsieur Amati se déclare contre ce sentiment, & il croit, avec de très-habiles Théologiens, que l'usage n'en a été introduit dans l'Eglise qu'au sixiéme siecle. Ce qui est certain, c'est qu'avant ce tems-là on n'en voit aucune trace, & que Saint Gregoire le Grand & Gregoire de Tours sont les premiers Auteurs qui en ayent parlé. Car pour la Lettre du Pape Fabien qui marque que le Baume entroit dans la composition du S. Crême; les Sçavants conviennent qu'elle est supposée, ainsi que les autres Décretales des Papes avant Sirice, quand elles ne sont pas autorisées du suffrage des Anciens. J'en dis autant de l'ouvrage intitulé, *De Cardinalibus Christi Operibus*, faussement attribué à S. Cyprien, & qui est d'Arnoux Abbé de Bonneval, Auteur du douziéme siecle, lequel fait pareillement entrer le Baume dans la composition du S. Crême.

Monsieur Amati s'échauffe ensuite contre les nouveaux Sectaires, qui nous reprochent que l'Onction du S. Crême est empruntée des anciens He-

s. Cette ceremonie a été pra-
par les Valentiniens & les dis-
l'Heracleon, il est vrai : s'en-
le là que nous l'ayons prise
Pourquoi ne pas convenir, dit
uteur, qu'elle est tirée de la
cienne, où les onctions sont
entes pour la consecration des
les Prêtres, & de tout ce qui
noit au Saint Ministere du Ta-
e ? Tous les Chrétiens étant
sens Prêtres & Rois, (Apo-
5. 1. Petr. II, 9. &c.) ne con-
il pas qu'ils fussent consacrez
niere des Rois & des Prêtres ?
i reflexion du Pape Innocent
le sujet même que nous trai-
Monsieur Amati trouve encore
s convenances, qui font voir
n cette pratique de l'Eglise est
able. Que les onctions ayent
sage chez les Heretiques, chez
ens mêmes, qui les ont en ef-
tiquées dans leurs supersti-
cela les rend-il vicieuses &
ses en elles-mêmes ? Un parti
i foible, quand il n'a pas de
ires raisons pour combattre
gmes & Ceremonies.

1723.

terminée par Jesus-Chr
le sentiment des anci
nistes, au rapport du C
trus Aureolus; & bien d
ont suivi cette opinion.
s'ensuit pas que ce Sacrem
été institué de Jesus-Chr
l'enseignent Alexandre d
Bonaventure, le Cardi
de Vitry, Petrus Aureo
même un Concile de Be
en 1374.

Notre Auteur parle e
benediction du Saint Crên
être très-ancienne dans
de tradition Apostolique
page 41. il commence à

plante, qu'il fait originaire
de, sur les terres où elle a été
lantée, sur la maniere de la cul-
sur sa rareté, sur le commerce
on faisoit à Tyr du tems des
e Juda. L'arbre de Baume don-
alomon par la Reine de Saba,
qui fut porté au triomphe de
ien, comme une des plus rares
itez du païs vaincu; les deux
de Judée, qui seuls dans le
entier possedoient un si pré-
trésor; le conte de la fameuse
ie d'Egypte, où les langes de
t Jesus, & le divin Enfant lui-
avoit été lavé par sa sainte
& dont les eaux avoient tiré
ne vertu singuliere, refusée à
les autres, pour entretenir &
roître le Baume; vertu qu'elles
t perduë par la profanation qui
té faite de la fontaine; la des-
n de ces plantes en Judée par
de Jerusalem, & la ruine en-
e la Province, & en Egypte
crime dont je viens de parler;
ces curieuses recherches prépa-
décision de la question pro-

de Tolu, & le Baume de
ou Copaü. Il décide en
la seconde espece, & prét
Baume de Tolu est le seu
qui puisse être employé da
Crême. Celui de Judée ser
leur, mais il ne s'en trouv
cette Province; la même
siste encore en Egypte & à
mais il est trop difficile d'
pour qu'elle soit la matier
re d'un Sacrement. Au déf
le-ci, dit notre Theologi
certain qu'on doit employ
leur Baume que l'on puisse
plus semblable au Baume
qui passoit autrefois pour
On est obligé de se servir d

le grands arbres qui n'ont point de
apport à ceux d'Arabie; on le tire
u feu, en faisant boüillir les bran-
hes dans de l'eau; il n'est point natu-
el, & le plus souvent il est sophis-
iqué. Celui de Copaü sort par inci-
ion en très-grande quantité chaque
our, au lieu qu'on ne recueille cha-
que année que très-peu de celui d'E-
gypte. D'ailleurs il n'en a point les
qualitez : de là Monsieur Amati con-
lut qu'il faut s'en tenir au Baume de
Tolu. Si l'on faisoit un Traité sur le
Baume, on pourroit faire voir que
elui qu'il rejette n'est pas tout-à-fait
el qu'il pense, ni aussi insuffisant
u'il s'imagine. Quoi qu'il en soit,
e torrent des Theologiens enseigne
u'il est indifferent pour la Confirma-
ion qu'on se serve du Baume d'Egyp-
e, ou de quelqu'une des especes
ui nous viennent d'Amerique ; & il
ne semble que la réponse des Papes
Paul III. & Pie IV. devroient lever
ous les scrupules, aussi bien que la
ratique des Evêques qui se servent
ans peine du Baume du Perou, com-
me quelques-uns le témoignerent le
our même que la question fut propo-
ée à M. Amati.

ARTICLE L

NOUVELLES LITT

DE MOSCO

DE PETERSBOU

On se prépare ici à don
duction en Russien du I
Historique, sur la revisio
sieur Buddeus qui est fort
aussi bien qu'en Allemag
On a imprimé un cou
Navigation, dont je ne
donner une idée plus hau
me tems plus juste que de
qu'on le croit de S. M.
A la tête de ce Traité il
rieuse Préface où l'on ex
de la navigation tel qu'il
sie dans les siecles passez
y est maintenant.

DE DANNEMARCK,

DE COPENHAGUE.

Monsieur Falster, Professeur à Ryen, travaille à une nouvelle édition d'Aulu-Gelle : il profitera des anciennes éditions, en particulier de celle que le P. Jacques Proust Jesuite fit par ordre de Loüis le Grand pour l'usage de Monsieur le Dauphin. Il s'aidera aussi des Manuscrits : & à cette occasion il prie les Sçavans de lui faire part des diverses leçons qu'ils peuvent avoir trouvées, & de leurs remarques. Un dessein qu'il a, & qui est approuvé de beaucoup de Sçavans, c'est de faire un supplément du 8e Livre dont on n'a que les titres des Chapitres. M. Falster est regardé de ceux qui le connoissent, comme très-capable de remplir ce dessein : peut-être s'en acquittera-t'il aussi bien qu'avoit fait Aulu-Gelle, peut-être mieux. Il se reglera sur les titres des chapitres que Henri Etienne méprisoit & croyoit supposez. Monsieur Falster les a défendus contre la Critique de ce sçavant Imprimeur, dont

de ces anciens Orateurs
enrichie de ses notes & d
Gesnerus, se propose de f
tin l'Histoire de Prusse :
donnera d'abord un abregé
sentir le goût du Public.

Monsieur Thomson ve
nouveau imprimer *Sextus*
l'Idole des Pyrrhoniens.
de tems que Monsieur F
fait imprimer avec ses not
de Henri Etienne. Il faut
sieur Thomson ne soit pas
tent de cette édition que
Fabricius & le Clerc. Si
Thomson veut que son é
recherchée, qu'il ne se c

DE VIENNE EN AUTRICHE.

Mr Fischer d'Erlaken, premier Architecte de Sa Majesté Imperiale, imprime un grand & curieux Ouvrage. C'est une Architecture Historique en cinq parties. La premiere est sur les édifices des Juifs, des Egyptiens, des Syriens, des Perses & des Grecs. La seconde traite des bâtimens des Romains publics & particuliers, sacrez & profanes. Cette partie sera enrichie de beaucoup de monumens qui ont échapé aux recherches des curieux jusqu'à Mr d'Erlaken, & dont il regalera le public. Le sujet de la troisiéme partie, ce sont les bâtimens des Arabes, les Turcs, des Siamois, des Chinois, les Japonois, &c. La quatriéme contiendra les plans & les desseins de toutes sortes de Mr. d'Erlaken. La cinquiéme est un recueil d'Urnes, le Vases & autres curiositez.

Mr. Gentilotti, Bibliothécaire de Sa Majesté, promet de donner le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque Imperiale. Il obligera extré-

mement les Sçavans de le publier au plûtôt avec les remarques qu'un si habile homme sçait qui conviennent.

D'AUSBOURG.

Les 3. Tomes du *Novus Thesaurus Anecdotorum* du P. Pez sont divisés chacun en trois parties. La premiere comprend les Ouvrages des anciens Commentateurs de l'Ecriture Sainte. La seconde, les ouvrages des Peres de l'Eglise & des anciens Theologiens, c'est-à-dire, de ceux qui ont vécu avant l'an 1500. La troisiéme comprend les Monumens historiques; l'ordre en est beau: reste à examiner le merite de chaque piece.

D'ESPAGNE, DE MADRIT.

Le R. P. Emmanuel Navarro a fait imprimer chez Mojados dans la ruë *del Olivo alto* un Livre *in* 12. en 2 Tomes, dont voici le titre: *Responsiones ad Capitula quarundam objectionum mansuetarum spectantium ad Controversiam de Virtutibus Infidelium inter Theologos & Quesnellistas agitatam.*

. P. Navarro eſt Benedictin, co-
Docteur de Salamanque, Theo-
& Prédicateur de Sa Majeſté
lique, &c. Il a été General de
ngregation. Un homme ſi ha-
ſi eſtimé ayant vû le livre d'un
iellifte Anonyme qui inſulte à
ſtitution *Unigenitus*, a compoſé
ponſe exacte à ce livre, & trai-
es vertus des Infidéles, il préfe-
ens qui lui ſemble propre & na-
les paſſages de S. Auguſtin qu'il
e à l'Anonyme, il préfere dis-je,
s à celui que le Cardinal Noris
de leur donner, & dont l'Anony-
i paroît pouvoir tirer plus d'un
ige. C'eſt cette préference qui a
é contre lui le R. P. Manſo Au-
& Docteur auſſi de Salaman-
Ce R. P. a pris en main la cau-
Cardinal Noris Religieux de
rdre, & écrit avec feu contre le
Navarro. Le livre que nous an-
ons, eſt une réponſe au Pere Man-
ur en rendre compte au public,
lroit que nous euſſions toutes
ces du procès, le livre du R. P.
rro contre l'Anonyme, & celui
re Manſo en faveur du Cardi-
ti 1723.

nal Noris : nous attendrons qu'ils soient venus d'Espagne.

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

La vie de Mahomet, écrite en Arabe, par deux Historiens des plus estimez de leur nation, Abulfeda & Jannabi, a été traduite en Latin par Mr Gagnier. Il ajoûte trois cartes, & des planches où sont representées les Mosquées de la Mecque & de Medine, & le fameux sepulcre de Mahomet. Il donne aussi la Genealogie du faux Prophete ; le tout tiré des Manuscrits de la Bibliotheque de Bodley & de ceux du Chevalier Savill. Nous ne sçavons pas qu'aucun Mahometan ait pris tant de peine pour Jesus-Christ vrai Dieu & vrai homme.

DE CAMBRIDGE.

On r'imprime les Œuvres de l'Archevêque Parker sur l'édition qu'il en avoit fait faire lui-même en 1572.

Monsieur Thurlby donne au public une nouvelle édition des deux Apologies de Saint Justin, & du Dialogue de ce Saint Martyr avec le Juif Tryphon. Outre les notes entie-

du celebre Pearſon & celles de Mr
ivies ſur la premiere Apologie, on
rouvera des notes choiſies de Jo-
ph Scaliger, de Caſaubon, de Sau-
aiſe, de Capel, de Monſieur de Va-
s & d'autres Sçavans : l'éditeur y
oûtera les ſiennes.

E HOLLANDE, DE LEYDE.

Pierre Vander-Aa continuë l'im-
eſſion du *Theſaurus Antiquitatum I-
lia, Sicilia, Neapolis, Sardinia, Cor-
a, &c.* Monſieur Grævius l'avoit
mmencé; c'eſt Mr Burman qui a
ccedé au travail de ce ſçavant Cri-
que. On attend de lui autant d'é-
actitude & plus de diligence.

E FRANCE, DE PARIS.

Il paroît une *Hiſtoire du Socinianiſme*
nprimée chez Baroy ruë de la Har-
e *in* 4°. plus de 600. pages. Nous en
endrons compte dans les mois ſui-
ans; la matiere eſt intereſſante, on
e manque pas de materiaux ; il eſt
ſouhaiter que cela ſoit tombé en
onne main.

On trouve chez Pierre Huet au Pa-
ais, l'Idée d'un Roi parfait. C'eſt

dent, l'Origene de D. de la
Tertullien & un S. Cypri
yeau.

Outre l'Histoire d'Espagn
Mariana & d'autres que Ca
fils à donnée depuis peu au
la traduction de Mariana
notes qui s'mpriment actu
en 5. tomes *in* 4°. & dont le
paru dans nos Memoires au
Novembre dernier; Monsieu
de Vairac vient de faire imp
brochure qu'il appelle Progr
où il annonce une nouvelle tr
accompagnée de Commenta
aura dix tomes *in* 4°. ce Pr
qui contient 16. pages *in* 4°

TABLE

Mémoires pour l'Hiftoire des [Sc]iences & des beaux Arts. Mois de Mai 1723.

[Ar]t. XLV. SCriptores Ordinis Prædicatorum. *Second tome.* page 750

[Ar]t. XLVI. The State of Phyfick [a]nd the difeafes, &c. *L'Etat de la Medecine & des Maladies, &c.* [P]age 785

[Ar]t. XLVII. *Hiftoire de Timur-Bec, [c]onnu fous le nom du grand Tamer[la]n Empereur des Mogols & Tarta[r]es, en forme de Journal Hiftorique, &c.* p. 799

[Ar]t. XLVIII. An Hiftorical Account, [a]nd defence of the New Teftament [i]n Anfwer to *Amyntor.* London. *[C]'eft-à-dire, Relation Hiftorique & [D]éfence du Canon du Nouveau Tef[t]ament, en réponfe à Amyntor. A [L]ondres.* p. 820

[Ar]t. XLIX. Series Numifmatum an[t]iquorum tam Græcorum, quàm [R]omanorum, cum Elencho gem[m]arum, ftatuarum, aliarumque [i]d genus antiquitatum, &c. *C'eft-*

cademie Royale des Scien
1718. *A Paris, &c.*
ART. LII. *Sur les Méthode*
les.
ART. LIII. *Exposition d'une*
raisonnée, pour apprendre
Latine. A Paris, &c.
ART. LIV. *Dissertation Pre*
ou Essai d'une nouvelle M
l'explication des Auteurs
gue Latine & de toute a
gue, &c.
ART. LV. *Extrait d'un M*
dressé à un des Auteurs
de Trevoux sur la Quadratu

atique & Morale, sur l'espece de aume qui doit entrer dans la compo-n du saint Crême, &c. p. 907

, LVII. *Nouvelles Litteraires.*

e Moscovie, de Petersbourg. p. 916

e Danemarck, de Copenhague. p. 917

e Konigsberg en Prusse. p. 918

e Vienne en Autriche. p. 919

'Ausbourg. p. 920

'Espagne, de Madrit. ibid.

'Angleterre, d'Oxford. p. 922

e Cambridge. ibid.

e Hollande, de Leyde. p. 923

e France, de Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DU MOIS DE Janvier 1723.

PAge 26. l. . *Philesnate*, lisez *Philostrate*. p. 33. l. 28. *ressemblent*, lisez *rassemblent*. p. 37. l. . . *Dandidi*, lisez *Dandini*. p. 54. l. 4. *apocryches*, lisez *apocryphes*. p. 70. l. 16. *sa*, lisez *la*. p. 71. l. 7. *sa*, lisez *la*. page 71. l. . . ἰϛοψηφὶα, lisez ἰσοψηφία. p. 73. l. 28. *plurier*, lisez *pluriel*. p. 75. l. 28. τεριvάς, lisez θεριvὰς. p. 77. l. 6. *Auteur*, *sous*. lisez *Auteur*. *Sous*. p. 121. l. 4. *opiniâtrement*, lisez *opiniâtrément*. 132. l. 1. —— lisez *lire étoit*. p. 132. l. 2. —— lisez *uns*. p. 139. l. 27. *aussinos*, lisez *aussi nos*. p. 152. l. 28. *pa*, lisez *par*. p. 166. l. 12. *condirion*, lisez *condition*. p. 183. l. 4. *pratiosum*, lisez *pretiosum*. p. 186. l. 13. *Ch valiers*, lisez *Chevaliers*. p. 12. l. 5. *rien de sensible*, lisez *rien d'aussi sensible*. p. 105. l. 26. *ayeul : au lieu* lisez *ayeul. Au lieu*. p. 108. l. 25. & 26. *d'Inmount*, lisez *d'Inimont*. p. 122. l. 1. *termina*, lisez *termine*. p. 133. l. 15. *d'Auvergne pour Guy*, lisez *d'Auvergne. Pour Guy*. p. 135. l. 4. *confioit*, lisez *confiat*. p. 136. l. 3. *l'an* 812. lisez *l'an* 312.

Errata du mois de Février 1723.

Page 229. *dans les plaines de*, lisez *devant*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1723.

CES MEMOIRES ONT COM-
mencé au mois de Janvier 170[illegible]
& se vendent 15 s. le mois en blan[illegible]
& broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	6. v.

[EMOIRES
POUR
HISTOIRE
:s Sciences & des beaux Arts,
:illis par l'Ordre de Son Altesse
renissime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.

Juin 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
ÉTIENNE GANEAU Libraire,
ë S. Jacques, vis-à-vis la Fontaine
Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1723.

ARTICLE LVIII.

LA VERITE' DE LA RELIGION Protestante, opposée aux nouveaux préjugez des Docteurs Catholiques. Par M. Pfaffius, *Docteur & Professeur ordinaire en Théologie de la Faculté de Tubinge.* A Tubinge, chez Jean George Cotta. 1. *vol. in* 8°. *pages* 297. *sans l'Avertissement & la Table.*

CEt Ouvrage parut pour la premiére fois en 1713. sans nom d'Auteur, ni du lieu de l'impression. Mr Pfaff, lors Précepteur & Ministre de Son

fe ,. a fait croire à l'Impr
ne nouvelle édition *pour*
utile à ceux qui voyagent
ment pas la prolixité. Ce
qu'*un abrégé*, & même
des Controverses qui sépa
tholiques d'avec les Prot
trait fidelle que nous al
ner, mettra les Lecteur
juger du mérite de ce livi

Dans l'*Avertissement*
en tête, Mr Pfaff rend c
Ouvrage, & des raison
ont fait entreprendre. S
le nouvel Evangile, do
fession, & le désir de ses
engagé. Comme on pou

pour un Allemand, parle assez bien François, & du moins il se fait entendre. Il a jugé à propos de ne donner qu'*un petit Abregé* de Controverses, parceque, selon lui, *les grands livres ne se lisent point, & l'Eglise se trouve déjà surchargée des gros volumes des Controversistes.* Veritablement quoiqu'il cite souvent de *grands livres*, & de *gros volumes*, on a sujet de croire qu'il ne les a jamais lûs, comme nous le ferons voir dans la suite. Neanmoins il se pique d'une sincerité parfaite, & d'une bonne foi à l'épreuve des passions & des préjugez. *On proteste que ce que nous venons d'écrire, ne sort point d'une plume passionnée, &c. Il suffit que nous ne leur imputons rien à faux* (aux Catholiques) *& que nous agissons de bonne foi.* Cependant après de si belles protestations, souvent on ne reconnoît nullement dans ses citations les Auteurs qu'il allegue.

Tout l'Ouvrage est divisé en six Chapitres, qui contiennent un assez grand nombre d'Articles, ou de Paragraphes. Dans le premier Chapitre, Mr Pfaff tâche de répondre aux

Chapitres contiennent pre
grande & la meilleure pa
vre. Dans les autres, il
Messe, des Sacremens de l
maine, de l'invocation
du culte des Images, des
du Purgatoire, de la justifi
la vie Monastique, des vœ
libat des Prêtres, &c. D
Ouvrage, l'Auteur établit
il suppose ces principes per
nouveaux Sectaires, qui le
les yeux à la verité, & q
leur retour si difficile: *Qu
de R.ligion l'Ecriture seul*
dire, le sens que chacun
donne à sa fantaisie) *d*

re qui puisse prononcer infailliblement sur le dogme ; que le Pape, l'Eglise, les Conciles sont sujets à l'erreur.

La Tradition est décisive contre tous ceux qui s'éloignant de la Foi des Anciens, ont embrassé des dogmes inconnus avant les Auteurs du schisme & de l'hérésie. Je parle sur tout de cette Tradition sensible & de pratique, qui faisant passer des peres aux enfans la doctrine reçûë, a perpetué ce précieux héritage depuis le commencement, sans interruption, jusques à nous. Que croyoit on dans l'Eglise avant Luther, avant Calvin? Si l'on pensoit comme eux, ils n'ont rien eû à reformer. S'ils ont enseigné une doctrine nouvelle, ce n'est point celle de JESUS CHRIST, ni de ses Apôtres & de leurs successeurs. Faut-il donc s'étonner que les Protestans rejettent la Tradition avec tant d'opiniâtreté & de mépris? C'est par là que Mr Pfaff commence le combat qu'il nous livre. Mais écoutons ses raisonnemens. *Comme tout le monde convient* (dit-il) *que* JESUS CHRIST *& ses Saints Apôtres sont les Fondateurs*

du Christianisme, & que leurs décisions sont hors d'atteinte, il est sûr que les articles de la Foi Chrétienne ne peuvent être tirez que de leurs écrits. Eh ! par quelle régle de Logique cela *est il donc sûr ?* N'est-ce pas au contraire la conclusion nécessaire & manifeste du principe de Monsieur Pfaff, que puisque Jesus-Christ *& ses Saints Apôtres sont les Fondateurs du Christianisme, & que leurs décisions sont hors d'atteinte, les articles de la Foi Chrétienne* doivent *être tirez*, non pas *de leurs écrits* seulement, mais encore de tout ce qu'ils nous ont enseigné ou de vive voix, ou par leurs exemples ? Mais, continuë le Docteur Allemand, *si le Seigneur a condamné les Pharisiens parce qu'ils fondoient leur foi sur les Traditions* (Matt. xv : 6, 9.) *Si Saint Paul a prononcé anathéme contre ceux qui ajoûtent de nouvelles doctrines à l'Evangile* (Gal. I : 8, 9.) *nous ne faisons que suivre leurs traces en rejettant les Traditions de l'Eglise Romaine.* Ce n'est point ici le lieu de faire un Traité de Controverse ; il suffit de rendre compte de celui que j'examine. Je ne demande qu'un Lec-

teur attentif & ſans préjugez : Monſieur Pfaff lui fera ſentir lui-même une partie de ce que j'aurois à lui dire. Jesus-Christ condamne les fauſſes Traditions des Phariſiens qui détruiſent la Loi, & le plus grand des Commandemens. Saint Paul anathématiſe ceux qui ont renverſé la Foi des Galates, enſeignant la neceſſité de la Circonciſion & des obſervances Légales : donc toute Tradition eſt contraire à la Loi de Dieu, & à la Doctrine des Apôtres ; reprouvée de Jesus-Christ, anathematiſée par Saint Paul. Tel eſt le raiſonnement du Théologien de Tubinge, du Chancelier de cette Univerſité !

Les autres paſſages qu'il accumule d'après Brentius, Kemnitius, Calvin & les autres ſectaires, ne ſont pas plus concluans que ceux dont nous venons de parler. Ils prouvent bien que l'Ecriture eſt la regle de notre Foi, qu'elle eſt ſainte, utile, néceſſaire, inſpirée de Dieu pour notre inſtruction : mais on n'y trouvera jamais ce que Mr Pfaff prétend y voir, que *les Traditions de l'Egliſe Romaine* ne ſont que *des commandemens d'hom-*

verſiſte d :ns quel endroit
Saints il me montrera le re
bli pour eff:cer le péch
avant l'inſtitution du Ba
ſuppoſe qu'il croit la virg
petuelle de la Mere de Dieu
reçoit le ſymbole des Apô
étant ; je lui demande en
quel Livre de l'Ecriture i
voir bien clairement cette
perpetuelle de Marie, la d
JESUS CHRIST aux Enfers
munion des Saints. Il reçoi
doute le Canon des Ecritur
ſé dans ſon Egliſe. Eſt-ce d
role de Dieu écrite, qui a
point de ſa croyance ? Et
pourroit on même imagin

Une Eglise infaillible dans ses dé-
:ons, termineroit sans peine toutes
disputes sur la Religion, si elle
›uvoit par tout la soumission qui
est dûë. Ceux qui se plaisent dans
ırs erreurs, ne veulent point d'un
ge souverain, dont l'autorité les
luisant au respect & à l'obéïssance,
; priveroit de cette liberté impie
l'ils se donnent de régler la Foi sui-
nt leurs caprices, leurs préjugez &
ırs fausses idées. Pour se conserver
tte liberté, le Professeur Lutherien
taque l'Eglise Catholique de tous
ı côtez, dans sa forme & constitu-
›n, dans son infaillibilité, dans ses
ıgmes, dans sa perpétuité, dans
n Chef, dans ses Pasteurs & leur
ıccession, dans l'institution & l'or-
ıation de ces mêmes Pasteurs, &c.
abord il ne peut souffrir *qu'en dis-
tant de la Religion, on commence par
rticle de l'Eglise.* C'est qu'en l'exa-
inant serieusement, & de bonne
ı, on ne pourroit se défendre d'ê-
bien-tôt Catholique.
Voici donc l'idée que notre Théo-
ıien s'est formée de l'Eglise. *Il faut
voir*, dit-il, *que les promesses de*

lorſqu'elles montrent leur v
vrais dogmes, & par le vra
Ce n'eſt pas que ces Egliſes
pellons viſibles, ſoient toûj
che, même quand elles me
tre de veritables Egliſes
CHRIST........ *Pour ce*
diſſention dans de certains a
ſont point, dit il, *eſſentiel*
niſme, Mr Pfaff eſt de fort
poſition, & veut qu'on ai
d'indulgence. Or il faut ſça
jourd'hui plus que jamais
les Proteſtans multiplient
ticles qu'ils ne jugent pas
On voit où cela tend.

Le reſte de cet extrait eſt

Article LIX.

SUITE DE L'HISTOIRE de Timur-Bec, ou Tamerlan.

A Peine Timur-Bec se vit possesseur tranquille de la Transoxiane, qu'il régla d'abord ses Etats par les plus sages loix : mais un Royaume si peu étendu ne suffisoit pas à l'ambition d'un Prince qui n'aspiroit à rien moins qu'à la Monarchie universelle. Un *seul Dieu*, un *seul Roi* ; telle étoit sa maxime, & il entreprit de la verifier en sa personne. Veritablement il avoit toutes les qualitez necessaires pour porter loin de si vastes projets, une prudence consommée, une valeur extraordinaire, une santé à l'épreuve des plus grands travaux, une ambition démesurée, un bonheur égal, & par dessus tout une reputation qui seule mettoit en fuite les armées. Je ne pense pas qu'il soit possible de compter au juste le nombre étonnant de ses expeditions. Les principales étouffent les accessoires. Leur rapidité n'est

pas moins surprenante que leur nombre, & il faut convenir que cette multiplicité jointe à la ressemblance des faits & des succès, accable les Lecteurs & répand sur la lecture de notre Historien un ennui que sa fidélité ne dissipe pas. Si la faute n'est point du côté de l'Auteur, il faut attribuer cet ennui, à l'uniformité. En d'autres Histoires le mélange & le contraste des bons & des mauvais succès délasse l'esprit : ici tout cede, tout plie, rien ne resiste : ce ne sont par tout que prises de villes, que batailles gagnées, que Tours bâties de crânes humains, & pour tout dire en un mot, que Royaumes conquis; de maniére que Timur auroit merité à plus juste titre que César cet éloge de Ciceron : Vous avez parcouru par vos conquêtes plus de regions, que les autres par leurs courses. Toûjours à la tête des armées, & toûjours l'ame de son Conseil, il vainquit & gouverna par lui-même. Je ne ferai ici qu'indiquer les conquêtes de Timur-Bec, afin de m'arrêter davantage sur son caractere.

Il s'étendit d'abord comme un tor-

ent aux environs de la mer Caspienne, & subjugua pour essai, les Royaumes de Carezem, de Geté, de Corassane, de Capchac, de la grande Russie & de la Perse. Ce n'est pas que la rapidité de ses conquêtes ne lui coûtât quelquefois plusieurs efforts redoublez. Les peuples vaincus, & les Rois ausquels il pardonnoit, après les avoir vûs ramper sur le tapis Imperial l'épée & le suaire à la main pour marque de soumission jusqu'à la mort, se revoltoient souvent, & il falloit revenir de tems en tems reprimer les mutins, & les faire rentrer dans le devoir. Mais Timur-Bec comptoit tellement sur sa fortune & sur sa renommée, que sa presence pacifioit les Royaumes aussi aisément qu'elle les subjuguoit. La liste seule de tant de courses signalées par autant d'exploits, fatigueroit le Lecteur sans l'instruire beaucoup. Je ne sçai même si ceux qui lisent notre Historien, ne sont pas obligez de revenir plus d'une fois sur leurs traces, pour bien entendre l'enchaînement d'un si grand nombre de faits. Tel est le sort des Histoires étrangeres, à moins qu'el-

les ne soient maniées par une main Françoise. Un Auteur écrit pour sa nation à qui ses idées sont familieres, & il s'y prendroit peut-être autrement, s'il étoit question de se faire entendre à toutes les nations; enfin tous les Historiens ne sont pas des Thucidides & des Tites-Lives.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans les expeditions dont je viens de parler, c'est que l'Empereur évita une conjuration contre sa personne au païs des Getes. Il perdit aussi son fils Mirza Gehanghir, Prince d'une grande esperance, & qui commençoit à marcher sur les vestiges d'un pere conquerant. Mais le pere fut dédommagé de cette perte par la naissance d'un autre fils qui ne ceda pas au premier. Timur en ce même tems accepta, malgré les instances de ses Courtisans, le défi de Joseph Sophi Roi de Carezem qui lui proposoit de se battre seul à seul. L'Empereur Tartare se transporta sur le bord du fossé de la Capitale; mais le Roi assiegé manqua à sa parole, comme fit depuis Charles Quint à l'égard de François Premier. Timur-Bec prédit la

sort à son ennemi, & se retira dans son camp. Cet évenement, dit l'Auteur, est un des plus singuliers de la vie de l'Empereur, à cause de son intrepidité, & de cette prédiction. On voit par là & par mille autres endroits, que l'Historien affecte de donner à son Heros le don de prophétie, des pressentimens, & des visions; choses dont Timur se peut passer sans préjudice de sa renommée: mais on est convenu ici-bas qu'un homme extraordinaire auroit aussi du merveilleux. Vespasien n'eût pas été un assez grand Prince, si on ne lui eût donné, malgré lui, le vernis d'un faiseur de miracles.

Je ne dois pas oublier que Timur-Bec, devot Mahometan, ne manquoit jamais, à chaque entreprise, de consulter l'Alcoran, mais avec tant de succès qu'il tomboit toûjours sur un passage heureux, qui lui annonçoit la victoire; du moins le persuadoit-il à ses troupes; car il paroît qu'il entroit beaucoup de politique dans sa devotion. Par le même principe, il interrogeoit toûjours les Astrologues, sur la conjonction des pla-

nétes, pour trouver le moment favorable : mais plus brave que superstitieux, il méprisa le langage des étoiles dans les conjonctures importantes. Un jour, allant à une expedition vers la Corassane, il visita un de ces Dervichs qui font profession publique de folie, & qui sont pour cela plus respectez que les autres. Le Santon dans son enthousiasme, régala l'Empereur d'un grand coup de poitrine de mouton qu'il lui jetta à la tête : l'habile Conquerant, loin de s'en offenser, dit tout haut que l'augure lui paroissoit très-heureux, & que la conquête de la Corassane lui étoit assûrée, puisqu'on appelloit ce Royaume *La poitrine*, ou le milieu de la terre.

L'augure fut verifié, & la Corassane reduite. Ainsi Timur-Beç avançoit à grands pas dans la conquête de la Perse : elle lui coûta trois années consecutives : (Mr d'Herbelot n'en compte que deux.) Enfin elle fut entierement subjuguée ; & Timur mit sur le Trône de Fars, ou Perse proprement dite, son fils Omar-Cheïk qui après avoir agrandi consi-

lement son Royaume, mourut
x d'un an de regne, & fut rem-
par Mirza Pir Mehemet son

s évenemens croissent & se mul-
nt comme dans une piece de
tre, à mesure qu'on parcourt
nales de Timur-Bec. Dans l'es-
de dix ans on y voit d'un côté
oscovie, la Circassie, la Bul-
, & la Georgie en proye au fer
feu; sans que rien pût arrêter ce
querant, pas même l'extremité
ole Arctique, où il penetra; de
e, on voit la Mesopotamie, le
distan, & le Mogolistan, seul
de tant de conquêtes, devenir
artie de ses immenses États: ici
se dans les Indes, défait le Sul-
prend sa Capitale, & se rend
e de tout le Royaume; là il ex-
ine les Guebres, adorateurs du
& gagne sur eux trois batailles
tentes dans un même jour. Le
ier coup qu'il leur porta, fut la
use victoire du détroit de Cou-
A quinze mille de ce détroit,
, dit l'Auteur, une pierre tail-
n forme de vache d'où jaillit la

alors qu'il étoit mortel : il vi
d'un air tranquille, nomma
hemet fils de son fils aîné
que héritier de son vaste Em
une sorte de Souveraineté su
autres enfans : puis ayant a
Docteurs de la Loi, il re
entre leurs mains, après avo
l'unité de Dieu.

Ce fut, à tous égards, u
grands Princes qu'on ait v
scene du monde, entrepr
qu'à la temerité, & capabl
ser à bout ses entreprises ;
ble encore de gouverner l
qu'il avoit soumis : heure
ne trouver presque jamai
cles, ou à les surmonter to
en trouvoit ; si peu accoû
mauvais succès, qu'il n
souffrir que ses Generaux r
moindre échec. Un Emir a
qué de valeur une seule foi
punir d'une maniere extra
On lui rasa la barbe, on l

ge, on le coëffa en femme, & en état on le livra aux huées de la populace. La prudence de Timur dans le Gouvernement, surpassoit sa valeur dans les combats : aussi étoit-il jaloux de son autorité jusqu'à ne la partager avec personne. Il étoit lui-même son Ministre & son Conseil. La droiture fut une des vertus dont il se piqua davantage. Il avoit fait graver sur son cachet ces paroles : *le salut consiste dans la droiture.* Sa fermeté & sa justice faisoient trembler le crime & la tirannie. Jamais sous son regne la vexation & le brigandage ne se glisserent à l'abri de l'impunité. Il couvroit son ambition du motif de justice, comme si Dieu l'eût mis au monde pour venger l'univers, & il affectoit de ne vouloir subjuguer l'Asie que pour la policer. La réflexion de notre Auteur sur ce sujet, merite d'être remarquée. « L'Asie, dit-il, étoit possedée par des usurpateurs qui s'étoient élevez à la Souveraineté, soit par l'extinction de la race des anciens Rois & Empereurs, soit par la brigue & par la revolte; mais comme le monde ne pouvoit

„ être bien gouverné par tant de Sou-
„ verains, il y avoit des guerres con-
„ tinuelles entr eux, & les peuples
„ étoient dans une extrême désola-
„ tion: il n'y avoit plus de bonne foi,
„ ni de tranquillité dans les villes,
„ où les voleurs étoient les maîtres;
„ plus de sureté dans les chemins,
„ qui étoient remplis de brigands;
„ enfin tout étoit dans un étrange
„ desordre. L'on pouvoit alors com-
„ parer le monde au corps humain,
„ qui étant envenimé de quelque ma-
„ tiére corrompuë, tombe necessai-
„ rement malade, & qui ne peut re-
„ cevoir de soulagement que par une
„ forte medecine qui chasse la cause
„ de la maladie; & cependant cette
„ purgation ne se peut faire qu'il ne
„ se perde en même-tems beaucoup
„ de bonnes matiéres necessaires à la
„ vie, par la dissolution de l'estomac:
„ Il en fut de même en cette occasion:
„ car Dieu qui voulut purger le mon-
„ de, se servit de la medecine tantôt
„ douce, & tantôt amere des bien-
„ faits & de la colere de l'incompa-
„ rable Timur, & pour cet effet il lui
„ inspira l'ambition de la conquête

toute l'Asie, dont il chassa les
rans, & qu'il orna ensuite de ses
enfaits : il fit regner la paix & la
reté dans cette partie du monde
squ'à un tel point, qu'un homme
ul auroit pû porter un bassin d'ar-
ent plein d'or sur sa tête depuis
Orient de l'Asie jusqu'à l'Occi-
ent. Mais aussi il ne pût venir à
out de cette grande affaire, sans
u'il s'y soit passé quantité de coups
erribles, de meurtres, de pillages,
e captivitez, d'incendies, de rui-
es & de saccagemens qui sont les
eurs des victoires.

De ce discours on peut conclure
: Timur fut juste & ferme par la
auté, & jusqu'à la cruauté; on ne
it voir sans horreur tant de mil-
: d'esclaves Indiens mis à mort en
oins d'une heure, tant de Guebres
orchez tout vivans, tant de soldats
vie entassez les uns sur les autres
ec de la terre & des briques en for-
e de Tour, tant de villes brûlées,
ccagées, & rasées. Le seul mon-
au de soixante & dix mille têtes
upées à Ispahan pour en ériger un
onument terrible à la posterité, re-

volte & fait fremir le Lecteur. Mais la cruauté de Timur étoit differente de celle des Nerons & des Caligula. La sienne avoit pour but le bien public ou particulier, & la colere pour guide; les autres étoient cruels de sang froid, & sans necessité. Timur le fut par ambition; & les autres, par temperament. Barbare quand il s'agissoit d'assurer un Trône, il devenoit humain quand il y étoit monté. Impitoyable envers ses ennemis, il se laissoit désarmer par leur soumission. Le Conquerant & le bon Roi formoient en lui un contraste de rigueur & d'humanité. Jamais Prince plus redoutable dans sa colere, ni plus aimable dans ses caresses. On l'appelloit le pere des peuples à cause de son équité. La veneration & la tendresse des Seigneurs de la Cour à son égard, alloit si loin, qu'ils avoient fait bâtir leur sepulture auprès de la sienne. Un Emir entr'autres observoit toûjours, en quelque lieu qu'il se trouvât & dans quelque situation qu'il fût, assis, couché, où debout, d'être tourné vers le lieu où étoit l'Empereur. Tous, en un mot, le

ctoient comme une divinité :
méritoit-il le respect & l'amour
eigneurs & des peuples, par ses
alitez & ses bienfaits. Sa magni-
ce avoit quelque air de ce que
iture nous dit de Salomon. Il
t resté, dit son Histoire, tant de
umens, « tant de villes, tant de
lages, de Châteaux, de murail-
qu'il a élevées, de fleuves & de
aux qu'il a fait creuser, & entre
œuvres de pieté tant de Mos-
ées, de Chapelles, d'Hôpitaux,
ponts, de Palais, de Monaste-
, de jardins, vignes, & Maisons
plaisance qu'il a érigées en di-
s lieux de l'Asie, & en si grand
mbre, qu'il faudroit un gros Li-
pour en faire le simple dénom-
ment, bien loin de faire la des-
ption de chaque monument en
ticulier; & il n'y a point d'exa-
ation à dire qu'un Roi passeroit
ur très-magnifique & très-puis-
t, & pour avoir très-bien em-
yé trente-six ans de regne, qui
uroit fait autre chose que les
nds édifices que Timur-Bec a
t bâtir ». Les fêtes qu'il donnoit

à sa Cour, étaloient une magnificence achevée. Celle qui illustra les nôces de ses petits-fils, est si singuliere, qu'on ne sera pas fâché d'en voir ici quelque trait pour connoître même le genie de Timur-Bec & de sa Cour. Près d'un Palais de l'Empereur, on dressa dans une vaste campagne un nombre surprenant de tentes avec les cordons de soye, les tapis à fonds d'or, les rideaux de velours, & les planchers d'ébene & d'ivoire, ornez des plus exquises gravures. Le quartier de Timur consistoit en deux cens tentes enrichies de dorures & de pierreries : chaque tente étoit seulement de douze colonnes d'argent massif relevées d'or. Ce fut dans ce superbe camp que tous les Princes & les peuples de l'Asie se rassemblerent pour rendre hommage au pouvoir & à la splendeur du plus puissant Prince du monde. Après les presens, les comedies, les bals, & les divertissemens ordinaires, tous les plus habiles artisans contribuerent à la magnificence de cette fête par divers chef-d'œuvres de leur Art. Les vendeurs de fruits, montez sur cent amphi-

théâtres, y avoient conſtruit chacun une eſpece de jardin rempli de fruits qui charmoient l'œil & l'odorat. Les Joüailliers expoſoient à l'envi une quantité prodigieuſe de perles & de rubis avec une merveilleuſe ſymmetrie. L'habileté des Bouchers conſiſtoit dans une ſorte de maſcarade qui faiſoit voir tour à-tour des chevres, des élephans, & des moutons parlans : à ces animaux paiſibles ſuccedoient les bêtes feroces, lions, tigres, leopards, hiénes, pour repreſenter les genies deguiſez ſous ces bizarres figures : tantôt on voyoit marcher un chameau de bois : tantôt un monument d'une hauteur extraordinaire & qui ſembloit être conſtruit de brique & de mortier, paroiſſoit ſe mouvoir de lui-même. Enfin pour couronner cette ſplendide fête, l'Empereur donna un feſtin public, nonſeulement à ſa Cour, mais à tout le peuple aſſemblé. On ne pouvoit ſuivre de l'œil la multitude des longues tables qui couvroient toute la campagne ; en un mot, pour cuire les viandes on avoit employé le bois de pluſieurs grandes forêts : mais ce qui

ration , & la licence devi
ſelle. Mais après la fête, aj
teur, " Timur reprit le ſo
» faires & l'adminiſtration
» il ordonna que tout le 1
» commençât la fonction
» plois, & la licence qu'il
» née pendant la fête fut d
» reprimée. Il fit command
» & défendre le mal, afi
» la ſuite perſonne ne fût
» de boire du vin, ni de c
» d'autres choſes illicites.
» ſe renferma dans ſon cal
» faire ſa priere ». L'H
rapporte tout au long, a
que la plûpart des autres

l'effet la harangue de Timur-Bec
ux Emirs de son Conseil. « Dieu, par une grace toute particuliere, nous a favorisez d'un bonheur si extraordinaire, que nous avons conquis l'Asie le sabre à la main, & que nous avons vaincu & terrassé les plus grands Rois de la terre.... Comme ces grandes conquêtes ne se font pas sans beaucoup de violence, ce qui a causé la ruine totale d'une infinité de creatures de Dieu, j'ai resolu de mettre mon étude à faire quelque bonne œuvre, qui soit une espece de satisfaction des crimes de ma vie passée, & d'accomplir un bien dont tout le monde n'est pas capable, c'est-à dire, de faire la guerre aux infidelles, & d'exterminer les Idolâtres de la Chine... Il est donc à propos, mes chers amis, que ces mêmes troupes qui ont été les instrumens des fautes passées, soient aussi les instrumens de la pénitence, &c. ». A ce
scours les Emirs répondirent suiint leur coûtume : *c'est à l'Empeur d'ordonner, & aux esclaves d'oir.* Ainsi portoit-il la guerre aux

Idolâtres, par religion, & aux Mahometans, par necessité; trouvant toûjours le moyen de justifier son ambition insatiable, & d'accorder son inclination avec son devoir. Il n'est pas étonnant que son Conseil souscrivît aveuglément à ses plus temeraires desseins. Ce Prince absolu & inébranlable dans ses resolutions, n'en avoit un que pour la forme. Tout rouloit sur lui; il étoit le centre & le moteur de toute l'Asie, & il sembloit, pour me servir des termes de l'Auteur, que sa conduite fût le cours de la providence divine. Aussi aimable particulier, que grand Roi, il aimoit les gens de lettres, & les menoit toûjours à sa suite, même dans les combats. Il les railla un jour de ce que dans l'expedition des Indes ils furent si effrayez de la vûë des élephans, qu'ils lui demanderent d'être placez durant le combat dans le quartier des Dames. Il cherissoit sa famille & tous les Princes de son Sang jusqu'à la foiblesse. La mort de ses enfans & de ses femmes l'accabloit tellement, qu'il abandonnoit entierement le soin des affaires: il falloit qu'on employât

n des passages de l'Alcoran pour
mettre son esprit dans son assiete
urelle, & toute sa prosperité pou-
t à peine le consoler. Malgré ces
blesses, les Courtisans qui le con-
issoient à fonds, les Princes qui
toient dans son intime confidence,
es Ambassadeurs de toutes les na-
ns qui tâchoient de le penetrer,
moient autant en lui l'homme que
Souverain. La maniere gracieuse,
igeante, & liberale dont il trai-
t les Ambassadeurs, le rendoit res-
ctable à tous les Rois. Il affectoit
leur donner idée de sa grandeur.
ne puis passer sous silence la lettre
il envoya au Sultan d'Égypte. Elle
it écrite en caracteres d'or, &
gue, au rapport de l'Historien,
soixante & dix coudées sur trois
largeur, comme si la pompeuse
lixité de cette épître eût dû dépo-
en faveur du pouvoir sans bornes
celui qui l'envoyoit. Pour finir
te surprenante Histoire par les pa-
es de l'Historien; Timur Bec,
ès trente-six ans de regne, laissa
nte-six fils vivans & dix sept filles,
& des conquêtes en si grand nom-

bre » qu'aucun conquerant avant « lui ne peut se vanter d'avoir fait la « dixiéme partie de ses actions ». Sans examiner de trop près cette odieuse décision, il me suffit d'avoir tâché par differens traits réünis de faire connoître Tamerlan plus par lui-même que par ses conquêtes.

ARTICLE LX.

DES ORATEURS.

Sçavoir,

Si les Modernes sont inferieurs aux Anciens, & pourquoi.

DIALOGUE

ATTRIBUE' PAR QUELques-uns à Tacite, & par quelques autres à Quintilien; traduit par Mr Morabin. A Paris, chez François Fournier, ruë Saint Jacques, aux armes de la Ville, 1722. pages 266. avec la Préface.

DEs deux traductions que nous avions de ce Dialogue, le langage de celle que Giry publia en 1630,

a fait son tems, & a perdu une partie de ses graces : celle qui parut en 1710. parmi les Œuvres posthumes de Maucroix, quoiqu'écrite avec beaucoup de pureté, de délicatesse, & de concision, n'est ni assez exacte, ni assez conforme au stile de l'original, pour donner une idée bien juste du caractere & du génie de l'Auteur de cet ouvrage. Le nouveau traducteur n'a fait usage de l'observation de ces défauts, que pour tâcher de s'en garantir.

Ce qui releve le merite de sa version, c'est qu'il y a joint des remarques historiques & critiques dans lesquelles il rend compte de faits & d'usages dont l'intelligence étoit nécessaire par rapport aux choses, ou aux personnes qui parlent, ou dont il est parlé dans ce Dialogue ; & pour n'y rien laisser à désirer, il a eu recours aux lumiéres de Mr de la Monnoye, qui de son côté a fait quelques notes qu'on peut regarder comme un supplément à celles du Scholiaste.

Mais si la traduction est bien reçûë pour la maniere vive, naturelle, & aisée dont elle est écrite, & pour

le choix judicieux des endroits du texte que l'on a éclaircis dans les remarques; la dissertation renfermée dans la Préface du livre ne contribuera guéres moins à le faire rechercher. Monsieur Morabin, après avoir examiné les raisons sur lesquelles nos meilleurs critiques se sont déterminez pour donner cette piéce à Tacite où à Quintilien, fait voir qu'en remontant à la source des preuves, on n'en trouve pas une qui soit décisive en faveur de l'un ou de l'autre de ces Écrivains. Il insinuë, & toutes les apparences sont pour lui, que la question, jusqu'à présent, n'a point été approfondie; & que le préjugé des prémiers qui prononcerent, non plus que l'autorité ou la reputation de ceux qui les suivent, ne sont pas des titres suffisans pour assurer la proprieté d'un ouvrage à un Auteur dont le droit ne se trouve établi sur aucun fondement solide.

La prémiere fois que le Dialogue des Orateurs a été cité sous le nom de Tacite, ce fut par un Grammairien qu'on s'imagina être fort ancien, plus sur la foi d'un nom qui sembloit le

seculer de nos tems & le vieillir de plusieurs siécles, que sur de bonnes preuves. Mr de la Monnoye l'a enfin démasqué & rajeuni. C'est lui qui nous a appris que le prétendu Julius Pomponius Lætus, ou Julius Pomponius Sabinus, n'étoit autre qu'un Humaniste moderne, passable pour son tems, bâtard de la maison de San Severin, selon toutes les apparences, qui naquit à Amandolava petite ville de la haute Calabre, en 1485, & qui mourut vers l'an 1495. Celui-ci donc ayant reconnu en quelque sorte Tacite pour Auteur du Dialogue, la plûpart de ceux qui sont venus après lui, l'en ont crû sur sa parole, sans autre examen.

D'autres se sont déclarez depuis pour Quintilien, sur le préjugé d'un livre que ce Rheteur avouë sous le titre *des Causes de la corruption de l'Eloquence*. Il paroît que ces derniers prévalent aujourd'hui sur les autres, & malgré l'objection très-plausible qu'on leur a faite que Quintilien lui-même, dans les deux endroits où il fait mention de cet ouvrage, y traitoit fort au long de l'hyperbole (ce

qui ne peut convenir au livre dont il s'agit, où il n'est parlé ni de l'hyperbole ni d'aucune autre figure) cette opinion n'a pas laissé de se maintenir & de conserver ses avantages.

A l'égard de Tacite, quoiqu'il ait les manuscrits pour lui, on doit regarder cette circonstance plûtôt comme un effet de la prévention ou de l'avarice des premiers Copistes qui ont vû que le nom de Tacite relevoit le mérite & le prix du livre, que comme une raison capable de balancer la difficulté qui se rencontre à concilier le stile de cet Historien avec celui de Dialogiste quel qu'il puisse être.

Monsieur Morabin a trouvé des difficultez si insurmontables dans ces deux opinions, que ne pouvant raisonnablement se déterminer pour aucune des deux, il a crû être en droit de discuter la chose sur nouveaux faits, & d'examiner s'il ne seroit point arrivé à l'égard de cet ouvrage ce qui est arrivé au sujet de beaucoup d'autres, où l'on s'est avisé d'aller chercher bien loin ce qu'on avoit, pour ainsi dire, sous les yeux.

Il a observé d'abord très-judicieusement

ement, qu'il est assez ordinaire aux Auteurs de ces sortes d'ouvrages, de se cacher sous le masque de quelqu'un des Interlocuteurs dont ils emprunt ent les noms; & il lui a paru qu'il falloit avoir des causes de recusation bien graves contre chacun de ceux qui sont introduits dans le Dialogue contesté, avant que de détourner les yeux sur des étrangers qui ne sont pas partie interessée dans la question dont il s'agit; sur tout quand malgré l'artifice & les détours qu'on employe dans ces occasions, la vanité, le ressentiment ou quelque autre interêt secret trahit l'Auteur qui se cache, le décele, & le démasque à la vuë de ceux qui suivent avec curiosité & application les traces que l'amour propre ne peut éviter de laisser après lui.

Maternus, un des quatre Interlocuteurs de notre Dialogue, est celui chez qui les trois autres, qui sont trois de ses amis, se rassemblent; le sujet qui les amene chez lui, est l'interêt qu'ils prennent à sa personne; & la crainte legitime où ils sont que ce Sophiste qui avoit eu la veille l'indiscretion de reciter une Tragédie, où il

favorables au Gouvercement d'alors. Toutes ces remarques & ces réflexions sont très-plausibles ; & quoiqu'on ne les donne que sur le pied de conjectures, on doit du moins cette justice à Monsieur Morabin, de reconnoître que si elles ne forment pas une démonstration, c'est que la matiére n'en n'est pas susceptible; & nous ne craignons pas de dire, d'après un des plus sçavans Magistrats du Royaume, que ceux qui ne seront pas de l'avis de Monsieur Morabin, ne pourront néanmoins s'empêcher de convenir, qu'il en a ouvert un très-ingenieux.

Quoique dans nos Memoires nous n'ayons pas coûtume de nous arrêter aux Épîtres dédicatoires, celle de ce livre adressée à son Éminence Monseigneur le Cardinal du Bois premier Ministre du Royaume, est si belle & tournée avec tant d'art & de délicatesse, qu'elle mérite bien une attention particuliére de notre part. Il ne sera pas inutile non plus de remarquer ici que Mr Morabin, qui est l'Auteur de cette version du Dialogue des Orateurs, nous avoit déja donné en

[redacted]

elle des Livres des Loix de Ci-
& que toutes deux sont de
à faire souhaiter au Public,
onsieur Morabin continuë à
n donner d'aussi curieuses pour
ix des Livres, & d'aussi esti-
s pour l'élegance de la Traduc-

ARTICLE LXI.

AMEN D'UNE PARTIE e la Dissertation de Monsieur l'Abbé le Vertot, &c. Par M. Rival, Chapelain du Roi de la Grande-Bretagne. A Londres, 1723. *in* 12. *pages* 130.

MOnsieur Rival, Auteur de cet examen, écrit bien; son but rincipal, au sujet de la Dissertation le Monsieur l'Abbé de Vertot, est de faire sa cour au Prince auquel il dédie son Ouvrage. Car, comme il le dit dans le précis de sa quatriéme partie, *on peut appeller cet examen, un Plaidoyer pour la Cause d'Edoüard III. Roi d'Angleterre*, contre Philippe de Valois. Je dis que c'est son but prin-

çipal ; car dans les trois premieres parties qui occupent plus des trois quarts du Livre, sa fin est de critiquer divers Historiens de France, qui ont écrit depuis du Haillan jusqu'à ces derniers tems, & de faire montre de sa doctrine dans cette Critique. Il se sert souvent du droit qu'il se donne, en déclarant *qu'il veut imiter ceux qui se promenent, qui vont & reviennent sur leurs pas & se tournent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ; selon les occasions & les objets qui se presentent.*

Le Pere Daniel avoit traité de *temerité* ce que du Haillan avoit avancé en cette matiére ; & Monsieur l'Abbé de Vertot écrivant depuis sur ce sujet, avoit donné au même du Haillan l'épithete d'*Ecrivain audacieux*. C'est ce qui a engagé Monsieur Rival à la défense de du Haillan. Le pere Daniel, dans une Dissertation qu'il fit il y a bientôt trente ans, avoit prouvé la temerité de cet Auteur, en démontrant l'existence de la Loi Salique par le témoignage exprès des Ecrivains, en remontant jusqu'aux commencemens de la premiére race de

Rois ; & avoit fait remarquer
:ipalement l'indiſcretion de l'Au-
dans ces paroles : *Et ſelon le ſen-
nt* , dit-il , *des plus ſeveres Cen-
de notre Hiſtoire, la Loi Salique
nventée par Philippe le Long* ; c'eſt-
:e , que la Loi Salique , ſelon cet-
itique , étoit un ouvrage du qua-
ième ſiécle. Une propoſition de
: nature , avancée contre des
ſi notoires , contre le témoigna-
: tant d'anciens Écrivains , & dans
:elle matiére , peut-elle être qua-
: d'une maniére moins rude , que
:lle de temeraire & d'audacieuſe ?
ce qui me ſurprend , c'eſt de
que Monſieur Rival prétend par
:aiſonnemens défendre cet Au-
contre ſon propre texte , où il
nulle ambiguité : & puis d'ail-
, de quelle importance eſt-il pour
ois d'Angleterre , que Monſieur
'ertot & le Pere Daniel ayent
ou mal pris la penſée de cet Ecri-
? Cela ne méritoit pas d'occuper
bonne partie du Livre de Mon-
Rival. La plûpart de ſa Critique
e ſur des points à peu-près auſſi
:es & auſſi peu intereſſans que

celui-là. Il eſt cependant loüable par un endroit ; c'eſt que les adverſaires qu'il s'eſt propoſé de refuter, ſont traitez avec beaucoup de ménagement, & d'honnêteté ; ce qui n'eſt pas l'ordinaire des Critiques de profeſſion.

Monſieur Rival, à la 102[e] page, entre dans ſa quatriéme partie, qui eſt le fond principal de ſon Livre, ou *ſon Plaidoyer pour la Cauſe d'Edoüard III.*

On ne remet point ici le ſujet du differend entre Philippe de Valois, & Edoüard Roi d'Angleterre. La choſe eſt trop connuë ; il ſuffit de dire, en deux mots, que le Roi Philippe de Valois étoit, de tous les Princes du Sang, le plus proche parent de ſon prédeceſſeur Charles le Bel en ligne maſculine ; & Edoüard, le plus proche parent & plus proche d'un degré par ſa mere ; qu'Edoüard ſoûtenoit que la Loi n'excluoit que les femmes de la Couronne, mais non point les fils des femmes, quand ils étoient plus proches, & qu'ainſi Edoüard n'en devoit point être exclus par Philippe de Valois, & qu'il devoit l'emporter ſur lui.

On

On ne s'engage point ici à faire une dissertation sur le sens qu'on devoit donner à la Loi Salique pour justifier le droit de Philippe de Valois : mais si on l'entreprenoit, on le pourroit reduire à ces deux points ; le premier, que la Loi Salique sans glose établit clairement le droit de Philippe de Valois. Pour ce qui est de la terre Salique (dit cette Loi) que la femme n'ait nulle part à l'héritage, mais que tout aille aux mâles. *De terrâ verò Salicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terra hereditas perveniat* ; & au contraire il falloit une glose & une exception pour établir le droit d'Edoüard ; & il eût fallu ajoûter à la Loi, *excepté quand il y aura une femme mere d'un fils qui du Chef de cette femme est plus proche parent du dernier Roi.* Or ces sortes de Commentaires sont toûjours violence à la Loi dès-là qu'ils sont arbitraires & nullement fondez sur les paroles de la Loi même, ni sur aucun exemple.

La seconde raison qu'on apporteroit & que l'on fit alors valoir comme elle le meritoit, c'est qu'Edoüard

donc qu'elle auroit pu transmettre
droit à son fils, puisqu'elle
avoit & n'en pouvoit jamais
aucun ?

Monsieur Rival tâche de
prendre le change à ses adver
& il les veut mettre sur la
Les François, dit-il, pourro
montrer un cas pareil dans to
Histoire, où un Prince com
doüard, neveu du Roi mort
sans mâles, ait été exclu de la
ronne, & n'y ait pas été appell
se qu'il n'étoit son neveu que
mere, & qu'un Prince du Sang
que plus éloigné du trône, lui

France au préjudice d'un Prince de ligne masculine. Non, répond Mr ival, parceque le cas ne s'est jamais esenté; « car, dit il, j'ai parcouru toutes les successions collaterales de la premiére & de la seconde race; & pour la troisiéme, avant Philippe le Long, la Couronne étoit toûjours descenduë de pere en fils ».
Pour couper court à de plus grands tails touchant les descendans des les de France, desquels il s'en faut en que les anciens Historiens nous ent fourni les lumieres necessaires, faut satisfaire Monsieur Rival par ielque exemple qu'il demande dans cas dont il s'agit; il s'en trouve un ui est tout le même que celui d'Edoüard & de Philippe de Valois. Ce is arriva sous la premiére race, & Monsieur Rival & Monsieur Puffenorf dont il cite l'autorité, l'auroient isément trouvé, s'ils avoient apporté à cette recherche autant d'exactitude qu'ils le disent; car il faut qu'ils e l'ayent pas cherché dans un Livre uquel naturellement ils devoient 'adresser d'abord. C'est l'Histoire enealogigue de la Maison de France

de Messieurs de Sainte Marthe, tom. 1. L. 2. p. 113.

Avant que de rapporter ce fait, il faut transcrire ici ce qu'Agathias [a], Auteur Grec, contemporain, dit de la mort de Theodebalde ou Thibaud Roi de la France Austrasienne. *La loi des François*, dit-il, *après la mort de Theodebalde appelloit à la Couronne d'Austrasie ses deux grands oncles Childebert & Clotaire comme ses plus proches Parens*, &c. *Childebert n'ayant point d'enfans mâles qui pussent succeder au trône, & d'ailleurs étant fort malade, ceda la succession à Clotaire.*

Voici maintenant ce que rapportent Messieurs de Sainte Marthe, tiré des plus habiles Auteurs [b] de l'Histoire de Baviere qu'ils citent. « Ragintrude (fille de Theodebert I. & sœur de Theodebalde) fut conjointe par mariage avec Theudon III. Duc de Baviere, qui premier des Ducs de ce païs, reçût la Foi Chrétienne l'an cinq cens quarante.... Theudon mourut l'an 565. & gît à Salisbourg, & avec lui la Princesse sa femme..... De leur mariage vint

[a] *Agathias l. 2.* [b] *Aventin, Henningt,*

ıeodebert I. Duc de Baviere, qui
aiſemblablement eut ce nom en
:moire du Roi d'Auſtraſie ſon
eul maternel. Aucuns toutefois
nomment Thibaud; ſelon qu'é-
it Henninge, Aribert, ou Heri-
rt & autres Rois de ces peu-
s, ſortirent de ce Duc Theode-
rt I. ».

)ue voyons-nous ici? Théodebal-
Roi d'Auſtraſie meurt, & par la
Salique, ſes deux grands oncles
ſes héritiers, comme le dit Aga-
s, & cela de plein droit, dit le
ne Auteur. Cependant Théode-
de Baviere étoit, par ſa mere,
:-fils de Théodebert Roi de Fran-
: neveu du Roi Théodebalde, &
conſequent ſon héritier du chef
a mere ſuivant les principes de
ıſieur Rival; au lieu que Childe-
& Clotaire n'étoient qu'en ligne
aterale, & grands oncles du Roi
odebalde; en un mot, comme
oi Edoüard étoit petit-fils de Phi-
: le Long par ſa mere, de même
odebert de Baviere étoit petit-fils
Théodebert Roi de France par la
ıe, & par conſequent Clotaire

& Childebert étoient plus éloignez d'un degré du Roi Théodebalde dernier mort, que Théodebert de Baviere.

Voilà donc l'exemple que Monsieur Rival demande, trouvé sous la premiére race des Rois de France, & tout-à-fait dans la même espece que fut le procès entre Edoüard III. & Philippe de Valois.

Théodebert de Baviere avoit le même Titre qu'Edoüard. L'un & l'autre par leur mere étoient au même degré parens du Roi dernier mort. Ils descendoient en ligne directe du penultiéme Roi de France, & enfin ils étoient plus proches parens du Roi dernier mort.

Or Théodebert de Baviere ayant tous ces avantages aussi bien qu'Edoüard, cependant il ne contesta point la Couronne de France à Clotaire & à Childebert : donc Edoüard n'eut point de droit de la disputer à Philippe de Valois.

Nonobstant tous ces titres que Théodebert de Baviere avoit, l'Auteur contemporain dit expressément *que la Loi des François, après la mort*

de Theodebalde, *appelloit à la Couronne d'Austrasie ses deux grands oncles.* Donc dès ce tems-là la Loi n'admettoit l'interpretation ni la glose que le Roi d'Angleterre avoit entrepris d'y mettre.

Après cela, Monsieur Rival doit revenir de la surprise qui lui fait dire dans son Livre ce qui suit : « Ce » point est très-important, & il est » fort étrange que le Pere Daniel se » soit hazardé à dire que par la Coûtume immemoriale de la nation, » les enfans des filles de France n'avoient jamais été regardez comme » héritiers présomptifs de la Couronne; & cette Coûtume ajoûte-t'il fort » hardiment, fait clairement connoître le sens de la Loi Salique. Afin » que ce celebre Historien fût en droit » de parler avec un si grand air de » confiance, il falloit qu'il eût des » exemples anterieures à Edoüard ».

Monsieur Rival voit qu'on le sert ici comme il le souhaitte; qu'on lui met sous les yeux un exemple où il n'y a rien de different du cas, sinon les noms des personnes, de telle sorte que c'est tout le même. Il n'y eut

nulle guerre pour ce sujet, nul soulevement, nul mouvement de la part du Duc de Baviere, nulle protestation, nulle exception contre la Loi, ni nulle apparence de doute sur le droit à la succession, & il ne vint pas seulement en pensée de faire la glose qu'Edoüard imagina depuis, & ainsi le P. Daniel a eu droit d'appeller une Coûtume immemoriale, l'usage *de ne point regarder les fils des filles de France comme héritiers présomptifs de la Couronne*, & il n'a pas parlé sur ce sujet *avec un trop grand air de confiance.*

On peut passer à Monsieur Rival ses digressions continuelles sur divers sujets, puisqu'il a demandé à ses Lecteurs la permission de les faire : mais il auroit pû leur épargner certaines railleries, ordinairement un peu fades en matiere de Religion, & qui ne peuvent gueres plaire qu'à la populace libertine, ou Protestante, étant amenées d'aussi loin, & aussi peu à propos qu'elles le sont.

Article LXII.

ANIMADVERSIONES P. Josephi Falck Societatis Jesu circa dubium quod inter Acatholicos oritur ratione Paschatis anni 1724. Monachii, apud Mar. Magd. Riedlin viduam, anno 1723. *C'est-à-dire, Réflexions du P. Joseph Falck de la Compagnie de Jesus, sur les disputes des Protestans, à l'occasion de la Pâque de l'année* 1724. *Brochure in* 12. *pp.* 85.

IL s'est élevé une grande dispute dans l'Empire au sujet de la Pâque de l'année 1724; & on est actuellement fort occupé à Ratisbonne à la terminer : l'Eglise Catholique doit celebrer cette Pâque le 16 du mois d'Avril, jour auquel la détermine le Calendrier Gregorien : les Protestans prétendent qu'il faut la celebrer une semaine plutôt, c'est-à-dire le 9. du même mois d'Avril : mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils s'autorisent, dans leur prétention, des Canons du Concile de Nicée, & du calcul Astro-

nomique : mais ils sont fort éloignez d'avoir en ces deux points plus d'éxactitude & plus d'attention que n'en a eu de tout tems l'Eglise pour la cebration de cette fête.

Ils font sonner bien haut, que le sieur Rosten, Mathematicien de Nuremberg, a découvert le premier que la pleine lune veritable après l'équinoxe du Printems de 1724. arrivoit le 8e d'Avril à 4 heures, 34 minutes, 25 secondes après midi, & qu'il en a conclu que la Pâque devoit être celebrée le lendemain, puisque c'est un Dimanche : mais le Pere Falck remarque qu'il n'étoit pas bien difficile de fixer cette pleine lune d'après Clavius, qui dans sa table des Fêtes mobiles avoit il y a 100. ans déterminé la pleine lune moyenne à ce même jour 8e d'Avril 1724 à une heure après midi.

C'est donc un fait, que dans le tems de la reforme du Calendrier, on a connu ce que les Mathematiciens de Nuremberg se flattent d'avoir découvert de nos jours; mais Clavius & les autres qui ont travaillé à cette reforme, n'ont eu garde d'en conclu-

re ce que ces Messieurs en concluent aujourd'hui ; au contraire, & Clavius & Guldin, & Petau ont démontré que la pleine lune veritable n'est point le terme Paschal, & que c'est la quatorziéme lune, jour auquel la pleine lune n'arrive presque jamais.

L'Écriture s'en explique ouvertement. : *mense* 1° 14ª *die mensis ad vesperum Phase Domini est*, est-il dit au Levit. 23. & l'on trouve bien d'autres passages aussi exprès dans les Nombres, & dans l'Exode : or quoique l'Eglise, pour ne pas concourir avec les Juifs, ni avec les *Quartodécimans*, ait transporté la Pâque au Dimanche qui suit la 14ᵉ lune ; elle a cependant fixé ce jour pour son époque, & pour son terme Paschal, puisqu'elle prend constamment le premier Dimanche qui le suit, pour celebrer la Pâque ; témoin ces paroles du Concile de Nicée, auquel le Pere Falck ramene les Protestans à leur tour : *Concorditer Pascha celebrent unâ eâdemque die, quâ Dominus resurrexit à mortuis, quæ quartam-decimam lunam primi mensis subsequitur. Sanct.* 21. Nous laissons bien d'autres passages & divers éclair-

cissemens rapportez par le sçavant Auteur, qui sans épuiser la patiencedu Lecteur le plus vif, trouve le moyen de ne rien omettre de ce que peut exiger pour une entiere conviction le Lecteur le plus flegmatique, ou le plus opiniâtre : le Pere Falck examine ensuite avec la même force & la même élegance d'érudition & de raisonnement, quel étoit le mois que les Juifs appelloient le premier mois, *mensis primus*, & il fait voir que c'est le mois, dont le 14[e] jour lunaire suit de près ou accompagne l'équinoxe du Printems, de sorte que ce mois est mobile.

On demande maintenant, & le P. Falck établit de quelle maniere il faut s'y prendre pour la détermination de la Pâque : faut-il y employer la précision scrupuleuse de l'Astronomie, qui va jusqu'à tenir compte des minutes, & des moindres minuties ? Ou peut-on s'en tenir à la maniere populaire, qui procede par des comptes ronds sans fractions, & par entiers, en négligeant ces minuties ? Les Protestans triomphent sur ce que les Catholiques ont fixé l'équinoxe du Printems au 21. de

Mars par rapport à la celebration de a Pâque, l'équinoxe veritable arrivant le plus souvent, disent-ils, un ou deux jours après le 21 : les voilà bien habiles ; comme si les Catholiques, comme si l'Eglise ignoroit que cette détermination n'est pas dans toute la justesse Astronomique ; comme si le Concile de Nicée avoit jamais prétendu y assujettir les fidéles, & rendre le commun du peuple Astronome ! Mais n'est-ce pas ce même Concile qui a introduit dans l'Eglise, ou du moins approuvé le fameux Cycle lunaire de 19. ans ? *Cyclum decemnovennalem propter 14. lunas Paschales Nicana synodus instituit*, dit Bede, *de rat. temp. cap.* 11. Mais ces paroles de Saint Ambroise rapportées par les Centuriateurs de Magdebourg, *cent.* 4. *cap.* 6. *de festis*, sont remarquables : *Non mediocris esse sapientia diem celebritatis definire Paschalis, & scriptura divina nos instruit ; & traditio majorum, qui convenientes ad synodum Nicænam inter illa fidei, ut vera, ita admiranda decreta, etiam super celebritate memoratâ congregatis peritissimis calculandi, decem & novem annorum col-*

legére rationem, ex quo exemplum in annos reliquos gigneretur.

Après divers autres témoignages que le Pere Falck rapporte, il vient aux raisons pourquoi l'Eglise a preferé le calcul Cyclique à l'Astronomique: elles sont très-solides : il a fallu faciliter à tout le monde une chose à laquelle tout le monde devoit se conformer; il a fallu réünir tous les esprits pour la celebration d'une fête pour laquelle elle a toûjours eu en vûë de réünir tous les cœurs; il a fallu prévenir les schismes & les disputes qui auroient pû naître de la diversité des calculs & des tables; car il n'y a pas deux Astronomes qui s'accordent, ni qui puissent même s'accorder, parce qu'il n'est pas possible à l'esprit humain d'atteindre ici à la parfaite précision : or si la parfaite précision est impossible, & s'il n'est permis que d'en approcher, il a bien fallu se borner à un cycle; & quelque nouveau schisme que les Protestans meditent sur ce point à l'égard de l'Eglise Romaine, il faudra bien qu'ils en reviennent là, si toutefois il n'est pas écrit que hors le sein de l'Eglise on doit

flotter éternellement au gré de mille visions.

Après cela, l'Eglise n'a rien fait en ceci, que les nations les mieux civilisées n'ayent pratiqué de tout tems: chez les Juifs, on n'a jamais crû que Dieu eût voulu les obliger à la rigueur du calcul Astronomique pour la celebration de leur Pâque, & leur mois civil étoit alternativement de 30 & de 29 jours: les Romains avoient leur cycle solaire & le cycle des indictions: c'est chez les Grecs que Meton trouva, & qu'on mit en pratique pour la prémiere fois le fameux cycle lunaire de 19 ans: les Egyptiens, tout Astronomes qu'ils étoient, comptoient rondement 365 jours chaque année, la partageant en 12 mois, & les mois en trente jours, & se contentant d'ajouter cinq jours après, une certaine révolution cyclique: les Perses suivoient la maniere des Egyptiens: les Ethiopiens ne s'en écartoient qu'en ce qu'ils ajoutoient 6 jours au lieu de cinq à leur année Bissextile: les Turcs mêmes, & les Arabes ont leur fameux cycle Mahometan de 30 ans: tant il est vrai que c'est l'impossibilité de

mieux faire qui a de tout tems obligé d'avoir recours à des cycles dans l'usage civil : tout le monde n'est pas Astronome dans un État, les Astronomes eux-mêmes ne le sont pas toûjours ; compter le tems par minutes & par secondes, cela n'est bon que dans un Observatoire ; cela est trop guindé ; l'Astronome aime à redevenir peuple dans le commerce de la vie.

Mais après tout, que pretendent les Protestans ? Croyent-ils être meilleurs Astronomes que les autres ? Croyent-ils que c'est faute d'Astronomes qu'on a recours à un cycle ? Mais l'invention, la pensée même de recourir à un cycle, marque qu'on est Astronome : ce n'est que par condescendance pour le peuple qu'on imagine ces tempéramens ; mais en ménageant la foiblesse du peuple, on ne laisse pas de le dominer, de le diriger & de le rappeller de tems en tems à la verité précise des choses : l'Eglise n'a jamais manqué d'Astronomes chargez de tenir un compte exact de tout le détail des minuties & de suivre pas à pas les deux astres qui réglent

le tems : ne sçait-on pas bien qu'elle rassembla au Concile de Nicée tout ce qu'il y avoit d'Astronomes celebres, *congregatis peritissimis calculandi*, & que ce Concile commit le soin du Calendrier aux Patriarches d'Alexandrie ? Or on sçait aussi qu'Alexandrie étoit la ville la plus féconde en Astronomes : Ceolfride nous apprend même que le cycle de 19 années avoit été en usage pour la détermination de la Pâque long-tems avant le Concile de Nicée, & dès le tems des Apôtres.

Pour ce qui est du cycle Gregorien, personne n'ignore avec quels soins, & par quelles habiles mains il a été déterminé : on n'ignore pas non plus que jamais on n'a été plus attentif qu'on l'est dans ces derniers tems, à prévenir tous les inconveniens & tous les mécomptes qui pourroient s'y glisser : plusieurs Etats Protestans, malgré leur détermination à rejetter aveuglément tout ce qui vient de l'Eglise Romaine, ont été forcez de recevoir la correction Gregorienne dans l'usage civil ; ce qui prouve en même tems, & la necessité du cycle en gene-

prétenduë découverte du
ticien de Nuremberg.

Enfin rien n'est plus
mieux détaillé, que cet o
Falck ; il peut mettre au
importante question, ce
le moins ; & pour les a
leur présente dans le poin
lequel on aime le mieux
ce que l'on sçait déjà ;
jouterons ici qu'un end
l'histoire de l'Academie
Sciences. C'est aux Prot
lemagne de voir ce qu'ils
poser au jugement d'un
Academie, qui s'en est ex
le même stile en bien d'au

en même tems très-juste, & Mon « sieur Cassini trouve qu'elle donne « les mouvemens, ou les lieux de la « lune avec la même exactitude que « les meilleures tables : à peine eût- « on osé esperer qu'un cycle destiné « seulement pour l'usage civil, ou « Ecclesiastique, & auquel on ne de- « mande pas une rigoureuse préci- « sion, pût en avoir autant que les ta- « bles Astronomiques qui sont faites « pour suivre pas à pas les mouvemens « celestes & pour n'en laisser rien « échaper : Monsieur Cassini fait voir, « *ajoute-t'on*, en comparant ensemble « les tables les plus célébres que nous « ayons pour la lune, que l'équa- « tion Gregorienne tient le milieu en- « tre elles, & par conséquent elle n a « pas seulement toute la perfection « qu'on peut désirer par rapport à l'u- « sage Ecclesiastique: mais encore que « dans l'usage Astronomique si exact « & si scrupuleux, elle peut & doit « être preferée aux tables mêmes, « puisqu'elles ne sont pas plus justes, « & demandent des calculs beaucoup « plus longs & plus penibles.

REPONSE AU JOU

du mois de Janvier 1723

la critique qu'il fait de la

du Pere Boucat ancien Pr

Théologie, de l'Ordre des

LE Journal des Sçavans, à Paris chez Théodore a pris le change sur l'art Théologie du Pere Boucat, au Public par souscriptions

1°. L'Auteur ne donne poi projets d'une..... Théolo ve; tout l'ouvrage est prê sous la presse, & les gens b tionnez jugeront par le p me *in folio*, que l'Auteu même plus qu'il n'a promi

ation sur l'accord de l Eglise Grec- avec la Latine au sujet des sept emens.

•. Le Pere Bou at rapporte, à la té, les differentes opinions (sauf logme) uniquement pour faire si à ceux qui sont en Licence : & est leur donner de la démangeai- pour la dispute, il faut faire le cès à la Faculté de Paris qui obli- les Candidats au Doctorat de se iver pendant deux ans à toutes les ses, & d'y disputer sur les diffe- es opinions de l'Ecole que les fesseurs enseignent : l'Auteur du rnal voudroit-il ordonner à ceux- e n'enseigner qu'une opinion, afin er aux étudians la démangeaison endue de disputer ?

•. Comment l'Auteur du Jour- prétend-il que le Pere Boucat, *ert.3. de la science de Dieu, pag.* 41. 42. [il devroit mettre *pag.* 37. &] enseigne la science moyenne, sque dans cet endroit il ne parle nt selon son sentiment, mais qu'il porte simplement celui des Peres iites & de plusieurs autres Théo- iens, comme il est dit en termes *uin* 1723.

formels dans la conclusion ? Pourquoi n'a-t'il pas ajoûté que dans l'article suivant le Pere Boucat expose son opinion, comme disciple de Saint Thomas, disant que Dieu connoît les futurs Conditionnels dans les decrets accompagnez de la prémotion Physique, & que cette opinion est plus conforme à la Sainte Ecriture, & aux Saints Peres ? pag. 44. ce qu'il prouve jusqu'à la page 59.

4°. Non seulement le Pere Boucat prend parti pour le Thomisme dans ce qu'on vient de citer, mais encore en soûtenant la Grace efficace par elle-même page 101. & 106. où il dit que c'est l'opinion de Saint Augustin. Et depuis la page 122. jusqu'à 146. il fait voir que la liberté humaine se concilie avec la prémotion Physique.

C'est maintenant au Lecteur à juger si le Public risque à souscrire à la Théologie du Pere Boucat qui fait honneur à toutes les Ecoles, & qui remplit magnifiquement son systême, dont l'ordre & la clarté a été loüée & approuvée par toute sorte de Docteurs de Sorbonne : ou si on

risque pas davantage, d'ajoûter à ceux qui prêtent à la verité.

5°. On avertit le Public qu'on re-[...]ra des souscriptions jusqu'au mois [d'A]oût, à Paris chez Mr Giffart, ruë [Sai]nt Jaques.

Article LXIV.

[E]TAT DE LA FRANCE, contenant les Princes, le Clergé, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, & les grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi, les Chevaliers des Ordres, les Officiers d'armée, tant sur terre que sur mer, les Conseils, les Gouverneurs des Provinces, toutes les Cours superieures du Royaume, les Generalitez & Intendances, les Universitez & Academies. Avec les Officiers de la Maison du Roi, leurs fonctions, gages & privileges; la Maison de Madame l'Infante; celles de Madame, de Monsieur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, & de Madame la Duchesse d'Orleans. A Paris, chez Théodore le Gras, à l'entrée de la Galerie des Prisonniers, à l'Image

de Notre-Dame, 1722. *cinq tomes in 12. le premier contient 542 pages sans la Lettre au Roi, l'Avertissement & les Avis qu'on y a ajoûtez. Le second tome contient 630 pages. Le troisiéme, 589. Le quatriéme,* 712. *Et le cinquiéme, 619 pages.*

NUl Ouvrage ne demande plus de sagesse & de circonspection, que ce nouvel État de France que le R.P. Ange Rafart, Augustin Déchaussé, vient de mettre au jour. Le seul titre du Livre en marque l'importance & l'étenduë ; c'est une espece d'Abregé de tout ce qui regarde l'État du Roi, des Princes, des Seigneurs, des Officiers & des Ecclesiastiques du Royaume. Il est facile de s'y tromper, & les fautes qui peuvent échaper, se pardonnent d'autant moins, que les personnes interessées sont plus délicates sur leur condition, & sur les prérogatives de leur Charge.

Personne n'étoit plus propre que le R. P. Rafart, à perfectionner l'Ouvrage qu'il a entrepris. Il est depuis long-tems occupé à des études qui ont beaucoup de rapport aux matié-

a été obligé de traiter dans France.

it qu'il eut grande part, il y es années, à une des édi- Moreri ; quoique l'Editeur : profité de son travail, ne : pas fait l'honneur qu'il mé- l continuë encore tous les tecution du vaste projet que Anselme avoit formé d'ajoû- Histoire des grands Officiers uronne, celle des Maisons de souverains d'Europe. Ce des- able d'étonner les plus éclai- les plus laborieux Auteurs, nt au-dessus de la portée de e Ecrivain, dont l'applica- stante, & la grande capacité a juste reputation que les Re- Peres Augustins Déchaussez lite dans tous les tems d'en- le goût des Lettres & des dans leur Congregation.

faire reconnoître le merite, dont nous faisons ici l'Ex- suffiroit de dire que le sça- nsieur de Clerembaut, qui y on approbation, a bien vou- er à l'Auteur, lui ouvrir les

tréſors de ſon cabinet, l'un des plus curieux de France, & lui communiquer en pluſieurs articles une partie des connoiſſances qu'il acquiert tous les jours depuis plus de cinquante ans ſur les matiéres hiſtoriques & généalogiques qui concernent l'État & les grandes Maiſons de France, & qui le font paſſer, conjointement avec Meſſieurs d'Hozier ſes dignes confreres, pour un des Guides qu'on puiſſe avoir en cela, les plus ſûrs, les plus exacts, & les plus intelligens.

Nous ſuivrons dans notre Extrait la méthode que l'Auteur s'eſt à lui-même preſcrite; il diviſe ſon Ouvrage en cinq volumes. Le premier contient quatre chapitres, qui ſont precedez de pluſieurs diſcours préliminaires, également curieux & importans. Dans le premier diſcours, il traite des qualitez & prerogatives du Roi de France.

On ſçait qu'il n'y a point en Europe de Monarchie ſi ancienne que la France: elle fut fondée au commencement du cinquiéme ſiécle, & ſes Rois ont été les premiers qui ont allié le Chriſtianiſme à la Royauté; & de-

puis Clovis jusqu'à Loüis XV. il paroît qu'on leur a donné presque dans tous les tems le titre honorable de Roi, de Chrétien ; cette qualité ne leur fut neanmoins singulierement attachée par le Pape Paul II. qu'en l'année 1469. sous le regne de Loüis XI.

Ils ont toûjours eu la presséance sur tous les autres Rois du monde. Suidas, Auteur du dixiéme siécle, remarque à leur gloire, qu'en prononçant le nom seul de *Roi* sans autre designation particuliere, on n'entendoit en son tems que le Roi de France, & c'est dans le même sens que Mathieu Paris, Écrivain Anglois, appelloit dans le 13[e] siécle le Roi de France, *Roi des Rois de la terre.* On trouve même sur les plus anciens monumens, que plusieurs de nos Rois ont porté le titre d'Empereurs.

Les Rois d'Espagne ont prétendu, depuis la mort de Charle-Quint, entrer en concurrence avec lui ; mais ils n'ont jamais réüssi dans leurs prétentions, & ils ont été obligez de les faire désavoüer par un de leurs Ambassadeurs extraordinaires que Philip-

pe IV. envoya exprès en 1662. à Loüis le Grand. Ainsi Michel Serrario, Ambassadeur de Venise en France, a dit avec raison dans la relation qu'il écrivit en 1562. que *le Royaume de France a toûjours été reconnu par un consentement unanime des peuples pour le premier & le plus excellent Royaume de la Chrétienté, tant par sa dignité, que par l'autorité absoluë de celui qui l'a gouverné.*

A ces prérogatives singulieres de nos Rois, Cardin le Bret, Avocat General au Parlement de Paris, en ajoûte avec raison quelques autres, dont ils ne sont pas moins jaloux : ils ne tiennent, dit ce Magistrat, leur Couronne que de Dieu seul, & nulle autre puissance sur la terre ne peut exiger d'eux aucunes soumissions pour le temporel ; on ne peut délier leurs sujets du serment de fidelité ; à eux seuls appartient la Souveraine puissance, & en ce qui concerne leurs Etats, nul autre qu'eux ne peut s'attribuer le titre, *par la grace de Dieu*, sans se rendre criminels de leze-Majesté.

Le second discours regarde la minorité des Rois de France & les Re-

gences de l'Etat. La Regence du Royaume a été ordinairement déferée aux Reines meres, & à leur défaut, au Prince du Sang le plus proche du Roi mineur. Jusqu'à Charles V. il n'y a jamais eu de tems fixé, où les Rois ayent été censez majeurs. Ce Prince par un Edit de l'an 1374. le termina à l'âge de quatorze ans, & son fils Charles VI. par deux Declarations, l'une du mois de Janvier 1392. & l'autre du mois d'Avril 1403. confirma ce réglement qui depuis a toûjours été suivi. La jeunesse du Roi n'est pas la seule cause des Regences; *il y a plusieurs occasions*, telles que sont l'absence ou la maladie de nos Rois, où l'on a vû des Regences qui selon les devoirs ont été nommez *Gardes, Tuteurs ou protecteurs du Roi, Gouverneurs du Royaume, Lieutenans, ou Vicaires du Roi, ou enfin Défenseurs & Gardes du Royaume.*

La Regence, dit notre Auteur, est déferée ou par le testament du Roi, ou par l'Assemblée des Grands du Royaume, ou par les Arrêts du Parlement de Paris, Cour des Pairs. Il devoit ajoûter qu'elle est encore dé-

cernée par les Déclarations de nos Rois, quand ils sont en vie, & qu'après leur mort, le Parlement ne peut validement la conferer à moins que les Pairs & les Grands de la Couronne n'ayent été convoquez aux deliberations. Les Pairs & les Grands Officiers de la Couronne n'auroient jamais reconnu Marie de Medicis pour Regente, si par un second Arrêt où ils assisterent, on n'eût suppléé à ce qui manquoit au premier, que le Duc d'Espernon avoit forcé le Parlement de porter en leur absence. A l'égard de la majorité des derniers Rois qui ont été mineurs, Loüis XIII. & Loüis XIV. l'ont declarée dans leur Parlement de Paris, où ils tinrent leur lit de Justice. Charles IX. la fit publier aussi en son lit de Justice qu'il tint en 1563. au Parlement de Roüen.

Notre Auteur explique la ceremonie du Sacre des Rois de France dans son troisiéme Discours. Cette matiére a trop souvent été discutée pour en parler ici.

Nous passons de même sous silence la Généalogie de la Maison Royale & l'État des Officiers préposez à l'é-

ducation du Roi, qui font la matiére du quatriéme & du cinquiéme Discours preliminaire. Tout le monde sçait que la branche tire son origine de Robert Comte de Clermont, sixiéme fils de Saint Loüis Roi de France, & que ce Saint Roi descendoit de Robert dit le Fort, Comte d'Anjou & Bisayeul du Roi Hugues Capet Tige de nos Rois de la troisiéme race. Personne aussi n'ignore le nom & les qualitez des Officiers attachez près du Roi pendant sa minorité, & avec quel zele pour Sa Majesté, quel avantage pour l'État, & quelle gloire pour eux-mêmes, ils veillent à son éducation & s'étudient à nous donner un maître aussi jaloux du bonheur de ses sujets, que ses sujets le sont de la gloire de leur Roi.

Nous omettons par la même raison l'article inséré dans les Additions sur Madame l'Infante, & sur l'état des personnes établies pour son service, & pour son éducation. Madame la Duchesse de Ventadour a la double gloire d'avoir élevé le Roi, & de lui former une épouse digne de lui.

Avant que d'entrer dans le corps

de l'Ouvrage, le R. Pere Ange a jugé encore necessaire de donner deux Avertissemens. Le premier regarde les marques des Charges des grands Officiers de la Couronne. Il en attribuë l'invention au Sieur de la Columbiere, qui n'a pas, dit-il, toûjours été suivi; & si l'on en juge par les armoiries qu'il a fait graver dans son Livre, il n'adopte que les marques de dignité, qu'on donne au Connétable, aux Chanceliers & Gardes des Sceaux, aux Maréchaux de France, & au grand Écuyer. Nous ne voyons pas pourquoi il n'admet point celles qu'on donne aussi aux Aumôniers, au Grand Maître d'Hôtel, au Chambellan & aux autres. Les mêmes raisons subsistent également pour tous; & l'invention des unes n'est pas, ou du moins n'est guéres plus ancienne que l'invention des autres. Comme ils sont tous Officiers de la Couronne, on ne doit mettre entr'eux aucune difference sur les marques propres à specifier les prérogatives de leurs charges. Le Sieur Besoigne est le premier Auteur des États de France, qui de sa propre autorité s'est avisé de

isser aux uns, & d'ôter aux autres
s marques de leur dignité. Avant
i, ces grands Officiers, & en parti-
ilier le Grand Maître, & le Grand
hambellan, les portoient; ils les
nt conservez depuis, & ils ont toû-
urs droit de les porter sur l'écusson
: leurs armes.

Dans le second Avis, l'Auteur dit
ue touchant les droits & prérogati-
es des Charges de la Maison du Roi,
est conforme aux dernieres édi-
ons, qui ont precedé la sienne; mais
avoue que *ces dernieres éditions, tant
l'article du Grand Chambellan qu'à
lui du premier Gentil-homme de la
hambre, sont bien differentes des an-
ennes éditions*, où il renvoye ses
ecteurs sur la contestation survenuë
ntre ces Seigneurs au sujet des fonc-
ons de leurs Charges. On a eu la
uriosité de consulter & de compa-
er les anciennes éditions avec les der-
ieres, & on a trouvé qu'en effet les
nciennes, qui sont très-avantageu-
s au Grand Chambellan, ont, com-
e le dit le Pere Ange, *toutes été con-
rmes les unes aux autres depuis* 1654.
squ'à l'édition de 1663. *dans laquel-*

le, aussi-bien que dans celles qui ont suivi en 1669. 1676. 1689. & 1692, *il s'est glissé quelques variations*, toutes à l'honneur & à l'utilité des premiers Gentils-hommes. On doit ici rendre la justice au Pere Ange, que sur un point aussi délicat que celui dont il s'agit, on ne peut s'expliquer avec plus de réserve & de circonspection. *Il attend*, dit-il, *la décision de Sa Majesté, devant qui* cette affaire est portée, pour s'y conformer dans la suite. Quoi qu'il en arrive, on doit, comme lui, garder le silence sur cet article qui des deux côtez interesse des Seigneurs très-respectables.

Après tous ces discours & ces avertissemens qui nous ont tous paru mériter attention par leur singularité & par leur importance, l'Auteur vient aux divers sujets de son Livre; le détail en est infini; ce sera assez pour nous, d'indiquer l'institution des principales Charges, sans en marquer les fonctions que l'Auteur à toutes specifiées.

Il divise le premier volume en quatre Chapitres. Il traite dans le premier, du Grand Aumônier, du Cler-

i, de la Cour, & de tout ce qui con-
me la Chapelle, Musique du Roi,
c. Monsieur Armand Gaston, Car-
nal de Rohan Soubize est aujour-
hui Grand Aumônier de France.
n peut consulter l'*Histoire de la Cha-
lle du Roi*, composée par Monsieur
:chon, sur les prérogatives de cette
narge. Elle est très-ancienne; mais
us la troisiéme race, avant Char-
s VIII. ceux qui en étoient revêtus,
: portoient que le titre *de Chape-
in*, ou *d'Aumônier du Roi*, & ce n'est
ıe depuis le regne de François Pre-
ier, qu'ils ont successivement pris
qualité de Grand Aumônier en ver-
ı des Lettres patentes que ce Prin-
: accorda le 7^e^ d'Août 1543. à An-
ine Sanguin Archevêque de Tou-
use, dit le Cardinal Meudon. Tan-
s que le Grand Aumônier est revê-
de sa Charge, il est Commandeur
: l'Ordre du Saint Esprit.
L'Office du premier Aumônier,
ıe possede. M. Henri Charles du
ımboust Duc de Coislin, Evêque
: Mets, a été créé pour suppléer à
utes les fonctions que le Grand Au-
ônier ne peut remplir, ou parce

qu'il eſt abſent, ou parce qu'il eſt occupé à d'autres ſervices. La Charge de M. Loratoire occupée par M. Loüis Guerapin de Vaureal, eſt nouvelle, & doit ſon Inſtitution à Loüis XIV. Celle de Confeſſeur dont le R. P. Bertrand Taſchereau de Ligniere Jeſuite eſt aujourd'hui revêtu, ſubſiſte depuis que nos Rois ont embraſſé le Chriſtianiſme. La Charge de Maître de la Chapelle, Muſique, eſt occupée par M. Charles le Tonnelier de Breteuil. Elle n'a commencé que dans le XIV^e^ ſiécle.

Le chapitre ſecond traite du Grand Maître de France & des Officiers qui dépendent de lui. M. Loüis Henri de Bourbon Prince du Sang, Prince de Condé, Duc de Bourbon, eſt le cinquiéme Prince de la branche de Condé qui poſſede cette premiére Charge de la Maiſon du Roi. Sous la premiére race de nos Rois, le Maire du Palais qui gouvernoit tout le Royaume & portoit le titre de Duc ou de Prince des François, étendoit auſſi ſon autorité ſur la Maiſon du Roi. Après la ſuppreſſion de cette Charge, on créa celle de Sénéchal qui eut la Sur-

intendance sur toutes les provisions de la Table & de la Maison du Roi. Au Sénéchal, dont l'Office s'éteignit en 1191. succeda le Souverain Maître de l'Hôtel du Roi, qui depuis l'an 1418. a pris la qualité de Grand Maître de la Maison du Roi.

M. Loüis Sanguin, Marquis de Livry, est premier Maître d'Hôtel. L'institution de cette Charge est dûë à la necessité de representer le Grand Maître lorsqu'il est absent, & de l'aider dans les fonctions qu'il ne peut faire par lui-même.

L'Auteur a inseré dans ce chapitre un article particulier de la Charge de Grand Pannetier, occupée par M. Charles Timoleon Loüis de Cossé Duc de Brissac. Cet Office est l'un des grands de la Couronne & Maison du Roi; mais il ne sert qu'aux grandes ceremonies pour le couvert du Roi. L'Histoire ne parle du Pannetier du Roi que vers l'an 1217. & on ne trouve point avant l'an 1406. qu'on lui ait donné la qualité de Grand Pannetier de France.

Outre le Grand Pannetier, on fait aussi mention du Grand Bouteiller de

France, qui étoit de même un des grands Officiers de la Couronne. On trouve des Bouteillers de France dès l'année 1060. Ils étoient distinguez des Echansons de France & des Maîtres Echansons du Roi. En 1385. il y avoit un grand Bouteiller & un grand Echanson de France ; mais depuis l'an 1483. il n'est plus parlé que d'un grand Echanson, qui semble même avoir tenu la place de grand Bouteiller dès l'an 1427. La Charge de grand Echanson est aujourd'hui possedée par M. Marc Antoine Front de Beaupoil de Saint Aulaire Marquis de Lanmari.

Le Grand Ecuyer Trenchant, est M. Jean-Baptiste Nicolas Desme de la Chenaye. Ses provisions sont de Porte Cornette blanche & premier Trenchant.

On parle dans le troisiéme chapitre, du Grand Chambellan & des autres Officiers de la Chambre & de la Garderobbe du Roi.

La Charge de Grand Chambellan possedée par M. Emmanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, Duc de Boüillon, est une des plus honorables &

[redacted]

es plus anciennes de la Monarchie.)n lit dans l'Histoire de France, que ernard Duc de Sephmanie & Comte e Barcelone en étoit revêtu sous le gne de Loüis le Debonnaire, fils & ıccesseur de Charlemagne. Il y a eu epuis un Grand Chambrier qui s'é- oit distingué du Grand Chambellan, : dont François Premier supprima ı dignité, *parceque ses fonctions étoient ıutiles.* Le service se faisoit par les ;hambellans ; sur lesquels, suivant expression de du Tillet, le Grand ;hambellan avoit la Superinten- ance.

Les quatre premiers Gentils-hom- nes de la Chambre, selon l'ordre de eur reception, sont, M. François Ber- ıard Potier Duc de Treme ; M. Loüis le Rochechouart, Duc de Mortemart; M. Charles Armand René, Duc de a Tremoille ; M. Loüis D'Aumont, Duc de Villequier. Il n'y eut d'abord qu'un premier Gentil-homme de la Chambre ; ce fut M. Jacques d'Al- on, Seigneur de Flandre, qui ayant eçû en 1447. le bâton de Maréchal le France, fut après honoré de la elle & magnifique Charge de pre-

mier Gentil-homme de la Chambre. On en mit deux ensuite & depuis il y en eut quatre sous le regne de Loüis XIII. Les premiers Ecrivains de l'État de France faisoient succéder les premiers Gentils-hommes au premier Chambellan ; & les Editeurs plus recens disent que cette Charge fut instituée par François I, à la place du Chambrier supprimé en Octobre 1545.

Quoi qu'il en soit, nous n'entrons point dans cette question que notre Auteur a sagement cueillie, en avertissant au commencement que les éditions qu'il a copiées sur ce sujet, n'étoient pas conformes aux précedentes.

La Charge de Grand Maître de la Garderobe a été créée le 26. Novembre 1669. elle est possedée par M. François Duc de la Rochefoucaut. Il y a d'ancienne création deux Maîtres de la Garderobe, qui font en son absence toutes ses fonctions. L'un est M. Jean-Baptiste François des Marêts, Marquis de Maillebois ; l'autre est M. Loüis Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré.

Le quatriéme chapitre traite du Surintendant General des bâtimens

& des autres Officiers pour les bâtimens & logemens des Maisons Royales.

Le Surintendant & Ordonnateur general des bâtimens & jardins du Roi, Academies, Arts & Manufactures, est M. Loüis Antoine de Pardaillan de Gondrin, Duc d'Antin. Cette Charge avoit été exercée faussement par Messieurs Colbert & de Louvois ; on la supprima en 1708, & elle fut créée de nouveau en 1716.

Notre Auteur parle dans le même chapitre, des Maisons Royales ; il en fait une histoire particuliere, & il en marque tous les Gouverneurs ; mais la brieveté qu'on doit se prescrire dans un extrait, nous empêche d'entrer dans ce détail.

Le second tome est partagé en quinze chapitres. Il s'agit des Troupes de la Maison du Roi dans le premier chapitre, qui commence par les differentes Gardes de Sa Majesté.

Dès les premiers tems de la Monarchie, on trouve que des gens de guerre étoient commis à la garde de nos Rois ; mais on n'a nulle preuve qu'ils fissent un Corps à part. Philippe

Auguſte eſt le premier qui dans les Croiſades établit en 1192. les Sergens d'armes, ou Portes-maſſes pour la ſûreté de ſa perſonne. Les uns étoient à pied, & les autres à cheval. Quand ils étoient prêts de combattre, ils étoient armez de pied-en-cap, *& ils* ne portoient que la maſſe d'armes. Dans le tems de paix, ils faiſoient la garde à la porte de l'appartement du Roi. Ils quitterent depuis la maſſe pour prendre l'arc, & de là on les a nommez Archers. Charles VII. retint à ſa garde, des Ecoſſois tirez du nombre de ceux qu'on lui amena d'Ecoſſe pour chaſſer les Anglois. Ils avoient pour armes des haquetons garnis d'argent, & pour Capitaines des Seigneurs de leur nation; mais on a mis depuis à leur tête des Capitaines François: Ils conſervent neanmoins le nom de Gardes Ecoſſoiſes, & ont le pas ſur tous les autres.

Loüis XI. établit en 1474. pour ſa garde une Compagnie de cent Lanciers, ou Gentils-hommes, dont chacun devoit entretenir un homme-d'armes & deux Archers. Les Gentils-hommes ont été depuis appellez au

bec de Corbin, parcequ'ils portoient une hache qui avoit la figure d'un bec de Corbin. Le même Roi se chargea dans la suite de l'entretien de leurs Archers qui étoient au nombre de deux cens, & en fit *la petite garde de son corps.*

Il ordonna en 1479. une nouvelle Compagnie de cent Archers, pour faire les mêmes fonctions. Charles VIII. y ajoûta en 1491. une Compagnie de cent Arbalêtiers à cheval, mais ils n'ont pas subsisté long-tems. François Premier forma encore une troisiéme Compagnie d'Archers en 1514. qui se trouva composée de cent Archers. En 1517. il mit encore pour sa garde deux cens Arbalêtiers à cheval en deux bandes; mais toutes ces Compagnies ont depuis été reduites en quatre Compagnies que Loüis XIV. a mises en l'état où elles sont aujourd'hui sous le nom de Gardes du Corps.

La premiere Compagnie est la Compagnie Écossoise dont M. Adrien Maurice de Noailles est Capitaine. M. Nicolas de Neuville Duc de Villeroy est Capitaine de la premiere &

plus ancienne Compagnie Françoise; M. Armand de Bethune Duc de Charost, & M. François Duc d'Harcourt, sont Capitaines des deux autres Compagnies.

Les cent Suisses doivent leur institution à Loüis XI. Ce Prince ayant renouvellé les alliances que Charles VII. son pere avoit faites avec la nation Helvetique, retint cent Suisses près de sa personne, que Charles VIII. son fils nomma Gardes extraordinaires de son corps. Ils ont aujourd'hui pour Capitaine Colonel M. François Cesar le Tellier Marquis de Louvois; mais à cause de sa grande jeunesse, M. Loüis Cesar Chevalier de Louvois son oncle en fait les fonctions.

Il y a encore une Compagnie de cinquante Gardes de la Porte, & une autre de quatre-vingt-dix Gardes de la Prevôté. La premiére, que le Roi dans une Déclaration de mille six cens cinquante-neuf appella la plus ancienne de sa Maison, est commandée par M. Antoine d'Aix, Marquis de la Chaize. L'autre est commandée par M. Loüis de Bouchet, Marquis de

Fourches, Grand Prevôt de l'Hôtel.

La Compagnie des Gendarmes de la garde du Roi fut instituée par Henri IV. pour garder le Dauphin son fils. On trouve cependant qu'il y eut les Gendarmes employez en 1468. à la garde de Loüis XI ; mais sous les regnes suivans on n'en fait plus mention. Le Roi en est Capitaine ; M. Hercules Meriade Prince de Soubize Duc de Rohan en est Capitaine Lieutenant.

Henri IV. forma aussi la Compagnie des Chevaux-Legers servans à la garde ordinaire du Roi. Elle se dit la plus ancienne de la Maison du Roi, & fut retirée du corps de la Cavalerie vers l'an 1593. Loüis XIII. lui offrit de lui conserver son ancienneté, si elle vouloit prendre le nom de Gendarmes, & sur le refus qu'elle en fit, il donna le pas sur elle à la Compagnie qu'on avoit établie pour sa garde, pendant qu'il étoit Dauphin. Elle a le Roi pour Capitaine, & pour Capitaine Lieutenant M. Loüis Auguste d'Albret d'Ailly Duc de Chaulnes.

Le Regiment des Gardes François-

pagnies, donnent beaucou
brage. Il fut rétabli en 1
Henri III. M. Antoine Duc
mont en est le Colonel.

Il y a des Compagnies
quetaires à Cheval de la ga
naire du Roi. Avant leur
ment, chaque Chevaux-L
garde devoit avoir un Car
lui ; c'est de ces Carabins
XIII. forma en 1622. la C
des premiers Mousquetaire
licenciée en 1646. & ré
1657. Loüis XIV. après la
Cardinal Mazarin, prit
pagnie d'Ordonnances, do
ma la seconde Compagnie d
quetaires ; elle n'eut des
qu'en 1663. au siége de M
Roi est Capitaine de l'une

J'ai déjà marqué que les cent Gentils-hommes ordinaires de la Maison du Roi, communément appellez à bec de Corbin, ont été instituez par Loüis XI. le 4. Septembre 1474. pour la garde de son corps. Leur Compagnie fut composée de cent lances fournies. Chaque Lancier, qu'on nommoit homme d'armes, avoit avec lui deux Archers. On mit dans ce Corps plusieurs des pensionnaires ou Gentils-hommes de l'Hôtel de Sa Majesté. C'est pourquoi il fut appellé la *Compagnie des cent lances des Gentils-hommes* de la Maison du Roi, ordonnez pour la garde de son corps. Le même Roi établit en 1477. une seconde Compagnie de pareil nombre de Gentils-hommes. Loüis XIII. supprima ces deux Compagnies en 1629. Loüis XIV. les rétablit en 1649; mais la seconde fut encore supprimée en 1683. M. Antonin Nompar de Caumont, Duc de Lausun, est Capitaine de l'ancienne bande & premiere Compagnie de ces cent Gentils-hommes ordinaires de la Maison du Roi.

Le second chapitre regarde le Grand

Ecuyer de France & les Officiers des Ecuries du Roi.

Sous nos premiers Rois, il y avoit un Surintendant des Ecuries, nommé Comte de l'Etable, ou Patro-Spataire, parce qu'il portoit l'épée du Roi dans les grandes occasions; depuis qu'on eut donné le Commandement des armées au Connétable & aux Maréchaux de France, le Spataire qui faisoit les fonctions de Surintendant en son absence, devint Maître des Ecuries.

On trouve un Maître des Ecuries du Roi sous le regne de Philippe le Bel en 1294. Il commença en 1399 à prendre le titre de Grand Ecuyer du Corps, ou Grand Maître de l'Ecurie du Roi; mais ce n'est que depuis Loüis XI. que cette qualité de Grand Ecuyer de France est restée aux Officiers qui sont honorez de cette charge. M. Charles de Lorraine Comte d'Armagnac dit le Prince Charles, en est aujourd'hui revêtu.

Après le Grand Ecuyer, il y a un Ecuyer Commandant qui en son absence donne les ordres dans la Grande Ecurie. C'est à present M. Honoré Comte de Sainte Maitre.

La Petite Ecurie du Roi est séparée & distincte de la Grande; elle est commandée par le premier Ecuyer du Roi. M. Jacques de Beringhen Marquis de Château neuf possede cette ancienne charge.

Le quatriéme chapitre fait mention du Grand Maître & Surintendant general des postes & des autres offices qui en dépendent.

Il y avoit en France dès l'an 1464. un Grand Maître des Coureurs. En 1630, Loüis XIII créa trois offices de Surintendans generaux des postes & relais de France à la place des Controlleurs Generaux des Chevaucheurs de l'Ecurie que Henri IV avoit établie en 1632. Loüis XIII. réünit les trois offices de Surintendant en une sans le titre de Grand Maître & Surintendant General des Coureurs, postes & relais. Cette Charge fut supprimée en 1692, & rétablie en 1695. M. Guillaume du Bois, Cardinal, Archevêque de Cambray & premier Ministre, la possede presentement.

Au chapitre troisiéme, on parle du Grand Veneur & des autres Officiers employez pour les plaisirs du Roi.

La charge de Grand Veneur est ancienne ; mais le titre n'a commencé à être porté qu'en 1418. Elle ne donnoit auparavant que la qualité de Maître Veneur. On trouve un Officier de ce nom dès l'an 1231, sous le regne de Saint Loüis. Loüis Alexandre de Bourbon Comte de Toulouse, Prince legitimé, est maintenant Grand Veneur, & a sous *lui* plusieurs Capitaines des chasses établis en differentes forêts & varennes.

Le Grand Fauconnier est M. François Loüis d'Auvet Marquis des Marêts. Le titre de Fauconnier du Roi est connu depuis l'an 1250. Celui de Maître Fauconnier du Roi fut autorisé en 1274. & en 1406 on établit un Grand Fauconnier de France.

M. Pierre Auguste Sublet Marquis d'Heudicour possede la charge de Grand Louvetier ; ses predecesseurs n'ont pris que la qualité de Louvetier du Roi depuis 1308 jusqu'en 1464 qu'on trouve la premiere fois un Grand Louvetier de France.

Les chapitres IV. V. VI. & VII^e, font mention 1°, du Grand Prevôt de France & Juge ordinaire de la Cour, qui est Monsieur le Marquis de Sour-

ches dont on a déjà parlé : 2°, du Grand Maître & des Ceremonies ; dont la charge fut créée par Henri III. en 1585. & possedée par Monsieur Thomas Dreux Marquis de Brezé ; & du Maître des Ceremonies, qui est maintenant M. Michel Ancel des Granges : 3°, des Tresoriers chargez de payer les dépenses de la Maison du Roi, les troupes, les Officiers de Judicature : 4°, des Marchands & Artisans privilegiez, suivant la Cour, pour la fournir de toutes sortes de marchandises.

Le chapitre VIII[e] contient la Maison de feu Madame qui vient d'être enlevée à la France, & dont l'âge, la vertu exemplaire, la bonté, l'inclination à faire plaisir & la generosité ont long-tems servi d'exemple, & seront toûjours proposées pour modéles aux Princesses accomplies.

Dans le IX[e] chapitre, on traite de la Maison de Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Philippe Duc d'Orleans, petit-fils de France est né le 2. d'Août 1674. Il fut marié à Versailles le 18. 1692. à Marie Françoise de Bourbon legitimée de

France, fille du Roi Loüis XIV. fut déclaré & reconnu Regen Royaume par le droit de sa naissan par Arrêt du 2e Septembre 1715 c firmé par le Roi Loüis XV, ten son lit de Justice le 12. du même mo Son premier Aumônier est M. Loi de la Vergne Montenar de Tress Evêque de Nantes; son Confesseu le Reverend Pere Pierre de Trevo Jesuite; le Me de l'Oratoire, M. Alphonse François Abbé de Simiane; les deux premiers Gentils hommes, M. François Antoine Marquis de Simiane, M. Loüis de Conflans Marquis d'Armeutieres, & M. le Marquis de Noré par brevet; Chambellan ordinaire, M. Honoré Comte de Sabran; deux Maîtres de la Garderobbe, M. Jean-Baptiste des Champs Marquis de Cressy, M. François Comte de Segur; Premier Maître d'Hôtel, M. Edme François de Turmenier; Premier Ecuyer, M. Charles Armand de Gontault Marquis de Biron; Chancelier & Garde des Sceaux, M. Felix le Pelletier sieur de la Houssaye Conseiller d'Etat ordinaire; Surintendant des

Finances, le même; deux Capitaines de Gardes servant par semestre, M. Philippe Charles Marquis d'Etampes & M. Charles Marquis de la Fare.

Chapitre X. Maison de Madame la Duchesse d'Orleans. Marie Françoise de Bourbon naquit à Versailles au mois de Mai 1677. & fut légitimée de France au mois de Novembre 1681. sa Dame d'Honneur est Madame la Maréchalle de Rochefort Madeleine de Laval Bois-Dauphin. Dame d'Atour, Madame Françoise Gabrielle d'O, Marquise d'Espinay; Chevalier d'Honneur, M. de la Croix Marquis de Castries; premier Ecuyer, M. Hyacinthe Castel Comte de Saint Pierre.

Le chapitre XI. fait connoître les morts des Princes & Princesses dont les precedens Etats de France ont déjà parlé.

On marque dans le XII. chapitre les Enfans de France, les Princes & Princesses du Sang. Le premier fils des Rois de France porte la qualité de Dauphin; les Princes prennent le titre de leur appanage; ils portent le

ſurnom de France & ne ſignent comme le Roi, que de leur nom propre, de même que les filles de France qui ſont appellées *Meſdames*, il n'y a que les mâles qui ſuccedent aux appanages : le Roi donne aux filles une dot à ſa volonté : l'appanage du Prince qui parvient à la Couronne, ſe réünit toûjours à la Couronne.

Monſeigneur le Duc d'Orleans Regent, fils de Philippe de France Duc d'Orleans frere unique du Roi Loüis XIV. eſt Chef de la Branche d'Orleans. Celle de Condé a pour Chef M. Loüis Henri de Bourbon Prince de Condé Duc de Bourbonnois, né le 18 d'Août 1693. Il épouſa le 9. Juillet 1713. Marie Anne de Bourbon, morte ſans enfans le 21. Mars 1720. Le Chef de la Branche de Conti eſt M. Loüis Armand de Bourbon Prince de Conti né le 10ᵉ Novembre 1695. & eſt marié le 9. Juillet 1713. à Loüiſe Elizabeth de Bourbon fille de Loüis de Bourbon Prince de Condé.

Le chapitre XIII. traite des Princes & Princeſſes legitimez de France. Marie Anne de Bourbon legitimée de France, Ducheſſe de Vaujour, née le

Juin 1723.

1. Octobre 1660, legitimée en 1667, & mariée en 1680 à Loüis Armand Prince de Conti dont elle est veuve & n'a point eu d'enfans. 2°. Loüis Auguste de Bourbon Prince de Dombes Duc du Maine né le 31 Mars 1670, legitimé en 1673; & marié en 1692, avec Loüise Benedictine de Bourbon fille d'Henri Jules de Bourbon Prince de Condé. 3°. Loüis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, né le 6. Juin 1678. & legitimé en 1681. il joüit des rang & honneur de Prince legitimé suivant une Déclaration du Roi du 26 d'Août 1718. Entre les Princes legitimez est encore Philippe de Vendôme ci-devant Grand Prieur de France, fils de Loüis Duc de Vendôme, & petit-fils de Cesar Duc de Vendôme, lequel étoit fils naturel d'Henri IV. Roi de France.

Le XIV^e chapitre regarde les Princes étrangers qui ont en France le rang & les honneurs de Princes issus de Maison Souveraine. Notre Auteur nomme les Maisons de Lorraine, de la Tour d'Auvergne, de Rohan & de Grimaldi, & y ajoute celle de la Tremoille qui ne joüit du titre de Prin-

ce que depuis le traité de Westphalie, où elle eut la liberté de poursuivre ses droits sur le Royaume de Naples.

On traite dans le XV. chapitre, du Clergé de France & des Benefices à la nomination du Roi. Il y a dans le Royaume 18 Archevêchez, 111 Evêchez, y compris celui de Kebec, près de 750 Abbayes d'hommes & plus de 260 Abbayes de filles & une infinité de Prieurez, de Dignitez & de Prebendes ausquels le Roi nomme, excepté l'Evêché de Strasbourg qui est électif, celui de Bethléem auquel le Duc de Nevers presente au Pape avec le consentement du Roi, & quelques Abbayes qui se donnent par Election: nous ne copierons point ce que l'Auteur ajoute de la Pragmatique Sanction, le Concordat, le droit de Regale, sur les Indults accordez à nos Rois pour nommer aux Evêchez, aux Benefices consistoriaux dans les païs conquis, sur le nom & les qualitez des Cardinaux François & des Prelats du Royaume, sur le nombre infini des Benefices situez dans chaque Evêché & dont le Roi a la nomination; ce sont au-

tant de ſujets détaillez dans le livre, & qui ne peuvent entrer dans nos extraits.

Le troiſiéme tome contient, dans le premier chapitre, ce qui concerne les Pairs de France. « La qualité de Pair » de France eſt une dignité annexée à » une terre & Seigneurie tenuë en » fief du Roi à cauſe de ſa Couronne » : les Pairs ſont Officiers de la Couronne, tiennent rang au Sacre des Rois, & ont ſéance, dit notre Auteur, au Parlement de Paris, où ils prêtent ſerment : mais les Pairs prétendent avoir ſéance dans tous les autres Parlemens du Royaume ; ils joüiſſent de pluſieurs honneurs & prérogatives ; les affaires de leur Pairie reſſortiſſent au Parlement. A l'égard de leur perſonne, en matiere criminelle, on ne les juge que dans l'aſſemblée des Pairs legitimement convoquée. Leur Inſtitution eſt très-ancienne ; les uns l'attribuent à Charlemagne ; d'autres, à Hugues Capet ; & quelques-uns, à Philippe Auguſte : quoi qu'il en ſoit, le titre de Pairie n'eſt pas ſeulement attaché à des Duchez ; il l'eſt encore à des Marquiſats, à des Comtez, à

des Baronnies, à de ſimples Seigneuries. Il y auroit bien des choſes curieuſes à dire ſur les Pairies ; mais cela ne peut être dit ſuffiſamment en peu de mots.

Après ces réflexions, notre Auteur marque le tems de l'érection de toutes les Pairies du Royaume ; le rang que les Pairs tiennent entr'eux, leurs noms, leurs titres, leurs généalogies, leurs armoiries, & enfin les fonctions des Pairs au Sacre de nos Rois : il traite enſuite, dans le ſecond chapitre, des Duchez qui ne ſont point Pairies, dont la plûpart ſont héréditaires ; & il remarque que les Seigneurs qui en ſont revêtus, joüiſſent des mêmes honneurs que les Ducs & Pairs, à l'exception des prérogatives attachées à la Pairie. Il fait l'énumeration de ces deux, & n'oublie point ceux qui ont la qualité de Grands d'Eſpagne, & qui joüiſſent en France des honneurs des Ducs.

Les trois chapitres ſuivans ſont deſtinez aux trois Ordres du Roi, aux Ordres étrangers dont il y a des Chevaliers en France ; & à celui de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint Lazare

de Jerusalem ; comme nous avons parlé fort au long de tous ces Ordres dans le trait que nous avons donné du livre de la *Chevaliere* composé par le Reverend Pere de Sainte-Marie, nous nous dispensons de repeter ici ce que nous en avons dit : nous avertissons seulement que le Reverend Pere Ange, dans son traité, met les noms de tous les Chevaliers des Ordres dont il fait mention, & qu'on ne les a vûs nulle part si correctement marquez.

On nous apprend dans le chapitre XIII, plusieurs particularitez sur le Connétable, les Maréchaux de France & les autres Officiers de guerre. Le Connétable a été le premier Officier de la Couronne & le Chef des armées du Roi. Dans sa premiere Institution, il n'étoit que ce qu'est aujourd'hui le Grand Ecuyer ; son pouvoir fut bien augmenté après la suppression que fit Hugues Capet de la Charge de Maire du Palais. Le premier Connétable de France sous la 3ᵉ race de nos Rois, se trouve en 1060 ; mais ce n'est que depuis 1218, que cette charge paroît avoir élevé

Matthieu de Montmorenci & les autres Connétables ses successeurs au plus haut degré des honneurs militaires. Elle fut supprimée par Loüis XIII. après la mort du Connétable de Lesdiguieres.

Il y avoit deux Maréchaux, appellez depuis Maréchaux de France, lesquels étoient Lieutenans du Connétable dans le tems qu'il ne faisoit encore que les fonctions de Grand Ecuyer.... Il paroît qu'ils n'ont eu de commandement sur les troupes, que sous la troisiéme race de nos Rois; ainsi l'on voit qu'en 1204. un Maréchal de France commandoit les armées; mais ils ne sont que les Lieutenans du Connétable, & ils doivent lui être soumis, comme le reste des Officiers militaires doivent leur obéir. Il n'y eut d'abord que deux Maréchaux de France : François Premier en créa un troisiéme; Etienne, un quatriéme pour occuper la place de celui qui mouroit le premier; mais Henri II. ôta cette clause; François II. en ajouta un cinquiéme, Charles IX. en créa deux autres; depuis Henri IV. le nombre n'en a point été limité; nous en

avons dix aujourd'hui. Ce sont, François de Neuville Duc de Villeroi en 1693; Loüis Hector Duc de Villars en 1702; Victor Marie Comte d'Estrées en 1703; Nicolas Chalons du Blé Marquis de Huxelles en 1703; René, Sire de Froulay, Comte de Tessé, en 1703; Camille, Duc d'Hostun de la Baume, Comte de Tallart en 1703; Jacques Fitzjames Duc de Berwick, en 1706; Charles Auguste Goyon de Matignon, Comte de Gacé, en 1706; Jacques Bazin, Seigneur de Bezons, en 1709; Pierre de Montesquiou d'Artagnan, en 1709.

On a en France quatre Colonels Generaux, de qui tous Mestres de Camp, Capitaines & autres Officiers de leurs Corps doivent prendre leurs commissions. La Charge de Colonel General de l'Infanterie existoit dès l'an 1544, & fut érigée en Charge de la Couronne en 1584; on l'a depuis supprimée & rétablie. Monsieur le Duc de Chartres en est aujourd'hui possesseur. Celle de Colonel General de la Cavalerie fut créée par Loüis XII. sous le titre de Capitaine General de la Cavalerie; on l'exerça quelque tems

valerie Etrangere, mais
en une seule en 1587. M
d'Evreux est le troisiéme
qui occupe cette Charge,
cedé à M. le Comte d'Auv
me celui-ci avoit succedé
le Vicomte de Turenne.
de Colonel General des S
sons créée en 1571, est
Monsieur le Duc du Mai
Colonel General des Dra
blie en 1668, & apparti
Marquis de Coigni. Le no
tres Officiers Generaux d'a
jourd'hui si multiplié,
roit tout notre Journal, si
obligez d'en parler dans
tail. On peut consulter

On ne trouve point d'Amiral de France avant l'an 1270; cette charge fut supprimée avec celle de Connétable en 1627; elle a été rétablie par Loüis XIV. avec quelques limitations; & aujourd'hui Monsieur le Comte de Toulouse est Amiral de France. Il a sous lui, deux Vice-Amiraux, dont les charges furent exercées en 1669; l'un est Vice-Amiral du Ponant, & l'autre du Levant. Le premier, qui est M. le Maréchal d'Etrée, commande sur l'Ocean; l'autre, qui est M. le Marquis de Coetlogon, commande sur la mer Mediterranée.

Outre ces charges, il y encore en France celle de General des Galeres, qui existe depuis l'an 1410, & dont M. le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, est revêtu depuis l'an 1716.

Il ne nous reste plus qu'à rendre compte du IV^e tome; car le V^e ne contient qu'une Table exacte des matieres, & quelques additions qui doivent avoir leur place dans notre extrait suivant les sujets où elles ont rapport. On se propose de traiter dans ce IV^e tome, des Officiers destinez à

l'administration de l'Etat, & de ce qui regarde la Justice, l'Ordre, la Police, les Arts & les Sciences qui fleurissent dans le Royaume.

Le premier chapitre commence par parler des Conseils du Roi, & des personnes qui les composent. Le principal Ministre de l'Etat, est M. Guillaume du Bois, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Prince du S. Empire, Archevêque Duc de Cambray. Avant lui, plusieurs autres celebres Cardinaux & Prélats ou personnes d'Eglise ont glorieusement rempli cette place sous les regnes de Loüis XIV, de Loüis XIII, de Philippe III, Philippe II, Loüis VII & Loüis VI, & dès le tems même des deux premieres races de nos Rois. Tout ce qu'il y a de gens bien intentionnez en France, fait des vœux pour que la gloire & le bonheur du Ministere commencé avec les applaudissemens de l'Europe, répondent toûjours aux grandes qualitez du Ministre.

La charge des Chanceliers de France est fort ancienne. Sous la premiere race de nos Rois, ils portoient le titre de Referendaires; sous la seconde,

furent nommez Aporrisaires, ou rchichanceliers; le titre de Chancelier de France leur est resté sous la oisiéme race. Ils sont dépositaires s Seaux du Royaume, mais sous bon plaisir & l'autorité du Roi, qui i dispose à son gré. M. Henri Frans d'Aguesseau Seigneur de Fresne, t aujourd'hui Chancelier de Fran.

Le Roi donne la garde des Seaux ou r commission, ou par érection de arge avec des provisions suivant sa olonté. Jean Bertrand, Presidentu Parlement de Paris en 1550, eut premiere fois la commission de la rde des Seaux. Quelques-uns l'ont ercée de même, & quelques autres l'ont eüë en titre d'office, avec ttribution des honneurs & autorité ppartenans au Chancelier; c'est ainsi ue le Roi, par ses lettres du 28 Ferier 1722. a pourvû de cette charge 1. Jean-Baptiste Fleuriau, Seigneur 'Armenonville.

Il y a aujourd'hui en France, quare differens Conseils, sçavoir les Coneils de Regence, des Finances, de la Marine & du Commerce. Outre les

Conseils, il y a pour le departement des Finances, un Controlleur general des Finances, qui est M. Charles Gaspar Dodun Conseiller d'Etat; & cinq Intendans, qui sont, M. Loüis Fagon, M. Henri François de Paule, M. le Fevre d'Ormesson Sieur d'Amboise, M. Jean-Baptiste de Gaumont, M. Gabriel Taschereau, Sieur de Baudry & de Ligniere; M. Felix Claude le Pelletier de la Houssaye de Signy. Ils ont tous le rang de Conseiller d'Etat.

Les Secretaires d'Etat prenoient autrefois la qualité de Secretaires des Finances; on les tiroit du Corps des Secretaires du Roi. Florimond Robertet Secretaire d'Etat sous Charles VIII. Loüis XII. & François I. a commencé à donner un grand lustre à cette charge, que ses successeurs ont toujours soutenu avec la même distinction. Ils sont cinq à present, & nous les marquons suivant l'ancienneté de leur reception. M. Loüis Phelyppeaux Comte de Maurepas; M. N. Phelyppeaux Sieur de la Vrilliere Marquis de Château-neuf; M. Jean-Baptiste Fleuriau Comte de Morville; M.

Guillaume Cardinal du Bois, principal Miniſtre ; M. Claude le Blanc.

Le Conſeil d'Etat eſt composé de Conſeillers d'Etat & des Maîtres des Requêtes. M. le Chevalier ou M. le Garde des Seaux y preſide. Les Maîtres des Requêtes dont la fonction étoit de recevoir & de rapporter les Requêtes & les plaintes preſentées au Roi, ſont connus dès le tems de S. Loüis.

Le Grand Conſeil étoit dans ſon origine, le ſeul Conſeil des Rois ; il étoit ambulant, & fut rendu ſedentaire par Charles VIII, en 1497 ; ſa Juriſdiction eſt fixée à certains points, & s'étend ſur tous les païs de la Monarchie Françoiſe. M. François Michel de Verthamon en eſt premier Preſident.

Les Secretaires du Roi portoient le titre de *Notaires* ſous la premiere race de nos Rois, & leur fonction étoit de garder & de publier les ordonnances de leurs Maîtres. Un d'entre eux avoit la garde du Seau ; on le nommoit Chancelier, & il certifioit avoir écrit la Chartre que les Grands du Royaume ſignoient ; Philippe Pre-

soit pour la verification ou public
des actes émanez de l'autorité R
le. Sous le regne de Loüis VI
Chancelier changea la formul
au lieu de mettre *scripsit*, mit ce
mes, ***data per manum Cancellari***
successeurs, devenus Chefs de l
tice, ont abandonné le Secretari
Notaires, ou Secretaire du Roi
sont reservé la superiorité & la
sition du Seau avec lequel ils met
leur *Visa*. Parmi ces Notaires
Rois en choisirent quelques-uns
les affaires plus importantes;
appellerent Secretaires des Fina
& ensuite Secretaires d'Etat, don
avons parlé.

Dans le second chapitre, on

de Bretagne, de Champagne, de Languedoc, de Picardie, de Dauphiné, de Provence, du Lyonnois, & de l'Orleannois. Mais on compte vingt-six Gouvernemens de Provinces differentes, outre les Gouvernemens de la nouvelle France.

Le chapitre troisiéme fait le dénombrement de tous les Parlemens & de toutes les autres Jurisdictions du Royaume. Dans le IV^e^ on marque avec le même soin, les Generalitez, les Intendances, les Recettes generales & la maniere dont se levent les Tailles & les autres droits & deniers Royaux. Enfin le V^e^ & dernier chapitre entre dans le même détail à l'égard des Universitez, des Academies & des Bibliotheques publiques; mais l'étenduë de cet extrait nous empêche de parler de toutes ces differentes matieres, dont l'Auteur donne une connoissance très-exacte.

ARTICLE LXV.

MEMOIRE SUR LA NOBLE & ancienne Maison de Percy éteinte depuis peu en Angleterre, & subsistant encore en Normandie.

A La mort de Madame Elisabeth de Percy de Northumberland, Duchesse de Sommerset & Dame d'honneur de la feuë Reine Anne Stuart, on publia que l'ancienne & illustre Maison de Percy étoit entierement éteinte; erreur & fausse opinion, dont il est à propos de desabuser le Public. On n'emploira pour cela, que des faits très-certains, & fort faciles à vérifier, par les titres qu'on en a dans la Maison de Percy en Normandie, & par ce que nous en ont conservé les Historiens des Maisons distinguées de la même Province, d'où la Maison de Percy est originaire, & où elle tient de tems immemorial, un rang assez considerable. Il est vrai que la branche de Percy, d'où cette illustre Dame étoit sortie, est maintenant éteinte par sa

mort en Angleterre ; où des Seigneurs de cette Maison suivirent Guillaume le Conquerant avec plusieurs autres des plus qualifiez de cette même Province, qui porterent leur nom dans ce Royaume : mais elle subsiste encore en Normandie, dans la personne de Messire Antoine Guillaume de Percy, Chevalier, Baron de Monchauvet & Arclais, Seigneur haut Justicier, & Patron honoraire de Monchamps, du Halley, & autres lieux, Commandeur de l'Ordre militaire de Saint Étienne de Toscane, où par justice, il fut reçû avec permission, & brevet du feu Roi, au mois d'Octobre 1696. étant alors auprès de feu Monsieur Dupré son oncle, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté, vers S. A. S. Monseigneur le Grand Duc. Ce Ministre, après y avoir soûtenu pendant plus de dix-sept ans, la dignité de son caractere, comme il l'avoit fait auparavant dans plusieurs Cours d'Allemagne pendant plus de quarante années, avec toute la probité, l'approbation, & la capacité imaginables, mourut à Florence, au mois de Mai 1709. Le

Juin 1723.

parla en même-tems de l'ancien
de l'illustration, & de la Nobles
Maison de Percy. Celui dont
le, en est à present chef du no
des armes. Il a eu de feuë Dame
çoise du Puy d'Igny son épous
ne Noblesse également ancien
distinguée par ses alliances, C
François Marie de Percy, reç
valier du même Ordre, le 10. d
1720. Le second tome de l'H
Génealogique de la Maison
court, parle très-avantageu
de la Maison de Percy, en rapp
l'alliance de Robert d'Harcou
Marguerite de Percy; & c'est
occasion que cet Auteur donne
neral & en particulier la Gen

est assez considerable par son étenduë, & par ses mouvances ; elle est contiguë à la Baronie de Monchauvet, & depuis 1429. elle s'est conservée en ligne directe, dans la Maison de Percy où elle étoit venuë, par le second mariage de Messire Guillaume de Percy, Chevalier, Seigneur des Fiefs de Percy, de Soulles, de Draqueville, de Druisan, des Espesses, d'Escaliers, de Hurpin, & de Durescuë, avec Dame Marie de Crennes, fille de Messire Guillaume de Crennes, Chevalier, Bailli, & Gouverneur d'Evreux, & de Dame Guillemette d'Anctoville.

Il y a encore actuellement à Malthe un Commandeur de Percy de la même Maison, ancien Officier de Marine, & Monsieur l'Abbé de Percy son frere, tous deux aussi distinguez par leurs qualitez personnelles, que par l'ancienneté de leur Noblesse.

Le Sieur de Bras, Gentilhomme Normand, rapporte dans son livre des Antiquitez de la ville de Caën, l'Acte de la fondation de l'Abbaye Royale de Sainte Trinité, faite en cette ville, au mois de Juillet de l'an

1082. par la Reine Mathilde femme de Guillaume le Conquerant, Roi d'Angleterre, lequel fut aussi le Fondateur de l'Abbaye de Saint Etienne de Caën, toutes deux de l'Ordre de Saint Benoît, & parmi les Seigneurs les plus qualifiez de la Province, qui eurent l'honneur d'y signer, il y nomme des premiers, Hugues de Percy. La Dame Loüise André de Percy, sœur d'Antoine Guillaume, se trouve aujourd'hui Souprieure de l'Abbaye de Sainte Trinité, dont la fille de Guillaume le Conquerant, & de la Reine Mathilde, fut la premiere Abbesse; & depuis ce tems-là, cette Abbaye n'a été gouvernée que par des Princesses de la Maison Royale, ou d'autres Maisons de la premiere distinction; Madame de Tessé, fille de Monsieur le Maréchal de ce nom, qui en est Abbesse, a succedé à Madame de Tessé sa tante, dont les rares vertus, & la solide pieté y sont en veneration.

ARTICLE LXVI.

RERUM ITALICARUM Scriptores, &c. C'est-à-dire, *Les Auteurs qui ont écrit l'Histoire d'Italie; depuis le sixiéme siecle, jusqu'au seiziéme.* A Milan. 1723.

C'Est à M. Muratori, Bibliothecaire de M. le Duc de Modéne, que le Public est redevable de cette collection. Il étoit reservé à cet Editeur de faire, pour la gloire de sa patrie, ce que Sirmon, Labbe, Pithou ont fait pour la France; Goldast Meibom, Leibnits, pour l'Allemagne; Cambden, Thuysden, pour l'Angleterre; André Schoff, pour l'Espagne; & Freherus, pour la Boheme.

Pour faire mieux comprendre l'utilité de son travail, M. Muratori commence par combattre un prejugé assez commun, & dont les Sçavans eux-mêmes ne sont pas toûjours Exempts. On s'imagine que les Ecrivains du haut Empire meritent seuls de l'estime: on lit avec plaisir l'Histoire de l'Italie victorieuse des autres

nations ; mais on rougit presque de lire les Historiens qui la représentent à son tour vaincuë & assujettie par les Barbares. Cependant, c'est de ces mêmes Barbares que les peuples qui habitent aujourd'hui l'Italie, tirent leur origine. J'avouë, continuë l'Editeur, que depuis la decadence de l'Empire, l'Histoire n'offre aux Lecteurs que des guerres sanglantes, des séditions domestiques, un déluge de vices & d'horreurs, l'ignorance devenuë l'appanage des Ecclésiastiques mêmes, & la corruption des mœurs generalement répanduë dans tous les États & dans toutes les conditions. Mais doit-on pour cela chercher à ignorer la honte de ces tristes siecles, & en supprimer l'Histoire ? N'est-ce pas comme soustraire à la posterité une partie considerable de la succession qui lui appartient ? On y voit en cette Histoire, des traits de cruauté dans les Princes qui ont gouverné. L'Histoire du haut Empire ne fournit-elle de son côté que des exemples de clemence & de moderation ? Dans celle-là, comme dans celle-ci, l'on trouve des traits de va-

leur, des modéles de moderation & de sainteté.

Le prejugé dont nous parlons, étant détruit, l'Editeur donne à Grævius & à M. Burman les loüanges que l'un & l'autre méritent avec tant de justice : le premier, pour avoir mis au jour son Tresor des Antiquitez de l'Italie ; le second, pour avoir publié sur le même sujet une collection bien plus ample que le Trésor de Grævius. Cependant, comme l'un & l'autre ne rapportent guéres que les Auteurs qui ont écrit depuis le seiziéme siecle ; la collection de M. Muratori doit être, sans doute, plus utile que celle des deux premiers ensemble. Car notre Editeur donne les Historiens de chaque siecle depuis l'an 500. jusqu'en 1500. Et les Auteurs qui écrivent l'Histoire de leurs tems, sont infiniment plus dignes de créance, que ceux qui entreprennent d'écrire des évenemens dont ils n'ont pû être témoins. Ce qui rehausse d'ailleurs le prix de l'Ouvrage que nous annonçons, c'est le grand nombre d'Ecrivains qui n'avoient point encore vû le jour, & que l'on met ici pour la premiere fois en lumiere.

M. Muratori vient ensuite aux Historiens qui composent sa collection: & il avouë que le nombre de ceux que l'Italie a produits depuis le sixiéme siécle, jusqu'au seiziéme, ne répond guéres à la capacité fertile de sa nation. Le sixiéme siécle ne lui fournit que Jordanés, ou Jornandés: & le septiéme ne lui fournit pas un seul Écrivain en ce genre. Paul Diacre a composé son Histoire dès le huitiéme siécle: & dans le neuviéme, ont fleuri Agnelle de Ravenne, Erchampert, & Anastase le Bibliothecaire. Ces Écrivains ne sont pas d'un grand secours pour l'Histoire generale; parce qu'ils ne se sont appliquez qu'à celle de leur Province, ou de leur Eglise en particulier. Depuis le neuviéme siécle, jusques vers la fin de l'onziéme, on ne trouve que le seul Luitprand qui mérite d'être lû. Mais, ces especes de lacunes sont bien plus frappantes depuis l'an 784. que Charlemagne ruina la Monarchie des Lombards, jusqu'à l'an 888. que finit en Italie la domination des François. A la verité, la France eut alors beaucoup d'Écrivains, mais l'Italie n'en

eut point ; ou si elle en eut, leurs Ouvrages ont été perdus, & ne sont point venus à notre connoissance. Ainsi, pour remplir ces lacunes considerables, c'est une necessité de recourir aux Histoires étrangeres. Sur la fin de l'onziéme siecle, on vit paroître en Italie un plus grand nombre d'Ecrivains ; mais ce ne fut que dans le treiziéme & à la naissance du quatorziéme, que les Sciences & les Arts qui de la Grece avoient passé en Italie avec la gloire des armes, commencerent à y refleurir.

M. Muratori, zelé pour l'honneur de sa nation, prétend que les lacunes dont nous avons parlé, viennent moins de l'ignorance qui regnoit dans ces tems inconnus, que des révolutions ausquelles toutes les choses humaines sont sujettes. Il soutient même que plusieurs Histoires restent encore cachées, manuscrites dans les Bibliotheques ; ou bien, que le malheur seul des tems en a causé la perte. Ce qu'il avance ici, il le prouve par le catalogue que Gualvanée Flamma, Milanois, qui vivoit en 1325. donne des Manuscrits, dont il s'étoit ser-

vi pour faire l'Hiſtoire de ſon païs ; & dont la plûpart, ou ne ſe trouvent plus, ou ſont tombez en des mains ignorantes qui les gardent ſans les connoître. Nous nous contenterons de citer la Chronique de Gaſgapin de Cremone, la Legende de S. Kalimer, la Chronique de Benzins, l'Hiſtoire de Henri Barbenoire, la Chronique de Frederic Barberouſſe, celle de Paul de la Scale, celle d'Ibeſt, celle de Breſanon, & celle de Florence.

Au reſte, notre ſçavant Editeur n'a point inſeré dans ſa collection tous les Manuſcrits qu'il a pû recueïllir : ainſi en uſent certains compilateurs qui ſans diſcernement & ſans goût entaſſent tout l'un ſur l'autre & pêle-mêle : plus contens & plus fiers de ce travail purement mecanique, qu'un jeune Poëte ne le ſeroit de ſon premier Poëme. M. Muratori a fait un choix judicieux des Manuſcrits, auſſi-bien que des Auteurs qui ont déjà paru. Il pouſſe même la délicateſſe & la critique à l'égard de ceux-ci, juſqu'à ne donner d'un Ecrivain que cette partie de ſon Hiſtoire, où

il raconte les évenemens de son tems. Car, tout le monde sçait à cette heure, que dans les siécles barbares, un Auteur se seroit fait un scrupule de ne pas commencer son Histoire à la naissance de JESUS-CHRIST : ce n'en étoit pas même assez ; on reprenoit les choses depuis le déluge, depuis la création du monde. Le Public ne peut donc que sçavoir bon gré à M. Muratori d'avoir retranché de sa collection un amas informe de faits également étrangers à son dessein, & à celui que doit avoir quiconque écrit un Histoire particuliere.

Disons maintenant un mot du caractere des Ouvrages contenus dans la nouvelle collection. On sent assez que parmi ces mêmes Ouvrages, il y en a un très-petit nombre qui méritent à juste titre le nom d'Histoire ; les regles de ce genre d'écrire étant autrefois, ou inconnuës, ou mal observées. Cependant, l'ignorance ou l'inobservation de ces régles ne sçauroient guéres être compensées, quoi que l'on fasse pour cela : ni la beauté de l'esprit, ni les graces du stile ne peuvent servir de supplémens à des

défauts essentiels. M. Muratori convient du fait, & y répond de cette maniere : Seroit on raisonnable, dit-il, de chercher sur des montagnes incultes, des jardins dont tous les compartimens fussent reguliers ? Voudroit-on trouver une Ordonnance parfaite de mets choisis à un repas de païsans ? C'est à quoi, nul homme qui a du bon sens, ne s'attendra jamais. Les Auteurs que l'on recueille ici, vivoient en des siécles grossiers & barbares, où les Lettres étoient dans un décri général. C'est vainement qu'on y chercheroit, ou des Polybes, ou des Tite-Lives. Dans une Histoire, on doit avoir bien moins égard au stile qu'à la fidelité : l'un n'est que comme la parure, & l'autre est comme le fonds. Les Romains mêmes, après avoir porté l'éloquence à ce point d'élevation que l'on admirera encore long-tems sans y pouvoir atteindre, ne méprisoient point leurs premiers Historiens : & Varron disoit d'eux, que si leurs termes sentoient l'ail, les choses que ces mêmes termes exprimoient étoient judicieuses & sensées.

Il paroît déjà deux tomes de la collection de M. Muratori. Le premier contient

» *Historia Miscella ab incerto au-*
» *tore concinnata, complectens Eutro-*
» *pii Historiam Romanam*, &c.

» *Jordanis, seu Jornandis Historia*
» *de Getarum, sive Gothorum origine,*
» *& rebus gestis.*

» *Procopii Cæsariensis Historiarum sui*
» *temporis de bello Gothico libri qua-*
» *tuor.*

» *Excerpta ex Agathea Historiâ.*

» *Pauli Warnefridi de gestis Longo-*
» *bardorum libri sex.*

Le second tome contient

» *Agnelli Ravennatis liber Pontifi-*
» *calis.*

» *Historia Principum Longobardo-*
» *rum.*

» *Epitome Chronicorum Cassinensium.*

» *Anonymi Carmen de laudibus Be-*
» *rengarii.*

» *Luitprandi Historia & Legatio ad*
» *Imperatorem Nicephorum.*

» *Annales Regum Francorum à Car-*
» *lomanno & Peppino ad ann.* 882.

ARTICLE LXVII.

DESCRIPTION HISTORIQUE & Geographique de la France ancienne & moderne; enrichie de pluſieurs Cartes Geographiques. *In folio, deux parties ; première partie, pp.* 286. *ſeconde partie, pp.* 330. M. DCC. XXII.

L'Auteur, ou veritable, ou ſuppoſé, de cet Ouvrage, avoit plus à craindre de ſa propre reputation que de la ſeverité des critiques. Les gens de lettres ſont ſi heureuſement prévenus ſur la profondeur de ſes connoiſſances, qu'il lui étoit difficile de remplir leur avidité. Ce n'eſt pas aſſez pour lui, de donner dans un Livre, tout ce que les Chartes, les Nobiliaires & les autres tréſors de l'Antiquité lui fourniſſent : ils y cherchent preſque ce qui n'exiſte point dans les ſources. S'il ne déterre des monumens enſevelis ſous les ruines des villes & des familles : s'il ne fait revivre ce que le malheur des tems a entierement anéanti, (oſera-t'on le

dire ?) il ne satisfait point leur attente.

Tel étoit le glorieux, mais fatal préjugé touchant la nouvelle *Description de la France*, lorsqu'on a sçû que Monsieur l'Abbé de Longueruë, à qui la voix publique en faisoit honneur, la desavoüoit. Les raisons qu'il allegue, sont, dit-on, des additions, des mutilations & autres falsifications de toute espece ; l'Ouvrage même n'ayant jamais passé par ses mains, & n'étant qu'un recueïl de choses qu'il a dictées, ou plutôt qui lui ont été comme arrachées dans quelques heures de conversation. Il ne nous appartient pas d'approfondir ces secrets, où il entre peut-être un peu plus que des interêts de Litterature. En attendant que Monsieur l'Abbé de Longueruë remédie lui-même à l'infidelité dont il se plaint ; voici le Livre tel qu'on vient de le mettre au jour, en beau papier, d'un caractere net, d'une forme correcte, avec des Cartes gravées exprès, & des vignettes magnifiques ; mais sans nom d'Imprimeur & sans privileges : autre cause apparemment du désaveu. Il y a deux

parties : on rapporte à la premiere, les Provinces qui composent aujourd'hui le Royaume de France : on rapporte à la seconde, les Païs de l'ancienne Gaule qui ne sont plus du Royaume, au moins dans leur totalité ; c'est-à-dire, les dix-sept Provinces des Païs-Bas, la Lorraine, le Barrois, l'Alsace, la Suisse, & la Savoye. On promet l'Allemagne.

Le discours préliminaire nous represente les anciennes divisions de la France, tant sous les Romains, que sous les Rois des deux premieres races : objet toujours interessant pour des François ; qui auront au moins ici quelque chose de plus étudié & de plus arrangé que ce qu'on en sçait communément. Les peuples appellez *Calli* ou *Galatæ*, sont les premiers habitans, connus du païs qu'on nomme aujourd'hui France, & que l'on nommoit autrefois *Gallia* ou *Galatia*. Leurs conquêtes en Italie, firent aussi donner le nom de Gaule à une étenduë considerable de terre au-delà des Alpes ; & ce fut cette Gaule, dite Cisalpine, dont les Romains s'emparérent d'abord. Les Salyes, les Al-

lobroges, & les Tectoſages, nations Gauloiſes d'en deçà les Alpes, ayant ployé ſous la même domination, les Romains en compoſerent une Province, qu'ils appellerent Romaine, ou bien Narbonnoiſe, à cauſe de Narbonne, ſa Capitale; & depuis Viennoiſe, lorſque la Colonie de Vienne eut été preferée à celle de Narbonne. Le reſte des Gaules où les Romains n'avoient pas penetré, fut nommé Gaule Cheveluë, parce qu'on y portoit les cheveux fort longs. Trois ſortes de nations l'habitoient : les Celtes qui occupoient d'une part tout ce qui eſt au midi de la Seine & de la Marne juſqu'à la Garonne ; & de l'autre, juſques vers le Lac de Conſtance & les ſources du Rhin, car les Helvetiens y étoient auſſi compris : les Belges qui s'étendoient depuis la Marne & la Seine juſqu'au Rhin ; & les Aquitains qui étoient renfermez entre l'Ocean, la Garonne & les Pyrénées. Jules Ceſar les ſubjugua preſque tous par lui-même en dix ans ; & Auguſte vint à bout de les aſſujettir entierement par ſes Generaux : alors la diviſion des Gaules ne fut plus

la même: Auguste laissant au Senat & au Peuple l'ancienne Province Romaine, & s'appropriant tout ce qui étoit nouvellement conquis, voulut réduire à une espece d'égalité les trois principales Provinces qui composoient la Gaule Cheveluë. Il retrancha donc la moitié de la Celtique, la plus grande de toutes, pour contribuer à l'accroissement des deux autres. Par là, il comprit sous le nom d'Aquitaine, tous les païs situez entre la Garonne & la Loire, dont Bourges, quelqu'éloignée qu'elle fût de l'ancienne Aquitaine, devint Capitale; & il appliqua les Helvetiens avec les Sequaniens à la Belgique. Le reste de la Celtique fut nommé Lyonnoise, parce qu'elle avoit pour Capitale Lyon, ville bâtie par le Consul Munatius Plancus l'an de Rome 712. Cette disposition dura plus de trois siécles; si ce n'est que les Colonies établies sur le Rhin apporterent quelque changement à la Belgique par l'érection de deux Provinces qui en étoient separées, la Haute & Basse Germanie. Cologne étoit Capitale de la Basse; & Mayence, de la Haute.

Les Gaules se sentirent de la nouvelle forme de Gouvernement que Constantin introduisit dans l'Empire. Les charges multipliées ayant fait multiplier les Provinces; celle qu'on appelloit Romaine, Narbonnoise, ou Viennoise fut divisée en deux, distinguées l'une de l'autre sous ces deux derniers noms, à cause de Narbonne & de Vienne, leurs Capitales. La Narbonnoise fut comprise entre le Rhône & la Garonne; & la Viennoise, entre le Rhône & les Alpes. On fit une seconde Lyonnoise, à laquelle on donna Roüen pour Capitale, & on laissa Lyon à la premiere. On divisa aussi l'Aquitaine, en détachant de cette Province ce qui fut nommé la Novempopulanie, païs habité par neuf peuples, au-delà de Bourdeaux entre la Garonne, l'Ocean & les Pyrenées. Mais ce ne fut que dans une autre division arrivée sous Valentinien, qu'on créa une troisiéme Province, dite seconde Aquitaine, qui comprenoit tout ce qui étoit vers l'Ocean. Bourges demeura Capitale de la premiere Aquitaine; Eause en Armagnac le fut de la Novem-

populanie ; & Bourdeaux , de
conde Aquitaine.

Il est incertain si les deux nouv
Provinces tirées de la Belgique et
rent separées sous Constantin ou
ses enfans ; l'une est la seconde Be
que, qui eut Reims pour Capita
l'autre, la Province des Sequanier
Maxima Sequanorum, qui eut Besa
çon. La premiere Belgique avoit Tr
ves. Constantin ne toucha point au
deux Germanies. Sur la fin du IV
siecle, Honorius établit une troisié
me & une quatriéme Lyonnoise, &
attacha le droit de Capitales aux villes
de Tours & de Sens. Il établit aussi trois
autres Provinces dans la Gaule Nar-
bonnoise ou Viennoise ; celle de la se-
conde Viennoise ; celle des Alpes Mari-
times ; & celle des Alpes Grayennes
& Pennines : Arles (& non pas Aire,
pure faute d'impression, sans doute)
Embrun & Tarantaise en furent de-
signées Capitales. C'étoit donc en tout
dix-sept Provinces que l'on comptoit
dans les Gaules, lorsqu'au V^e siecle
les Visigots, les Bourguignons & les
François y formerent leurs nouveaux
Etats des debris de la domination
Romaine. Les François y furent bien-

ôt les seuls maîtres, dès le regne des nfans de Clovis; si l'on en excepte e peu qui resta aux Visigots du côté le Narbonne. Mais le Royaume qu'ils onderent, fut sujet à bien des parages; & il arriva des révolutions i frequentes dans ces differentes *Tétrarchies*, qu'il n'est pas possible d'en ixer les bornes.

La division de la France en Austraie & Neustrie, est la plus ancienne & la lus commune. On convient qu'Austrasie peut signifier païs d'Orient; & 'étoit en effet la partie Orientale du Royaume, comme la Neustrie étoit 'Occidentale; mais notre Auteur ne roit pas pour cela que le mot de Neustrie soit une corruption de celui le *Westrie*, qui ne se rencontre, dit-l, en aucun monument de l'antiquié, au lieu qu'on y trouve constamnent Neustrie ou *Neuster*. Il juge que cè nom signifie nouveau païs, nouvel Etat; parce que les François tablis d'abord dans l'Austrasie, voiine du Rhin, ne se soumirent la Neusrie qu'en étendant depuis leurs conquêtes de proche en proche dans les aïs Occidentaux. Voici ce qu'on pro-

duit de plus stable sur l'étenduë & les limites de ces deux Etats & des autres portions de l'Empire François, tant que la race Merovingienne a regné; si l'on peut cependant s'arrêter à une forme de division qui n'a pas eu lieu durant cent ans. L'Austrasie, outre les païs situez au-delà du Rhin, comprenoit toutes les villes qui le bordoient en-deçà avec Metz, Toul, Verdun, Cambrai, Mastrick, Laon, Reims, & Châlons-sur-Marne. Ce territoire de Reims & de Châlons s'appelloit Champagne Austrasienne, comme Troyes & son territoire s'appelloit Champagne Neustrienne. De plus, la Neustrie renfermoit tout ce qui s'étend depuis les villes de Sens & de Paris, jusqu'à l'Ocean & à la Loire. La Bourgogne, outre le Duché & le Comté de ce nom, avoit tout l'Evêché de Langres, Lyon, une partie du Dauphiné, sur tout Vienne & Grenoble, la Savoye & la plus grande partie de la Suisse. Quand les Gots d'Italie nous eurent cedé la Provence, les villes en furent partagées entre les Rois d'Austrasie & de Neustrie. Il en étoit de même de l'Aqui-

taine, Bourdeaux, Bourges, & Toulouse; plusieurs autres villes appartenoient au Roi de Neustrie; mais Poitiers, l'Auvergne & le Quercy étoient des dépendances de l'Austrasie.

On ne vit point les Gaules parfaitement réünies en une seule Monarchie avant Pepin; Charles & Ceuléman ses enfans les partagerent entre eux d'une maniere toute nouvelle; ce qui ne dura pas plus de quatre ans. Charlemagne, & après lui, Loüis le Debonnaire, en furent aussi les uniques Souverains. Mais les enfans de Loüis y firent autant de démembremens, qu'ils se susciterent de guerres les uns aux autres, & qu'ils conclurent de traitez pour sa succession. La portion de Charles le Chauve fut depuis nommée particulierement le Royaume de France. Il étoit compris entre l'Ocean, les Pirenées, le Rhône, la Saône, la Meuse & l'Escaut; & c'est par là que la Flandres proprement dite en relevoit. On sçait assez quel trouble, & quelle confusion suivit la décadence des Princes Carlovingiens; les Ducs & les Comtes qui n'étoient pas même à vie dans les

une inſcription dattée de l'Empire de Tibere, où l'on voyoit ces mots: *Nautæ Pariſiaci*, les Bateliers de Paris. S'attendroit-on qu'un homme d'un caractere d'eſprit auſſi juſte que Monſieur l'Abbé de Longueruë en concluroit que Paris n'avoit pour principaux habitans que des Bateliers? C'eſt néanmoins le raiſonnnement qu'on lui attribuë; ſans conſiderer que ce monument peut, comme beaucoup d'autres, porter ſeulement le nom d'un corps particulier, & que l'on n'a ni preuve, ni indice, qu'il ait été gravé au nom même de la ville. Nous ignorons ce qu'étoit Paris, lorſque les Pariſiens aſſiegez par Labienus, Lieutenant de Ceſar, s'aviſerent d'y mettre le feu pour empêcher les Romains de s'en rendre maîtres; & qu'à la lueur de leurs maiſons brûlantes ils allerent genereuſement préſenter bataille à l'ennemi. Voilà du moins pour ce tems-là deux actions de vigueur, dont il eſt difficile de donner la gloire à une poignée de Bateliers. Mais nous liſons dans Boëce, que Ceſar fit bâtir une nouvelle ville ſur les ruïnes de l'ancienne; qu'il embellit par le

 nombre

)indre peu à peu toutes ces piéces émembrées de la Monarchie Fian-oise. L'Auteur n'oublie pas d'en rap-orter les occasions & les motifs dans : corps de son Ouvrage.

Il le divise selon l'ordre des Gou-ernemens. Sous chaque Gouverne-ient, il donne la situation & l'His-)ire des Provinces, ou des Cantons articuliers qui le composent : il fait ı même chose sur les villes du ressort; t quand ces Provinces & ces villes nt été, & sont actuellement un titre eigneurial pour quelques illustres ımilles, il développe fort au long tout e qui en concerne l'antiquité & les roits, la durée de possession, la suite es possesseurs, cessions, transports, entes, confiscations, aliénations, éünions. C'est là proprement le dis-inctif & le Capital du Livre; mais 'en a été aussi le danger & l'écueil

Il ne faut pas aller plus loin que les remieres lignes qui se presentent à 'article de *l'Isle de France*, pour y oupçonner aisément l'intervention 'une main étrangere. Il y a quelque ems qu'en creusant sous l'Eglise de Notre-Dame de Paris, on trouva

qu'ils n'étoient pas les seuls qui en portassent; (ne seroit-ce pas plutôt de leur adresse à s'en servir, ce qui pouvoit leur être plus particulier?) On juge vraisemblable que les Picards qui formoient déjà sous ce nom une nation distinguée des autres dans l'Université de Paris sous Philippe Auguste, y furent ainsi nommez par une pure plaisanterie, à cause de leur humeur qui passe pour être un peu prompte & sujette à se piquer aisément. On croit même découvrir quelque fondement de cette origine dans un passage de Matthieu Pâris; où, parlant d'une grande sedition arrivée à Paris en 1229. entre les Bourgeois & les Ecoliers, *la cause du tumulte*, dit-il, *vint de ceux que nous appellons communément Picards.*

Amiens, Capitale de la Picardie, se nommoit anciennement *Samarobriva*, des deux mots, *Brive*, qui en Gaulois signifie un Pont, & *Samara* changé depuis en *Sumina*, la riviere de Somme. C'étoit la ville la plus celebre des peuples *Ambiani*, qui s'étendoient jusqu'à l'Ocean & appartenoient à la seconde Belgique. Nos

Rois en donnerent la Seigneurie temporelle aux Evêques, qui en laisserent le Comté aux Seigneurs de Bove. Ceux-ci en ayant été dépoüillez par Raoul de Vermandois, Philippe d'Alsace son Gendre le ceda au Roi Philippe Auguste en 1185, & huit ans après l'hommage en passa aussi au même Prince par la cession de l'Evêque Thibaud. Le traité d'Arras en 1435, mit Philippe Duc de Bourgogne en possession d'Amiens, & des autres villes de la Somme par forme d'engagement: Loüis XI. les retira, mais il les rendit par le traité de Conflans; où il fut stipulé que le Roi ne les pourroit retirer qu'après la mort de Charles de Bourgogne; & que ses héritiers, mâles ou femelles, en ligne directe, joüiroient de ces places & de leurs dépendances, jusqu'à ce que le Roi les eût dégagées, moyennant la somme de 200000. écus d'or. Ces stipulations devintent inutiles par les divisions des deux Princes. Loüis XI. durant la guerre se saisit d'Amiens & le réünit pour toujours à sa Couronne.

Abbeville, la seconde ville de la

Province, est la premiere des païs de Ponthieu & de Vimeux qui étoient autrefois un bien d'Eglise, & sur tout de l'Abbaye de Centule, nommée depuis Saint Riquier. Les Commandans, à qui Hugues Capet confia les Forteresses qu'il opposoit aux décentes des Danois à Abbeville & à Dommar, se frayerent par là un chemin à l'indépendance, & prirent le nom de Comtes de Ponthieu. Ce Comté tomba en quenoüille l'an 1085. & de la famille de Robert Comte du Perche & d'Alençon, il passa encore depuis par une femme dans celle de Dammartin, dont la fille Anne épousa Ferdinand III. Roi de Castille. Eleonor, seule héritiere qui sortit de ce mariage, porta la succession de sa mere dans la famille regnante d'Angleterre, où Edoüard I. Edoüard II. & Edoüard III. ont été successivement Comtes de Ponthieu & de Montreüil; & ce dernier même en acquit la Souveraineté par le traité de Bretigny. Charles V. ayant conquis ce païs neuf ans après, il est demeuré attaché à la Couronne, jusqu'au traitté d'Arrras; mais Loüis XI. l'y a réüni pour toûjours après la mort du dernier

Duc de Bourgogne. Abbeville, non plus que Montreüil, ne sont originairement que des fermes de l'Abbaye de Saint Riquier ; (*Abbatis-villa*, *Monasteriolum*). Saint Valery a pris son nom d'une autre celebre Abbaye qui pour se garantir du pillage des Normands, se livra elle-même à une nouvelle espece de brigands. Ce furent des Chevaliers ou avoüez, faisant profession de défendre les Moines, & qui dans la suite envahirent tyranniquement la proprieté de leurs biens avec la qualité de Barons & de Marquis. Outre le Port de Saint Valery (*Portus Leucondus.*) dans le païs de Vimeux, le païs de Ponthieu en avoit autrefois un autre très-renommé à l'embouchure de la riviere de Canche. On l'appelloit Port de *Vic*, & souvent *Cuenta-Vic*, à cause de la riviere dite *Cuenta*, ou *Cantia*; la place a été ruinée depuis sept cens ans. La ville & le Port d'Étaples dans le Boulonnois sur le bord Septentrional de la Canche lui ont succedé. C'est là, selon notre Auteur, que doit avoir été le *Portus Iccius* de Cesar, de Strabon & de Ptolomée, appellé depuis *Vicius*, confondu mal à propos avec

le Port de Gesoriac par Cluver & par Samson ; & avec le Port de Witsand près de Calais, par Cambden.

Gesoriac ou Gisoriac, est l'ancien nom de la ville de Boulogne qui donne le sien au Boulonnois. On voit par la confrontation de deux endroits d'Eumenius, qu'elle a eu celui de *Bononia* sous Constantin. Ses premiers Comtes particuliers étoient Vassaux des Comtes de Flandres ; & ils le furent de ceux d'Artois après que la Flandre & l'Artois eurent été separez. Ils paroissent dès le X^e^ siècle dans la personne de Guillaume, qui eut pour successeurs de pere en fils, Hernulphe, Eustache I, Eustache II, & Eustache III. Eustache II avoit épousé Ide fille de Godefroy Duc de la Basse Lorraine ou de Brabant, & en avoit encore eu deux autres enfans, Godefroy & Baudoüin, Rois de Jerusalem. Les mâles de cette maison ne furent pas plus loin qu'Eustache III. après lequel le Comté passa dans celle de Blois, de Dammartin, de France, de Brabant & d'Auvergne mais Philippe, Duc de Bourgogne le trouvant à sa bienséance, voulu se l'approprier, & obligea Charl VII. de dédommager Bernard de

Tour, qui le possedoit. La Maison de Bourgogne le conserva jusqu'à Marie, que Loüis XI. en dépoüilla pour l'unir à perpetuité à sa Couronne, donnant en échange au Comte d'Auvergne le Comté de Lauraguais en Languedoc.

La partie septentrionale du Boulenois, appellée autrefois le Comté de Guines, s'appelle aujourd'hui Païs reconquis, parce qu'il a été reconquis sur les Anglois qui en avoient joüi plus de deux cens ans. Il dépendoit anciennement de l'Abbaye de Saint Bertin, avec les terres d'Ardres, de Mark & d'Oye; mais tout cela fut envahi par un Danois nommé Sifride, & possedé par ses Descendans sous le titre de Comté de Guines, dont ils faisoient hommage aux Comtes de Flandres. La Maison de Gand leur succéda en 1137. En 1282. le Comté & ses dépendances furent venduës à Philippe le Hardi, Roi de France, & souffrirent depuis quelques autres révolutions jusqu'au regne d'Edoüard III. Roi d'Angleterre, qui prit Calais, & demeura maître de tout ce païs par le Traité de Bretigny.

Étant revenu à la France en 1558. il fut arrêté qu'elle en joüiroit seulement pendant huit ans, au bout desquels Calais & ce qui en dépend, seroit restitué aux Anglois; mais on les tint avec raison pour déchûs de leur droit, par l'entreprise qu'ils firent sur le Havre durant nos premieres guerres de Religion : nous reprîmes le Havre, & les Anglois n'ont pas eu depuis un pouce de terrain dans leur ancien Domaine. L'Auteur parcourt de la même maniere, ce qu'il juge meriter le plus d'attention dans les autres parties de la Picardie. Disons quelque chose de la Provence, qui ouvre un champ bien plus vaste à l'habileté de ses recherches.

L'ancienne Provence sous les Romains (*Provincia Romana*) comprenoit, outre le Comté d'aujourd'hui, le Languedoc, le Dauphiné, & la Savoye. Ce nom dans le neuviéme, le dixiéme, & le onziéme siécle, fut communément donné au Païs qui est à l'Orient du Rhône; & on a appellé en particulier, Comté de Provence, ce qui est enfermé entre la mer Méditerranée, le Rhône, la Duran-

ce & les Alpes. Elle a eu pour habitans, les Salyes, Liguriens d'origine, & les Grecs de Phocée, dont les guerres attiroient les Romains. Ils y venoient au secours des Grecs, chasserent Teutomale Roi des Salyes; & comme ce fut là le premier établissement qu'ils firent dans la Gaule Transalpine, ce païs fut aussi des derniers qui leur resta. Les Visigots ne le possederent que sous deux de leurs Rois, Euric & Alaric. Les Ostrogots ausquels ils le cederent, l'abandonnerent aux François, qui le tinrent uni au corps de leurs autres Etats jusqu'aux troubles de la seconde Race. Boson en profita pour se faire couronner Roi; mais son Royaume avoit bien une autre étenduë que la Provence, qu'on appella indifferemment dans la suite, Comté de Provence, ou Comté d'Arles.

L'Histoire de ces Comtes est d'une discussion où il est difficile d'abreger ce que l'Auteur même en rapporte. Beatrix fille de Raymond Berenger, dernier Comte de Provence de la Maison de Barcelonne en hérita, quoique cadette, l'an 1245. & en fit la

dot de son mariage avec Charles, frere de Saint Loüis, chef de la premiere Maison d'Anjou. Loüis, fils du Roi Jean, chef de la seconde, laissa au moins à sa posteritécette partie de la succession de Jeanne I. Reine de Naples ; & c'est de là qu'elle est enfin revenuë à la Couronne par la donation que Charles III. dernier Comte en fit au Roi Loüis XI. l'an 1481. Ce ne fut neanmoins qu'en 1487. & sous le regne de Charles VIII. que le dernier coup pour cette reversion fut porté, après que René, Duc de Lorraine, eut été débouté de ses pretentions par une Sentence arbitrale.

La Provence est partagée en sept Jurisdictions, qu'on appelle Vigueries, c'est-à-dire, Vicaireries, & quatorze autres qui ont titre de Bailliage. Les villes & les ressors de Marseille & d'Arles n'y sont point compris. Tous ces Juges Royaux avoient autrefois au dessus d'eux un Sénéchal ; mais la Charge en a été supprimée par le feu Roi, & aujourd'hui ils sont tous égaux. Il a paru commode à l'Auteur de diviser la Provence en trois ; l'Orientale voisine des Alpes;

l'Occidentale voisine du Rhône; & le païs d'entre la Durance & le Rhône. Il commence par l'Occidentale, où se trouvent les principales villes.

Aix, Capitale de toute la Province, a été fondée par Sextus Calvinus, General Romain, vers l'an de Rome 630. Ce n'étoit d'abord qu'une forteresse qu'il fit bâtir en un lieu où il y avoit des eaux chaudes: voulant couvrir par là le territoire des Marseillois contre les incursions des Salies; & par rapport à ses eaux, il la nomma de son nom, *aquæ sextiæ*. On ne croit pas que cette place ait été Colonie Romaine avant le regne de Vespasien. Une medaille rapportée par Simeonis, semble lui accorder cet honneur dès le tems d'Auguste; mais on ne le juge pas homme à qui il faille ajoûter foi. Aix fut érigée en Métropole civile sous Honorius, sans que durant long-tems cela ait tiré à consequence pour les choses Ecclesiastiques. Une lettre de Jean VIII. écrite en 878. est le premier monument, où les Evêques ayent porté le titre d'Archevêque. Ils furent reconnus Métropolitains de la seconde

Narbonnoise en 966. mais sous la Primatie d'Arles à laquelle ils furent soumis jusqu'au siécle suivant, qu'ils devinrent indépendans.

Marseille, la plus ancienne, la plus riche, & la plus peuplée des villes de Provence, n'y a cependant que le second rang. Entre les differens sentimens qui partagent l'Antiquité même sur son origine, on s'en tient ici au témoignage d'Aristote, Auteur grave, dit-on, qui rapporte ainsi la chose dans son traité des Republiques, selon l'extrait qu'Athenée nous en a conservé. Quelques Marchands de Phocée en Ionie, étoient allé sur cette côte pour le commerce. Le Roi, nommé Nanus, invita aux nôces de sa fille, Euxenus le plus distingué de la troupe. A peine eut-il paru, qu'il effaça tous les Gaulois qui la demandoient en mariage, & la Princesse le choisit pour époux en lui presentant une coupe pleine de vin. Le Roi approuva son choix, Euxenus y consentit, & les Phocéens ravis d'une si favorable avanture, ne songerent plus à retourner chez eux. L'Historien Tirtée, cité par Marcien d'Hé-

raclée, met cet établiſſement dans la 45ᵉ Olympiade, qui répond au regne de Tarquin l'Ancien. Un Hyginus, Grammairien, cité par Aulu-Gelle, ſe trompe groſſierement, en avançant que des habitans de la Phocide chaſſez par les Perſes, les uns avoient fondé Velie en Italie, & les autres Marſeille. C'eſt confondre la Phocide païs de la terre ferme de la Grece en Europe, avec la ville de Phocée qui eſt en Aſie. Les Marſeillois dans la ſuite n'oublierent pas les Phocéens, de qui ils deſcendoient; & ils eurent même aſſez de credit auprès des Romains leurs alliez, pour obtenir la révocation d'un decret du Senat qui ordonnoit la ruine de Phocée, parce qu'elle avoit pris le parti d'Ariſtonique Tiran de Pergame. Ils eurent le malheur d'embraſſer eux-mêmes celui de Pompée : ce qui fit que Jules Ceſar les ſubjugua, & les dépoüilla de leur puiſſance qui avoit été fort grande ſous une forme de gouvernement Ariſtocratique. Tombez ainſi dans la dépendance, ils perdirent l'inclination qu'ils avoient aux armes, quittérent la ſéverité & la

frugalité de leurs mœurs, & ne s'occuperent plus qu'à amasser des richesses, ou à les répandre en folles dépenses. Athenée nous apprend que leur luxe & leurs débauches étoient passez en proverbe. Ce furent eux qui communiquerent aux Gaulois le langage & la politesse des Grecs Asiatiques. Pour le langage & l'écriture, on le voit, à n'en pas douter, dans le premier livre des Commentaires de Cesar, où il dit, que le Regiftre des Helvetiens, qui fut fait par les Romains, étoit écrit en caractere Grec. Marseille jusqu'au dixiéme siécle suivit le sort de la Provence. Elle eut depuis ses Vicomtes, qui vendirent leur Souveraineté aux habitans vers 1226. & devint par là une République libre. Cette liberté où les Marseillois ont voulu se maintenir contre les Comtes de Provence, leur a souvent coûté cher. Ils en conserverent quelque ombre sous les Maisons d'Anjou; mais après bien des efforts, il a enfin fallu se ranger à la loi commune de la Monarchie.

Arles n'est que terre adjacente au Comté de Provence, & n'a le titre

ni de Viguerie, ni de Bailliage. Les Salyes l'avoient bâtie avant la domination des Romains, & lui avoient donné le nom *Arelas*, dont l'on ignore la signification. Tibere Neron, pere de l'Empereur Tibere, y fonda une Colonie, qui a été fort celebre. Le grand Constantin la nomma *Constantina* : & Honorius y transfera le Siege de la Préfecture du Prétoire des Gaules, qui étoit auparavant à Tréves. Pour ce qui est de l'ordre Ecclesiastique, les honneurs attachez à l'ordre civil purent bien engager les Evêques d'Arles à maintenir plus hardiment leur Primatie; mais le Concile de Turin fait foi, qu'avant l'an 400. de JESUS CHRIST ils prétendoient l'avoir, comme successeurs de S. Trophime, Disciple des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, qui avoit annoncé l'Évangile en ces païs-là. Dans le tems où ce Concile fut tenu, ajoûte notre Auteur, (c'étoit sous le Pontificat de Siricius, ou d'Innocent I.) on étoit persuadé de cette mission de S. Trophime contemporain des Apôtres; & on n'avoit aucune idée d'un autre Trophime en-

voyé vers l'an 250. par le Pape Fabien. Gregoire de Tours l'a le premier fait paroître, en suivant, à ce qu'il dit, une Legende de Saint Saturnin de Toulouse. Si Leon ajugea l'an 450. à l'Evêque d'Arles les droits de Métropolitain sur la Premiere Viennoise, excepté Valence, Grenoble, & Geneve qu'il soumit à la Metropole de Vienne avec Tarantaise Capitale des Alpes Graïennes; cette derniere montre bien que les Evêques des Métropoles civiles, n'étoient pas toûjours des Métropolitains Ecclesiastiques. De dix Evêchez qui avoient été suffragans d'Arles, il ne lui en est resté que quatre. On peut consulter ce qui regarde le titre du Royaume d'Arles, l'Isle de Comargue, la Maison des Beaux, Toulon & les trois Isles d'Hieres appellées anciennement Stoëchades à cause du stoëchas, plante odoriferante qui ressemble à l'hissope, & qui, selon Pline, ne se trouve que là; mais il en croît aussi en Arabie & en d'autres endroits du levant. Ce sont les mêmes qu'on appelle les Isles d'or: *Insula aurearum*, ou plûtôt *arearum*, ou *ararum*; car le nom n'est

pas pris du Latin *aurum*; il vient d'un ancien Monastere de Cisteaux établi dans l'une de ces Isles, *Monasterium Arearum*. Ce Monastere a souvent été pillé par les Sarrasins, qui même en tirerent un jour tous les Moines pour les mener en esclavage. Les Chanoines Reguliers voyant l'Abbaye vacante, firent valoir le droit du premier occupant, & s'en emparerent. Cisteaux reclama comme chef d'Ordre; le Pape Innocent III. intervint, & il fut proposé aux Chanoines, ou de quitter la place ou d'embrasser la réforme de Cisteaux. L'alternative étoit embarassante pour eux; aussi ne paroît-il pas qu'ils ayent changé en consequence, ni de domicile, ni d'état. Si ce fut désobéïssance de leur part, ils en porterent bien-tôt la peine. Les Sarrazins revinrent, chargerent encore leurs vaisseaux de ces nouveaux hôtes, & ruinerent l'Abbaye, qui depuis n'a point été rétablie.

Quoique la Provence Orientale ou haute Provence soit presque toute dans les montagnes, elle a sur le bord de la mer de beaux païs en plaine. Le peuple que Cesar appelle *Albici*, &

Strabon *Alboëci*, ne sçauroit être que les habitans du canton de Riez, dont l'ancien nom, selon Pline, étoit *Albecé*. Le nom *Reii*, corrompu au quatriéme siécle en *Regii*, a prévalu. C'est Cesar lui-même qui à donné le sien à la ville de Frejus, ou Frejuls, *Forum Julii*. Une lettre de Plancus à Ciceron, écrite peu après la mort du Dictateur, montre qu'elle étoit déjà considerable; & Tacite l'appelle une Colonie illustre & ancienne. C'étoit la Patrie d'Agricola son Beau-pere. Auguste y établit un Arcenal pour la Marine, qui la fit nommer *Classensis*. Son port qu'on a comblé & qui n'est plus qu'une terre marécageuse, étoit grand & très-assuré. Les Sarrazins l'ayant ruinée de fond en comble à la fin du neuviéme siécle; elle se releva vers 970. par les soins de Riculphe son Evêque qui la fit même fermer de murailles: cela engagea le Comte Guillaume à donner la moitié de la ville & de son territoire à l'Evêque & à l'Eglise de Frejus. Alphonse, Roi d'Arragon, les en dépoüilla; mais depuis il fit encore plus que le Comte Guillaume; car en consideration

de l'Evêque Raymond ſon Confeſſeur, il donna la Seigneurie entiere & la Juſtice de la ville & du territoire; ſe reſervant ſeulement & à ſes ſucceſſeurs, Comtes de Provence, la punition des crimes capitaux.

Nous en demeurerons là, quelque matiere qui ſe preſente dans un livre, où il y a peu de pages qui ne piquent la curioſité.

Il y a long-tems que nous devons au feu Pere Gianettaſi un éloge hiſtorique: des Journaliſtes étrangers nous ont prévenus, eux qui n'avoient pas les mêmes raiſons de s'intereſſer à ſa memoire: nous n'avons pas voulu cependant nous écarter de notre ancien uſage, de ne faire jamais d'éloges que ſur des Memoires ſûrs. Nous avons enfin reçû de Naples un éloge hiſtorique Latin fort détaillé & bien écrit, imprimé avec les permiſſions ordinaires. C'eſt au Seigneur Dominique de Georgio, ſi zelé pour l'avancement des Sciences, & ſi fidele à la memoire de ſes amis, que nous en avons l'obligation: & nous nous faiſons un plaiſir de le reconnoître.

Article LXVIII.

ELOGE HISTORIQUE DU PERE *Nicolas Parthenio Gianettasi, Jesuite Napolitain, mort en 1713.*

LA Poësie ne souffre rien de mediocre. Pour être couronné sur le Parnasse, il faut y exceller. Peu d'Œuvres Poëtiques obtiennent une approbation generale, & survivent à ceux qui en sont les Auteurs; c'est qu'il en est peu qui contiennent de veritables beautez. S'il y a lieu d'esperer que les Poësies du R. P. Gianettasi seront au goût des Sçavans de toutes les nations, & de tous les âges, c'est qu'elles sont remplies de ces traits merveilleux qui ne peuvent être que les fruits d'un beau génie.

A peine eurent-elles paru au jour pour la premiere fois, que les Rapins, les Frisons, la France, l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe en parla avec admiration. Ici on s'écrie que Gianettasi a ramené dans l'Italie l'âge d'or de la Poësie, & qu'on trouveroit dans ses vers *autant de perles*

qu'on pourroit en compter sur les côtes de la pêcherie ; là, on felicite la ville de Naples, d'avoir dans Gianettasi un autre Sannazar, & même un autre Virgile, qui par une avantageuse métamorphose de berger s'est fait pêcheur, & de laboureur est devenu pilote. Les uns, pour exprimer le beau feu dont ses vers sont animez, empruntent cette métaphore du Poëte de Mantouë:

------ quorum stupefacta carmine lynces,
Et mutata suos requierunt flumina cursus.

D'autres invoquent sa Muse en des termes qui marquent leur admiration pour lui:

Salve Romulea lux o clarissima lingua,
Carminis eloquiique parens......

Et ailleurs:

Sat mihi sit te summa poli convexa tuentem

Aspicere, attonitoque sequi transnubila visu.

Mais faut-il s'étonner que ses Ouvrages ayent été reçûs avec un applaudissement universel ? Ses vers semblent couler comme de source. La vivacité de son imagination & le feu Poëtique se fait sentir dans des matieres aussi seches que celle qu'il a mises en œuvre. Il y sçait répandre toutes les graces de la poësie. Un Poëte doit avoir de l'érudition ; sans cela, il ne sçauroit executer, ni même embrasser rien de grand. Le sixiéme livre de l'Enéïde & les Métamorphoses d'Ovide supposent beaucoup de connoissances, dans ceux qui en sont les Auteurs.

Mais quelle étenduë de lumieres n'a-t'il pas fallu à Gianettasi pour nous donner avec tant d'exactitude & de netteté des preceptes sur la navigation, la pêche, & la guerre ?

Notre Poëte n'est pas seulement digne imitateur de Virgile, le plus parfait modéle qu'on puisse se proposer ; il est encore veritablement Auteur ; il a inventé, il a pris son vol

par des routes jusqu'alors inconnuës; il s'est enhardi à soumettre aux regles de la Poësie des sujets que personne n'avoit tenté d'y soumettre. Il a servi d'interprete aux Muses, pour nous apprendre l'Art de mesurer sur mer les latitudes & les longitudes.

La fiction qu'il a employée pour décrire l'invention de la boussole, n'est, à la verité, qu'une heureuse imitation de Virgile. Un jeune pilote, nommé Flavius, est instruit par sa mere, une des Néreïdes, comme le berger Aristée l'avoit été par Cyrene. Chez le Poëte Napolitain, comme chez le Poëte de Mantouë, Protée est introduit sur la Scéne. Mais Virgile ne nous a representé la sympathie que l'aiman, & une aiguille d'acier ont ensemble :

Marmor amat ferrum, dulcesque in pectore flammas
Nutrit dura silex, calybis durissima corda
Allicit illecebris, mollit sua viscera ferrum
Illecebra, & rigidum quamvis, respondet amori . . . .

Juin 1723.

cælo,
Quâ cynosura micat, se
æthere ab alto,
Hauriat obtutu flammas,
sagitta . . . .

C'est ainsi qu'il décrit les
la boussole.

Nitidam cape pia
Ipsa polum nimbo obtectum
cuspis
Ostendet, mundique plaga
ra dicet:
Qui spirent venti, rigida
procella
Descendant. Quid plura?
dere ferrum
Dux erit

où étoient leurs prisons, quels violens efforts ils faisoient pour en sortir, quels ravages ils causoient, lorsqu'Eole les avoit une fois déchaînez. Mais nous avoit-il marqué leur origine? Cela étoit reservé à Gianettasi.

Le Soleil, dit-il, fait sentir l'effet de ses rayons bienfaisans au ciel, à la terre, à la mer, à toute la nature; il produit, il recueïlle les semences de chaque chose, les combine, les change insensiblement, pour les revêtir d'une nouvelle forme. La terre embrasée peu-à-peu ouvre son sein; les exhalaisons qui en sortent, s'élevent jusqu'aux nuës; arrivées dans ces regions superieures, elles s'y trouvent resserrées par le froid; telles que des bataillons qui poursuivis se pressent mutuellement, unissent toutes leurs forces, & opposent leurs boucliers aux traits de l'ennemi, ces vapeurs ayant acquis de nouvelles forces, & devenuës plus pesantes, retombent sur la terre d'où elles étoient parties. Échauffées de nouveau par les rayons du Soleil, elles remontent vers les nuës.

Ac tandem spatiis nimium conclusus iniquis,
Quà via, per medias nubes, perque aëra latè
Sese aperit, citus irrumpit . . . . . .
Atque auras premit obstantes, premiturque vicissim:
Stare loco nescit, celeri secat aëra lapsu,
Dum fugit, & miscet maria, & nemus omne tumultu.

Il nous donne sous des idées & des expressions poëtiques le caractere & le nom de tous les vents. Est, sud-est, est-sud-est, nord, nord-est, est-nord-est, oüest, nort-nort-oüest, oüest-sud-oüest. . . . . . Ces noms sous la plume de Gianettasi perdent tout ce qu'ils ont de dur & d'étranger.

L'endroit par lequel Gianettasi me paroît plus respectable, c'est qu'il a ramené la poësie à son ancienne institution. Il seroit à souhaiter que comme lui on ne s'en servît que pour instruire, ou pour faire aimer la vertu.

Gianettasi a consacré une partie de ses veilles à chanter dans des Eglogues les perfections de Marie; & dans

un poëme, les merveilles que le Ciel a operez par le ministere de S. François Xavier.

Il est des Poëtes, qui parce qu'ils sont initiez dans les misteres d'Apollon, font gloire de n'être plus propres à commercer avec les hommes, se croyent dispensez des devoirs que la societé & la Religion nous imposent.

Le Poëte dans Gianettasi ne faisoit que relever le parfait honnête homme, le Chrétien, le Religieux.

Ami fidelle; les Cardinaux, les Princes mêmes rechercherent son amitié, attirez encore plus par les qualitez de son cœur que par celles de son esprit. Il sçût se conserver leur estime & leur confiance, & meriter leurs regrets après sa mort.

Son inclination le faisoit sans cesse soupirer après sa retraite, où éloigné du tumulte du monde il s'abîmoit, pour ainsi dire, dans la poësie. Il ne se refusa cependant jamais aux longues & penibles occupations de son état. Propre à toute sorte d'emplois, Humanitez, Philosophie, Mathematiques, Histoire, soit sacrée, soit pro-

fane, (de quoi les trois tomes de son Histoire de Naples si estimez sont des preuves incontestables;) divines Écritures, langue Grecque, langue Hébraïque, il enseigna successivement, & quelquefois en même tems toutes ces sciences dans lesquelles il excelloit.

Il consacra les dix dernieres années de sa vie à un exercice continuel des œuvres de pieté, & ne goûtoit d'autre repos que celui qu'il trouvoit dans un changement d'occupations; aussi devint-il l'Apôtre de tout un païs.

Attentif aux devoirs de son état, la regle l'accompagnoit par tout, & il y conformoit toutes ses démarches.

Amateur de la pauvreté, il se plaisoit à en porter les marques dans ses habits, & à en ressentir les effets dans la nourriture.

Plein de l'esprit de Dieu, ses discours, ses actions, son air, tout respiroit la Sainteté. L'Archevêque de Surrento qui lui faisoit souvent l'honneur de lui rendre visite, disoit de lui qu'on le trouvoit toûjours occu-

pé ou à prêcher, ou à prier; il consacra par un pieux usage ce qui lui revint du debit de ses livres répandus dans toute l'Europe : ce qui aida à élever une magnifique Eglise, sur le frontispice de laquelle on lit encore aujourd'hui cette inscription :

Matri Parthenia, Vates Parthenius.

Monument durable de sa pieté, comme ses Poësies seront un monument éternel de son grand genie.

Article LXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE LEIPSICK.

WEidman a imprimé le grand Ouvrage de Mr Oudin sur les Ecrivains Ecclesiastiques. *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiasticis*, &c. *cum multis dissertationibus*, &c. 3. tom. *in fol.* Mr Oudin a quitté l'Eglise Romaine & l'Ordre de Prémontré par une double apostasie. Un orguëil sauvage & intraitable, un attachement opiniâtre à des opinions singulieres,

l'ont poussé dans ce precipice. On sent dans son Ouvrage un homme qui a foüillé dans la poussiére des Bibliothéques, & qui a déterré de vieux écrits qui pouvoient bien rester dans l'oubli; mais ce n'est pas toûjours parmi d'anciens parchemins qu'on trouve de la raison, du discernement, du goût; c'étoit dequoi Monsieur Oudin avoit besoin; il n'a point connu ses forces; il devoit se borner à nous donner un catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques omis par Bellarmin, Possevin, Labbe, Cave, Dupin: il a voulu s'élever à une partie de la Critique qui demande des talents dont il étoit dépourvû. Ses Dissertations sont employées à jetter le soupçon de supposition sur les Ouvrages des Peres qui incommodent le plus les Protestans. Ses conjectures sont si hazardées, qu'apparemment les Catholiques mépriseront ses nouvelles tentatives pour obscurcir la tradition, & les Protestans les négligeront.

D'OSNABRUCK.

Un Anonime attaqua l'an 1718. le fameux diplome de Charlemagne en faveur de notre Eglise. *Diploma Ca-*

Juin 1723.

roli magni de Scholis Osnabrugensis Ecclesiæ criticè expensum. L'Anonime a été refuté sçavamment, & un peu trop vivement par l'Auteur aussi Anonime d'une Dissertation Critique & Historique sur le même Diplome. *Dissertatio critico historica de diplomate Caroli magni :* ces deux Anonimes portent des noms connus en Allemagne, & qui donneroient un nouveau prix à leurs Ouvrages. Le Diplome parle d'une translation des reliques des SS. Crépin & Crépinien. L'Adversaire de l'Eglise d'Osnabruck a cherché à Soissons dequoi combattre cette translation ; il ne peut en tirer rien de favorable à ses prétentions ; car il est certain qu'il ne reste à Soissons qu'une partie des Reliques de ces Saints Apôtres du Païs.

DE NAPLES.

Monsieur de Georgio si connu par son inclination magnifique pour les Sciences, & qui les protege avec connoissance, nous écrit que *Recurti a imprimé à Venise la nouvelle édition du Menochius, avec le supplement du Pere de Tournemine, qui parut à Paris en* 1719. Il ajoûte : *Nous avons dans ce.*

supplément une Bibliotheque abregée, suffisante pour apprendre l'Ecriture Sainte. La Préface, le jugement des Auteurs dont le supplément est composé, les dissertations du Pere de Tournemine me font attendre avec impatience d'autres Ouvrages d'un Auteur si sçavant & si judicieux. L'Imprimeur merite des loüanges & son titre n'impose pas : Editio novissima post Parisiensem diligenter recognita.

DE ROME.

Vous n'avez point encore fait mention de l'édition nouvelle que l'on a faite ici *d'Anastase le Bibliothecaire, De vitis summorum Pontificum* en deux tomes *in fol.* avec des notes & des Dissertations sçavantes. On s'attend que vous rendrez justice au sçavant Editeur.

DE LONDRES.

On imprime ici les veritables Œuvres du fameux Poëte Rousseau ; les pieces infames qu'il a toûjours désavoüées, ne seront pas dans cette édition.

DE HOLLANDE.

L'Etat present de la Grande Bretagne paroît ; il est fort instructif.

Juin 1723.

La nouvelle Histoire de Hollande, par l'infatigable Monsieur le Clerc en deux tomes *in fol.* se débite & est lûë avec empressement.

DE FRANCE, DE PARIS.

Barbou réimprime *les Poësies du Pere Rapin* en trois tomes *in* 12. il a ramassé tout ce qui s'est pû trouver & même quelques piéces de Prose très-rares du même Auteur. Il imprime *les Poësies & les Oraisons Latines du Pere du Cerceau* qui feront un volume *in* 12.

Il a ramassé aussi dans un volume *toutes les Oraisons du Pere Cossart*, qui ont été si estimées dans leur tems & qui sont devenuës très-rares.

Il donnera aussi en deux volumes *les Poësies Latines* de deux Auteurs celebres, tous deux Flamands, tous deux excellens Poëtes, *Sidronius Hoschius*, *& Vallius*.

Mariette imprime *un Traité des Censures* par Monsieur Gibert, l'Auteur des Institutions Ecclesiastiques & Beneficiales, *in* 4°.

Jombert va imprimer *la Mechanique de Monsieur Varignon*, *in* 4°. C'est une Méchanique complette &

traitée avec cette justesse, cette netteté que l'on a admirée dans son Projet de Méchanique.

On attend que Mr. de Fontenelle donne au Public ce qu'il a fait esperer, c'est à-dire, *un Recüeil des lettres de Mr Varignon, & de celles qu'il a reçûës de tout ce qu'il y avoit de sçavans Mathematiciens & Physiciens de l'Europe.*

Le Dictionnaire Universel du Commerce, par Mr Savari de Brulon, est presque achevé d'imprimer. Étienne n'épargne rien afin que l'impression en soit belle & exacte.

La Bibliothéque des Philosophes en deux petits volumes *in* 4°. par Monsieur Gauthier Ingenieur du Roi & Inspecteur des ponts & chaussées de France, est achevée d'imprimer chez André Cailleau, place de Sorbonne. Monsieur Gauthier a déja fourni plusieurs matieres d'extraits à nos Journaux; il ne se borne pas aux matieres seulement qui regardent ses emplois, il s'éleve à des dissertations sçavantes de Philosophie; & dans l'Ouvrage qui va paroître, on le trouvera trés-instruit de l'Histoire, aussi bien que des opinions des Philosophes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts.
Mois de Juin 1723.

ART. LVIII. *La verité de la Religion Protestante opposée aux nouveaux préjugez des Docteurs Catholiques*, &c. Page 942
ART. LIX. *Suite de l'Histoire de Timur-Bec ou Tamerlan.* p. 951
ART. LX. *Des Orateurs. Sçavoir, si les Modernes sont inferieurs aux Anciens ; Dialogue, &c.* p. 972
ART. LXI. *Examen d'une partie de la Dissertation de M. l'Abbé de Vertot*, &c. p. 981
ART. LXII. Animadversiones P. Josephi Falck Societatis Jesu, &c. *C'est-à-dire, Réflexions du Pere Joseph Falck de la Compagnie de Jesus, &c.* p. 993
ART. LXIII. *Réponse au Journal du mois de Janvier* 1723. &c. p. 1004
ART. LXIV. *L'Etat de la France*, &c. page 1007
ART. LXV. *Memoire sur la Noble & ancienne Maison de Percy.* p. 1054
ART. LXVI. Rerum Italicarum scrip-

tores, c'est-à-dire, les Auteurs qui ont écrit l'Histoire d'Italie, &c. page 1059

ART. LXVII. *Description Historique & Geographique de la France ancienne & moderne, &c.* p. 1068

ART. LXVIII. *Eloge Historique du Pere Nicolas Parthenio Giannettasi, Jesuite Napolitain, &c.* p. 1098

ART. LXIX. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Leipsick. p. 1109

D'Osnabruck. p. 1108

De Naples. p. 1110

De Rome. p. 1112

De Londres. ibid.

De Hollande. ibid.

De France, de Paris. p. 1113

Fin de la Table.